

SOMMAIRE

Les actions thématiques

- Projet métropolitain
- Dialogue citoyen
- Transition écologique
- Projet de collectivité
- Action internationale et Europe
- Culture
- Sports
- Enseignement – Recherche – Innovation
- Économie et emploi responsables
- Développement urbain
- Logement et habitat
- Égalité
- Climat et énergie
- Déplacements et transports
- Déchets
- Cycle de l'eau
- Environnement et services urbains / Sécurité et risques

Les actions thématiques

LE RENFORCEMENT DU FAIT MÉTROPOLITAIN

À l'occasion du changement de statut - passage de la communauté urbaine en Métropole le 1^{er} janvier 2015, le Conseil communautaire a approuvé le pacte métropolitain le 15 décembre 2014.

Il lie les 24 communes et a comme principale ambition de conforter l'attractivité de Nantes Métropole à l'échelon européen et renforcer sa proximité avec les habitants. L'objectif est de développer une agglomération plus innovante et efficace, aux actions partagées avec les forces vives et les différents acteurs du territoire.

Le pacte métropolitain, socle du dispositif

Ce pacte métropolitain s'appuie sur des principes fondateurs :

- plus de solidarité, en particulier en faveur des communes les moins peuplées, pour assurer un aménagement équilibré ;
- plus d'efficacité grâce à de nouveaux grands équipements métropolitains et la valorisation des potentiels des communes au service du rayonnement commun en matière sportive, culturelle ou touristique ;
- une gouvernance renouvelée entre les communes, plus collective et ouverte avec un conseil de développement refondé, une association étroite des acteurs et des citoyens.

La mise en œuvre du pacte se traduit par des actes forts et volontaires : le pacte financier, les transferts d'équipements pour favoriser le rayonnement de la Métropole, les transferts de compétences pour renforcer ses capacités d'intervention et le renouvellement de la gouvernance, notamment le conseil de développement pour favoriser la proximité avec les citoyens et le partage avec les acteurs.

Au titre des transferts d'équipements déclarés d'intérêt métropolitain, on trouve :

- le musée d'Arts de Nantes ; le muséum d'histoire naturelle ; le château des ducs de Bretagne et le musée d'histoire de Nantes ; le planétarium ; le musée Jules Verne ; le centre d'interprétation et d'animation du patrimoine de Rezé : le Chronographe ; le stade de la Beaujoire et le centre de formation José Arribas ; le palais des sports de Beaulieu ; les patinoires situées à Nantes et Rezé et le vélodrome de Couëron.

La Métropole exerce des compétences élargies dans les domaines suivants :

- l'archéologie pour faciliter le développement, notamment sur le plan urbain ;
- l'opéra / art Lyrique. L'objectif est de reconnaître le rôle d'acteur structurant de la Métropole et de la région du Syndicat mixte Angers Nantes opéra (SMANO) ;
- le développement et le financement de places en crèches intercommunales d'entreprises (en lien avec les grandes zones d'emploi de l'agglomération).

En outre, depuis le 1^{er} janvier 2018, elle exerce les compétences auparavant dévolues au Département au niveau :

- du fonds de solidarité pour le logement (FSL) ;
- du fonds d'aide aux jeunes (FAJ) ;
- des centres locaux d'information et de coordination (CLIC) ;
- de la voirie.

Le schéma de coopération et de mutualisation

Approuvé le 15 décembre 2015, le schéma de mutualisation et de coopération de la métropole nantaise et des 24 communes est fondé sur la volonté mutuelle des maires de construire une Métropole plus solidaire et efficace. Il pose les principes d'une gouvernance partagée s'appuyant sur le portage des compétences par les communes et la mutualisation de moyens au service des communes. Par ce biais, il vise aussi à améliorer le niveau de service rendu au plus près des habitants, en garantissant une montée en compétence collective et une sécurisation de l'action publique.

Le schéma prend diverses formes :

- des coopérations renforcées entre plusieurs communes volontaires en matière de lecture publique, concernant le fonctionnement des écoles de musique ou l'optimisation des coûts dans le domaine des piscines. S'organisent également, en fonction des opportunités et des sujets, des réseaux d'échanges de pratiques professionnelles ou de partage de moyens techniques ;
- les groupements de commandes ;
- la création de 4 services communs entre Nantes Métropole et des communes : le Système d'Information Géographique (SIG) métropolitain et le portail Géonantes, la gestion documentaire et les archives, l'animation des Autorisations des Droits des Sols (ADS) et le Centre de Supervision Urbaine (CSU).

Basée sur le volontariat, l'adhésion des communes à ce schéma de coopération et mutualisation a été forte dès le début avec l'adhésion des 24 municipalités à un ou plusieurs de ces services communs, selon différents niveaux d'intervention :

- **le système d'information géographique (SIG) métropolitain** porte sur la mise en commun d'outils, de données et de moyens humains permettant la mise en commun d'informations géographiques. En 2020, 24 communes participent au 1^{er} niveau d'intervention et 21 communes adhèrent au niveau 2 (SIG). L'année 2020 a été consacrée à la structuration du socle technique : organisation et accès aux bases de données partagées et privées (avec accès aux outils SIG en télétravail en mode extranet), gestion des droits et définition des rôles entre les communes et la Métropole. De plus, des projets transversaux concrétisent l'émergence d'un patrimoine commun de données géographiques, avec notamment le projet de gestion des espaces verts, le développement de l'application « Élection » pour la recherche de bureau de vote et la présentation des résultats, ou encore le lancement du projet Plan communal de sauvegarde (PCS) ;
- **en matière de gestion documentaire et d'archives**, une solution d'archivage électronique (SAE) est en cours d'étude pour une mise en œuvre à l'horizon 2022. Depuis le 1^{er} janvier 2020, les 24 Communes sont membres sur le 1^{er} niveau d'intervention qui a pour objet l'animation de la gestion documentaire et des archives. L'un des principaux axes de travail a eu trait à la cartographie des applications et des données pour préparer la dématérialisation et l'archivage des marchés publics et des ADS. Par ailleurs, 7 communes sont concernées par le deuxième niveau d'intervention pour le suivi des procédures d'archivage (versements et éliminations).
- **le service commun portant sur l'animation des autorisations de droit des sols (ADS)** vise la mise en commun de moyens humains et l'animation d'un réseau d'instructeurs ADS pour les 24 Communes. Suite à l'adoption du PLUm en avril 2019, ce service a eu pour objectif majeur d'accompagner les instructeurs ADS et leurs responsables dans l'évolution du cadre de référence (PLUm / PLH). A ce titre, un animateur a déployé un dispositif de formation au PLUm. De même, des ateliers collectifs ont été organisés au sein du réseau pour élaborer des outils d'instruction, échanger sur les pratiques et s'exercer à l'instruction du PLUm. Il s'agit de permettre et faciliter l'interconnaissance et le dialogue entre les services instructeurs.
- **le centre de supervision urbain (CSU)** répond aux objectifs d'amélioration de la gestion des espaces publics, de sécurité des personnes et des biens. 4 communes ont choisi d'adhérer à ce service dès sa création : Nantes, Saint-Herblain, Rezé et Vertou. La commune de Basse-Goulaine les a rejoint au 1^{er} juillet 2021. Il s'agit de répondre davantage aux demandes

sociales de sécurité et de prévention et de lutter contre le sentiment d'insécurité. Le dispositif soutient les services de police et gendarmerie pour la résolution d'enquêtes et le secours aux personnes. A noter : les caméras reliées au centre de supervision urbain sont exclusivement dédiées à la protection des espaces publics en proie à une délinquance significative et concernés par des flux importants de population (centralité, pôles transports et commerciaux). Le service compte 18 agents dont 15 opérateurs spécialisés qui pilotent en direct 24h/24 et 7j/7 les caméras. Cela permet une prise en charge globale des difficultés de tranquillité publique quel que soit le créneau horaire.

A noter, une démarche est actuellement lancée afin d'élaborer le pacte de coopération et de solidarité à l'aune du nouveau mandat.

Les fonds de concours en investissement

Par délibération du 22 juin 2018, Nantes Métropole a adopté les modalités de mise en œuvre de fonds de concours en investissement pour participer à la réalisation d'équipements de proximité gérés sous forme intercommunale et bénéficiant aux habitants de plusieurs communes. Trois projets ont pu être identifiés : le multi-accueil du Grand Bellevue, la piscine d'Orvault et la cuisine centrale de Vertou.

En 2020, la première convention d'attribution de ce fonds de concours a été conclue entre la Métropole et la commune de Saint-Herblain pour le financement du multi-accueil intercommunal du Grand Bellevue. Il s'agit d'un équipement dédié à la petite enfance de 40 places, dont 13 places seront réservées à des familles nantaises.

Faire métropole: le pacte de gouvernance

Le 17 juillet 2020, le Conseil métropolitain a approuvé le principe de l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre Nantes Métropole et les 24 communes membres. Il a été entériné par ce même conseil le 21 avril 2021. En ce début de mandat, le pacte s'inscrit dans une démarche globale visant à asseoir les relations entre les communes et la Métropole.

Ce nouveau pacte de gouvernance est le fruit d'un important travail réalisé durant 4 mois par un groupe d'élus métropolitains et de maires de toutes sensibilités. Il a aussi été enrichi des réflexions d'un groupe miroir d'élus municipaux non métropolitains (désignés par les maires membres du groupe de travail) et d'un groupe miroir des Directeurs généraux des services de ces mêmes communes. Après une consolidation par la Conférence des Maires, il a été présenté et débattu dans chaque Conseil municipal. Ce pacte marque une nouvelle étape dans l'histoire de Nantes Métropole avec une gouvernance plus proche des communes.

Avec ce pacte, il s'agit d'aller encore plus loin dans la construction métropolitaine et d'affirmer la recherche constante de consensus pour les grandes décisions métropolitaines :

- place renforcée des 24 maires et relations nouvelles avec les vices-présidents et conseillers métropolitains délégués ;
- renforcement du lien entre la métropole et les communes, notamment au sein des sept pôles de proximité ;
- la volonté de partager l'action métropolitaine avec l'ensemble des élus municipaux, au-delà des seuls élus au Conseil métropolitain ;
- ambition d'associer davantage les citoyens, de faire émerger une vraie citoyenneté métropolitaine.

Faire métropole : le pacte de citoyenneté

Nantes Métropole place le citoyen au cœur de l'action métropolitaine et des communes. Le citoyen est intégré dans un dialogue permanent pour peser sur les visions, les politiques publiques et la qualité des services déployés sur le territoire métropolitain. Cet objectif, inscrit dans le pacte de gouvernance et le pacte de citoyenneté métropolitaine, se traduit par l'élaboration d'un programme de dialogue à l'échelle de la Métropole qui se terminera en juin 2022.

Le travail engagé vise à organiser l'accompagnement des projets conduits par la Collectivité dans les communes de façon participative. Il s'agit de mettre en œuvre un accompagnement avec un niveau de dialogue adapté. Ce dispositif s'inscrit dans une doctrine de « dialogue citoyen de proximité » mise en œuvre sur le plan métropolitain. Il vient compléter la libre organisation de la participation des

communes sur des projets relevant de leurs compétences. Tout habitant d'une commune peut ainsi être associé aux projets qui le concernent directement (relatifs à sa rue, son quartier...) via le dialogue de proximité (marqueur « mode de faire ») porté par les pôles métropolitains (avec les communes).

LA COOPÉRATION PAR L'ALLIANCE DES TERRITOIRES

Nantes Métropole s'engage depuis plusieurs années dans des coopérations avec ses territoires voisins et les métropoles de l'Ouest. Ensemble, ils s'appuient sur leurs complémentarités et développent des projets communs bénéfiques au territoire.

Malgré la crise sanitaire, Nantes Métropole a poursuivi sa mobilisation dans les coopérations engagées. Cette année 2021 a permis de faire aboutir les échanges politiques pour stabiliser les feuilles de route.

Stabilisation du référentiel stratégique

En tant que marqueur du mandat 2020-2026, l'alliance des territoires a fait l'objet d'échanges avec l'ensemble des directions pour établir son référentiel stratégique. Concept né à Nantes, l'alliance des territoires est fondée sur la nécessité des territoires « de faire ensemble », c'est-à-dire d'accepter de dépasser les frontières administratives pour considérer les territoires comme des entités organiques dans lesquelles habitants, idées, richesses circulent.

Les limites administratives de nos EPCI et communes, la plupart du temps, ont tout leur sens pour conduire les politiques publiques, notamment concernant la proximité. Mais, dans un certain nombre de cas, elles doivent être dépassées : d'une part, au nom de l'efficacité de l'action publique pour répondre à la bonne échelle aux questions qui touchent la vie quotidienne des habitants ; d'autre part, parce que l'accompagnement des transitions nécessite d'appréhender les enjeux à un niveau plus large que le périmètre métropolitain.

6 politiques publiques sont particulièrement concernées par ce changement d'échelle : mobilités, développement économique et emploi responsables, fabrique de la ville écologique et solidaire, alimentation, eau, énergie et climat.

Pôle Métropolitain Nantes-Saint Nazaire (PMNSN) : adoption d'une feuille de route ambitieuse

Souvent citée en exemple à l'échelle nationale, la coopération entre Nantes et Saint-Nazaire repose sur des bases solides de plus de 20 ans et s'appuie sur les actions menées par le pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

Depuis 2017, le « SCoT 2 » est exécutoire. Adopté le 19 décembre 2016, ce schéma de cohérence territoriale (SCoT) offre l'occasion d'avancées significatives dans la convergence des stratégies de développement des cinq établissements publics de coopération intercommunale (Nantes Métropole, Saint-Nazaire Agglomération, Estuaire et Sillon, Pays de Blain, Erdre et Gesvres), notamment en matière d'habitat, d'économie, d'environnement, d'urbanisme et de mobilités. Ses principales orientations s'imposent désormais aux documents d'urbanisme comme le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm), le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de déplacements urbains (PDU) de Nantes Métropole.

Ainsi, les territoires s'engagent à réduire de moitié leur consommation de foncier pour l'habitat et les activités ; une trame verte et bleue est pour la première fois dessinée à l'échelle du SCoT ; l'armature urbaine est confortée pour polariser le développement démographique et économique et 100 000 nouveaux logements seront construits (dont 32 % de logements sociaux) à l'échelle du SCoT (fourchette de 5 500 à 6 200 logements par an pour Nantes Métropole).

En 2021, deux modifications simplifiées ont été conduites, l'une destinée à intégrer les conséquences de la loi ELAN sur la loi littoral, l'autre pour faire basculer quelques zones d'activités commerciales (ZACOM) du type 2 (ensembles commerciaux existants intégrés, ou en cours d'intégration à la centralité) vers le type 1 (ensembles commerciaux existants ayant vocation à développer de manière limitée dans leur enveloppe foncière).

Le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire a consacré 2021 à élaborer sa feuille de route dans une démarche animée par 6 de ses Vice-Présidents, dont Aziliz Gouez et Pascal Pras. Cette feuille de route est construite autour d'un volet stratégique, le SCoT, et d'un volet opérationnel comprenant les axes suivants : protection de l'environnement, mobilité, développement économique, accompagnement de projets urbains. Le conseil métropolitain a adopté cette feuille de route le 10 décembre 2021, en présence de Michel Mézard, Vice-Président de la communauté de communes Estuaire et Sillon et Maire de Savenay, et Sylvain Lefeuvre, Vice-Président de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres.

En complément des actions menées par le pôle métropolitain, Nantes Métropole et Saint-Nazaire Agglomération sont engagées dans des coopérations, entre autres, en matière de culture (école des beaux-arts de Nantes Saint-Nazaire), de développement économique (plan d'action de Nantes Saint-Nazaire Développement) ou numérique avec PlugIN.

Pôle métropolitain Loire-Bretagne (PMLB) : une coordination politique sur des sujets d'actualité pour le Grand Ouest

D'octobre 2020 à mars 2021, le travail technique et politique engagé au sein du pôle métropolitain Loire-Bretagne a permis de préciser les orientations stratégiques et le positionnement du PMLB pour les prochaines années. Il conduit à réaffirmer l'ambition portée par les membres de conforter le modèle de métropoles coopératives dans l'espace Loire-Bretagne, en alliance étroite avec les villes moyennes et les territoires ruraux, pour faire rayonner le Grand Ouest et être un accélérateur de transitions territoriales.

Cette vision est partagée autour de la double vocation du PMLB : (1) être un acteur identifié de l'aménagement du territoire Loire-Bretagne, (2) être un laboratoire territorial des coopérations au service des transitions.

Ces grandes orientations se traduisent concrètement par un plan d'actions à 2023 en matière d'accessibilité, de logistique, de promotion économique et de culture notamment. Cette feuille de route a été adoptée au conseil syndical d'avril 2021.

Le contrat de réciprocité avec le Pays de Retz : une coopération fructueuse

Signé en 2019, le contrat de réciprocité avec le Pays de Retz porte sur quatre volets principaux : alimentation, mobilités, développement économique et tourisme. L'année 2021 a été consacrée à la mise en œuvre de cette démarche, notamment l'élaboration de la feuille de route du volet économie.

LA MISSION INNOVATION ET NUMÉRIQUE

Les outils numériques se sont imposés dans notre quotidien. Devenus indispensables, ils modifient profondément nos façons de travailler, consommer, s'informer, communiquer et questionnent notre manière de faire société. La crise du Covid a contribué à amplifier cette dynamique, mais aussi à soulever des questions en matière économique, sanitaire, éthique et environnementale. Elle a mis en exergue le risque de fractures sociales générationnelles ou géographiques induit par la généralisation des pratiques numériques.

Nantes Métropole a ainsi pour ambition de proposer et porter, avec les acteurs du territoire, une stratégie numérique responsable, socialement et écologiquement durable, pour faire du numérique une source de progrès social, une exigence écologique, une source de partage et de coopération pour le plus grand nombre.

Plusieurs projets-phares illustrent en 2021 cette ambition : la stratégie de la donnée, les actions de soutien à la médiation numérique et la 8^e édition de Nantes Digital Week.

Médiation numérique

L'animation d'un réseau de professionnels de la médiation numérique

Dans la continuité du travail mené en collaboration avec l'association PING, Nantes Métropole a animé le réseau de la médiation numérique. 4 rencontres, en présentiel et en visioconférence, ont eu lieu avec des acteurs de terrain travaillant à l'accompagnement des usagers dans leurs pratiques numériques sur différents champs d'actions : le numérique et l'accès aux droits, le numérique et l'accès à l'emploi, le développement de la culture numérique, l'accompagnement du jeune public (temps scolaire et périscolaire).

A ce jour, on compte une centaine de structures, publiques et associatives, œuvrant dans le champ de la médiation numérique à l'échelle métropolitaine.

Ces rencontres ont 2 objectifs : partager les dispositifs et projets en cours (appels à projets, positionnement et articulation, revue des projets) et en co-construire de nouveaux (outillages, événements...).

Le développement d'un réseau de Conseillers Numériques France Service

Dans le cadre du plan de relance, l'État a lancé un appel à projets permettant le recrutement et la formation de conseillers numériques au sein des structures publiques et privées. Ces postes ont pour objectif d'accompagner les usagers dans leurs pratiques numériques, avec un accent porté sur l'accès aux droits.

Nantes Métropole y prend part et s'est positionnée comme :

- relais d'information auprès des communes et des acteurs associatifs ;
- porteur d'une concertation aux côtés de la Préfecture en lien avec les acteurs associatifs (réseau de la médiation numérique de la collectivité) pour travailler le maillage territorial, principalement sur les quartiers politique de la ville (QPV) et porter des préconisations auprès de l'État ;
- appui pour un co-financement de la Ville de Nantes pour les associations nantaises en QPV.

Au total, 20 postes de Conseillers Numériques France Service ont été recrutés et formés sur le territoire pour accompagner les métropolitains.

L'accompagnement des professionnels de la médiation numérique par la formation

Nantes Métropole, avec son partenaire le Hub CoNumm (consortium d'acteurs publics et associatifs travaillant au développement de la médiation numérique), a expérimenté une formation pour les professionnels de l'action sociale touchée par les problématiques d'inclusion numérique.

Cette formation intitulée « Pour une culture numérique commune des travailleurs sociaux » a été proposée aux CCAS de Nantes Métropole sur 3 journées.

L'outillage des acteurs de la médiation numérique

- **Rédition du Guide des pratiques numériques**

Ce guide à destination des usagers recense les structures publiques et associatives de Nantes Métropole, soit une centaine d'acteurs œuvrant dans le champ de la médiation numérique (du simple accès à Internet au fablab). Cet outil, actualisé avec les acteurs du territoire, a été réédité en septembre 2021 et est mis à disposition dans les équipements publics et les structures de médiation numérique.

- **Déploiement des chèques formation (Pass Aptic)**

Nantes Métropole, en partenariat avec le Conseil départemental et le soutien de l'État, du Hub Conumm, de la MSA Loire-Vendée, déploie depuis novembre 2020 des pass numériques Aptic, dispositif permettant à la population d'accéder à un service d'accompagnement au numérique dans des lieux de médiation numérique labellisés.

Près de 500 carnets de 5 pass d'une valeur de 10 € ont été distribués sur le territoire de la métropole, aux sein des espaces départementaux de la solidarité et des CCAS principalement, pour un accompagnement des publics dans des lieux de médiation numérique labellisés.

Stratégie de la donnée

Les données sont de plus en plus présentes dans la vie quotidienne et dans la gestion des villes. Chacun est concerné que cela soit en tant que citoyen, salarié, usager de services publics ou privés.

Nantes Métropole a fait le choix en 2019 de définir un cadre stratégique sur ce sujet, qui présente de multiples enjeux éthiques, juridiques et économiques. Elle a élaboré la première charte qui pose des principes éthiques pour protéger ses citoyens et encadrer les usages de la donnée sur son territoire.

En 2021, la 2^{ème} année d'application de la charte métropolitaine de la donnée a été marquée par le lancement de nombreuses actions :

- la déclinaison de la charte de la donnée dans la commande publique pour favoriser une mise en œuvre opérationnelle des engagements en matière de transparence, confiance, souveraineté et protection des données ;
- le développement d'un programme d'éducation populaire à la donnée, en partenariat avec l'Accoord, afin de sensibiliser les parents et adolescents à la protection de leurs données et former les conseillers numériques ;
- la poursuite de la mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de la collectivité ;
- la valorisation des données au service des politiques publiques avec notamment : des visualisations de datas sur l'usage des vélos (donner à voir leurs potentialités, favoriser leur compréhension et leur réutilisation) ; la publication des mesures d'exposition aux ondes électromagnétiques disponibles sur le portail open data de Nantes Métropole... ;
- la contribution à la réflexion nationale et internationale sur les enjeux en matière de numérique et d'usages des données (Salon de la Data, participation active à l'association nationale des Interconnectés et à l'association internationale des maires francophones, partenariat avec la Ville de Montréal...).

Cette démarche représente un engagement volontariste de la Collectivité pour anticiper, réguler et fixer un cadre protecteur et responsable en matière de données, ainsi qu'un espace de dialogue avec les acteurs du territoire.

Nantes Digital Week

Nantes Digital Week, « la semaine de toutes les cultures numériques », a été créée en 2014 avec l'ambition d'offrir des moments de réflexion, de contribution, de formation, de pratique, de création et d'échanges sur les sujets et enjeux liés au numérique sous toutes ses formes.

L'objectif de cet événement est d'incarner et de donner à voir la pluralité et la densité de ce que les acteurs du territoire imaginent, créent et réalisent dans le champ du numérique :

- des rendez-vous aux formats variés (conférences, ateliers, expositions...);
- des échanges entre différents publics (chercheurs, étudiants, artistes, startupers, TPE/PME, grands groupes, spécialistes, associatifs, citoyens initiés ou profanes...);
- une programmation co-construite avec les acteurs du territoire (entreprises, associations, chercheurs, écoles...).

En 8 ans, la Nantes Digital Week est devenue un événement majeur et fédérateur rassemblant toujours plus de contributeurs et participants.

Du 16 au 26 septembre, 144 événements (dont la moitié destinée aux professionnels et l'autre au grand public) ont été organisés par 335 porteurs de projet.

Au total, ce sont 30 800 participants qui ont pu, au cours de ces 10 jours, se former, apprendre, se divertir, construire, se rencontrer autour des réalisations et des projets que rendent possibles les multiples usages du numérique dans nos vies.

LES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

Nantes Métropole est engagée depuis longtemps dans des coopérations avec ses partenaires institutionnels que sont l'Europe, l'État, la région des Pays de la Loire et le département de Loire-Atlantique.

Ces coopérations rendent possibles la mise en cohérence, l'articulation et la complémentarité des différentes politiques publiques territorialisées.

En 2021, malgré la crise sanitaire, Nantes Métropole a poursuivi sa mobilisation dans les dispositifs partenariaux, permettant à nos partenaires de s'engager financièrement à nos côtés.

2021 : une année de transition et de relance

Avec l'État et la Région Pays de la Loire, les échanges ont permis de finaliser les différentes démarches de relance. Nantes Métropole a donc signé avec l'État en février 2021 un protocole d'intention pour un contrat métropolitain de relance et de transition écologique, qui a notamment permis d'octroyer 11,3M€ supplémentaires pour Nantes Métropole et la Ville de Nantes au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2020 et 2021.

Les dossiers déposés auprès de la Région au titre du fonds régional de relance de l'investissement intercommunal ont permis d'attribuer 4M€ supplémentaires, dont 30 % pour les communes, et les dossiers déposés pour React UE (plan de relance européen) 3,8M€ sur des enjeux numériques, de transition énergétique et de mobilités actives.

Les discussions sur le futur Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027, perturbées en 2020 par la crise sanitaire, se sont prolongées sur 2021 et devront aboutir en 2022.

Le choix a été fait par le Département de clôturer dès 2020 le dispositif de soutien aux territoires engagé depuis 2017 afin de proposer aux communes et intercommunalités un nouveau cadre d'intervention en 2021, autour notamment des enjeux de mobilité, de solidarité, de culture et de sport, mais aussi de requalification urbaine des centres bourgs et centres villes des communes de moins de 15 000 habitants. Les projets scolaires seront également soutenus dans les communes de moins de 15 000 habitants et les réseaux d'éducation prioritaire.

Les principaux dispositifs de soutien financiers mobilisés par la collectivité

Les principaux partenaires financiers de la Métropole sont :

- L'État, via notamment la DSIL, avec des crédits augmentés en 2021 par le plan France Relance et une enveloppe spécifique pour la rénovation énergétique des bâtiments publics (DSIL dite « thermique »). Nantes Métropole et la Ville de Nantes ont bénéficié de 5,26M€ de l'État sur la dotation DSIL 2021 pour financer notamment l'achat de bus articulés, l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage, la réhabilitation d'une station d'épuration, la maison de quartier des Haubans. Pour la ville de Nantes, 4M€ de DSIL « thermique » soutiendront la rénovation énergétique de trois écoles et de la Manufacture.
La Métropole et la Ville ont été lauréates de plusieurs appels à projet du plan France Relance : le fonds « friche », la transformation numérique des collectivités (pour la Gestion de la Relation Usagers et les Conseillers numériques), la réhabilitation thermique des logements sociaux, le projet alimentaire territorial et les Quartiers Fertiles...
La Métropole a également été lauréate de l'appel à projet « Transports en commun en site propre » pour un montant global de 20,08M€ pour le CETEX Babinière et le développement des nouvelles lignes de tramway.
- Le Département, dont le nouveau dispositif de soutien au territoire intercommunal s'articule désormais avec le fonds écoles et l'AMI Cœur de bourg. L'année 2021 a été consacrée à la concertation, la définition des priorités partagées et l'identification des projets en lien avec les communes de l'agglomération.

- La Région qui a consacré l'année 2021 à la refonte de sa politique contractuelle. Son soutien financier s'est matérialisé par le fonds de relance pour l'investissement intercommunal.
- L'Union européenne, à travers les fonds structurels européens gérés par l'État et les conseils régionaux. La Région Pays de la Loire a continué de consulter ses partenaires dont la Métropole pour la rédaction programme opérationnel FEDER, FSE+, FTJ 2021-2027.

UN DIALOGUE CITOYEN QUI FAVORISE L'ÉMERGENCE D'UNE CITOYENNETÉ MÉTROPOLITAINE

2021 a été l'occasion pour la Présidente de la Métropole et pour les élus métropolitains de réaffirmer l'importance et l'attachement accordés à une plus grande implication des citoyens et des acteurs aux décisions qui les concernent. Cet engagement, qui se traduit désormais dans un pacte de citoyenneté métropolitaine adoptée en octobre 2021, vient conforter une action conduite depuis plusieurs années de mise en débat des politiques publiques et des projets métropolitains afin de soutenir les transitions.

Malgré un contexte sanitaire difficile, 2021 a également été une période intense de dialogue avec les citoyens, notamment sur des objets de controverses.

Le Pacte de citoyenneté métropolitaine pour garantir la qualité et l'efficacité des démarches participatives

La loi Engagement et Proximité promulguée en 2019 a introduit de nouvelles dispositions. En ce début de mandat, elle incite la Métropole à interroger ses liens avec les communes d'une part ; l'articulation entre action publique et participation citoyenne, d'autre part. Sur ce dernier point, le Conseil métropolitain a choisi d'élaborer un pacte de citoyenneté, allant au-delà des obligations réglementaires. Il a été voté le 8 octobre 2021 et constitue, avec la Charte de déontologie et le Pacte de gouvernance, l'une des trois démarches intégrant les fondamentaux d'une pratique de dialogue intégrée.

La démarche d'élaboration du Pacte de citoyenneté métropolitaine s'est appuyée sur un groupe d'élus métropolitains présidé par Christelle Scuotto-Calvez, vice-présidente Dialogue citoyen et citoyenneté métropolitaine et Pascal Bolo, vice président Finances, évaluation des politiques publiques, affaires générales et polices spéciales.

La formulation du pacte est le fruit d'un travail réalisé entre mars et septembre 2021 nourri d'interventions d'acteurs et/ou de collectivités, ainsi que d'apport d'experts (études, diagnostics, bilans) afin d'apporter un éclairage extérieur.

Le Pacte de citoyenneté marque une étape nouvelle et importante qui fait de l'échelon intercommunal un lieu de citoyenneté à part entière. Ce document constitue un référentiel politique et managérial. Il formule les valeurs et engagements en faveur d'une métropole participative et citoyenne qui reconnaît, promeut et soutient la citoyenneté métropolitaine afin que :

- les citoyens participent à l'élaboration des décisions qui les concernent ;
- les grandes mutations du territoire soient débattues avec les citoyens ;
- les citoyens soient soutenus dans leur capacité à agir et mettre en œuvre des initiatives d'intérêt général.

Le Pacte de citoyenneté métropolitaine a identifié 5 finalités à la participation citoyenne, 12 principes pour soutenir la qualité démocratique des démarches et leur efficacité (opportunité, inclusion, pluralité et diversité des points de vue, délibération, distanciation, responsabilité, transparence...) et 7 possibilités d'exercer sa citoyenneté métropolitaine, dont le droit d'interpellation comme offre nouvelle.

Ce pacte est rendu public sur le site web institutionnel de la Métropole et fait l'objet d'une traduction plus communicante sous la forme d'[une charte à destination des citoyens](#).

Une convention citoyenne pour décrypter les vécus de la crise et les aspirations citoyennes pour demain

Lancée en novembre 2020, la convention citoyenne est le dispositif choisi pour associer les citoyens et les acteurs du territoire afin de produire un diagnostic sur les vécus de la crise Covid et les aspirations des habitants. Il s'agit aussi de formuler des propositions à même de nourrir le projet de mandat suite à la pandémie.

Après quatre mois de débats, propositions et auditions d'acteurs du territoire, les 80 membres ont rendu et présenté leur avis citoyen en mars 2021. Cet avis donne une vision à « 360° » de la crise Covid en abordant 16 thématiques choisies.

L'avis citoyen fait le constat de vécus différents dont, notamment, un rapport au télétravail libérateur pour certains et sans impact sur le lien social ; mais facteur d'isolement et de stress pour d'autres. Le sentiment de sécurité a lui aussi été renforcé ou malmené par la crise en fonction des individus et des lieux de vie... Néanmoins, les 80 membres ont décrit des vécus partagés : une précarité émotionnelle et affective, des inégalités qui se sont accrues, une trop grande fragilité du système de santé, une difficulté à accepter les décisions nationales, des élans de solidarité réconfortant, un nouveau rapport au travail et une opportunité pour changer les habitudes.

Au sortir de cette réflexion, la convention citoyenne de Nantes exprime 12 aspirations et enseignements pour construire la métropole de demain selon 4 types d'attentes :

- une métropole solidaire : (1) Vivre davantage en lien avec des personnes âgées, (2) Soutenir les jeunes fortement impactés par la situation, (3) Repérer et rompre l'isolement des personnes fragilisées par la crise, (4) Préserver le service public de santé, (5) Plus de pouvoir d'agir pour les citoyens, les citoyennes et les associations ;
- une métropole créatrice de nouvelles manières d'habiter le territoire : (6) Donner davantage de place à la nature en milieu urbain, (7) Développer des logements accessibles, hybrides et mixtes ;
- une métropole qui informe et qui protège ses habitants : (8) Mieux s'informer, être informés, mieux s'outiller, (9) Se sentir en sécurité ;
- une métropole qui encourage les transitions : (10) Consommer plus local, (11) Repenser et équilibrer le travail, (12) Se déplacer autrement.

A partir de mars 2021, les élus de Nantes Métropole et des communes ont instruit, au cours de 3 séminaires et avec le soutien des services, l'avis de la convention afin de donner un premier niveau de réponses et d'engagements le 7 juillet 2021. Au final, ce sont 90 chantiers à « ouvrir » ou à « accélérer » que la Métropole s'est engagée à réaliser en réponse à la crise et aux préconisations citoyennes.

Dans sa réponse, la Métropole s'engage sur cinq orientations avec des traductions concrètes :

- #1 une métropole qui prend soin et protège ses habitants. Cela se traduit par la création d'une politique publique volontariste de santé ou encore l'élargissement à l'échelle métropolitaine de la lutte contre les violences faites aux femmes, avec une attention portée aux enfants impliqués ;
- #2 une métropole du bien habiter ensemble, résiliente et écologique. Cela se manifeste par la promotion des solutions d'habitat intergénérationnel ou encore la mise en œuvre du « plan pleine terre » et la mise en place d'un espace sauvage de nature dans chaque espace vert public et les nouveaux programmes d'aménagement ;
- #3 une métropole qui relie les habitants et les territoires. Cela se traduit par la mise en place d'un pack solidarité numérique (avec un accompagnement aux pratiques numériques, une offre de connexion et un équipement à bas coût via une filière de réemploi de matériels numériques et reconditionnés) ou encore l'élaboration d'une charte de la relation aux usagers ;
- #4 une métropole des transitions et des usages de demain. Cela prend forme au travers de l'organisation de la restauration collective par des producteurs locaux ou encore en soutenant la création des coopératives pour les travailleurs isolés et précarisés afin de répondre à la précarisation de l'emploi ;
- # 5 une métropole citoyenne et participative qui continue d'associer les citoyens aux démarches et projets portés par la Collectivité comme, par exemple, avec l'organisation d'un débat sur le modèle de la ville de demain.

L'avis de la convention citoyenne ainsi que les engagements pris en réponse participent de la construction des politiques publiques.

Quelle place pour la publicité en ville ?

A l'occasion de l'élaboration de son premier règlement local de la publicité à l'échelle métropolitaine (RLPm) et pour poursuivre la première étape de réduction de la publicité (2017, renouvellement de contrat de mobilier urbain), Nantes Métropole a ouvert, de décembre 2020 à avril 2021, un large débat sur la publicité dans la ville pour répondre aux enjeux de paysage, de transition écologique, d'éthique et d'économie.

Il s'agissait, au delà et en parallèle de la concertation réglementaire pour le RLPm, d'ouvrir un débat cherchant à rééquilibrer les points de vue sur un sujet de controverse.

Un groupe citoyen, tiré au sort (13 femmes et 15 hommes, venant de 13 communes de la métropole) a été mandaté pour émettre des préconisations sur la juste place de la publicité dans la ville : quelle serait la « juste place » de la publicité en Ville ? Quels enjeux sont à prendre en compte dans la définition de cette « juste place » ? Quelles priorités ? En réponse à ces enjeux, quelles sont les solutions possibles ? Avec quels outils ? A quel rythme ?

A l'appui d'une information contradictoire, de données objectivées (un document de décryptage et des auditions d'experts des 4 thématiques du débat), de contributions citoyennes et d'acteurs (près de 350 personnes ont contribué à ce débat par des cahiers d'acteurs en étant invité à répondre aux questions du groupe citoyen « moins de publicité mais une publicité plus utile » et en participant à des réunions publiques), le groupe citoyen a pu produire un avis remis à la Collectivité le 21 avril 2021. Celui-ci questionnait la forme et les contenus de la publicité (au-delà du RLPm...) sans suppression totale de la publicité mais pour un affichage réduit, plus utile, de proximité et plus créatif.

A la suite de ce débat, les élus se sont engagés, en décembre 2021, pour une nouvelle gestion de la place de la publicité : volontariste, équilibrée et partagée. D'ici 2024, 24 actions phares et engagements seront appliqués avec notamment :

- la dépose de 1 000 dispositifs sur tout le territoire métropolitain ;
- l'arrêt du déploiement des panneaux numériques prévus au contrat de mobiliers urbains (46 mobiliers) ;
- l'interdiction de toute publicité à 50 mètres autour des écoles : maternelle jusqu'au collège ;
- l'extinction nocturne de 24h à 6h pour l'ensemble des dispositifs : enseignes et vitrines des commerces, panneaux... ;
- l'augmentation de la visibilité des informations institutionnelles et culturelles ;
- la création d'une rubrique « affichage publicitaire » dans l'application « Nantes dans ma poche ».

Nantes Métropole mobilise des leviers structurants avec l'élaboration de son premier RLPm, co-construit avec les maires et applicable dans les 24 communes, l'ouverture d'une renégociation du contrat de mise à disposition de mobiliers urbains et la mobilisation du pouvoir de police des maires pour faire respecter les nouvelles règles.

De nouveaux horizons pour le tramway ... épisode 2

En accompagnement du développement de la centralité métropolitaine et du réseau de transport en commun, la Métropole annonçait en juin 2019 la mise en service de trois nouvelles lignes de tramway. Ce projet d'envergure a fait l'objet d'une concertation préalable publique, du 26 octobre 2020 au 24 janvier 2021. Pour cela, deux garants ont été nommés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) afin de veiller au bon déroulement du processus démocratique. Ils ont rendu un bilan de la concertation le 24 février 2021.

Cette concertation visait à présenter en détail le projet et répondre aux questions du grand public, à être à l'écoute des observations et recueillir les avis. Tout au long de la période de concertation Nantes Métropole a proposé des temps forts de découverte du projet (300 personnes ont participé aux 3 réunions publiques en captation vidéo ; 4 balades – ateliers virtuels ; des permanences téléphoniques, 3 lieux de médiation, une page dédiée sur la plateforme dialogue citoyen avec 14 000 visites) et différentes modalités pour contribuer : 1 748 contributions / commentaires numériques et 88 cahiers d'acteurs.

Tous ces avis ont été mis en ligne sur l'espace numérique du dialogue citoyen de Nantes Métropole et **une synthèse a été élaborée à l'automne 2021.**

La Métropole a pris des engagements :

- **dès avril 2021**, en délibérant sur le lancement d'études complémentaires sur la ligne 8 et le réseau structurant de transport collectif, mais aussi sur le principe d'associer un panel de citoyens pour la désignation de l'équipe en charge de la conception et la réalisation du pont Anne-de-Bretagne. L'atelier citoyen pour la transformation du pont Anne-de-Bretagne a été lancé en novembre 2021 ;
- **le 16 décembre 2021**, lors d'une réunion publique, en présentant une réponse à l'ensemble des recommandations citoyennes expliquant les modalités de prolongement des lignes 6 et 7 du tramway, la création d'une ligne 8 de busway électrique de Bouguenais à Doulon, le renforcement du réseau de transports en commun (prolongement de ligne chronobus, nouveaux pôles de correspondances), l'augmentation de l'offre de stationnement dans les parkings relais et le développement du réseau cyclable.

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU CŒUR DES PREOCCUPATIONS

Pour ce nouveau mandat 2020-2026, la transition écologique est plus que jamais au centre des préoccupations, au même titre que l'égalité pour tous et la justice sociale. C'est, d'une part, l'accélération continue sur des sujets tels que la mobilité sobre et propre, le climat, les énergies renouvelables, la rénovation énergétique, l'accès à l'énergie pour tous, l'économie circulaire ou encore l'éco-responsabilité de la Métropole. Ce sont, d'autre part, des défis grandissants à relever : adaptation aux changements climatiques, santé et environnement, reconquête de la biodiversité, alimentation saine et durable pour tous, mutations économiques responsables ou encore les impacts du numérique.

L'année écoulée a permis de poser un nouveau cadre stratégique pour la transition écologique sur le territoire pour la Métropole nantaise, inspiré de la feuille de route nationale de l'agenda 2030, traduction française des 17 objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies. Ce cadre pose 5 thèmes de référence : la sobriété carbone et l'adaptation au changement climatique ; les modèles de production et de consommation économes en ressources naturelles et durables ; la reconquête de la biodiversité ; la santé et les environnements favorables à la santé ; l'agriculture et l'alimentation sûres, saines et durables.

Ce référentiel et sa déclinaison doivent permettre de poser les cibles et objectifs de la transition écologique, de nourrir l'ensemble des politiques publiques dans leur contribution à la transition écologique et d'assurer le suivi évaluatif et le degré d'avancement de ces objectifs.

Le rapport développement durable se structure désormais autour de ce cadre. Le dernier rapport a été présenté au conseil métropolitain de décembre 2021.

En matière de sobriété carbone, le dernier inventaire BASEMIS® des émissions de gaz à effet de serre du territoire publié en 2020 montre qu'entre 2003 et 2018, les consommations d'énergie rapportées au nombre d'habitants ont baissé de 12 %. Toutefois, l'augmentation continue du nombre d'habitants sur la période (+22 %) induit malgré tout une augmentation des consommations d'énergie de 7 %. Afin de pouvoir atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée, Nantes Métropole s'est dotée en avril 2021 d'un Schéma Directeur des Énergies (SDE), véritable stratégie de planification énergétique.

L'année 2021 est aussi marquée par les remises des travaux de la Conférence Ouverte de la Transition Énergétique en juin, qui dresse un suivi évaluatif de 6 des 33 engagements de la feuille de route de la transition énergétique. A noter également, une reconnaissance des avancées de la Métropole dans ce domaine avec l'obtention de la plus haute labellisation européenne existante, Cit'ergie Gold.

En 2020 et en 2021, les actions opérationnelles telles que la rénovation énergétique, le développement des réseaux de chaleur, le contrat en énergie partagé avec les communes ou encore le service local d'intervention sur la maîtrise de l'énergie pour lutter contre la précarité énergétique se sont poursuivies. Dans le domaine de la mobilité, des mesures prises en 2021 concourent à réduire l'empreinte carbone comme la gratuité des transports publics le week-end, l'achat de nouvelles rames de tramway et l'extension du réseau ou l'agrandissement du P+R Neustrie. Au sujet de l'adaptation climatique, de nouvelles opérations d'urbanisme, à l'image de Pirmil-Les Isles, qui expérimente une construction en zone inondable, ou bien la ZAC du Bas Chantenay, prennent en compte la résistance aux changements climatiques.

Sur le champ des modes de production et de consommation durables, l'objectif de Nantes Métropole d'atteindre 50 % des consommations du territoire couvertes par des énergies renouvelables locales d'ici à 2050 s'est décliné en 2021 par la poursuite du plan « Soleil ». Il vient renforcer les actions déjà engagées depuis plusieurs années sur la filière solaire : cadastre solaire, accompagnement de 15 grandes installations privées de toitures utiles, mais aussi de projets de collectifs citoyens...

Une expérimentation sur la collecte séparée des déchets alimentaires auprès de 1 700 foyers nantais, mais aussi les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, figurent parmi les faits marquants de l'année 2021. La feuille de route sur l'économie circulaire se déploie avec des acteurs et des dispositifs sur la déconstruction sélective des bâtiments, le renforcement du tri et de la valorisation des déchets

de chantiers ou encore avec la rédaction à l'échelle régionale d'un guide sur la commande publique circulaire. La plateforme sur la responsabilité sociétale des Entreprises (RSE) a continué ses actions, avec notamment le développement du site ParcoursRSE qui vise à offrir un accompagnement et des solutions aux entreprises amies ou les ambassadeurs RSE avec une trentaine de grandes entreprises adhérentes.

Sur la reconquête de la biodiversité, l'année 2021 a permis d'approfondir la connaissance sur ces enjeux, par la poursuite du travail partenarial avec les associations naturalistes et la réalisation de l'atlas de la biodiversité. 2020 et 2021, c'est aussi la mise en œuvre de la stratégie Éviter Réduire Compenser ou encore l'accompagnement d'une meilleure prise en compte des zones humides dans les projets métropolitains. Nantes Métropole poursuit également son programme de restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques, dans l'attente de la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Estuaire de la Loire prévue en 2022.

L'actualité de l'année 2021, c'est aussi la déclinaison du plan-guide « L'arbre et les forêts de demain », document fixant un cadre pour développer la place de l'arbre sur le territoire. Il concerne les trois sites « expérimentaux » des forêts urbaines, d'autres secteurs de la métropole à horizons 2030-2050 et la poursuite de la gestion du plan forestier. S'ajoutent les multiples actions de sensibilisation sur la biodiversité conduites en direction d'un public diversifié, notamment scolaire.

Dans le domaine de la santé et des environnements favorables à la santé, Nantes Métropole œuvre aux démarches globales permettant d'améliorer la qualité des milieux de vie, notamment en matière d'air et de risques émergents : Plan Régional Santé Environnement « 3 », Plan Local d'Action Santé Environnement sur le territoire métropolitain, Plan de Protection de l'Atmosphère. En matière d'implantation des antennes de téléphonie mobile sur son territoire, la Métropole met en œuvre, avec l'ensemble des acteurs concernés, la charte relative aux modalités d'implantation des stations radioélectriques.

La crise Covid a par ailleurs servi d'accélérateur à Nantes Métropole dans son intention de multiplier les déplacements à vélo par 4 d'ici 2030. Plus de 1,1 M€ de subventions ont été attribués en aides financières pour la réparation ou l'achat d'un vélo à assistance électrique en 2020 et au premier trimestre 2021. Les aménagements temporaires (dont les fameuses « coronapistes ») mis en place lors du premier déconfinement ont pour l'essentiel été pérennisés les mois suivants, avec toute une démarche d'évaluation citoyenne à l'appui. De nouvelles « vélorues » ont vu le jour en cœur d'agglomération (secteur Guist'hau, quai de Versailles...) et l'offre de stationnement a été augmentée avec en particulier la Cyclostation à la gare Nord. Enfin l'adoption le 12 février 2021 du schéma directeur des itinéraires cyclables de Nantes Métropole, qui trace la carte d'un futur réseau métropolitain de 635 km, vient donner de véritables orientations dans ce domaine.

En matière d'alimentation et d'agriculture, la feuille de route du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la métropole nantaise, adoptée en octobre 2018, a été déclinée avec des objectifs chiffrés. Ces derniers seront priorisés en 2022, à l'échéance de la fin du mandat, à l'occasion de la formalisation de la politique publique Alimentation. Dans le domaine de la production agricole, Nantes Métropole et ses partenaires (Chambre d'agriculture, GAB44, Cap44, Terres de Liens) ont accompagné en 2021, via un appel à manifestation d'intérêt permanent, une trentaine de porteurs de projets. Cela s'est concrétisé par une quinzaine d'installations.

Par ailleurs, on peut noter en 2021:

- près de 160 000 € d'aides ont été directement versées à des exploitations agricoles au titre de l'installation ou du défrichage en promouvant particulièrement le bio ;
- la poursuite du déploiement de la démarche « Sensibio » menée par le GAB44 auprès de 20 exploitants agricoles ;
- plusieurs expérimentations (dans des quartiers nantais) d'agriculture urbaine en émergence ou consolidation avec un écosystème en constitution et des modèles économiques à renforcer ;
- dans le cadre de la Conférence des EPCI de Loire Atlantique, un groupe de travail co-piloté par Nantes Métropole et la Communauté de Communes de Nozay avec l'appui du MIN et de l'AURAN, a posé les bases d'une stratégie de filières pour un accès de tous à une alimentation de qualité ;
- plusieurs dispositifs d'animation et de facilitation mis en place :

- les « ateliers du PAT » pour partager entre élus et services métropolitains et communaux les enjeux et pratiques ;
- les séances du Conseil métropolitain des Acteurs de l'Alimentation qui préparent une production pour 2022 ;
- le soutien à une vingtaine de projets portés par des associations ou collectivités dans le cadre du plan de relance ;
- le renforcement de la coopération avec d'autres territoires (Pays de Retz, élaboration PAT du Conseil départemental...) ;
- les Assises Territoriales de l'Agroécologie et de l'Alimentation Durable, que Nantes Métropole accueillera les 12 et 13 septembre 2022, sont en préparation.

La commande publique durable

L'impulsion donnée en 2017 à la commande publique durable par le schéma de promotion des achats responsables (SPAR) a poursuivi sa consolidation en 2021 dans un contexte toujours marqué par la crise sanitaire. Cela n'a pas empêché Nantes Métropole d'intégrer dans ses achats des considérations sociales et environnementales, conformément aux axes définis par le SPAR. L'insertion constitue le vecteur principal d'intégration des considérations sociales avec près de 300 000 heures réalisées au cours de l'année 2021 grâce aux marchés publics.

Par ailleurs, chaque marché fait l'objet d'un examen attentif sur la manière d'intégrer le mieux possible des préoccupations durables. Par exemple, chaque opération de sourcing donne lieu à un échange avec le secteur économique concerné pour mesurer sa maturité. Le cahier des charges est adapté en conséquence. Cette exigence et méthodologie visent à atteindre progressivement l'objectif que la loi climat et résilience fixe à la commande publique : intégration de la valeur environnementale des offres pour 100 % des marchés.

Cet objectif est l'un des axes majeurs du SPAR nouvelle génération, effectif dans le cadre du nouveau mandat, qui prend effet en 2022.

8 axes sont définis pour le nouveau SPAR : santé environnementale, sobriété carbone, adaptation au changement, gestion économe des ressources, alimentation, enjeu nature, emploi, insertion et économie responsable, égalité, non discrimination, numérique responsable.

Parmi les démarches en matière d'achats durables, on retiendra particulièrement l'axe énergie, à travers les achats de fournitures et leurs exigences de consommation (réponse aux certifications Energy Star les plus exigeantes des équipements électriques, informatiques...) ou bien au regard des installations liées aux illuminations de Noël. Dans cette même optique, le programme d'entretien durable du patrimoine poursuit son action en faveur d'une maîtrise des consommations énergétiques. Enfin, la collectivité contribue au développement d'installations de production d'électricité renouvelable soit au travers de ses achats d'électricité en consacrant un lot aux sources renouvelables, soit en intégrant dans ses projets de construction des installations photovoltaïques.

Par ailleurs, face aux mutations à l'œuvre en matière de commande publique durable, Nantes Métropole a engagé un cycle d'échanges avec les principaux organismes représentatifs des acteurs économiques du territoire. Cette démarche se concrétisera en juin 2022 par l'adoption d'une première charte d'engagement. Il s'agira d'intégrer de manière concertée les enjeux environnementaux et sociaux dans la commande publique avec la fédération départementale des travaux publics de Loire Atlantique. Des échanges sont également en cours avec d'autres acteurs du monde économique.

A noter en 2021, dans un contexte économique et sanitaire incertain, la commande publique a témoigné d'une attention plus marquée à destination du monde économique et des entreprises du territoire en facilitant le préfinancement des marchés par le biais d'avances (2/3 des attributaires des marchés publics sont situés dans les Pays de la Loire).

LE PROJET DE COLLECTIVITÉ

Une construction du projet de collectivité 2020-2026 avec une phase de recueil auprès des agents

La direction générale a souhaité débiter le nouveau mandat par une phase de recueil auprès des agents via différents dispositifs complémentaires : un baromètre qualité de vie au travail (questionnaire et ateliers qualitatifs), une boîte à idées en ligne et une expression libre via des cartes postales disponibles sur les différents lieux de travail.

Le questionnaire lancé en novembre auprès de l'ensemble des agents Ville de Nantes, Nantes Métropole et CCAS (soit 8 640 collaborateurs) a reçu un écho favorable avec 3 979 répondants, soit un taux de participation global de 46 %.

Les agents se sont également exprimés via 400 cartes postales et les 7 propositions en ligne ont généré 3 736 vues.

Cette phase a permis : de recueillir les points positifs et d'amélioration de la collectivité ; d'exprimer librement les avis, déceptions, éléments de colère ou de fierté ; de générer de nombreuses propositions.

Une démarche inédite d'instruction et de retour aux agents sur leurs propositions

Le travail de regroupement des 2 323 propositions recueillies a abouti à une liste synthétique de 373 propositions.

Un travail d'instruction de chacune de ces propositions a été mené sur le second semestre 2021 par les directions concernées. Cela s'est traduit par la rédaction d'un document de réponses aux agents.

Le retour aux agents précise ce que la collectivité retient ou non, les propositions déjà mises en œuvre ou programmées sur le mandat autour de 15 thématiques. Sont également mentionnées les idées non programmées pouvant être expérimentées ou nécessitant une étude plus approfondie. Par ailleurs, les quelques propositions non retenues ont reçu une explication.

A noter, le document mis en ligne sur l'intranet début janvier a été diffusé en version papier au sein des services.

Un projet finalisé au premier semestre 2022

Le projet de collectivité 2020-2026 doit définir à la fois l'ambition pour notre collectivité et le chemin à parcourir. Il porte notamment le parti pris d'incarner à l'interne les 6 marqueurs du projet de territoire.

Il se nourrit de l'expression des agents mais également d'autres analyses (bilan de fin de mandat, enseignements de la crise), des stratégies ressources et des orientations fixées par la Maire-présidente en début de mandat.

Le premier semestre va permettre de le finaliser avec la validation d'actions phares à réaliser sur le mandat, avant de le partager largement et de lancer sa mise en œuvre dès septembre 2022.

UNE MÉTROPOLE OUVERTE A L'INTERNATIONAL

L'ouverture internationale et européenne du territoire est un enjeu majeur de l'agglomération nantaise. Afin de l'entretenir et la renforcer, Nantes Métropole s'appuie à la fois sur ses valeurs et ses projets. Elle développe en particulier des partenariats privilégiés avec d'autres métropoles étrangères en mobilisant différents acteurs du territoire.

La Collectivité s'engage également auprès de ses villes partenaires en Afrique, au Brésil, dans les Caraïbes et contribue ainsi à répondre aux enjeux mondiaux définis par l'ONU en matière de développement durable. Sur ce volet, il s'agit d'améliorer et de pérenniser les actions menées au service des habitants.

Poursuite des partenariats avec le Québec

Au cours des dernières années, la métropole nantaise a noué des relations très étroites avec le Québec, ce qui a permis de faire émerger de nombreux projets au sein des deux territoires. Ces projets impliquent fortement nos écosystèmes numériques, nos établissements culturels, nos centres de recherche et de développement, ainsi que nos entreprises. Le partage d'expériences et de démarches contribue à définir et à mettre en œuvre des politiques publiques plus efficaces.

Ces partenariats sont notamment le fruit d'échanges et projets structurants tels que :

- la **coopération Nantes Digital Week et MTL CONNECTE**, avec en 2021 :
 - une délégation nantaise en distanciel et en présentiel lors de MTL CONNECTE ;
 - 26 participants nantais, 7 conférenciers et 3 artistes programmés, 1 atelier sur les échanges Nantes-Québec ;
 - réunion d'une vingtaine d'Audacieux (ambassadeurs du territoire) et table ronde organisée par l'Ecole de design (60 participants).
- la **collaboration autour de la charte de la donnée métropolitaine** de Nantes et de la charte des données numériques de Montréal.

Quatre projets soutenus par la Métropole et retenus dans le cadre de l'appel à projets franco-québécois de la coopération décentralisée (FFQCD) 2021-2023 ont été retenus :

- l'**alliance de Nantes Digital Week (NDW) et du Printemps numérique** (organisateur de la semaine numérique MTL CONNECTE), avec :
 - la production d'une série de portraits vidéos de Nantaises et Montréalaises pour valoriser la diversité des métiers dans le numérique, des parcours de femmes et déconstruire les préjugés ;
 - la rédaction d'un manifeste commun Nantes-Montréal (date de publication : octobre 2022), sous la forme de regards croisés qui préfigurerait un numérique souhaitable pour demain.
- la **Samoa et le partenariat du Quartier des spectacles** : le projet vise à développer des actions conjointes pour organiser la mise en place, l'animation et l'évaluation d'une installation créative sur l'espace public visant à sensibiliser le grand public aux enjeux du changement climatique ;
- la **collaboration Arkham – Rhizome** : l'association Arkham sur Loire, en association avec Rhizome à Québec, poursuit le projet transmedia et transatlantique « Conte des Estuaires Nantes-Québec », avec en 2020, un troisième chapitre.
- l'**association entre la Compagnie Yvann Alexandre et la Maison pour la Danse Québec**, autour du projet de danse « ARCHIPEL ».

Sur le volet économique, on peut relever :

- 30 prospects québécois suivis, principalement startups techs, ICC, IA... ;
- des implantations d'entreprises en 2020/21 : Osedea, Green Link, Ideate Medical ;
- le lancement du réseau d'ambassadeurs à Montréal « Les Audacieux de Nantes Saint-Nazaire du Québec ».

Accueil de délégations québécoises avec :

- la venue de La Déléguée Générale du Québec à Nantes en juillet 2021 :
 - inauguration de l'exposition « Les Intelligences »,
 - rencontres Lieu Unique, VAN... ;
 - échanges avec les élus : Johanna Rolland, Francky Trichet, Aymeric Seassau.
- la participation du printemps numérique pendant la NDW avec les 4 jeunes Montréalais retenus dans le cadre du projet FFQCD :
 - accueil de Québec International ;
 - accueil des porteurs de projets culturels FFQCD.

Sur le volet culturel, notons :

- la coopération entre la Maison de la Poésie (avec Rhizome) et la poursuite du projet de résidences croisées ;
- la poursuite du projet de maison pour l'architecture, qui s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets FFQCD, avec un concours financier national et canadien.

Enfin, sur le volet académique, soulignons :

- l'intégration du centre hospitalier universitaire de Nantes au Réseau Mère-Enfant pour la francophonie (à l'instar de plusieurs CHU en France). Dans ce cadre, les agents du CHU participent régulièrement aux activités soutenues par le réseau (colloque annuel, stages...);
- l'accueil régulier au CHU de stagiaires médicaux québécois en qualité de stagiaires associés, issus de différentes universités et centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) québécois (Montréal, Québec, Rimouski). A noter pour 2021, l'accueil d'un « fellow » (résident, interne) de l'Université Laval de Québec.

Une présence dans les réseaux d'échanges francophones

Dans le cadre de l'association internationale des maires francophones (AIMF), mentionnons :

- la participation à l'assemblée générale qui s'est tenue à Tunis ;
- la collaboration en cours sur la charte de la donnée ;
- deux réunions de la commission « Villes Innovantes » se sont tenues à Nantes lors du Salon de la Data et les Interconnectés.

L'action de Nantes Métropole et de ses partenaires en Afrique, en Haïti**• Une cohérence d'actions depuis 2012**

Nantes Métropole a poursuivi sa logique de coopération Nord-Sud et Sud-Sud avec trois collectivités partenaires : Dschang (Cameroun), AMAGA (Association des Maires de la Grand'Anse en Haïti) et Kindia (Guinée). Il s'agit d'accompagner la structuration de services communaux ou intercommunaux et leur développement pérenne en concertation avec les habitants et les autorités nationales. L'échange d'expériences entre les quatre territoires est pour cela un atout majeur. L'organisation intercommunale, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, la gestion des déchets, la promotion de l'agriculture locale et biologique et la production d'énergie hydroélectrique sont autant de domaines où les projets sont déclinés en collaboration entre les territoires (avec le soutien financier de

partenaires tels que l'Agence Française de Développement, le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, ou encore l'Association Internationale des Maires Francophones).

Cette démarche porte ses fruits : Dschang dispose d'une agence municipale qui entretient et développe les infrastructures d'eau et de production électrique de la commune. Elle s'appuie également sur son agence municipale de gestion des déchets pour collecter et trier les déchets des ménages, puis réaliser et vendre le compost issu de ceux-ci. Sa démarche devient intercommunale, notamment pour développer un service d'assainissement viable et écologique. Kindia entreprend quant à elle de définir et financer sa stratégie d'accès à l'eau potable, en relation avec l'association nationale des communes de Guinée et la coopération entre Boffa et la Charente-Maritime, pour contribuer à une évolution à l'échelle nationale.

- **Fonds de coopération internationale sur les services urbains**

Grâce à la loi Oudin-Santini, Nantes Métropole mobilise jusqu'à 0,5 % des recettes de l'eau et de l'assainissement pour soutenir les coopérations communales et intercommunales de son territoire pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Elle a élargi ce soutien à d'autres enjeux, parmi les objectifs de développement durable de l'ONU : gestion des déchets, prévention des risques naturels, lutte contre le changement climatique et résilience des villes.

Les objectifs sont, d'une part, de renforcer les coopérations entre les communes de la Métropole et leurs villes partenaires, d'autre part, de répondre aux situations d'urgence humanitaire liées à des catastrophes naturelles.

Nantes Métropole a soutenu en 2021 les coopérations entre Carquefou et Matéri (Bénin), Rezé, Saint-Herblain et Ronkh (Sénégal), la Chapelle-sur-Erdre et ses trois collectivités partenaires polonaise, roumaine et palestinienne.

Par ailleurs, elle a octroyé une aide à l'AMAGA (Haïti) pour un projet de post-urgence, encore en cours d'élaboration, dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

- **Accompagnement de la transition énergétique et de la Ville durable**

La Ville de Dschang, avec le soutien d'Électriciens Sans Frontières et de Nantes Métropole, a poursuivi le déploiement de sa politique municipale en matière d'énergie renouvelable. Il consiste à équiper la ville de micro-centrales hydroélectriques et à gérer un service public de production et de vente d'électricité propre, constante et économique.

Un projet sur la gestion des déchets est également en cours, axé sur le déploiement d'un service de compostage individuel et municipal à Dschang et dans son intercommunalité (SYCOME). Nantes Métropole, dans le même temps, entreprend de collecter et de valoriser les déchets ménagers organiques. Cette coopération est un outil pour sensibiliser les habitants des deux territoires sur l'enjeu des déchets organiques et pour reconnaître et valoriser les initiatives citoyennes ou économiques dans ce domaine.

Ces deux projets bénéficient du soutien financier de l'Agence Française de Développement.

La fiabilité de la gestion de ces services incite d'autres partenaires à élaborer des projets avec Dschang : le gouvernement camerounais, l'Union européenne ou les coopérations italienne et suisse. De même en Guinée, l'UE a étendu son programme d'amélioration de la gestion des déchets (SANITA) à Kindia, dotée d'une agence de l'eau et de l'assainissement.

Enfin, grâce au soutien de l'Association Internationale des Maires Francophones et de Nantes Métropole, Dschang et le SYCOME ont déterminé leur manière de gérer les boues issues de l'assainissement autonome. La mise en œuvre démarrera en 2022 dans le cadre d'un nouvel accord entre les quatre partenaires. Kindia a initié également cette démarche avec les mêmes partenaires qui devrait aboutir à un plan d'action en 2022.

- **Appui de Nantes Métropole à la gouvernance locale**

Face aux enjeux sociaux, économiques et écologiques actuels, les villes et les communes doivent assurer l'adéquation de nombreux services publics aux besoins de leurs habitants et en assurer la pérennité. Nantes Métropole soutient l'organisation des collectivités locales et la reconnaissance de leur rôle. C'est particulièrement vrai en Haïti où le développement local et l'accès aux services

essentiels nécessitent l'implication des habitants et de leurs représentants de proximité. En coordination avec la région Bretagne et la Ville de Nantes, Nantes Métropole soutient la structuration de l'Association des Maires de la Grand' Anse (AMAGA), afin que les élus locaux soient mieux associés au développement de leur territoire intercommunal, en complémentarité avec l'État haïtien et les ONG.

Nantes Métropole et Recife

Après avoir signé fin 2019 une lettre d'intention avec la Ville de Recife officialisant leur souhait de déposer un projet commun dans le cadre du dispositif « Facilité de financement des collectivités territoriales françaises » (FICOL) porté par l'Agence Française de Développement (AFD). Ce projet finalement retenu par l'AFD en 2020 bénéficie d'un financement de 600 000€ sur 3 ans. Nantes Métropole a œuvré tout au long de l'année 2021 à la mise en œuvre de cet ambitieux programme de coopération.

Intitulé « Innovation urbaine et nouvelles centralités », ce projet dont la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la SAMOA vise principalement à mutualiser des bonnes pratiques. Il s'agit d'encourager les collaborations entre les partenaires dans les champs du développement urbain durable et inclusif, de l'économie créative et, plus généralement, de la Smart City.

Structuré notamment autour de missions croisées entre Nantes et Recife, le calendrier du projet a été fortement impacté par le contexte sanitaire et l'impossibilité de voyager. Des échanges en visioconférence (comités de pilotages, entretiens bilatéraux...) ont toutefois permis de maintenir la dynamique partenariale et une première délégation reciféenne sera accueillie à Nantes en avril 2022.

L'action locale de Nantes Métropole

- **Soutien aux associations internationales**

Nantes Métropole a apporté en 2021 un soutien financier à quatre partenaires locaux intervenant dans le champ de ses coopérations :

- Inti : conduite des actions en faveur de l'énergie solaire ou économe et du développement à destination des pays du Sud ;
- Compost In Situ : valorisation du compostage des déchets organiques, notamment via la préparation d'un troisième séminaire africain sur le sujet et l'accueil d'un stagiaire camerounais sur les initiatives citoyennes en matière de déchets ;
- Électriciens sans Frontières : contribution au projet de déploiement de micro-centrales hydroélectriques à Dschang ;
- Solidarité Laïque : ONG phare de la coopération associative entre Couëron et la Grand' Anse ; aide de post-urgence suite au séisme du 14 août 2021 dans le grand sud haïtien avec un soutien à l'opération de mise à l'abri, d'accompagnement psychologique aux jeunes victimes du séisme et à leur entourage.

- **Participation de Nantes Métropole au Réseau Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)**

Nantes, devenue membre du Bureau exécutif de CGLU en 2019, en plus de son siège au Conseil mondial, poursuit son engagement auprès de CGLU. Les conditions de mobilisation au sein du réseau ont toutefois été fortement impactées par la crise sanitaire qui a entraîné l'organisation de tous les événements en distanciel.

UNE MÉTROPOLE AU CŒUR DES RÉSEAUX EUROPÉENS

Nantes Métropole se place au cœur des réseaux européens, avec une stratégie d'influence confortée par ses relations avec de multiples acteurs du continent. Cela contribue à son rayonnement en Europe, espace essentiel pour l'internationalisation du territoire : 80 % des échanges économiques des entreprises régionales sont intra-européens.

Les relations nouées en Europe permettent de s'enrichir des expériences des autres villes de l'Union, de valoriser les réussites métropolitaines et ainsi de contribuer à la visibilité du territoire, tout en défendant les enjeux des collectivités locales au niveau européen. Cette présence forte en Europe est aussi un levier pour bénéficier de fonds européens, véritables accélérateurs de projets pour la Métropole.

Nantes Métropole en Europe : une présence au cœur des réseaux

Grâce à son rôle actif dans les réseaux européens et ses relations avec les institutions continentales, Nantes Métropole peut faire entendre sa voix en Europe sur des enjeux stratégiques : cohésion sociale et territoriale, services publics locaux, éducation, culture, changement climatique, développement économique responsable. Elle exerce ainsi une influence sur les processus décisionnels européens et veille à défendre les intérêts de son territoire.

Cette présence à cette échelle est primordiale puisque 75 % de la législation nationale découle du droit européen. Par conséquent, les décisions européennes impactent directement les politiques publiques locales.

En 2021, malgré la crise sanitaire, les activités ont pu se poursuivre en ligne, ce qui a permis de maintenir une dynamique forte de réseaux, des échanges fructueux et une présence significative auprès des instances européennes.

EUROCITIES

Le réseau Eurocities, qui réunit quelques 130 villes européennes de plus de 250 000 habitants, a été présidé par Nantes Métropole de novembre 2014 à novembre 2016. Depuis 2017, Nantes continue de participer à la gouvernance et au rayonnement politique d'Eurocities. La Métropole oriente son implication autour de :

- la cohésion sociale, les services publics et la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) ;
- les apports européens aux problématiques soulevées par les transitions (sociale, économique, démocratique, écologique, numérique) mises en débat sur le territoire métropolitain ;
- le développement de la synergie au niveau local, en renforçant les liens européens avec les citoyens et acteurs du territoire.

Tout en poursuivant ces actions d'influence auprès des institutions européennes, Nantes Métropole reste active au travers des Forums thématiques suivants :

- le Forum Affaires Sociales, qui s'inscrit dans la continuité des actions menées sur la cohésion sociale, l'emploi, les services publics et la RSE. Celui-ci promeut également le socle européen en matière de droits sociaux et les 17 objectifs de développement durable des Nations unies.

Dans ce cadre, la Collectivité a défendu l'exigence d'une reprise inclusive et juste, notamment lors d'événements de haut niveau comme le Sommet social de Porto en mai 2021 qui a mené à l'adoption d'une déclaration des chefs d'État et de gouvernement pour renforcer l'Europe sociale.

En novembre 2021, en raison de la pandémie, le Forum de Berlin a dû se tenir en ligne et a mis l'accent sur la reprise inclusive grâce à l'innovation sociale et au développement des

compétences vertes et digitales. Ce temps fort fut aussi l'occasion de présenter l'engagement local en faveur de l'accès des plus vulnérables aux services essentiels.

La Métropole participe aux groupes de travail (GT) éducation, migration, emploi, intégration des roms, résorption du sans-abrisme et vieillissement urbain. Elle contribue aussi aux projets : « Cities4CSR » concernant la promotion de la RSE par les villes ; « ON BOARD » en matière d'innovation dans l'éducation ;

- le Forum Développement économique, dont la Métropole a assuré la présidence (2019-2020), axé prioritairement sur les thèmes de l'innovation, de la RSE et des nouvelles formes d'économies en général (économie circulaire, économie du partage, économie sociale et solidaire...);
- le Forum Culture, dont Nantes assure la vice-présidence du GT art dans l'espace public ;
- le Forum Environnement.

L'action de la Métropole se perpétue en outre par le biais des GT transversaux suivants :

- citoyenneté créative : la Métropole préside ce GT avec Munich et Paris, participant ainsi à la mobilisation citoyenne autour de l'idée européenne via la mise en valeur et l'échange d'expériences remarquables ainsi que l'organisation de deux webinaires européens dans ce domaine ;
- services publics, commande publique et achats publics : Nantes Métropole représente les villes du réseau dans le partenariat de l'agenda urbain sur la commande publique innovante et responsable, visant à faire des marchés publics un outil au service de la stratégie globale des villes et du développement durable. Cela lui permet aussi de valoriser les démarches initiées et d'influer sur la législation européenne à ce sujet ;
- politique de cohésion : il s'agit de défendre le rôle des villes concernant les fonds structurels.

AFCCRE / CCRE

L'Association Française du Conseil des Communes et des Régions d'Europe (AFCCRE) réunit près de 1500 collectivités territoriales, communes, départements, régions ainsi que des groupements de communes. Le Conseil des Communes et des Régions d'Europe (CCRE) fédère les associations nationales, dont l'AFCCRE. Nantes Métropole est membre du bureau de l'AFCCRE / CCRE qui a pour missions d'assister et conseiller les communes dans leurs activités et démarches européennes : recherches d'informations, de contacts et de financements pour leurs projets transnationaux. Elle assure une veille permanente de la réglementation européenne afin de permettre aux collectivités territoriales d'anticiper les conséquences au plan local.

Nantes a organisé, conjointement avec l'AFCCRE et la Maison de l'Europe, la journée « Jumelages : mode d'emploi », le 8 octobre 2021. Cette formation a permis aux élus, techniciens et comités de jumelage de la Métropole d'échanger sur les modes d'action possibles, l'animation des relations et les bonnes pratiques.

SIG Europe (ex CEEP)

Nantes Métropole est membre de SIG Europe, nouveau nom depuis décembre 2020 du Centre Européen des Employeurs et des Entreprises en charge de fournir des services publics (CEEP).

Plusieurs SEM/SPL métropolitaines y participent également : la SEMITAN, la Cité Nantes Events Center, Nantes Métropole Aménagement et le MIN.

Cet organisme, partenaire du dialogue social européen, défend les entreprises de service d'intérêt général en Europe, particulièrement dans le cadre de la relance économique post-Covid. Il intervient également dans le domaine de la RSE.

Dans la continuité de la présidence de SIG France depuis décembre 2015, la SEMITAN préside SIG Europe depuis décembre 2020. Cette présidence lui permet de porter les valeurs d'un service public de qualité et accessible à tous grâce notamment à un accès privilégié aux institutions européennes.

Le partenariat privilégié avec Hambourg

Un accord de partenariat multisectoriel a été signé en 2017 pour la période 2017-2020 entre Nantes et Hambourg. La mise en œuvre opérationnelle de cet accord ambitieux a depuis permis d'accompagner de nombreux projets de coopération entre acteurs des deux territoires, notamment en matière de développement économique ou de culture.

En dépit du contexte sanitaire, l'année 2021 a été marquée par la volonté réaffirmée de se projeter vers l'avenir et de renforcer la coopération. Témoinnant de cette dynamique, une conférence virtuelle présentant les relations entre les deux territoires a notamment été organisée le 22 janvier à l'occasion de la Journée Franco-Allemande. Elle réunissait des représentants politiques des deux Villes, les autorités françaises à Hambourg et plus de 160 participants issus des mondes économiques, culturels et académiques.

Dans le domaine culturel, un soutien a été apporté par Nantes Métropole à l'association nantaise Mapp NTS, à travers le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 000 €, pour la réalisation à Hambourg d'une œuvre poétique de vidéo-mapping célébrant la signature du Traité de l'Élysée et, plus généralement, l'amitié franco-allemande.

Les métropoles de Nantes et de Hambourg ont multiplié les échanges en vue de la conclusion d'un nouvel accord stratégique de coopération, dont la signature devrait intervenir en 2022. Les acteurs nantais impliqués dans le partenariat avec Hambourg sont pleinement associés à ces discussions par le biais d'un comité de pilotage animé par Nantes Métropole.

UN PARCOURS DE CITOYENNETÉ EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

La volonté d'ouverture à l'Europe et à l'international de Nantes Métropole se traduit sur le territoire par un véritable parcours de citoyenneté européenne et internationale, lequel permet aux habitants de l'agglomération de bénéficier des opportunités offertes par des expériences à l'étranger.

Cette ambition repose aussi sur la mise en place d'événements et de dispositifs favorisant l'intérêt des habitants métropolitains pour l'Europe et sur le soutien de Nantes Métropole à plusieurs associations qui contribuent au développement d'une citoyenneté ouverte sur le monde.

Partager les enjeux européens et internationaux avec les citoyens

Une citoyenneté européenne et internationale active nécessite une bonne appréhension des enjeux induits par l'Europe et la mondialisation sur notre territoire. En ce sens, Nantes Métropole propose des temps de réflexion et d'échanges en invitant des acteurs clés et des experts européens et internationaux à débattre avec les habitants :

- la Fête de l'Europe (9 mai 2021) : comme en 2020, cette manifestation s'est réinventée dans le contexte de la crise sanitaire en proposant une programmation, sur la thématique du voyage, en distanciel (retransmission de débats, concerts et jeux sur ses réseaux sociaux tout au long de l'événement) ;
- 9^e édition des « Géopolitiques de Nantes » (24 et 25 septembre 2021) : pour la 9^e année consécutive, l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS) et le Lieu unique ont proposé aux citoyens un programme articulé autour d'une dizaine de tables rondes selon un protocole adapté à la crise sanitaire.

Temps fort solidarité internationale « AfriqueS à Nantes » 2021

Nantes Métropole compte de nombreuses associations, structures professionnelles et citoyens qui œuvrent chaque jour pour mettre en avant la richesse du monde, qu'elle soit culturelle, artistique ou patrimoniale. En s'appuyant sur les acteurs de son territoire et en écho à l'initiative nationale « Saison Africa 2020 », la Ville de Nantes et Nantes Métropole ont accueilli du 15 juillet au 17 décembre 2021 une programmation événementielle riche d'animations et de rencontres sur le thème de l'Afrique. Mobilisant plus de 40 acteurs associatifs et institutionnels, ce temps fort a illustré durant 6 mois l'énergie créatrice et fédératrice que suscite le continent Africain.

Malgré le contexte sanitaire, « AfriqueS à Nantes » a valorisé la diversité des actions de solidarité internationale menées sur la métropole, dans les territoires de coopérations et à l'international. 34 événements ont ainsi été organisés sur un ou plusieurs jours alliant festivals, concerts, projections, tables rondes, spectacles danses... Des animations à destination du public enfant et des jeunes ont notamment été menées sur le temps scolaire et périscolaire.

Nantes Creative Generations : la jeunesse au cœur de l'Europe

Nantes Creative Generations (NCG), initiative lancée par Nantes Métropole et la Ville de Nantes en 2009, répond à un double objectif : renforcer la visibilité de la Métropole en Europe et faire de l'Europe une réalité accessible et une opportunité pour la jeunesse.

Annulés du fait de la crise sanitaire, le forum annuel, NCG on Tour et le prix de la coopération ont été reportés.

Un événement de remobilisation autour de NCG a été organisé : 36 jeunes métropolitains ont participé en octobre à Europa Mix. Autour de leurs aspirations, ils ont émis des propositions pour le futur de l'Europe. Cet événement s'est inscrit dans le cadre de la Conférence sur le Futur de l'Europe.

L'Europe à Nantes : un vivier d'associations

Considérant que l'Europe doit être vécue comme une opportunité par les citoyens, Nantes Métropole accompagne des associations locales qui contribuent à mieux faire connaître l'Europe et ses enjeux. Des associations proposant de nombreuses initiatives d'échanges entre citoyens de l'agglomération et citoyens européens sont soutenues, comme par exemple :

- la Maison de l'Europe, qui informe et sensibilise les citoyens sur les enjeux européens, soutient et accompagne les porteurs de projets du territoire dans l'ouverture vers l'Europe ;
- Euradio, la radio-école européenne qui continue à développer l'accès à une meilleure connaissance de l'actualité et des enjeux européens tout en contribuant au rayonnement de la Métropole en Europe. Si la station a vu son développement ralenti dans le contexte du Covid, cela n'a pas empêché sa diffusion dans de nouvelles villes : Paris, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Nice. En 2022, quatre autres villes viendront s'ajouter : Tours, Orléans, Rennes et Angers ;
- le Centre Culturel Européen et ses centres culturels binationaux (franco-allemand, franco-espagnol, franco-britannique, franco-italien), lesquels ont pour mission de rendre visibles les différentes cultures européennes sur l'agglomération ;
- Graine d'Europe, Gare de l'Est...

Pour rappel, Europa Nantes est un espace de 1 000 m², inauguré en septembre 2019, destiné à resserrer les liens entre les Nantais, Métropolitains et l'Europe. Regroupant les principales associations européennes du territoire sur un site ouvert à tous, il est dédié à l'information, l'expérimentation et au montage de projets en direction de l'Europe. Sa gestion est assurée par la Maison de l'Europe.

Malgré la crise sanitaire, Europa Nantes s'est affirmé comme un lieu ressource sur la question européenne en multipliant des initiatives principalement en ligne (débat, conférences, rencontres) et en poursuivant sa mission d'information et de sensibilisation sur les questions européennes.

LE TOURISME EN TRANSITION

Nantes a longtemps eu pour les touristes l'image d'une ville assez indistincte et méconnue. A la fois proche des châteaux de la Loire et de la façade atlantique, elle dispose de nombreux atouts et centres d'intérêt (patrimoine, architecture, histoire, culture, vins et gastronomie), sans pour autant être connue et reconnue dans un domaine particulier.

Mais depuis une vingtaine d'années, la belle endormie a su se réinventer en portant un regard décalé sur le monde. Elle se distingue aujourd'hui par sa créativité, son originalité, son effervescence culturelle qui en font la métropole « la plus déjantée de France » - comme l'a qualifiée le journal anglais Sunday Times en 2014. Nantes a ainsi su bâtir l'identité d'une ville singulière, traversée par l'art, mais aussi d'une ville sereine où la vie s'écoule paisiblement.

En se confectionnant cette image, Nantes a su trouver sa place au milieu des autres destinations touristiques, celle d'une ville ambitieuse mais pas prétentieuse, une ville extravagante mais pas écrasante.

Avec la crise sanitaire, comme pour toutes les destinations, le secteur du tourisme a été lourdement impacté. Il a toutefois démontré ses capacités de rebond.

Le tourisme d'agrément : une année encore très perturbée par le contexte sanitaire

En 20 ans, Nantes Métropole est devenue l'une des agglomérations les plus dynamiques et inventives de France. Un nombre important de sites, créations, manifestations et événements l'anime habituellement tout au long de l'année, dont certains d'envergure internationale : Le Voyage à Nantes, La Folle Journée (festival de musique classique), Estuaire (collection permanente à ciel ouvert d'art contemporain entre Nantes et Saint-Nazaire), le bestiaire mécanique des Machines de l'Île, le Château des ducs de Bretagne...

Mais depuis deux années, comme partout ailleurs, le secteur du tourisme, plus particulièrement le tourisme urbain, a été sinistré par la crise sanitaire. Ce contexte a notamment provoqué des fermetures administratives d'établissements accueillant du public, annulations d'événements, couvre-feu, jauges d'accueil du public, fermetures ou restrictions d'ouverture de frontières...

Une levée partielle des restrictions, à la faveur de la campagne vaccinale, a toutefois permis les réouvertures au début de l'été 2021, assorties de contraintes nouvelles : gestion de flux, contrôle du pass sanitaire, règles d'hygiène renforcées...

Dans ce cadre, une activité estivale a pu être maintenue, en partie grâce à la programmation d'un des principaux événements de l'été (Le Voyage à Nantes) et l'ouverture d'importants sites de visites (château, Machines de l'Île, Musée d'arts...).

A cela, s'est ajoutée une offre touristique rémanente avec le « Voyage permanent », les parcours « Estuaire », le « Voyage dans le Vignoble » ou encore la « Traversée moderne d'un vieux pays », pertinente et résiliente en période de crise.

En 2021, on relève ces faits notoires :

- un enrichissement des collections du Voyage à Nantes avec de nouvelles créations artistiques ; par exemple, « Le Pied, le Pull-over et le Système digestif » de Dewar & Gicquel dans l'avant-port de Saint-Nazaire ou encore « le Parfum de Nantes » de Bertrand Duchaufour ;
- la 10^{ème} édition de l'événement estival « Voyage à Nantes », du 3 juillet au 12 septembre, marquée par les œuvres monumentales « Le Naufrage de Neptune » d'Ugo Schiavi place Royale et le playground « Versus » de Titan place Graslin ; à noter que les temps événementiels de la « Nuit du VAN » et la « Nuit des Tables de Nantes » n'ont, de nouveau, pas pu être programmés.
- l'installation du « Caméléon » dans la Galerie des Machines, issu de l'univers artistique de l'Arbre aux Hérons, a été vecteur d'attractivité pour le site des Machines. Plus de 433 000 visiteurs ont été accueillis en 2021 malgré les longues périodes de fermeture et les jauges

réduites ;

- une campagne de promotion du tourisme de proximité renforcée autour :
 - du lac de Grand-Lieu, en partenariat avec le Département, les 10 communes riveraines et leurs intercommunalités ;
 - du tourisme à vélo, avec une 1^{ère} édition du guide « Nantes en roue libre » et « La traversée moderne d'un vieux pays à vélo » ;
 - du tourisme participatif, avec le soutien aux associations y concourant.
- le soutien de 13 communes afin d'accompagner le fonctionnement de 13 sites de tourisme de proximité, pour un montant total de près de 153 000 € ;
- Le soutien de 2 communes afin d'accompagner l'investissement de 2 sites de tourisme de proximité, pour un montant total de près de 40 000 € ;
- le rendu des pré-études de l'Arbre aux Hérons, la préparation du marché d'achat de l'œuvre d'art et la construction d'éléments du bestiaire, tels le caméléon et les colibris ;
- l'annulation de nombreux événements, mais quelques grands rendez-vous qui rythment habituellement la vie culturelle et touristique nantaise ont pu être proposés : la Folle Journée, les programmations culturelles des Nefs...

Au vu de ce contexte, de meilleures performances ont été observées en 2021, avec une hausse des entrées et des nuitées par rapport à 2020, sans pour autant retrouver les niveaux de 2019. Sont à noter :

- plus de 1,9 millions de nuitées en hébergements marchands de janvier à octobre 2021 (source : taxe de séjour et Airbnb), soit +12,5 % par rapport à 2020 (-33 % par rapport à 2019) ;
- une reprise de fréquentation des sites touristiques, en deçà néanmoins des niveaux de 2019 : +8,4 % aux Machines de l'Île par rapport à 2020 après 7 mois de fermeture (-42 % par rapport à 2019), +15 % au Château des ducs de Bretagne (-51 % par rapport à 2019) ;
- les touristes français ont largement contribué à ces performances, en compensant en partie l'absence de clientèles internationales (10 % de la fréquentation en 2021 contre 30 % en 2019).

En 2021, la Métropole, notamment grâce au Voyage à Nantes, a de nouveau prouvé sa capacité d'adaptation. Elle est désormais reconnue en tant que destination de tourisme urbain, mais aussi d'art et de culture à l'échelle nationale et européenne.

En période de crise, le choix stratégique des dernières années d'étoffer la collection d'œuvres et installations artistiques pérennes, accessibles à tous dans l'espace public (par exemple sur le parcours de la ligne verte), a prouvé toute sa pertinence.

L'année 2021 aura également été marquée par le travail engagé avec la SPL le Voyage à Nantes autour du renouvellement de la délégation de service public pour la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique 2022-2026. Alimentés par le colloque « Le tourisme du futur » (organisé les 6 et 7 septembre 2021 à Nantes), les élus de Nantes Métropole ont défini les orientations stratégiques du mandat :

- conforter Nantes comme une destination touristique de niveau européen, avec la culture et la créativité comme leviers du développement touristique ;
- engager la destination dans un développement touristique responsable (réduction de l'impact écologique de la filière, répartition des flux dans le temps et l'espace...) ;
- concevoir et promouvoir, auprès des visiteurs extérieurs comme des habitants, une offre singulière et durable, à l'échelle de la métropole et des coopérations métropolitaines ;
- s'engager dans un nouveau prisme en matière d'évaluation et de performance de la destination.

Le tourisme d'affaires fortement impacté par la crise sanitaire

Le secteur des rencontres et événements professionnels (salons professionnels et grand public, congrès, séminaires) est source de retombées économiques importantes pour tous les acteurs de la chaîne touristique, notamment les hôteliers.

Selon la méthodologie de France Congrès, la Cité des Congrès de Nantes et le Parc des expositions

engendrent 259 M€ de retombées annuelles pour le territoire.

A l'instar du tourisme d'agrément, ce secteur a été très lourdement impacté par la crise du Covid : événements reportés ou annulés, mise en place de jauges et du pass sanitaire. Presque aucune manifestation de grande ampleur n'a pu se tenir au cours du 1^{er} semestre 2021. La reprise effective a été amorcée en septembre avec, malgré tout, le maintien de mesures restrictives.

Chiffres clés du tourisme d'affaires en 2021

- **Cité des Congrès** : 80 manifestations MICE (Meetings, Incentives, Conferencing, Exhibitions), une quarantaine de représentations culturelles.
- **Parc des Expositions** : 4 salons produits et 14 accueillis, 29 concours, 4 événements corporate.

En 2021, le Bureau des congrès, hébergé au sein de l'agence Nantes Saint-Nazaire Développement et chargé de la promotion de la destination sur le segment « affaires » au niveau national et international, a conforté son positionnement et étoffé son offre de services auprès de ses adhérents.

La gouvernance du réseau des acteurs a ainsi été revisitée autour de plusieurs collèges thématiques (sites privatisables, agences...). Les organisateurs d'événements peuvent y trouver un relai pour la sélection de leurs prestataires locaux : hôtels, sites privatisables, traiteurs, agences événementielles, prestataires de services, restaurants... Le Bureau des congrès anime le réseau des acteurs conjointement avec la CCI Nantes Saint-Nazaire.

Par ailleurs, la Métropole accompagne le développement des filières d'excellence de son territoire en soutenant des manifestations à caractère économique, touristique et scientifique, au rayonnement national et international.

En 2021, malgré la persistance de la crise sanitaire, une vingtaine de manifestations ont pu être organisées (une quinzaine dans les domaines ECO & ESR et sept à l'Université de Nantes, dans le cadre de la Convention « Campus Nantes »). L'une de ces manifestations, « Concours Serbotel 2021 », s'est tenue au Parc des Expositions et 8 autres se sont déroulées à la Cité des Congrès de Nantes.

Fortement impactée en 2021 mais résiliente, l'offre touristique continue de s'adapter face à la crise sanitaire en renforçant deux axes de travail déjà existants : le tourisme de proximité et le tourisme durable.

Ainsi, Nantes se fait reconnaître comme une destination de référence en la matière, notamment à travers 3 labels : GDS Index (dédié au tourisme d'affaires), Cit'ergies (dont le tourisme sera un des sujets majeurs pour atteindre le niveau Gold), et Destination Innovante Durable (dont Nantes fait partie des 9 villes pilotes).

UNE POLITIQUE CULTURELLE TOURNÉE VERS L'INNOVATION

L'objectif de Nantes Métropole est de mettre en œuvre une politique culturelle ambitieuse pleinement actrice de la construction du vivre ensemble et du projet de territoire. Elle est fondée sur une vision exigeante de la culture, vecteur d'émancipation individuelle et collective et espace de liberté où la société s'invente et se réinvente dans l'échange.

Dans le partage avec le plus grand nombre, avec une part belle faite aux idées novatrices en proximité comme à l'international, une attention particulière est portée à la prise en compte des capacités d'innovation et de la diversité, que ce soit dans les manières de vivre la culture, dans les démarches de création ou dans les projets culturels.

L'année 2021 aura été marquée par la crise sanitaire impactant l'offre culturelle des équipements gérés en régie. Toutefois, durant la période, Nantes Métropole a maintenu et réaffirmé son ambition en matière culturelle avec une offre diversifiée et accessible au plus grand nombre.

Une continuité d'activité, de fréquentation et d'offres culturelles rayonnantes pour les équipements métropolitains

- Au **Château des ducs de Bretagne et son musée d'histoire de Nantes**, l'année 2021 a été marquée par la fermeture de l'équipement jusqu'au 19 mai. Pour autant, 840 272 visiteurs ont franchi les portes du Château, dont 223 582 visiteurs au Musée d'histoire en incluant les expositions permanentes, temporaires et la programmation artistique. Parmi eux, on compte 14 300 visites en groupes, dont 11 000 scolaires.

Malgré le contexte, le Château a proposé plusieurs temps forts et expositions :

- l'événement « *Expression(s) décoloniale(s) #2* » et son exposition de Romuald Hazoumè (19/05-14/11) a attiré 738 318 visiteurs dans le cour et 72 888 au sein du Musée ;
- la fréquentation des expositions « *Toshihiro Hamano* » et « *Abîme* » sur le 2nd semestre, atteint quant à elle 32 463 visites ;
- les Journées du patrimoine et du matrimoine ont permis de développer de nouvelles propositions comme le « *jardin d'Anne de Bretagne* » préfigurant un dispositif de parcours / création qui pourra être exploité pour la programmation culturelle à venir.

L'année 2021 a par ailleurs été marquée par une couverture presse toute particulière mettant en écho les expositions de l'établissement avec les grands enjeux identitaires d'actualité.

- La fréquentation du **Mémorial pour l'abolition de l'esclavage** atteint 123 000 personnes (+ 8 % par rapport à 2020). Les Cryptes de la Cathédrale n'ont, à ce jour, pas ré-ouvert suite à l'incendie de l'édifice survenu le 18 juillet 2020.
- Au **Chronographe**, l'établissement a pu proposer une programmation riche au fil de l'année ; l'exposition « *Le verre dans tous ses éclats* » (29 mai – 7 novembre 2021), l'exposition *Lucky Archéologie* (4 décembre 2021 – 2 janvier 2022) et de nombreuses manifestations.
- Au **Musée d'arts**, l'année 2021 a été évidemment marquée par la fermeture du musée qui s'est prolongée jusqu'au 18 mai 2021 inclus.

Durant ces cinq mois, des activités hors les murs et des contenus de médiation numérique ont favorisé le maintien du lien entre le musée et ses publics.

Notons en particulier le projet *Connivences*, qui s'est poursuivi en classe avec les CE2 des écoles Jacques Tati et Ledru Rollin et une exposition de reproductions issues de *L'Âme de la forêt* au Jardin des plantes du 24 avril au 15 juin, agrémentée d'un jeu de piste imaginé par le Jardin.

Mentionnons également six nouveaux tutoriels d'activités de pratique artistique inspirés d'œuvres des collections, accessibles sur le site internet du musée ; cinq vidéos de « mini-visites » sur la même thématiques ; cinq vidéos sur les femmes artistes.

Après la réouverture du 19 mai 2021, deux expositions se sont de nouveau tenues :

« *United States of Abstraction. Les artistes américains en France, 1946-1964* ». Installée dès février, elle n'a pu se prolonger au-delà du 21 juillet. En effet, elle a dû prendre ses quartiers au Musée Fabre de Montpellier. Elle a tout de même accueilli 38 657 visiteurs à Nantes.

En revanche, l'exposition « *Hypnose* » a pu être visible jusqu'au 19 août, et même jusqu'au 12 septembre concernant l'installation de Tony Oursler dans la Chapelle de l'Oratoire. L'exposition a été admirée par 76 186 visiteurs. Ce fut aussi l'occasion de plusieurs expérimentations inédites dont une version virtuelle de l'exposition (captation 3D, enrichie de contenus divers) proposée sur le site internet du musée. Par suite, elle fut accompagnée d'une visite en direct et d'une visite LSF (accessible au public sourd en partenariat avec Culture LSF).

- Le **Muséum d'Histoire Naturelle** a rouvert au public le 19 mai 2021, en jauge réduite.

- Son actualité 2021 a été marquée par un riche programme d'expositions :

« *Néandertal* », prolongée jusqu'au 10 mai 2021 au muséum. Cette exposition a été également adaptée en version réduite constituée de 14 panneaux présentés sur les grilles du parc de la Gilière, à la Chapelle-sur-Erdre. Elle s'inscrit dans la programmation des expositions hors les murs. Un film a été réalisé sur l'exposition.

« *Intelligences, différentes par nature* » ouverte le 3 juillet, cette exposition est une création du muséum de Nantes, de l'Espace des Sciences de Rennes, des musées québécois de Saguenay, de Sherbrooke et de Science by Art. Elle a été reconnue d'intérêt national par le Ministère de la Culture. Présentée jusqu'au 2 mai 2022, elle rencontre un franc succès. Cette exposition montre la volonté affirmée du muséum de renforcer les liens déjà existants avec l'Espace des Sciences de Rennes et avec les musées québécois.

« *Le Règne du silence* » et « *Noir comme Vénus* » : ces 2 expositions à caractère artistique complètent la programmation des expositions temporaires accueillies dans le jardin du muséum.

Docteur Paper « *Nantes Ville Imaginaire* », œuvre participative de confinement.

« *Art Salish* » et « *IN-DE-GE-NI-ZE* » expositions réalisées dans le cadre du 40^{ème} Anniversaire du jumelage Nantes-Seattle.

- Le programme du Muséum s'est également traduit par divers événements :

« *La Nuit des musées* » / 535 visiteurs ; « *Les Journées Européennes du Patrimoine* » / 1 733 visiteurs ; « *La Nantes Digital Week* » / 716 visiteurs ; « *La Fête de la science* » / 2 775 visiteurs ; « *Nature Nomade, 5^{ème} festival nantais des grands voyageurs* » / 4 331 visiteurs ; « *Lucia spectacle son et lumière sur la façade du muséum* » / 12 000 visiteurs.

- Une politique d'acquisition soutenue avec l'entrée d'une pièce remarquable :

La météorite de Saint-Aubin complète la riche collection dédiée du muséum. Des animations pour tous les publics (familial, enfants, ados, scolaires, publics en situation de handicap) avec une programmation variée ont été menées.

- Le **Musée Jules Verne** a rouvert ses portes au public le 20 mai. Il a retrouvé progressivement les mêmes niveaux de fréquentation que sur la période 2015-2019, avant la crise sanitaire (avec même une hausse de 3,25 % en juillet et août). L'aménagement et l'ouverture de la terrasse et du jardin, qui offrent une extension et un enrichissement du parcours de visite, ont contribué à l'attrait renouvelé du musée. A noter, parmi les nouveautés, un parcours végétal « vernien », avec ses espaces et dispositifs de médiation, a été inauguré par une mise en lumière lors de la Nuit des Musées le 3 juillet 2021.

Dans ce contexte, l'offre de visites commentées a également été revue et adaptée. La nouvelle formule « Le tour de Jules Verne en 15 minutes », déclinée autour de la vie et de l'œuvre de l'écrivain dans les différents espaces de visite, a rencontré immédiatement son

public. Au vu du succès rencontré, elle a été étendue aux dimanches puis aux vacances scolaires.

- **Le planétarium**, qui a fêté ses 40 ans en 2021, a connu une année particulière : fermeture pour travaux mais également une forte reprise de la fréquentation post-Covid.

Les travaux initiés en 2020 se sont achevés au premier semestre 2021 avec une réouverture au public pour la période estivale le 3 juillet. Ils ont permis d'étendre la jauge à 59 places (pour pouvoir accueillir 2 classes en simultané) et augmenter la capacité d'accueil de 10 000 visiteurs supplémentaires à l'année.

Un déplacement de la régie des médiateurs, ainsi qu'un sas d'accès pour la salle ont complété le rafraîchissement de cet espace (murs, sol et remplacement des fauteuils d'origine). Ont également eu lieu des travaux de mise aux normes de la ventilation pour une réouverture au public en toute sécurité. Les aménagements permettent d'accueillir les visiteurs de manière optimale en salle (confort, acoustique, circulation et gestion des imprévus dans les entrée / sortie).

Durant les mois de fermeture, les activités hors les murs, développées lors du confinement, ont été consolidées. Le planétarium a ainsi touché 5 003 visiteurs des mois de janvier à juin, soit dans les écoles (un peu plus de 2 000 scolaires), soit lors d'événements en ligne (presque 3 000 connectés).

A la réouverture, le public est revenu encore plus nombreux avec 35 996 visiteurs de juillet à décembre (+ 27,1 % par rapport à la même période en 2019 avant la crise). Sur 2021, le planétarium a eu une fréquentation de 40 999 visiteurs (en 2019, avant crise, fréquentation de 56 837 visiteurs).

2021 a été l'occasion d'expérimenter de nouveaux formats pour attirer le public. Une exposition sur les grilles extérieures a ainsi retracé l'histoire du planétarium nantais, de sa conception à nos jours. Un travail partenarial avec les planétariums de Paris et Lyon a permis de lancer des résidences croisées d'artistes via un appel à projet national. Il s'est traduit par la production d'une œuvre mêlant art et science présentée à l'occasion de la Nantes Digital Week et du festival Scopitone (14 représentations, 724 spectateurs). Ce partenariat est reconduit en 2022 avec de nouveaux artistes.

Suite au travail de fond engagé durant le confinement, plusieurs projets se sont concrétisés. Pour les scolaires, une offre plus étoffée basée sur les cycles et les programmes a permis de mieux s'adapter à leurs besoins. En septembre 2021, les tarifs ont également été alignés sur ceux plus attractifs du Musée d'arts (de 90 € à 40 € par classe pour les hors métropolitains, de 90€ à 30€ pour les collèges et lycées métropolitains, gratuité pour les écoles de la métropole), afin que le planétarium retrouve son rang au niveau pédagogique et culturel. Pour rappel, en 2019, seulement 39 % des scolaires accueillis étaient issus du territoire métropolitain. En 2022, un bilan sera réalisé pour analyser les évolutions en terme de fréquentation.

Dans un cadre similaire de partenariat et de développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) sur le territoire, le planétarium, via son label École régionale d'astronomie et son statut de relais régional « Vigie-Ciel », a construit une offre de formations et stages d'astronomie sur plusieurs thèmes et à destination de différents âges (Stage Petite Ourse, 1^{ère} étoile, Météorites...). En 2022, la programmation de ces stages pour le grand public se déroulera en nombre restreint. Ensuite, l'offre sera proposée aux enseignants et à d'autres publics.

Le nouveau site Internet du planétarium mis en ligne en janvier 2022 remplace la page unique dédiée, hébergée sur le site de Nantes Métropole. Il rencontre d'ores et déjà un certain succès et propose notamment plus d'une centaine de ressources pédagogiques à destination des enseignants et animateurs.

Des découvertes archéologiques inédites en 2021

Les équipes de recherche archéologique de la Métropole ont pris en charge 16 diagnostics d'archéologie préventive et ont mené 2 opérations de fouilles en 2021, déployées sur 6 communes du territoire métropolitain.

A Nantes, dans le quartier de Doulon / La Louëtrie, une première intervention réalisée sur 2 ha a permis de faire émerger une ferme qui a évolué sur une période de trois siècles. Fondé au IV^e siècle avant notre ère, l'établissement rural est délimité par un enclos formé par de larges fossés talutés. Elle fut abandonnée au début du I^{er} siècle avant notre ère. Cette fouille donne du relief au projet urbain actuel qui accueille désormais de nouvelles fermes maraîchères.

Toujours à Nantes, à Saint-Félix, une seconde intervention a été menée à l'école Fellonneau. Elle a révélé une partie d'un autre enclos gaulois fondé au I^{er} s. avant notre ère, puis abandonné il y a près de 2000 ans. Situé sur un promontoire dominant l'Erdre, le site avait un positionnement stratégique pour contrôler la rivière. Plusieurs hypothèses quant à sa vocation peuvent être avancées : défensive, économique, culturelle, habitat privilégié de type aristocratique,... Ces vestiges gaulois sont les plus anciens connus près du centre-ville de Nantes avant la fondation de *Condevicnum* (ville gallo-romaine qui précéda Nantes) à l'époque antique.

Restitution de l'inventaire des patrimoines des Rives de Loire

Dans le cadre des engagements pour la Loire issus du grand débat citoyen, *Nantes, la Loire et nous*, Nantes Métropole, en partenariat avec le service patrimoine du Conseil régional des Pays de la Loire, a mené entre 2017 et 2021, un inventaire des patrimoines des rives de Loire. Deux chercheurs ont arpenté le territoire durant 4 ans afin d'identifier l'ensemble des éléments permettant d'expliquer les liens du territoire avec le fleuve : 1 500 éléments ont été repérés pour la centralité et 2 250 pour la zone métropolitaine. L'étude a permis d'analyser le paysage fluvial au gré de l'évolution du cours de la Loire et des transformations humaines ; de comprendre l'urbanisation et le bâti des rives et de compléter la connaissance des usages liés à la présence du fleuve.

Courant 2021, les données de l'inventaire ont été publiées sur les sites Internet patrimonia.nantes.fr et desrives.paysdelaloire.fr. Par ailleurs, une restitution a été organisée le 19 janvier 2022 sous forme de deux mini-conférences ayant pour thèmes « *L'histoire des ports de la Métropole* » et « *L'habitat des rives de Loire* ». 113 personnes (techniciens, élus, bénévoles d'associations des communes de la métropole) ont assisté à la visioconférence. Un second temps est programmé le 31 mai 2022 sous forme d'ateliers pour montrer comment les données de l'inventaire peuvent nourrir différents types de projets.

Un projet scientifique et culturel confirmé pour le Château des ducs de Bretagne, le musée d'histoire de Nantes et le Mémorial de l'abolition de l'esclavage

L'année 2021 a permis d'engager le travail sur la délégation de service public concernant la gestion du site du Château des ducs de Bretagne, du Mémorial de l'abolition de l'esclavage et des Cryptes de la Cathédrale en lien avec le Voyage à Nantes. Ce contrat couvre la période 2022 à 2026.

Il donne de nouvelles orientations scientifiques et culturelles et définit un projet d'établissement fondé sur :

- l'engagement d'un musée citoyen qui donne une ambition aux différentes actions culturelles entreprises grâce à ses missions d'éducation et de pédagogie ouvertes à tous ;
- un programme d'expositions temporaires ambitieux qui permet d'aborder l'histoire du territoire, les mémoires de Nantes et les autres civilisations ;
- l'intégration plus importante du Mémorial de l'abolition de l'esclavage en le considérant comme l'extension du musée d'histoire sur la question de la traite négrière et des abolitions ;
- une expérience de visite qui, malgré les pages sombres de l'histoire de Nantes, doit rester un plaisir pour tous ;
- l'affirmation de la responsabilité sociétale incluant le suivi d'une feuille de route ; par exemple, l'insertion professionnelle, la promotion des modes de mobilité doux, les engagements vers les transitions écologique et énergétique des bâtiments, le respect du

plan climat-air-énergie territorial (PCAET), l'économie circulaire, le projet alimentaire territorial (PAT).

Chiffres clés 2021

Dans un contexte de crise sanitaire et les fermetures induites, les équipements culturels métropolitains ont accueilli :

- Musée d'histoire de Nantes (château) : 223 582 visiteurs incluant les expositions permanentes, temporaires et la programmation artistique.
- Musée d'arts : 126 597 visiteurs, en léger recul par rapport à 2020.
- Muséum d'histoire naturelle : 76 000 visiteurs pendant les 202 jours ouverts au public (du 1^{er} janvier au 19 mai, ouverture en jauge réduite de mai à octobre). La fréquentation journalière est de 376 visiteurs.
- Planétarium : 40 999 spectateurs dont 5 003 visiteurs en « hors les murs » lors des mois de fermeture de janvier à juin, soit dans les écoles, soit lors des événements en ligne. La réouverture de l'établissement après 1 an et demi de fermeture était attendue : 35 996 visiteurs de juillet à décembre.
- Chronographe (centre d'interprétation archéologique) : 10 307 visiteurs.
- Musée Jules Verne : 20 109 visiteurs du 20 mai au 31 décembre, soit une moyenne mensuelle de 2 810 visiteurs.
- Mémorial de l'abolition de l'esclavage : 123 000 visiteurs

SOUTIEN AU SPORT DE HAUT NIVEAU

Le sport de haut niveau est un vecteur incontournable du rayonnement du territoire. À ce titre, Nantes Métropole gère les équipements sportifs métropolitains, soutient les clubs et sportifs de haut niveau et contribue à l'organisation d'événements sportifs d'échelle métropolitaine.

Promotion et développement de l'élite sportive

En 2021, le sport professionnel de la métropole, paysage quasi unique en France, a continué de fédérer de nombreux clubs d'envergure. 7 équipes professionnelles ont été soutenues :

- le Football Club de Nantes ;
- le HBC Nantes (masculin) et les Neptunes de Nantes (hand féminin) ;
- le Volley Ball Nantes (féminin) et le Nantes Rezé Métropole Volley (masculin) ;
- le Nantes Basket Hermine (masculin) et le Nantes Rezé Basket (féminin).

Sportivement, l'année 2021 a été marquée par :

- la victoire en coupe d'Europe des Neptunes de Nantes (il s'agit là du premier titre européen d'un club du territoire toutes disciplines confondues) ;
- la relégation du Nantes Rezé Basket en Ligue 2 ;
- 4 clubs ont évolué en Coupe d'Europe en 2020 / 2021 (HBCN, VBN, NRMV et Neptunes).

Extra-sportivement, l'année 2021 a été marquée par :

- les impacts de la crise sanitaire : si les compétitions sportives ont pu se dérouler, la plupart de la saison a été jouée à huis clos ;
- la création de la société sportive « Neptunes de Nantes » (ex Nantes Atlantique Handball), dont l'actionnaire principal est Réalités ;
- le rapprochement entre les 2 clubs de basket rezéens féminins (NRB et Basket Club Saint-Paul) : suite à sa descente en Ligue 2, le NRB est devenu le Club Saint-Paul Nantes Rezé Atlantique Basket (CSPNRAB).

À ces clubs professionnels s'ajoutent 2 clubs « amateurs » à forte identité métropolitaine évoluant aux plus hauts échelons de leurs disciplines : le Nantes Métropole Futsal et le Nantes Métropole Athlétisme.

Enfin, l'année 2021 a été marquée par les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo. 7 sportifs du territoire ont participé à cet événement (2 aux JO, 5 aux JOP) au cours duquel Ronan Pallier a obtenu une médaille de bronze en saut en longueur Paralympiques.

La Métropole soutient le sport professionnel via l'attribution de subventions et l'achat de prestations de communication, pour un montant total de 5,5 M€. Elle assure également un soutien spécifique aux athlètes de haut-niveau (25 sportifs de haut niveau au 1^{er} novembre 2021). Inscrits sur les listes élites et seniors établies par le ministère des Sports, ces sportifs représentent la France lors des compétitions internationales dans une douzaine de disciplines environ. Le soutien apporté (75 000 €) a notamment permis l'acquisition d'un équipement matériel adapté ou encore des déplacements internationaux. En outre, les sportifs qui ont participé aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo ont disposé d'un soutien supplémentaire de 3 000 €.

Les équipements sportifs métropolitains

Au regard des conditions sanitaires, 30 manifestations qui devaient se tenir au sein des équipements sportifs métropolitains ont été annulées ou reportées.

Le Palais des Sports de Beaulieu (PSB)

Bâtie en 1973, la plus grande enceinte sportive couverte de Nantes a terminé sa transformation initiée en 2016 (réhabilitation et modernisation) avec l'aménagement du parvis à l'été 2021.

En dépit du contexte sanitaire, le HBCN a pu assurer 25 rencontres. Le Nantes Métropole Futsal est

désormais résident du PSB avec l'organisation de 12 rencontres en 2021. De plus, 2 galas de boxe, 1 spectacle de cirque et 1 séance du Conseil municipal de la Ville de Nantes s'y sont déroulés.

Le Stadium Pierre Quinon

Cette structure spécialisée, dotée d'un anneau de 200 m, d'une piste centrale, d'aires de saut et de 18 terrains de badminton, a accueilli de nombreuses compétitions régionales et départementales d'athlétisme. Cependant, compte-tenu de la situation sanitaire les championnats de France d'athlétisme et d'escrime ont été annulés. En revanche, un championnat d'Europe de sport adapté s'y est déroulé en mars 2021.

La Salle sportive métropolitaine de la Trocardière

Cette salle spécialisée dans le basket a reçu une quarantaine de rencontres des équipes premières du club féminin (les Déferlantes) et du club masculin (Nantes Basket Hermine).

La patinoire du Petit Port

Unique patinoire du département, cet équipement intégré au complexe sportif du Petit Port accueille un public varié : associations, scolaires et grand public. C'est dans ce lieu que se tiennent habituellement à guichets fermés les matchs des Corsaires de Nantes, qui évoluent en D1.

En 2021, la crise sanitaire a impacté le taux de fréquentation avec notamment la fermeture pour les séances publiques jusqu'au 9 août (des travaux étaient de plus planifiés sur la période estivale). Depuis l'ouverture, la jauge du public accueilli a été réduite.

La fréquentation grand public, supérieure à 100 000 entrées en 2019, s'est élevée à 60 336 entrées en 2021 (56 233 entrées en 2020, année non significative également).

Soutien à de grands événements sportifs

Le secteur événementiel a été très marqué par le contexte sanitaire qui a empêché la tenue de nombreux événements sportifs (marathon, gala européen de boxe et autres événements au Hall XXL). On notera toutefois l'accueil dans un format adapté et décalé en fin d'année des événements suivants :

- la course / marche Odyssée le 7 novembre ;
- les Foulées de l'Éléphant et le Semi-Marathon les 13 / 14 novembre ;
- 3 matchs de handball de niveau International du HBC Nantes au Hall XXL du 7 au 15 décembre (plus de 27 000 spectateurs accueillis sur l'ensemble des 3 rencontres).

DÉVELOPPER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI) constituent le socle fondamental pour accroître l'agilité individuelle et collective au sein de la Métropole, créer de la valeur économique et de réussir les transitions sociétales sur le territoire. Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche se rapprochent de leurs collectivités de référence pour trouver avec elles des solutions concrètes répondant aux enjeux de la vie étudiante, de transition écologique et numérique dans la ville. Les coopérations entre ces deux mondes s'accroissent pour améliorer l'action publique, mieux former les générations futures et produire des innovations qui irriguent le monde économique.

En matière d'Enseignement Supérieur et de Recherche, la stratégie de Nantes Métropole s'appuie sur différents leviers : les dispositifs nationaux (Contrat de Plan État-Région (CPER), Contrat d'Avenir, PIA), les dispositifs du Schéma Régional ESRI (Connect Talent, RFI, ...), les contractualisations Campus Nantes avec les établissements ESR du territoire métropolitain, le soutien aux fondations et associations et l'aide aux manifestations scientifiques.

CPER 2021/2027 : réaffirmer l'ambition

Suite au protocole d'accord signé entre l'État et la Région le 22 janvier 2021, le CPER conforte les priorités communes données aux grandes thématiques qui font l'objet de la contractualisation 2021-2027. Nantes Métropole a travaillé et négocié son soutien en qualité de co-financeur des projets immobiliers et projets d'équipements de recherche.

La Métropole participe en contribuant au développement de l'enseignement supérieur métropolitain, à l'exclusion des opérations de réhabilitation ou de transition énergétique qui restent à la charge de l'État, propriétaire des locaux. Elle prend part à des opérations de mutualisation de bâtiments et d'équipements conformément à la démarche Campus Nantes et porte un intérêt particulier aux projets en lien avec les filières stratégiques du territoire (Santé, Alimentation, Industrie du Futur, maritime, Numérique et Industries Culturelles et Créatives (ICC)), les projets « transfilières », les initiatives renforçant les grands projets de la Collectivité (Quartier hospitalo-universitaire / Bas Chantenay / IRT Jules Verne).

Nantes Métropole s'est engagée sur le volet ESRI du CPER 2021/2027 pour un soutien de 36,6 M€, en complément de l'État et de la Région des Pays de la Loire (montant global de projets identifiés structurants et prioritaires de près de 141 M€ sur le territoire métropolitain).

Campus Nantes : le schéma métropolitain de l'ESR

Suite à l'approbation des orientations stratégiques de Campus Nantes en juin 2014, la gouvernance mise en place se décline en trois instances, une conférence plénière, des commissions de site liées aux différents campus implantés sur le territoire et des commissions thématiques. Cette dynamique d'animation, en stand-by depuis la crise sanitaire, a été relancée en 2021.

Ainsi, une plénière réunissant institutionnels et acteurs académiques s'est réunie le 30 mars 2021, en présence de Fabrice Roussel, nouveau Vice-Président ESR. Sur les cinq sites répertoriés par Campus Nantes, des commissions ont été mises en place : Géraudière, Tertre-Lombarderie, Centre-ville / Île de Nantes et Chantrerie-Fleuriaye, PIIJV (Pôle Industriel d'Innovation Jules Verne : IRT Jules Verne / Bouguenais-Saint Aignan). Pour ce dernier, la commission s'est tenue en mai 2021 autour des grands enjeux du site, l'actualité des projets et des nouveaux arrivants, l'accessibilité du campus.

Parmi les dispositifs prévus dans le cadre de la démarche Campus Nantes, élaborée par Nantes Métropole, figurent les conventions pour chaque site. Établies chacune pour trois ans, elles ont pour objectif de contractualiser avec la plupart des établissements d'ESR de l'agglomération nantaise. Il s'agit ainsi de poursuivre et d'accroître le soutien de la Métropole par le financement d'actions autour d'axes stratégiques issus des priorités partagées et affichées dans le cadre de Campus Nantes.

Ces conventions récapitulent également l'ensemble des financements octroyés par Nantes Métropole à chaque établissement quel que soit le cadre contractuel et les politiques publiques concernées. Les

conventions qui avaient été conclues en 2018 avec l'Université, Audencia et l'École de Design de Nantes Atlantique sont arrivées à échéance en 2020.

L'année 2021 a été consacrée au renouvellement de ces 3 conventions pour la période 2021/2023. Les conventions pluriannuelles de fonctionnement et d'investissement 2021/2023 ont été approuvées au Conseil métropolitain de décembre 2021 pour l'Université de Nantes.

Grands équipements et programmes d'accompagnement de l'ESR métropolitain

L'année 2021 a vu la poursuite ou le lancement des études et travaux liés à plusieurs projets d'envergure. On peut citer :

- les études liées à la construction de la nouvelle Faculté de Santé sur l'Île de Nantes (futur QHU) sous maîtrise d'ouvrage de la Région, le suivi de la pré-programmation de cet équipement qui accueillera également un restaurant universitaire et un parking public (livraison 2030) ;
- la pose de la première pierre du futur bâtiment de l'ENSM, sur le site de l'École Centrale, pour un montant de 11,5 M€ (participation de Nantes Métropole de 2,5 M€) sous maîtrise d'ouvrage de l'État ;
- les programmes d'équipements numériques et de recherche avec des financements qui se poursuivront jusqu'en 2022.

Recherche-Formation-Innovation (RFI) : une année de transition

Les démarches RFI ont vocation à accompagner des thématiques fortes via une approche intégrée. L'objectif est de renforcer la visibilité et l'attractivité du territoire à partir d'une réflexion stratégique collective pouvant dynamiser les 3 axes « Recherche-Formation-Innovation ». Nantes Métropole a été sollicitée pour le financement de 6 d'entre elles en cohérence avec ses filières d'excellence (West Atlantic Marine Energy Center/Energies Marines Renouvelables - WeAMEC/EMR, Alliance Europa, Bioregate, Atlanstic, Food For Tomorrow, ICC).

Ces six démarches RFI ont donné lieu à des conventions financières, dont quatre portées par l'Université de Nantes (Bioregate, Atlanstic 2020, Alliance Europa et Ouest Industries Créatives) dans le cadre de Campus Nantes ; Food For Tomorrow porté par ONIRIS et WEAMEC porté par Centrale Nantes. Le conventionnement portait principalement sur les équipements de recherche et les démonstrateurs, les actions de communication et les colloques internationaux.

L'année 2021 a marqué l'arrêt de la contractualisation financière des RFI sous leur forme d'origine. Une réflexion est engagée sur la poursuite du soutien aux écosystèmes et les feuilles de routes afférentes. Il s'agit d'assurer la nécessaire cohérence avec les filières d'excellence métropolitaines et répondre aux enjeux d'innovation associés.

Connect-talent : accueillir des chercheurs internationaux

« Connect Talent » est un appel à projets international lancé par la Région des Pays de la Loire en 2013, en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les collectivités locales. L'objectif est de soutenir l'accueil de talents, leaders scientifiques internationaux arrivant seuls ou en équipe, afin d'impulser une nouvelle thématique de recherche ou d'accélérer le développement d'une thématique existante.

En 2021, Nantes Métropole a poursuivi son soutien pour les projets en cours :

- le projet UneSEA (sciences de la mer / maritime) porté par Gwenaëlle PROUTIERE-MAULION. Il s'agit de la création de la première université numérique internationale et interdisciplinaire dédiée à l'enseignement à distance des sciences de la mer ;
- le projet « Multimodality Imaging In Cardiovascular Disease », porté par Romain CAPOULADE et accueilli au sein de l'institut du thorax (Unité Inserm UMR 1087 / CNRS UMR 6291), vise la constitution d'un centre d'excellence en imagerie translationnelle multimodale, ciblée sur les maladies cardiovasculaires ;
- le projet MILCOM (Multimodal Imaging and Learning for Computational Medicine), porté par Diana MATEUS, au sein du Laboratoire des Sciences du Numérique de Nantes (LS2N)

(UMR 6004 - École centrale de Nantes - Université de Nantes – CNRS – Institut Mines Telecom Atlantique). Ce projet, qui associe sciences des données et santé, porte spécifiquement sur l'application de l'apprentissage machine learning à l'analyse d'images médicales ;

- le projet CEEV (Controlling Extreme Events) porté par Ioannis STEFANOY, au sein de l'Institut de Recherche en génie civil et mécanique (GEM) (UMR 6183 - Centrale Nantes - Université de Nantes – CNRS). Ce projet permet de développer les compétences régionales et nationales en matière de simulation numérique ;
- le projet Plasti-nium porté par Johnny GASPERI, accueilli à l'Université Gustave Eiffel, au sein du Laboratoire Eau et Environnement de l'IFSTTAR à Nantes. L'objectif de ce projet est d'étudier la pollution plastique du milieu urbain vers le milieu récepteur, à savoir l'estuaire et l'océan ;
- le projet «VESTA» porté par Claire BERTON-CARABIN, accueillie à l'INRAE Centre Pays de la Loire au sein de l'unité de recherche Biopolymères Interactions Assemblages (UR 1268 BIA). Le projet «VESTA» concerne l'anticipation des transitions alimentaires en assurant une qualité sanitaire optimale des produits.

Par ailleurs, la Métropole a soutenu trois nouveaux projets lancés 2021 :

- le projet GENYDROGEN, porté par Mickaël HILAIRET, accueilli à Centrale Nantes au sein de l'équipe « Commande » du Laboratoire des Sciences du Numérique de Nantes (LS2N, UMR 6004 CNRS / Centrale Nantes / Université de Nantes / IMTA / INRIA). La Métropole a alloué une subvention de 161 000 € pour le développement du projet (Gestion intelligente de l'énergie décarbonée à base d'hydrogène des systèmes piles à combustible) ;
- le projet REGEN, porté par Sophie LELIEVRE, accueillie à l'Institut de Cancérologie de l'Ouest. La Métropole a alloué une subvention de 100 000 € pour le développement du projet «REGEN» (Relation entre les Gènes et l'Environnement) ;
- le projet CANCERGEN, porté par Eric LETOUZE, accueilli à l'INSERM au sein de Centre de Recherche en Cancérologie et Immunologie Nantes Angers (CRCINA) (UMR 1232 INSERM / CNRS ERL - Institut de Recherche en Santé de l'Université de Nantes. La Métropole a alloué une subvention de 120 000 € pour le développement du projet qui se situe à la pointe de la recherche en génomique des cancers.

Soutien à la Fondation Nantes Université

La Fondation de l'Université de Nantes œuvre à la transformation et au rayonnement de l'Université. Véritable outil stratégique et de développement, elle accompagne des projets d'enseignants-chercheurs répondant aux grands enjeux de demain, pour favoriser la mutation universitaire et celle de notre société.

Nantes Métropole est membre fondateur de la Fondation et a soutenu son action avec une subvention de 100 000€ en 2021.

Création de Nantes Université

L'année 2021 a été la dernière étape de la construction collective de Nantes Université, nouvel établissement public d'enseignement supérieur et de recherche porté par l'Université de Nantes, Centrale Nantes, le CHU de Nantes et l'Inserm, l'école des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire, l'école d'architecture de Nantes (ENSA Nantes) et l'IRT Jules Verne.

Nantes Université propose un modèle d'université durable et ouverte qui vise à construire une société plus juste et respectueuse de l'individu. Ses statuts ont été approuvés en décembre 2021 et sa création officielle actée le 1^{er} janvier 2022.

I-Site NexT 2 : vers la confirmation

NExT (Nantes Excellence Trajectory) est l'un des moteurs de la mise en œuvre de Nantes Université. Après sa première labellisation I-Site (Initiatives Science Innovation Territoires Économie) en février 2017, le plan d'action NexT 2 a été élaboré en 2020 (financement suspendu par l'État en 2019).

Le projet d'excellence NExT s'appuie sur deux axes majeurs, la santé et l'industrie du futur, avec un effet d'entraînement sur l'ensemble des disciplines et une forte implication des sciences humaines et sociales. Il vise à affirmer une trajectoire innovante en recherche, formation et transfert technologique, adossée à d'ambitieuses politiques en termes de vie de campus et d'attractivité internationale.

La Métropole a maintenu ses engagements relatifs à la signature de la convention NExT (entre l'Université de Nantes et l'Agence Nationale de la Recherche en 2018). Elle a ainsi apporté son soutien à l'Université dans le cadre de la convention Campus Nantes en 2018, laquelle a été amendée en 2021 avec un soutien spécifique de 2,4 M€. Le projet a reçu la visite du jury international du programme d'investissements d'avenir (PIA) en octobre 2021 pour la première phase de l'évaluation. La seconde phase aura lieu en janvier 2022.

Institut d'Études Avancées : nouvelle gouvernance

La Fondation Institut d'Études Avancées (IEA) de Nantes a été créée en avril 2008. Nantes Métropole y a adhéré en tant que membre fondateur. Les Instituts d'Études Avancées sont des lieux d'innovation intellectuelle qui misent sur la liberté et la créativité des chercheurs. Venus de tous pays et de toutes disciplines, ces chercheurs résidents se trouvent ainsi temporairement libérés de leurs obligations professionnelles habituelles et sont libres de mener les recherches fondamentales auxquelles ils souhaitent se consacrer à temps plein.

La particularité de l'IEA de Nantes est de s'ouvrir à l'international et de tisser des relations d'un type nouveau entre les chercheurs étrangers afin de favoriser le dialogue Nord / Sud entre les disciplines. Dans un contexte de mondialisation, il s'agit ainsi de promouvoir une réelle diversité d'approche pour traiter les problématiques actuelles.

En 2021, l'IEA s'est doté d'une direction collégiale qui a eu la charge de proposer un programme scientifique adapté à la sortie de crise du Covid et de stabiliser le modèle économique de la fondation. La convention pluriannuelle de Nantes Métropole a été reconduite, avec une subvention de fonctionnement de 450 000 € en 2021.

École des Beaux-Arts Nantes Saint Nazaire (EBANSN)

Le CA de l'EBANSN et le Conseil métropolitain de décembre 2021 ont entériné le transfert de propriété de l'ensemble immobilier à Nantes Métropole. Mme Rozenn le Merrer est désormais la nouvelle directrice de l'établissement.

Colloques et événements scientifiques

L'agglomération accueille régulièrement de nombreux colloques et congrès universitaires. En 2021, au regard de la crise sanitaire et des contraintes de mobilité, peu de colloques scientifiques ont été maintenus. Toutefois, ont été accueillis à la Cité des Congrès le 12^{ème} congrès mondial « World Rabbit Congress » organisé par l'Association Scientifique Française de Cuniculture (ASFC) et l'INRAE du 3 au 5 novembre 2021 et le 16^{ème} congrès national de la Société Française de Microbiologie « MICROBES » 2021 organisé du 22 au 24 septembre 2021.

ACCOMPAGNER LA CRÉATION, L'INNOVATION ET L'EXPÉRIMENTATION

En accompagnant le continuum enseignement supérieur – recherche – innovation - création et développement des entreprises et des emplois, l'objectif est de positionner Nantes Métropole au meilleur niveau national et européen en soutenant les secteurs économiques de pointe de la métropole (filères stratégiques et émergentes). Il s'agit de valoriser les atouts du territoire : excellence académique, dynamisme économique et capacité d'innovation, équipements structurants (MIN, CHU...), diversité du tissu entrepreneurial et des emplois.

Cette stratégie proactive de soutien à l'innovation a vocation à accompagner les mutations engagées, à renforcer la résistance aux chocs conjoncturels et à favoriser un développement équilibré du territoire et de son tissu social.

Valoriser l'innovation académique : Fil'Innov

Ce dispositif mené par les universités de Nantes, Angers et du Mans propose de structurer l'offre de compétences universitaires en matière d'innovation (sur la base de 8 grandes filières identifiées). L'objectif est de rapprocher les entreprises des acteurs de la recherche publique par la diffusion de la culture de l'innovation tant au sein du monde académique que du monde économique.

Véritable outil d'interface des laboratoires avec les entreprises et les acteurs de l'écosystème de la valorisation (SATT, incubateurs, technopôles, pôles de compétitivité...), le dispositif s'est construit et s'est déployé avec la création d'un nouveau profil métier : les ingénieurs filières. Dotés d'une compétence scientifique en gestion de projets innovants, ils permettent une prise en charge optimisée des demandes d'accompagnement.

La Métropole finance le projet dans le cadre de Campus Nantes. Le dispositif sera également décliné dans le cadre du programme NExT adossé à la labellisation I-Site.

Soutenir l'entrepreneuriat étudiant

Nantes Métropole poursuit et structure son appui à l'entrepreneuriat étudiant. Outre les programmes « Les Entrep' » porté par le Réseau Entreprendre (qui accompagne chaque année des équipes d'étudiants portant un projet de création d'entreprise), il est à noter la poursuite des soutiens en 2021 à plusieurs dispositifs complémentaires de formation et d'accompagnement des étudiants entrepreneurs :

- le dispositif d'incubation académique de l'Université de Nantes PEPITE (Pôles Étudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat), soutenu par la Métropole depuis 2016 ;
- « Odyssée », la plateforme mutualisée d'incubation portée par l'Institut Mines Télécom Atlantique et l'Alliance (Audencia, Centrale Nantes et l'ENSA) ;
- Mash up, événement de sensibilisation à l'entrepreneuriat des étudiants par les étudiants.

Accompagner la création d'entreprises innovantes

Nantes Métropole est le principal financeur d'Atlanpole : la technopole, l'incubateur d'entreprises innovantes et le Business Innovation Center du bassin académique de Nantes Saint-Nazaire.

Atlanpole est labellisé incubateur par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et dispose de plusieurs labels internationaux (IASP, EBN). Hub d'innovation de Nantes Métropole, il a développé une expertise sur les projets d'innovation ancrés dans la recherche et la technologie (Deep Tech).

En 2021, Atlanpole représente un réseau de 480 entreprises et 259 991 emplois. 43 nouveaux projets innovants ont été accompagnés, 19 nouvelles entreprises ont été créées et 122 entreprises existantes ont été soutenues.

Soutenir les pôles de compétitivité et les clusters

En 2021, les pôles de compétitivité ont abordé la dernière année de leur phase IV et travaillé à la définition d'une nouvelle feuille de route pour 2022.

Sur le territoire métropolitain, 5 pôles de compétitivité sont soutenus par Nantes Métropole, en lien avec les filières stratégiques métropolitaines : Santé (Atlanpôle Biothérapies), Manufacturing (EMC2), Maritime (Pôle Mer Bretagne Atlantique), Numérique (Images et Réseaux), Alimentation (Valorial).

Par ailleurs, des clusters d'entreprises et associations professionnelles tels que Neopolia ou la French Tech participent également à la dynamique des filières et bénéficient du soutien de Nantes Métropole.

Atlanpôle Biothérapies

En 2021, le pôle de compétitivité santé Atlanpôle Biotherapies a poursuivi son développement avec l'accueil de 32 nouveaux adhérents pour un total de 220 (entreprises, centres de recherche...).

Dans un contexte de crise sanitaire, le pôle a mis en œuvre une stratégie ambitieuse pour amplifier le niveau d'excellence de ses membres en consolidant des partenariats stratégiques pour fédérer des communautés autour des axes du pôle et faire émerger des projets collaboratifs.

Le travail a porté sur :

- le développement d'outils de financement au service de la croissance des entreprises, avec l'organisation de 24 événements réunissant plus de 1 500 participants ;
- le soutien au montage, la labellisation et le financement de 30 projets collaboratifs de R&D, en proposant à ses membres de participer à 6 salons internationaux ;
- la rédaction de recommandations en faveur des PME dans le cadre du Plan de relance de l'État en collaboration avec les 5 autres pôles santé français.

Le pôle poursuit son développement autour de ces 6 grands domaines : l'immunothérapie, les radiopharmaceutiques et la médecine régénératrice, le digital pour les thérapies innovantes, nutrition et microbiote, santé animale.

Pôle EMC2

Le pôle de compétitivité EMC2, réseau d'industriels et d'académiques, a pour ambition d'être le moteur de l'innovation sur les technologies avancées de fabrication liées aux filières industrielles aéronautiques et industries de la mer. Son territoire de référence correspond aux régions Bretagne et Pays de la Loire.

En 2021, EMC2 a été fortement mobilisé pour accompagner les acteurs industriels dans leurs projets d'innovation et de transformation, notamment dans leur candidature aux appels à projet et fonds de modernisation de l'aéronautique.

Nantes Métropole, aux côtés de la région Pays de la Loire, a soutenu les activités du pôle parmi lesquelles l'animation de la dynamique pour une industrie éco-responsable et ses 5 axes : (1) une industrie sobre et écologiquement respectueuse, (2) une industrie qui positionne l'humain au cœur de ses préoccupations, (3) une industrie efficiente et innovante, (4) une industrie collaborative et solidaire, (5) une industrie stratégique et souveraine.

Le pôle EMC2 a également travaillé en 2021 sur sa feuille de route SPIRIT 2025 ; le co-portage sur l'axe industrie de la candidature des Pays de la Loire au «European Digital Innovation Hub» (spécialisation intelligence artificielle) avec Atlanpole ; l'organisation de la 8^{ème} édition de Composites Meetings, la convention d'affaires internationale dédiée aux matériaux composites ; la 6^{ème} édition de Plug IN, dispositif visant à accélérer les croisements entre l'industrie et le numérique, impulsé et financé par Nantes Métropole et la Communauté d'agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE).

Pôle Mer Bretagne Atlantique

Pôle d'envergure internationale positionné sur les innovations liées à la mer et au secteur maritime, il a pour objectif de favoriser le développement de projets collaboratifs en R&D. Ceux-ci accompagnent la croissance des entreprises membres, notamment par la mise sur le marché de nouveaux produits,

services ou procédés issus des travaux de recherche. L'extension ligérienne du pôle en 2014 a permis de découpler sa dynamique à l'échelle d'une grande zone interrégionale Bretagne / Pays de la Loire.

En 2021, le pôle a consolidé son ancrage territorial grâce à :

- un partenariat collaboratif avec les autres pôles du territoire : I&R, ABT, EMC2 ;
- son implication dans les programmes et projets participant à la structuration de la filière maritime (WEAMEC, comité de développement de l'ENSM, COPIL, groupe de travail sur le potentiel hydroléon estuarien Nantes Saint-Nazaire...);
- un travail partenarial actif avec Nantes Métropole portant notamment sur les actions d'animation et sur une étude stratégique de la filière maritime.

Des réflexions ont été menées en matière d'EMR autour du projet Green Ship (propulsion zéro émission, éco-conception et recours à l'hydrogène).

Pôle Images et Réseaux

Pôle à vocation mondiale réunissant les acteurs des nouvelles technologies et usages du numérique en Bretagne et Pays de la Loire, I&R a pour ambition de développer la recherche et l'innovation dans 6 domaines technologiques : confiance numérique & sécurité ; données & intelligence ; réseaux & infrastructures ; matériel & logiciel ; photonique ; interactivité & immersivité, au service des usages (agriculture, Industries Culturelles et Créatives, industries et services, santé, territoires).

Pour ce faire, l'objectif est de rapprocher le monde économique et académique, mais aussi d'accompagner ses membres dans la mise sur le marché des technologies issues de la R&D.

La crise sanitaire a propulsé le numérique comme une opportunité, dont s'est saisi le pôle I&R, de reconstruire les modes de collaborations et d'animation.

Ainsi en 2021, les faits marquants portent sur la participation à la structuration de la démarche des European Digital Innovation Hub (EDIH) pour la région des Pays de la Loire (DIVA) ; une croissance tangible du nombre d'adhérents ; l'engagement du pôle sur le thème du numérique responsable avec l'objectif de qualifier et évaluer les projets d'innovation numérique dans leur dimension responsable.

Pôle Valorial

Créé en 2005, Valorial est le Pôle de compétitivité agroalimentaire du Grand Ouest, situé au cœur du 1^{er} bassin agroalimentaire d'Europe. Il rayonne sur les 3 régions Bretagne, Pays de la Loire, Normandie et fédère 365 industriels, centres de recherche et établissements d'enseignement supérieur, autour de l'aliment plus intelligent.

Son cœur de métier : identifier, monter et accompagner des projets de R&D collaboratifs innovants, autour des domaines d'innovation suivants : eau, climat, sol, production durable végétale & animale, excellence opérationnelle des fermes & usines, valorisation intégrale de la biomasse, offre alimentaire pour manger mieux, usages & services alimentaires innovant

Valorial fédère un réseau et une communauté de plus de 800 structures et 4 000 « innov'acteurs ». Il compte 365 adhérents dont 2/3 d'industriels et a accompagné 495 projets Recherche & Innovation depuis 2006.

Cluster d'entreprises Néopolia

Créée à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes et de Saint-Nazaire, Néopolia est un réseau qui comptait fin 2018 : 245 entreprises au service du développement industriel des Pays de la Loire, représentant 130 métiers, plus de 300 compétences remarquables et 45 marchés couverts. Au total, ce sont plus de 30 000 emplois qui fédèrent 208 entreprises industrielles de la région.

Particulièrement impliqué sur le territoire par le biais de projets ou sa participation aux instances de structuration de filières comme les Energies Marines Renouvelables (EMR), il accompagne depuis près de 15 ans, la coopération inter-entreprises de l'agglomération par l'animation de 5 business clusters : Aerospace, Mobilité terrestre, Éolien offshore et EMR, Marine, Énergie.

Nantes Métropole soutient et accompagne Néopolia pour ses initiatives qui participent à l'ancrage et au développement des PME, TPE et grands comptes ainsi que pour son accompagnement de projets collaboratifs et d'actions de synergie avec l'écosystème métropolitain.

Développer l'expérimentation

En 2017, Nantes Métropole a lancé une démarche portant sur l'innovation par l'expérimentation au service des acteurs économiques, associatifs et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du territoire.

En 2021, cette ambition est renforcée. L'innovation par l'expérimentation constitue un des trois marqueurs « mode de faire » du nouveau mandat. Il s'agit de faire de la métropole nantaise un territoire d'expérimentation de référence au niveau européen.

Nantes City Lab

Le Nantes City Lab a vocation à accompagner les porteurs de projets ayant besoin d'expérimenter grandeur nature. Nantes Métropole les guide et met à leur disposition un panel de sites d'expérimentation, d'équipements, de données et d'ingénierie pour tester et accélérer leur concept en conditions réelles.

Original tant par le mode de faire que par sa gouvernance, ce dispositif fonctionne avec un système de labellisation. Le comité d'orientations est composé de représentants de l'écosystème économique, associatif et académique. Son rôle est d'enrichir les projets : ils doivent répondre à des critères établis par les membres du comité.

En 2021, les projets labellisés depuis la création du Nantes City Lab sont passés à 28. Ils portent sur les nouveaux usages de la ville et les enjeux de la transition énergétique : éclairage public (2), logistique urbaine (2), agriculture urbaine (2), accès à l'espace public pour les personnes vulnérables (3), habitat (2), données d'énergie (2), mobiliers et espaces urbains (6), mobilité (2), éducation (1). Ces premières années ont permis de confirmer que l'innovation par l'expérimentation est un « mode de faire » fructueux.

Le Nantes City Lab est reconnu comme un lieu d'échanges et de rencontres entre les acteurs de l'écosystème. De la sorte, la Collectivité vient compléter les dispositifs d'accompagnement existants sur l'innovation.

L'année 2021 a été l'occasion de repenser le positionnement du Nantes City Lab et de renforcer les outils d'appui à la mise en œuvre des expérimentations. Il s'agit notamment de :

- développer le dispositif comme un outil au service du territoire, de la fabrique de la ville, en renforçant le recours aux expérimentations en interne et avec les acteurs de l'écosystème ;
- développer une communauté territoriale de l'expérimentation avec une animation spécifique et avec la mise en avant des retours d'expérience ;
- d'activer la dynamique territoriale en proposant des appels à projets ou autres démarches, pour susciter l'émergence d'initiatives innovantes au service des transitions.

Dans cet esprit, déclinée pour la filière maritime fin 2019, la démarche d'expérimentation a été favorablement accueillie par les acteurs de l'écosystème, confortant ainsi sa pertinence. 2021 a vu la concrétisation des premières expérimentations grandeur nature du Nantes City Lab Maritime.

Projet européen « mySMARTLife »

Nantes Métropole, Hambourg et Helsinki ont été sélectionnées dans le cadre du programme européen Horizon 2020 pour mettre en œuvre le projet européen «mySMARTLife» portant sur les villes intelligentes (smart cities).

Le projet nantais vise à tester des solutions innovantes permettant d'accroître l'efficacité énergétique globale de la Métropole tout en assurant de meilleures conditions de vie pour les citoyens. Nantes Métropole, qui coordonne la mise en œuvre du projet local, est accompagnée des 9 partenaires locaux suivants : Engie, Enedis, Nantes Métropole Habitat, Tan, Cerema, Nobatek, Atlanpole, Télécom Bretagne et École des Mines de Nantes (IMT Atlantique).

Initialement prévu sur une durée de 5 ans (2016-2021), comme la plupart des projets de ce type, le consortium mySMARTLife a opté pour une prolongation de 10 mois supplémentaires, comme le proposait la Commission européenne suite aux conséquences des mesures sanitaires liées au Covid. Le projet se terminera fin septembre 2022.

Le projet mySMARTLife est un projet de « Smart Cities and Communities ». Il porte sur les secteurs de la rénovation énergétique, l'efficacité énergétique et l'intégration de moyens de production ; la gestion et stockage d'énergie de sources renouvelables dans les copropriétés, les maisons

individuelles et les logements sociaux ; la gestion intelligente de l'éclairage public ; les moyens durables de mobilité (bus, véhicules, et vélos électriques) ; la gestion des données urbaines et le développement d'un Datalab sur l'énergie.

En 2021, les dernières actions du démonstrateur ont fini d'être déployées. Les principales activités de l'année ont consisté à :

- finaliser la mise en place des actions sur l'énergie et la mobilité (rénovation de bâtiments, centrales photovoltaïques, bornes de recharge véhicules électriques...) ;
- mettre en place le suivi et la collecte des données de mesure qui serviront de base à l'évaluation des actions du projet dans la Plateforme Urbaine de Données ;
- assurer la communication du projet : webinaires, podcasts, participations à des événements ;
- assurer le reporting auprès de la Commission européenne.

A noter que, en lien avec la sortie de la nouvelle programmation européenne, notamment du programme-cadre 2021-2027 de recherche & innovation « Horizon Europe », Nantes Métropole se prépare à candidater à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « 100 villes climatiquement neutres » avec son projet mySMARTLife.

SOUTENIR LES FILIÈRES STRATÉGIQUES ET ÉMERGENTES DU TERRITOIRE

La métropole nantaise a l'ambition de compter parmi les grandes places innovantes en Europe. Nantes Métropole travaille ainsi à la consolidation et au développement des activités économiques et industrielles, en lien avec la valorisation de la recherche, le soutien des structures d'innovation, l'accompagnement des filières d'excellence (santé, alimentation, manufacturing, maritime, numérique, industries créatives et culturelles), des niches technologiques et secteurs émergents.

Santé du futur

Station S

Nantes Métropole a finalisé en 2021 le lancement du projet « Station S » qui vise à fédérer les acteurs de la filière autour de la santé du futur, à optimiser les capacités d'innovation, de recherche et de développement en santé sur le territoire de la Métropole. Une cheffe de projet dédiée a été recrutée.

Par le biais d'ateliers de co-construction avec les acteurs de la filière et de rencontres (entrepreneurs, chercheurs, structures d'accompagnement...), l'année 2021 a permis de préciser l'ambition du projet et d'en définir ses contours et son périmètre. Il s'agit de positionner Nantes comme un pôle national et européen d'excellence en santé, de créer l'environnement idéal et les conditions optimales à la valorisation de la recherche et à l'innovation dans le domaine.

Le projet « Station S » s'inscrit dans la dynamique globale de création du quartier de la Santé (hospitalo-universitaire), autour du nouveau CHU, de la faculté (secteur santé) et des instituts de recherche en santé, qui prendront place progressivement sur l'île de Nantes.

Une préfiguration de l'usage du bâtiment totem est prévue dès mi-2024. Station S proposera un environnement idéal pour permettre aux startups et entreprises d'accélérer leurs projets d'innovation et de R&D au service de la santé du futur. Ces espaces recouvriront 3 000 m² à l'horizon 2024 et 30 000 m² d'ici 2030.

Le projet est en pleine adéquation avec le plan national Innovation Santé 2030, annoncé en juin 2021, qui met l'accent sur les biothérapies et la santé numérique, encourage la création de sites d'envergure mondiale favorisant l'articulation des compétences nécessaires à l'innovation en Santé.

Une gouvernance ouverte a été mise en place dès juillet 2021. Elle est composée de représentants de Nantes Métropole, de Nantes Université, du CHU de Nantes, du pôle de compétitivité Atlanpole Biothérapies, de l'incubateur Atlanpole et de la CCI de Nantes Saint-Nazaire.

Fonds d'innovation en Santé

En avril 2020, Nantes Métropole a créé le Fonds d'innovation santé d'1 M€ pour soutenir en amorçage les projets de recherche locaux de lutte contre le Covid. Il a permis à 9 projets innovants nantais de connaître des avancées importantes avec des retombées économiques directes (levées de fonds, financements européens, plan de relance national...) qui se sont élevées à plus de 50 M€ pour le territoire.

Dans ce contexte, le Conseil métropolitain du 29 juin 2021 a approuvé un fonds d'un montant de 800000 € en fonctionnement en 2021, lequel a alimenté 11 projets novateurs supplémentaires en faveur de la santé du futur et de la médecine 4P (prédictive, préventive, personnalisée et participative).

Les projets retenus ont été développés par des entreprises innovantes locales et des acteurs académiques : Affilogic, Biomadvanced, CHU de Nantes, Directosanté, Felix Santé, Help Story, Institut de Cancérologie de l'Ouest Lyv Healthcare, Odroa, Orthopus, Wello.

Événements et manifestations

Nantes Métropole a été un partenaire et un financeur de la 1^{ère} édition du Marathon de l'innovation en Santé Hacking Health Nantes qui s'est déroulée du 9 au 11 avril 2021 dans un format 100% en ligne en raison de la crise du Covid. Pendant 48 h, plus de 100 personnes (agents de santé, développeurs, ingénieurs, designers, juristes, psychologues, spécialistes en communication et innovateurs) ont travaillé en complémentarité pour identifier et imaginer une solution répondant à 6 problématiques vécues par des professionnels de santé ou des patients.

Alimentation : MiN, Agropolia, incubateur et événements

L'accompagnement à la structuration d'une communauté Foodtech métropolitaine, en collaboration avec la Région, s'est poursuivi en 2021 à travers plusieurs actions.

Le renouvellement de la délégation de service public pour l'exploitation du MiN Nantes Métropole a été finalisé et attribué à la SEMMINN (approbation au Conseil métropolitain de décembre 2021).

Le développement du pôle agroalimentaire Nantes Agropolia s'est quant à lui poursuivi. Cet espace de 55 ha, dont 20 ha dédiés au MiN Nantes Métropole, compte 75 % de taux de commercialisation (hors MiN) en 4 ans, plus de 2 300 emplois (MiN compris). 6 projets d'entreprises sont en phase d'installation (2,7 ha de foncier).

Des « Ateliers Logistiques Alimentaires », en lien avec le pacte de logistique urbaine de Nantes Métropole, ont par ailleurs été initiés en 2021.

Un travail de coordination des intervenants de Nantes Métropole, du MiN, des acteurs de la Géraudière (Technocampus Alimentation, ONIRIS, Valorial, INRAE, Vegepolys Valley, Atlanpole, LIGERIAA) a été engagé. Il a permis un temps d'échanges et de partages afin de mettre en place, de façon concertée, des actions innovantes en faveur d'une alimentation durable. C'est dans ce cadre que le projet de création d'un incubateur pour les startups de l'agroalimentaire a été élaboré.

Dans la perspective de l'édition programmée à Nantes en 2022, le volet événementiel a porté sur la préparation de la convention européenne NutrEvent, dédiée à l'innovation en Alimentation, Nutrition, Santé humaine et animale. L'événement est organisé par Eurasanté, Valorial et Atlanpole Biothérapies, en partenariat avec les régions Hauts-de-France, Bretagne et Pays de la Loire, Lille Métropole, Rennes Métropole et Nantes Métropole.

Par ailleurs, le suivi du plan d'actions du Projet Alimentaire Territorial métropolitain (PAT) a été engagé, de même que la préparation des Assises Territoriales de la transition agro-écologique et de l'alimentation durable 2022.

Manufacturing : IRT, Pôle d'Innovation Industrielle Jules Verne, Nautilus

Créé en 2012, à l'initiative du pôle de compétitivité EMC2, avec le soutien de l'État (programme d'investissement d'avenir), des collectivités locales, des industriels et des acteurs académiques du territoire, l'IRT Jules Verne a vu son développement reprendre en 2021 (en volume de projets), suite à un plan d'économies en 2020 (impact de la crise sanitaire).

En association avec Nantes Université, cela s'est traduit, en septembre, par le lancement des travaux de Nautilus, situé sur le Pôle industriel d'innovation Jules Verne (PIJV). Ce nouveau bâtiment de 6 500 m² à usage mixte industriel et tertiaire accueillera le siège social et les différentes activités de R&D collaboratives de l'IRT Jules Verne. La livraison du bâtiment est prévue à l'été 2022. Nantes Métropole a approuvé en Conseil métropolitain (octobre 2021) un soutien de 1 M€ au projet.

Par ailleurs, la Collectivité a renouvelé pour une durée de 3 ans son soutien au programme de grappes de thèses PERFORM (Programme de Recherche Fondamentale et de Ressourcement sur le Manufacturing) de l'IRT.

En 2021, sur le pôle industriel d'innovation Jules Verne, les travaux ont été lancés pour le nouveau bâtiment du CEATech et le futur centre d'innovation de Daher [Shap'In] (dédié aux aérostructures composites thermoplastiques), qui ambitionne d'accueillir 15 000 emplois industriels, 1 500 emplois de recherche et 3 000 étudiants d'ici 2030. L'association Odyssée Jules Verne, qui fédère les acteurs industriels du site, a été créée.

Durant cette année, Nantes Métropole a apporté son soutien aux actions du Pôle de compétitivité EMC2.

Maritime : nautisme, naval et énergies marines renouvelables

2021 a vu une avancée du plan d'action nautisme, validé en 2019 autour de 4 axes structurants et 20 actions. Les premières réalisations ont porté sur le projet de l'usine électrique, futur site vitrine de la filière maritime / nautisme, dont la livraison du 1^{er} lot a eu lieu en juillet 2021.

Le «Sailing Lab», déclinaison du Nantes City Lab, lancée fin 2019, a permis de développer la démarche d'expérimentation appliquée aux projets « nautisme » et de fédérer la communauté tout au long de 2021.

Une étude de stratégie foncière a donné une visibilité à court, moyen et long terme sur les disponibilités immobilières et foncières de la filière, afin d'optimiser les implantations exogènes et le développement des entreprises endogènes.

Nantes Métropole a confirmé son soutien au nouveau cluster régional NautiHub (co-financé par la CARENE et Sables d'Olonne Agglomération), dont l'animation est déléguée à la CCI.

Côté Naval, c'est une véritable filière qui émerge sur la façade ouest française et sur le territoire Nantes Saint-Nazaire. En font partie les start-ups, les grandes industries navales, le grand port maritime (engagé dans une stratégie de transition énergétique), les chantiers de construction, les bureaux d'étude, les architectes navals ou les makers. Sont aussi à l'œuvre les acteurs académiques (Centrale Nantes, ENSM, ENSA, UN...) et un écosystème d'innovation performant et atypique. Dans ce cadre, de grands armateurs s'engagent pleinement dans la décarbonation du transport maritime (MAERSK, Louis Dreyfus Armateur...).

Alors que les compétences sont présentes et reconnues, des synergies s'organisent autour de l'association européenne Windship et des pôles de compétitivité. Les premières réalisations amorcées en 2019 se poursuivent : contrats de Néoline avec Manitou et Bénéteau, marché Ariane 6 signé avec Zephyr et Borée.

Sur le volet Énergies Marines Renouvelables (EMR), l'étude sur le potentiel hydrolien estuarien de la Loire, avec la CARENE, le pôle Mer Atlantique, le GIP Estuaire et le grand port Nantes Saint-Nazaire, les pôles de compétitivité Mer Bretagne Atlantique et EMC2, a été réalisée en 2021. Par ailleurs, Nantes Métropole a cofinancé le webinaire Seanergy portant sur les passerelles à créer entre les secteurs aéronautique et EMR.

Numérique : French Tech Nantes, Halle 6, événements

La métropole nantaise a l'ambition de devenir une place de référence en matière de numérique en Europe en fédérant l'ensemble des acteurs concernés du territoire et en soutenant la dynamique French Tech Nantes, laquelle rassemble les entreprises innovantes et les startups locales.

La French Tech nantaise a mis en œuvre sa feuille de route en 2021 autour de 4 priorités : la croissance des startups, les «deeptech» via Atlanpole, les compétences et la diversité / mixité, la Tech for Good (technologie à impact positif).

Elle a également poursuivi le déploiement de dispositifs nationaux localement comme le French Tech Central (connexion startups et administrations publiques) ou le French Tech Tremplin (création de startups pour les entrepreneurs issus de la diversité). Nantes Métropole conforte son soutien aux actions des associations La Cantine Numérique (Animation écosystème numérique et startups, dynamique French Tech Nantes, Tech à impact positif) et ADN Ouest (Numérique Responsable, Emplois et compétences, Transition numérique des TPE / PME).

L'année 2021 a été marquée par une croissance de la filière numérique avec 28 800 emplois sur la métropole (+ 700 emplois en 1 an malgré la crise) et 2 700 entreprises, des investissements confortés dans les startups numériques (195 M€ en 2021 pour l'ensemble des startups tous secteurs) et 2 startups nantaises remarquables (Akeneo et iAdvize dans le classement national des 120 startups « remarquables » de la French Tech).

A noter également en 2021, l'ouverture complète du bâtiment phare de l'écosystème numérique : les Halles 6, avec notamment l'inauguration de sa partie Est qui accueille des entreprises numériques et créatives, ainsi que La Cantine numérique. Des actions confortées en faveur de la reconversion et de la diversité des compétences dans la filière numérique ont été conduites (Safari des Métiers, parcours @mbition numérique de l'ATDEC...).

En outre, Nantes Métropole a lancé un chantier dédié aux compétences numériques dans le cadre de la reprise économique durable, tandis qu'une dynamique événementielle a pris forme en 2021 autour de grands temps forts : Nantes Digital Week, DevFest et Digital Change.

Industries Culturelles et Créatives (ICC) : Samoa, Halles 1 et 2, coopérations internationales

Nantes Métropole a pour ambition de développer un pôle d'excellence européen dans le domaine des ICC au sein du quartier de la Création sur l'île de Nantes. Implanté sur près de 15 ha, qui accueillait autrefois les activités de l'industrie navale, cet espace est un lieu unique de concentration de talents créatifs, mêlant entreprises, établissements culturels, de formation et de recherche, collectifs, start-ups.

L'année 2021 a été marquée par la reconduction de la délégation de service public (DSP) 2020/2024 avec la SAMOA pour :

- le développement, l'animation et la promotion des industries culturelles et créatives sur le territoire métropolitain ;
- l'exploitation, la gestion et l'animation des halles 1/2, bâtiment totem des ICC sur le quartier de la Création, nouveau tiers-lieu fédérateur (espace de travail partagé et collaboratif) dédié à la créativité et l'innovation.

Outre la situation sanitaire imposant le confinement et donc une pause dans les travaux, les bâtiments des halles 1/2 ont subi des dommages liés aux intempéries l'hiver dernier entraînant un arrêt du chantier. Une dépose et une reprise des travaux précédemment effectués ont été rendues nécessaires (décalage induit de livraison à mi-2023 au lieu de fin 2020).

Une convention de financement FICOL (Facilité de Financement des Initiatives des Collectivités Françaises) entre Nantes Métropole et l'Agence Française de Développement a été conclue avec la ville de Recife (Brésil). Le projet consiste à l'accompagnement par la SAMOA de la ville brésilienne par la mutualisation de bonnes pratiques dans les champs de l'innovation urbaine, de l'économie créative, des nouvelles centralités, de la Smart City et du développement durable et inclusif. Pour des raisons juridiques, c'est Nantes Métropole qui est officiellement bénéficiaire des 630 000 €, avec une convention de reversement de 600 000 € à la SAMOA.

Le projet collaboratif entre Montréal et la SAMOA s'est poursuivi dans le cadre de l'appel à projets du Fonds Franco-Québécois pour la Coopération Décentralisée (FFQCD). L'objectif est de continuer de développer une coopération entre le Pôle économique ICC de la SAMOA et le Partenariat du Quartier des spectacles à Montréal afin de déployer des actions conjointes. Dans ce cadre, il s'agit d'organiser la mise en place, l'animation et l'évaluation d'une installation créative sur l'espace public pour sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux du changement climatique. Pour des raisons juridiques, c'est Nantes Métropole qui est officiellement bénéficiaire des 15 000 €, avec une convention de reversement à la SAMOA.

Un club des designers a été initié par la SAMOA : la DSP actuelle prévoit de structurer et d'animer la filière design. La SAMOA soutient le développement des acteurs du design. Suite au diagnostic du secteur d'activité, la SAMOA a organisé la 1^{ère} rencontre du club en décembre 2021, avec comme objectif la rédaction de la feuille de route pour 2022.

Enfin, en 2021, le Plan à Moyen Terme 2022-2026 de la SAMOA a été préparé. Il donne de la visibilité à la stratégie de la société d'aménagement métropolitaine, tant dans son rôle d'aménageur que dans celui de soutien à la filière ICC. Sur cet aspect, la SAMOA reprend les grands axes définis par la DSP.

Hydrogène vert / décarboné : une filière émergente

En 2021, de nombreux échanges ont eu lieu entre les élus impliqués dans l'innovation et la transition écologique et toutes les directions techniques concernées au sujet du développement des usages de l'hydrogène vert.

Nantes Métropole entend maintenir son aide aux projets de recherche et développement des acteurs académiques et aux projets innovants des acteurs privés du territoire concernant la filière de l'hydrogène vert. Il s'agit de faire progresser les performances sur toute la chaîne de valeur : production, stockage, distribution et usages.

Dans le cadre des missions de services publics (déplacements, énergie, habitats...), il convient d'apprendre à maîtriser l'écosystème complet hydrogène vert, pour déployer cette technologie le cas échéant lorsque l'hydrogène sera d'origine renouvelable.

Dans ce contexte, Nantes Métropole a passé une convention de soutien, sur la période 2021-2023, aux projets de recherche sur l'hydrogène du Lycée de La Joliverie. L'établissement est détenteur du record mondial de distance parcourue par un véhicule terrestre fonctionnant à l'hydrogène (prototype CityJoule). En 2021, Nantes Métropole a également poursuivi son soutien à l'association nationale France Hydrogène et participe activement aux réunions de son antenne régionale.

Enfin, plusieurs acteurs économiques ont annoncé des projets très ambitieux sur le territoire en faveur de la filière hydrogène comme Airbus, MAN Energy Solution, le grand port maritime Nantes Saint-Nazaire, le Cetim, le CEA Tech et la startup Lhyfe qui a réalisé une levée de fonds de 50 M€.

L'ÉCONOMIE EN TRANSITIONS

En ce début de mandat, Nantes Métropole entend mobiliser la politique publique de l'économie et de l'emploi responsables pour accélérer la transition des entreprises vers un modèle de développement plus sobre et inclusif afin de contribuer aux marqueurs de la transition écologique et de la justice sociale.

L'objectif du mandat est de faire de la métropole nantaise un territoire leader du développement économique responsable. Dans cette perspective, Nantes Métropole a renouvelé son action et son organisation interne. La construction de cette politique publique a été concertée avec chaque commune dans le cadre de l'élaboration des futurs contrats territoriaux. Elle s'est également appuyée sur plusieurs démarches de concertation conduites en 2021.

Dans la situation actuelle, la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) apparaît, plus que jamais, comme une réponse adaptée aux conséquences de la crise sanitaire et sera demain un levier de reprise et de croissance durable pour les entreprises. De même, afin de faire face à l'urgence sociale et environnementale, les entreprises doivent faire pivoter leur modèle vers un développement économique plus responsable. Nantes Métropole entend les accompagner et leur permettre d'accélérer dans cette voie.

Faire émerger et essaimer des solutions pour encourager et accompagner les entreprises vers un développement économique responsable (DER), moins consommateur de ressources et plus inclusif

Le soutien à l'entrepreneuriat

Nantes Métropole soutient les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises (BGE, L'Ouvre-Boîtes 44, Bâtircréateurs, CoopChezVous, Oz, Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne, Union Régionale des Sociétés Coopératives et Participatives) et du financement de projets (ADIE, Initiative Nantes, Fondes). Elle déploie ainsi une offre de services territoriale qui couvre l'ensemble du parcours entrepreneurial.

Afin de soutenir la dynamique entrepreneuriale, Nantes Métropole agit également sur les leviers suivants :

- animation du réseau des Sup'Porteurs de la Création 44 qui réunit les acteurs d'aide à la création et vise à améliorer la visibilité et la lisibilité de l'offre pour les porteurs de projet ;
- déploiement de la nouvelle convention triennale « Osez entreprendre » (2021-2023) en renforçant la détection des projets, notamment le « aller vers » et les tests d'activités pour faciliter et sécuriser le projet d'entreprise ; en 2021, plus de 200 personnes ont été accompagnées en détection, création ou test d'activité ;
- appui aux porteurs de projet de création d'entreprise de plus en plus en quête de sens pour nourrir leur projet entrepreneurial ; en réponse à cette attente, il a été proposé aux entrepreneurs d'intégrer les bonnes pratiques de la RSE dès le démarrage de leur parcours de création ; un module spécifique a d'ores et déjà été créé avec les acteurs du réseau des Sup'Porteurs de la Création 44 pour les sensibiliser.

La plateforme RSE de la métropole nantaise

La plateforme RSE de la métropole nantaise fédère les différents acteurs du développement économique du territoire pour engager les PME et TPE dans des démarches RSE cohérentes, lesquelles leur permettent d'améliorer leur impact social, environnemental, économique et territorial. Elle est basée sur une gouvernance transparente et participative, un site ressource, des groupes de travail, une stratégie ambassadeurs et un événement annuel « Social Change ».

En 2021, un travail de concertation avec plus de 200 acteurs a été conduit pour redéfinir le rôle spécifique de la plateforme RSE et ses priorités pour les prochaines années.

Sa nouvelle raison d'être : « Fédérer les actrices et les acteurs qui s'engagent pour la RSE sur notre territoire afin de faire émerger et d'essaimer des solutions permettant d'encourager et d'accompagner les PME et TPE vers un développement économique responsable ».

Ses 3 piliers :

- expérimenter et incuber ;

- sensibiliser / rendre lisible / essaimer ;
- observer et évaluer.

La concertation a permis de définir les enjeux sur lesquels il est essentiel d'agir en premier lieu. Nantes Métropole a donc décidé de s'approprier ces priorités pour les placer au cœur de sa politique publique en proposant des solutions prêtes à l'emploi pour les 10 enjeux suivants :

- contribuer à la gestion durable des ressources en favorisant l'économie circulaire ;
- réduire et compenser l'empreinte carbone ;
- faciliter l'économie de proximité notamment grâce à l'approvisionnement auprès de fournisseurs locaux ;
- préserver la biodiversité ;
- lutter contre la précarité et maintenir les compétences (emploi durable) ;
- promouvoir l'égalité femmes-hommes ;
- mettre en mouvement les salariés (au-delà du chef d'entreprise) ;
- favoriser la transparence sur les démarches RSE et leurs impacts ;
- encourager l'emploi des jeunes, seniors et des personnes éloignées de l'emploi ;
- développer les achats responsables.

La plateforme RSE anime une stratégie d'ambassadeurs #RSEnantes sur le territoire composée essentiellement de têtes de réseaux (clubs et réseaux d'entreprises, réseaux associatifs et ESS, des syndicats de salariés, institutionnels, académiques et experts, financeurs) en constante croissance. Plus de 79 têtes de réseaux sont déjà présentes.

Il s'agit de poursuivre son déploiement (appui à la mise en capacité des clubs) et d'animer ce réseau d'ambassadeurs pour accompagner le changement de modèle des entreprises et essaimer des solutions et bonnes pratiques sur tout le territoire (fédérations, clubs territoriaux, réseaux thématiques ...).

Chiffres clés 2021 de la plateforme RSE :

- + 3 000 connexions / mois sur le site Internet (<https://rse.metropole.nantes.fr/>) ;
- 164 bonnes pratiques d'entreprises et «Minutes RSE» ;
- 255 offres du territoire recensées d'offres de services «Parcou'RSE» ;
- 79 ambassadeurs RSE (adhérents de la plateforme) regroupés en 6 collèges ; 5 réseaux supplémentaires engagés ont rejoint la gouvernance de la plateforme RSE (Ruptur, R2ODD, Produire en Bretagne, Label Lucie, ADN Ouest) ;
- 13 groupes de travail animés depuis le lancement de la plateforme, dont 3 en 2021 donnant lieu à des offres de solutions «open source» pour les entreprises en matière de RSE ;
- 2 nouveaux dossiers thématiques élaborés pour éclairer de manière concrète les acteurs du territoire : le télétravail et la triple comptabilité ;
- focus IMPACT Négotraining : un dispositif d'accompagnement concret issu du groupe de travail sur l'égalité professionnelle femme-homme lancé en 2017 ; plus de 3 000 femmes formées depuis le lancement du module ; 64 % des femmes ont négocié leurs salaires ;
- zoom sur le dispositif entreprise accueillante ou comment une entreprise peut, de manière solidaire, favoriser l'emploi même dans cette période difficile ; en 2021, plus de 65 entreprises ont sollicité leurs attestations entreprises accueillantes (via du parrainage, stages entreprise, coaching, visites ...).

Une stratégie de mutualisation / fusion des sites RSE et NEDMP (Nantes Entreprises Dans Ma Poche) a été engagée à la rentrée 2021. Elle devrait voir le jour avant fin 2022. Il s'agit ainsi de proposer un seul outil digital à destination des entreprises, pertinent avec la politique publique du développement économique responsable. Le transfert de contenu du site RSE sera privilégié et une meilleure cohérence sera affichée sur la partie offre de services Parcou'RSE vers une offre entreprise responsable.

Accompagner les mutations économiques du territoire

Nantes Métropole se positionne comme fédératrice et animatrice des acteurs métropolitains et leur vient en appui pour faire progresser le territoire collectivement vers un modèle économique plus sobre (écologie

industrielle territoriale, économie circulaire, bas carbone...), en contribuant ainsi à la gestion durable des ressources et à l'économie de proximité.

Un nouveau positionnement de la feuille de route territoriale ESS à horizon 2026 pour répondre aux enjeux de transitions énergétique, sociale, sociétale et environnementale

La précédente feuille de route 2015-2020, coconstruite avec le réseau des Ecosolies, a permis au territoire de disposer d'une position pionnière et reconnue au niveau national en matière de développement de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Aujourd'hui, l'objectif est de positionner l'ESS comme un mode de faire opérant au service des transitions énergétique, sociale, sociétale et environnementale engagées et à venir, par la Métropole. Il s'agit de favoriser la transition du modèle de développement, notamment par la coopération des acteurs du territoire, en hybridant les secteurs d'activité prioritaires et la nature des organisations.

L'économie sociale et solidaire, vecteur de cohésion territoriale, d'innovation sociale et de richesse économique représente près de 37 000 emplois sur l'agglomération (16 % de l'emploi privé). La feuille de route dédiée à l'ESS à horizon 2020 a permis de la positionner comme une économie porteuse de sens et de solutions innovantes et concrètes en réponse aux besoins des habitants.

En 2021, la feuille de route ESS 2021-2026, a été coconstruite.

Sa rédaction fait suite à une mobilisation de plus de 300 acteurs du territoire : élus, entreprises de l'ESS et hors ESS, acteurs institutionnels ou issus de la recherche et de l'innovation...

Cette feuille de route s'articule autour de 8 leviers d'actions :

- évaluer et mesurer autrement la création de richesse (indicateurs d'impact) ;
- inventer de nouveaux modèles de financement, renforcer l'accompagnement des acteurs ;
- dessiner la stratégie immobilière pour le déploiement des projets ESS sur le territoire, avec comme projet emblématique le Solilab de demain ;
- assurer un maillage et une coopération territoriale ;
- communiquer et rendre lisible les actions vers le grand public et les entreprises ;
- faire de la commande publique et privée un levier puissant pour développer l'économie de proximité locale et responsable ;
- contribuer à renforcer la création d'emplois, la professionnalisation et l'inclusion.

Ces 8 leviers sont mis au service du développement de 10 filières de coopération :

- écoconstruction solidaire, réemploi et bio-ressources, habitat inclusif, alimentation et circuits courts, logistique urbaine durable, numérique responsable, mobilité inclusive, énergie citoyenne, santé pour tous, culture et citoyenneté.

A noter, le dispositif « **ESS Nantes Factory** » de soutien à l'amorçage des projets entrepreneuriaux (piloté par Nantes Métropole avec France Active Pays de Loire, les Ecosolies, le Crédit Municipal de Nantes, l'ADEME et la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de la Loire) a bénéficié à 7 projets en 2021.

La nouvelle convention ESS 2022-2024 Nantes Factory, intégrant les nouveaux secteurs prioritaires de la feuille de route, va être réécrite. Elle traduira les ambitions des partenaires engagés pour l'accompagnement à l'émergence de projets entrepreneuriaux ESS.

Enfin, les missions essentielles des **Ecosolies** se sont poursuivies et développées :

- soutenir des projets dans leur phase d'émergence mais aussi faciliter l'accès des porteurs de projets et des entrepreneurs à d'autres sources de financement, dans les phases d'amorçage et de développement de leurs projets ;
- favoriser l'accompagnement des porteurs de projets et des entrepreneurs ;
- avoir une attention renforcée sur la vie des projets au-delà de leur phase d'amorçage.

Pôle de coopération et d'innovation sociale, le **Solilab** est un lieu totem de l'ESS sur le territoire.

Installé sur 9 000 m² de terrain et 4 000 m² de bâti, rue de Saint-Domingue sur l'Île de Nantes, il est en activité depuis février 2014. Animé par la SCIC « Les Lieux Communs » et Les Ecosolies, ce Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE) vise à rendre plus visible l'ESS grâce à :

- une offre de services multi-activités pour le développement de l'entrepreneuriat social, la création et la sécurisation des entreprises à finalité sociale, un accompagnement pour une montée en compétences des structures de l'ESS de la Métropole ;
- un lieu d'initiatives, d'expérimentations et d'innovations. S'y trouve rassemblée une palette d'outils au service de la promotion, de la consolidation et du développement économique de projets tournés vers l'ESS (incubateur / pépinière, hôtel d'entreprises, espaces de coworking, événementiel, magasin collectif, cantine solidaire).

Actions phares portées par les Ecossoles :

- contribution à la co-écriture de la feuille de route ESS ;
- poursuite et développement des activités d'accompagnement à l'émergence des projets entrepreneuriaux ESS ;
- élaboration d'une nouvelle offre en faveur du développement et du changement d'échelle des entreprises ESS (« l'accélérateur ») ;
- portage des projets dans le cadre de la Fabrique à initiatives : « Mobilité inclusive », « Cuisines partagées », « Habitat inclusif » ;
- élargissement des offres de formation autour des métiers du réemploi, signature du partenariat avec le CNAM dans le cadre d'un Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) pour qualifier les formations et expérimenter de nouveaux parcours à compter de 2021 ;
- travail prospectif avec la SCIC « les lieux communs » pour définir le Solilab de demain : déploiement dans une logique multi sites pour accueillir la diversité des activités de l'ESS.

Quelques faits marquants et chiffres concernant l'activité du Solilab et des Ecossoles fin 2021

- 252 structures adhérentes aux Ecossoles regroupant plus de 3 000 entreprises ;
- 163 structures louant un espace de travail permanent au Solilab ;
- Pop Corn (dispositif de pré-incubation pour passer de l'idée au projet de l'idée au projet) : 51 idées d'entreprises testées, avec 61 participants ; 16 ateliers collectifs animés avec L'Ouvre-Boîte 44 ; 29 projets présentés publiquement ;
- incubateur : accompagnement à la création d'entreprises ESS pour 7 projets en 2021 et sélection de 6 nouveaux projets pour la promotion 2022 ;
- événements commerciaux : annulation pour la 2ème année consécutive de la Braderie des Ecossoles ; maintien de la Folie des Plantes avec une augmentation du CA de 13 % et 38 500 visiteurs ;
- L'Autre Marché : 66 exposants, 412 000 € de CA ; 120 emplois consolidés chez les structures exposantes grâce à l'événement et une nouvelle offre à destination d'un public professionnel : les coffrets-cadeaux de L'Autre Marché (184 coffrets vendus pour un CA total de 10 000 €) ;
- L'été au Solilab : ouverture aux acteurs culturels (3 événements / résidences d'artistes) et adhérents des Ecossoles (restauration, animations) le temps d'un été.

2021, les filières nantaises de l'économie circulaire accentuent leur structuration malgré la crise sanitaire

Sur le champ de l'économie circulaire, Nantes Métropole a vocation à devenir un territoire démonstrateur en aidant l'amorçage des projets circulaires, la pérennisation de leur modèle économique, en travaillant à lever les freins et en contribuant à la dynamique du système d'acteurs.

Quatre ans après l'adoption de la feuille de route économie circulaire de Nantes Métropole, **la structuration des filières circulaires s'accroît** avec notamment :

- la contribution à l'écriture de la stratégie métropolitaine **Zéro Pollution Plastique**, en particulier sur l'axe « réduction des plastiques à la source », en collaboration avec l'association WWF France (diagnostic, caractérisation des alternatives au plastique, appui au changement des pratiques, accompagnement des projets...) ;
- **la concertation** avec les acteurs de l'écosystème numérique nantais, la finalisation du cahier des charges de la mission AMO Filière 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler) des équipements numériques et le lancement du marché public afférent ;

Pour accélérer cette dynamique en faveur des transitions, Nantes Métropole s'est mobilisée, en accompagnant à des degrés divers, des **projets considérés comme structurants** en matière d'économie circulaire. Il s'agit notamment :

- du projet Boites Nomades qui porte une solution de contenants consignés durables pour réduire les déchets, notamment en plastique à usage unique et préserver les ressources ;
- du projet Berny qui porte sur l'expérimentation des contenants réutilisables en inox dans la grande distribution (expérimentation Super U de La Chapelle-sur-Erdre) ;
- du projet de l'entreprise Dyvem spécialisée dans le traçage et la gestion des chutes de production industrielle dans une logique d'économie circulaire ;
- de la poursuite des échanges autour du projet Lilokawa (fabrication de produits à partir de déchets plastiques souples / bâches événementielles) soutenu par le Comité 21 et auquel les services de la Métropole ont apporté leurs expertises techniques ;
- du projet BAME (Bon à Manger), projet solidaire et durable pour sortir du tout jetable dans la restauration en entreprises ;
- du projet Solution Recyclage, filière de recyclage des vêtements de travail à usage unique en polypropylène.

La démarche métropolitaine en faveur de l'économie circulaire s'inscrit également dans une relation privilégiée avec les **réseaux d'entreprises**, en particulier avec l'association des Dirigeants Responsables de l'Ouest (DRO) et l'association RUPTUR :

- DRO, contributions aux travaux du Chantier Zéro Plastique ;
- RUPTUR, participation aux actions de promotion de l'économie de rupture, changements de pratiques, expérimentation, conseils, mise en réseau.

S'agissant de **la boucle BTP** économie circulaire, on notera la mise en service de l'Ecopôle de Cheviré qui offre une solution locale pour les déchets du BTP et des industriels. Ce projet, financé par le groupe Suez, répond localement à deux enjeux principaux :

- réduction du volume de déchets du BTP par le développement d'outils de traitement et de valorisation ;
- limitation de la consommation de matières premières, avec le recours aux matériaux recyclés et le réemploi des déblais de chantier comme matériaux alternatifs.

Enfin, Nantes Métropole a répondu favorablement en 2021 à l'appel à manifestation d'intérêt relayé par Eurocities pour la **participation au projet DREC** (« Dramatically Reducing Embodied Carbon in Europe » - Réduire considérablement l'empreinte carbone en Europe »).

Il s'agit notamment, en s'appuyant sur les initiatives, les besoins et les attentes des territoires partenaires, (Lille, Bordeaux et Nantes à ce stade) de :

- favoriser l'adoption de politiques ambitieuses en matière d'empreinte carbone et de matériaux biosourcés dans 10-20 villes européennes dans un délai de 3 ans ;
- construire une coalition solide pour défendre des politiques européennes ambitieuses en faveur de la réduction de l'empreinte carbone et l'utilisation des matériaux biosourcés au niveau de l'UE.

Une 1^{ère} étape a été franchie dans cette coopération européenne avec la remise fin 2021 du rapport technique de Bionova qui permet d'identifier 9 pistes de réflexion possibles à l'échelle locale, parmi lesquelles :

- exiger systématiquement les fiches de données environnementales et sanitaires (FDES) des matériaux lors du lancement d'un programme de construction ;
- mettre en place une méthode analyse du cycle de vie des matériaux ;
- intégrer des indicateurs de réduction carbone dans le rapport de développement durable annuel ;
- recourir à un logiciel ou à un process pour arbitrer le choix entre démolition ou rénovation ;
- renforcer les exigences dans l'utilisation des matériaux biosourcés ;
- assurer le maillage territorial des plateformes de traitement des matériaux de chantier ;
- attribuer un bonus de constructibilité pour les programmes eco-circulaires...

Accompagnement des entreprises sur les champs de la transition écologique

Dans le cadre du Schéma Directeur de l'Énergie et son objectif ambitieux de réduction des consommations de 30 % en 2050 pour les activités tertiaires et industrielles (représentant aujourd'hui 31 % des consommations), il s'agit de contribuer à la transformation du territoire en accompagnant les entreprises sur leur transition en matière d'environnement, particulièrement sur les champs de l'énergie, des gaz à effet de serre, des déchets, des déplacements et de l'adaptation aux changements climatiques.

Toits 100 % utiles

A la suite du lancement en 2020 d'une action directement issue de la feuille de route « transition énergétique », 15 entreprises ont pu être accompagnées en 2021 pour la réalisation d'études de faisabilité d'installations agricoles en toiture, de panneaux solaires photovoltaïques ou de végétalisation.

La surface totale de capteurs solaires déployables est de près de 34 000 m². La surface totale en végétalisation ciblée est de 8 800 m², avec une grande disparité selon les sites.

Rénovation énergétique du tertiaire, 2 chapitres amorcés en 2021 :

- l'école du tertiaire bas carbone, pilotée par Novabuild en partenariat avec Nantes Métropole, pour les bâtiments et sites de plus de 1 000 m², permettant aux propriétaires, gestionnaires ou simplement aux occupants de se mettre en conformité avec la réglementation dite du « décret tertiaire » ;
- pour les surfaces de moins de 1 000 m², le SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique) a été lancé pour accompagner les propriétaires, gestionnaires ou occupants sur les travaux de rénovation de leur patrimoine.

La démarche engagée depuis 2019 en direction et avec des collectifs d'entreprises s'est poursuivie en 2021 :

- sur le centre-ville de Nantes, un travail d'évaluation et de réflexion a conduit à la conclusion d'une nouvelle convention de partenariat pour la période 2022-2024 ;
- sur la Vertonne à Vertou, la réalisation de la collecte des déchets professionnels a été décidée dans le cadre du plan d'actions formalisé avec les entreprises ;
- sur le secteur du Bas Chantenay, les premières rencontres d'entreprises ont eu lieu, devant conduire à un travail collectif en 2022 ;
- l'amorce de réflexions collectives par secteurs d'activités suite à la mobilisation des organisations professionnelles des Café-Hôtels-Restaurants et les premiers travaux menés avec l'AURAN dans le cadre du chantier prioritaire « Industrie et Énergie ».

Les événements phares

Go Entrepreneurs

La 14^{ème} édition du salon des entrepreneurs « Go Entrepreneurs » s'est tenue le 25 novembre 2021 en format mixte (présentiel / distanciel).

5 500 entrepreneurs y ont assisté malgré un contexte sanitaire incertain (51 % de femmes). Nantes Métropole et la CARENE ont piloté 1 conférence et 2 ateliers :

- conférence: « Entrepreneur·e-s, contribuez au monde de demain : créez une activité responsable et rentable ! » (95 sur place et 152 à distance) ;
- ateliers: « Pépinières d'entreprises ou / et coworking : quelle solution pour héberger mon entreprise ? » (13 sur place et 78 à distance) et « Les coopératives d'activité et d'emploi : entreprendre autrement avec le statut d'entrepreneur salarié » (23 sur place et 61 à distance).

Comme les autres années, le top 5 des centres d'intérêts des visiteurs était dans l'ordre : communication, prospection, réseau / financements, subventions, business plan / accompagnement, conseil, étude de marché / entrepreneuriat féminin / référencement, site Internet, réseaux sociaux.

Social Change «RSE - Mon entreprise s'engage et agit»

Le 14 décembre a eu lieu la 4^{ème} édition de Social Change.

Cet événement dédié à la RSE et au développement économique responsable est co-organisé par Nantes Métropole, la plateforme RSEntantes (80 réseaux), la Lettre API et Ouest France.

En seulement 4 ans, Social Change est devenu le rendez-vous des professionnels en quête de sens, pour s'inspirer, apprendre, faire évoluer son modèle et agir en faveur d'un développement économique durable.

Chaque année, Social Change est l'occasion de produire de nouveaux contenus en mettant en avant les acteurs territoriaux et les ambassadeurs de la plateforme, de découvrir les bonnes pratiques mises en place et de trouver l'inspiration pour changer de modèle ou accélérer la mutation de son entreprise. Ces contenus sont ensuite publiés sur le site Internet dédié.

Quelques exemples :

- un témoignage : « Utiliser la RSE comme levier de performance » ;
- une table ronde : « Comment la nouvelle génération incite les entreprises à se réinventer ? » ;
- un cas d'école : « Grâce à la RSE, retrouvons un sens collectif » ;
- un module de sensibilisation : « La RSE dès la création d'entreprise : responsable et rentable ! » ;
- un tutoriel : « Utilisez les énergies renouvelables pour votre entreprise ».

Plus de 1 200 visiteurs ont répondu présents : salariés, dirigeants d'entreprises, personnes intéressées par les enjeux de RSE ont pu échanger sur les thèmes de la qualité de vie au travail, l'implication locale, l'environnement... (64% de salariés, 15 % de dirigeants, 5 % d'étudiants, 16 % autres). A noter lors de ce forum :

- 20 interventions (disponibles en replay) ;
- 1 village avec 11 pôles et plus de 100 offreurs de solutions ;
- 170 entreprises et candidats présents au job dating RSE et Speed Meeting culture.

Prix de l'innovation sociale 2021

Le Prix de l'Innovation 2021 a été organisé sur la thématique du « numérique responsable ».

Il a eu pour lauréat l'association « Le Coup de Main Numérique », associée à la start-up MOBIDYS.

Le projet consiste à lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme en conjuguant, d'une part, l'expertise de MOBIDYS qui développe des outils numériques pour faciliter l'accès aux livres et à la lecture du public dyslexique, d'autre part, le savoir-faire de l'association « Le Coup de Main Numérique » qui lutte contre l'illectronisme en intervenant auprès des publics des quartiers prioritaires.

L'EMPLOI ET L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

L'emploi est une préoccupation forte des habitants et un enjeu de cohésion sociale. Il s'agit donc d'une priorité politique du mandat.

Depuis plusieurs années, l'emploi salarié progresse sur le territoire de l'agglomération. Avec un taux de chômage parmi les plus faibles des métropoles françaises (6,4%), Nantes Métropole poursuit son action pour l'emploi dans le cadre de sa politique publique de l'économie et de l'emploi responsables. L'enjeu est de permettre à tous les habitants du territoire de bénéficier de la dynamique économique de la métropole, avec une attention particulière portée à ceux qui sont les plus éloignés du marché du travail. Il s'agit également de contribuer au rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi, en travaillant étroitement avec les entreprises. Dans ce cadre, de nouvelles actions seront engagées en 2022 pour renforcer la relation aux employeurs du territoire et anticiper les besoins en compétences, liés aux mutations économiques nécessaires pour engager la transition énergétique et écologique du territoire.

Nantes Métropole soutient principalement l'activité d'intérêt général des structures dédiées à l'emploi : l'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences (ATDEC - regroupant les activités de la Maison de l'emploi, du Plan Local pour l'Insertion par l'Économie-PLIE- et de la Mission Locale) et L'École de la 2^e Chance (E2C). Il s'agit de favoriser la territorialisation de la politique relative à l'emploi et l'insertion de la Collectivité via une offre de services intégrée.

Les services aux jeunes Métropolitains grâce aux activités de la Mission Locale

La Mission Locale propose un suivi personnalisé aux jeunes de moins de 26 ans. Elle les accompagne dans la recherche d'un emploi, mais aussi pour résoudre les difficultés du quotidien (logement, mobilité, santé...). Soucieuse d'offrir un service de proximité, elle accueille le public sur 10 sites et 18 permanences extérieures.

L'année 2021 a été marquée par :

- l'accompagnement de 9 770 jeunes dans leur parcours professionnel, dont 4 019 jeunes reçus en premier accueil ;
- l'entrée en formation de 1 033 jeunes ; 111 jeunes accompagnés dans le cadre de l'obligation de formation ;
- le positionnement en emploi de plus de 3 477 jeunes (dont 509 en alternance) et l'immersion en entreprise de 505 jeunes pour 674 stages en entreprises ;
- la poursuite de la Garantie Jeunes bénéficiant à 707 jeunes Métropolitains lesquels ont intégré un parcours dynamique et intensif de 12 mois vers l'emploi. 22 % de ces jeunes sont issus des quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV). 52 % d'entre eux bénéficient d'une sortie en emploi, d'une formation ou de périodes d'immersion en entreprises ;
- une attention particulière portée aux jeunes habitants des QPV dans le cadre d'actions spécifiques :
 - l'accompagnement de jeunes femmes en situation de monoparentalité : 140 jeunes femmes accompagnées (dont 37 % domiciliées en QPV) : 21 % ont accédé à un emploi et 14 % sont en formation ;
 - l'accompagnement spécifique de jeunes en alternance issus des QPV : 94 jeunes en accompagnement renforcé et 70 % de sorties positives ;
 - l'insertion par l'activité économique (IAE) : 324 jeunes accompagnés par la Mission Locale ont bénéficié d'un parcours IAE (19 % en QPV, 42 % sans hébergement stable, 35 % de 18-20 ans, 66 % sans aucun diplôme, 72 % sans permis B...) ;
 - 109 entrées en contrat aidé : 82 « Parcours Emploi Compétences » et 27 « Contrat Initiative Emploi » (+ 29 autres contrats encore en cours, signés en 2020) : 20 % de QPV, 39 % sans aucun diplôme.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes

Le Fonds d'Aide aux Jeunes permet le financement d'aides individuelles, pour les besoins urgents ou des projets ponctuels, dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en grande difficulté sociale, âgés de 16 à 24 ans révolus.

Il s'adresse à un public ne pouvant s'appuyer sur la solidarité familiale pour construire leur projet d'avenir, soit du fait d'une rupture ou de conflits avec leur famille, soit du fait de la précarité financière de leur famille ne pouvant leur assurer un soutien matériel dans l'accès à l'autonomie.

En 2021, 1 045 jeunes Métropolitains ont bénéficié du fonds pour un montant total de 345 558,51 €, correspondant à 1 702 aides. Ces aides sont liées principalement à la subsistance (81,6 %), à la formation (7,8 %) et au logement (8,1 %). 44 % des jeunes bénéficiaires sont des femmes, 82 % ont moins de 23 ans et 41 % ont un niveau scolaire inférieur au CAP / BEP.

Les services aux jeunes grâce aux activités de l'E2C estuaire de la Loire, devenue l'E2C Nantes-Saint-Nazaire

En 2021, 182 jeunes ont suivi un parcours de formation à l'E2C site Nantes : 42 étaient présents au 1^{er} janvier et 140 ont intégré le dispositif tout au long de l'année. Le taux de stagiaires habitant en QPV est de 34 %. Les quartiers les plus représentés sont : Bellevue (32 %), les Dervallières (10 %), le Breil (10 %). L'âge moyen est de 20 ans.

Le taux de sorties positives vers un emploi, une alternance ou une formation qualifiante s'élève à 72 %. Au-delà du fort engagement des équipes, ces résultats positifs sont liés au déploiement de l'approche par compétences qui permet d'optimiser les méthodes d'accompagnement des stagiaires, au renforcement de politiques publiques en faveur des jeunes (Plan « 1 jeune, 1 solution »...). Ce succès est aussi dû aux solides relations partenariales avec les entreprises, mais aussi à des parcours spécialisés comme le parcours EMMA (Engagement et Mobilisation autour des Métiers de l'Animation).

Les services proposés par la Maison de l'Emploi

Sur 7 sites mutualisés avec la Mission Locale, la Maison de l'emploi accueille tous les publics et facilite leur recherche ou retour à l'emploi en partenariat avec Pôle emploi, les réseaux économiques et les acteurs associatifs. Pour ce faire, elle coconstruit des projets et des actions avec les réseaux économiques afin de faciliter le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi. Par ailleurs, elle conduit des actions spécifiques sur des filières en tension sur la métropole.

En 2021, les travaux afférents ont porté sur les 7 filières suivantes : numérique, maraîchage, propreté, industrie (dont IAA), transport-logistique, services à la personne, santé grand âge.

Dans ce cadre, l'ATDEC a mobilisé ses partenaires et les entreprises au travers de groupes de travail et de comités de pilotage (152 réunions au total) afin de poser les diagnostics, les priorités, les plans d'actions...

L'année 2021 a été marquée par :

- 10 624 visites sur les 8 cyber-bases emploi, pour 7 250 usagers ;
- 604 visiteurs uniques / mois en moyenne ;
- 1 816 nouveaux inscrits ;

Des actions ont été menées par l'ATDEC pour rapprocher l'offre et la demande d'emploi et soutenir les parcours d'insertion :

- promotion des métiers et des filières en tension : 87 actions d'attractivité ;
- soutien au recrutement : 124 actions de pré-recrutement et 2 forums (852 embauches) ;
- préparation des publics et réduction des freins : 226 actions.

Levée des freins à l'emploi et prévention des discriminations à l'emploi

Nantes Métropole est engagée dans la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité et de l'égalité. Elle s'attache à faciliter les parcours vers l'emploi des habitants qui en sont le plus éloignés en agissant, à son niveau, sur les freins à l'emploi, la sécurisation des parcours et l'accès à l'emploi, en particulier, des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

La démarche « parcours linguistiques » mise en œuvre avec la Direction de l'Égalité s'est notamment concrétisée en 2021 avec :

- le lancement de la plateforme Évaluation Linguistique et Orientation (ELO) : issue d'une collaboration avec le département de Loire-Atlantique pour structurer, sur l'ensemble de l'agglomération, une fonction « évaluation et orientation linguistique » ;
- plus de 1 000 personnes reçues sur la plateforme ELO, dont 2/3 en insertion professionnelle accueillies au sein des antennes de la Maison de l'Emploi, ont bénéficié d'une orientation vers une action de formation linguistique en lien avec leur projet professionnel ;
- le soutien de 3 actions linguistiques à visée professionnelle pour des habitants, très peu qualifiés, des QPV.

Par ailleurs, en 2021, dans le cadre de la plateforme mobilité, une nouvelle action de location de véhicules à deux roues motorisés (Mobil'Actif) a été mise en place en complément des actions déjà existantes : auto-école sociale, garage solidaire, location de véhicules à moindre coût, formation à la mobilité autonome.

Nantes Métropole œuvre également contre les discriminations à l'emploi via le soutien d'actions en direction des employeurs, acteurs économiques et professionnels de l'emploi : actions de sensibilisation des recruteurs par le Jeu LCD (Mozaik RH), groupe « ressources » animé par la Maison de l'Emploi pour accompagner des pratiques de recrutement plus inclusives, former des professionnels qui soient passerelles vers l'emploi.

Sécurisation des parcours vers l'emploi des plus fragilisés et des publics prioritaires

Nantes Métropole favorise l'accès à l'emploi des habitants des QPV via le soutien de projets déployés dans les quartiers. En 2021, 29 projets ont été soutenus au bénéfice de plus de 900 habitants des quartiers prioritaires du territoire : ateliers préparatoires aux entretiens, reprise de confiance en soi, développement des compétences pour la recherche d'emploi, actions de parrainage, découverte des métiers, job datings, accompagnement renforcé vers l'emploi ou l'alternance.

Enfin, dans le cadre du Contrat Territorial pour l'Accueil et l'Intégration des Réfugiés (CTAIR), signé avec l'État et la Ville de Nantes sur la période 2020-2022, Nantes Métropole a co-piloté des actions visant à outiller et former les professionnels intermédiaires de l'emploi qui accompagnent les publics migrants.

Pour la 2^{ème} année de mise en œuvre :

- renouvellement de la formation « Accompagnement des migrants vers l'emploi », coconstruite en partenariat avec Alliance Europa (Université de Nantes) et intervention de l'ENIC-NARIC sur la reconnaissance des diplômes étrangers. Plus de 60 professionnels formés en 2021 ;
- expérimentation d'une prestation de hotline d'appui juridique pour faciliter l'accompagnement des parcours d'insertion des migrants en recherche d'emploi. Plus de 200 situations individuelles ont été résolues, évitant des ruptures de parcours d'insertion.

Un accompagnement spécifique pour les habitants en difficulté d'insertion

Dans le cadre du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), dispositif cofinancé par le fonds social européen (FSE), l'ADTEC coordonne des actions d'insertion et propose un accompagnement renforcé jusqu'à l'emploi durable à des personnes qui en sont éloignées. L'objectif des différentes actions déployées est de répondre au plus près aux besoins des publics pour réussir leur insertion professionnelle.

En 2021, ce sont :

- 1 655 personnes accompagnées, dont 75 % de niveau inférieur ou égal au niveau CAP / BEP, 26 % de seniors âgés de 50 ans et plus, 38 % de résidents de quartiers prioritaires ;
- 46 % des personnes qui ont pu bénéficier d'au moins un contrat de travail en milieu ordinaire (hors insertion par l'activité économique et milieu protégé).

Avec le soutien du FSE et de Nantes Métropole, plusieurs actions ont été conduites pour soutenir les personnes accompagnées dans la construction de leurs parcours d'insertion, notamment dans la levée des freins à l'emploi.

En 2021 des ateliers « traitement de texte » ont été organisés par Orange Solidarité. Des modules spécifiques ont également été proposés aux seniors grâce au partenariat avec l'association Médiagraph. Avec ESTIM numérique, association qui œuvre pour la mixité dans le numérique et la montée en compétences des femmes dans les métiers du numérique, des participants ont été invités à l'événement « Te[a]ch-me ». Ils ont reçu un équipement informatique gratuit et un accompagnement personnalisé à la prise en mains des outils, notamment par le biais d'un partenariat avec BNP Paribas. Enfin, une réflexion a été initiée avec Digital4better, dans le cadre d'un mécénat de compétences, afin de continuer à imaginer des outils pour amener les participants à utiliser le numérique, devenu indispensable dans la recherche d'emploi comme dans les démarches de la vie quotidienne.

Cette année encore, le PLIE a donc concouru, avec ses opérateurs et partenaires, à la mise en place d'actions innovantes en faveur de l'accès à l'emploi.

Par ailleurs, Nantes Métropole a poursuivi en 2021 son soutien aux 40 structures d'insertion par l'activité économique. Chaque année, celles-ci permettent la mise en situation de travail de 3 300 personnes en difficulté pour accéder à l'emploi (soit 1 076 salariés en équivalent temps plein).

L'engagement de Nantes Métropole pour ce secteur se résume à trois rôles :

- financeur (avec un budget dédié qui a augmenté en 2021 pour atteindre près de 1 M€) ;
- donneur d'ordre (en réalisant des heures d'insertion sur des marchés publics) ;
- facilitateur (par la présence dans les instances de l'insertion sur le territoire, les comités de pilotage des structures et en assistant la maîtrise d'ouvrage qui agit en faveur des heures d'insertion...).

En 2021, Nantes Métropole s'est engagée pour deux ans (2021-2022) à cofinancer, aux côtés de l'État et du Département, le déploiement du projet « Premières en Chantier – Convergence » qui permet à des personnes en situation de très grande exclusion, essentiellement à la rue ou en CHU, d'engager un parcours d'insertion en entrant dans un chantier d'insertion et en accédant à un hébergement. Le soutien apporté par la collectivité vise, à terme, à pérenniser cette offre de service sur le territoire métropolitain.

Enfin, Nantes Métropole se mobilise pour accompagner et cofinancer l'ingénierie de projet de deux expérimentations Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée sur le territoire. La métropole nantaise est reconnue en tant que projet émergent TZCLD, au niveau programmatique, par l'association éponyme.

L'insertion via les achats : le levier de la clause sociale

Depuis 2004, Nantes Métropole favorise la création d'emplois et l'intégration professionnelle par l'intermédiaire de sa politique d'achats. Elle intègre des clauses d'insertion socioprofessionnelle qui réservent une partie du travail à des salariés en insertion dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics, des espaces verts, de l'environnement, de la propreté, des prestations intellectuelles et des services.

Ce dispositif permet de promouvoir l'emploi de personnes éloignées du monde du travail. De plus, il s'agit de soutenir l'activité des structures d'insertion par l'activité économique et des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ).

Une équipe de 6 personnes (5,4 ETP) est dédiée à ce dispositif avec un rôle d'accompagnement des donneurs d'ordre et des entreprises. Il s'agit de définir et de mettre en œuvre des clauses, de mobiliser les professionnels de l'emploi et de l'insertion et d'évaluer les actions. Nantes Métropole coopère dans cette démarche avec 74 maîtres d'ouvrage.

En 2021, plus de 1 400 personnes ont bénéficié d'un contrat de travail sur plus de 800 marchés grâce à la clause d'insertion, dont 18 % ont accédé à la qualification via l'alternance. Ceci a été rendu possible

en raison de la mobilisation de plus de 700 000 heures d'insertion réalisées par plus de 300 entreprises et structures de l'insertion par l'activité économique. L'année 2021 est une année record par le nombre d'heures de travail réservé à des personnes éloignées de l'emploi.

LA PROGRAMMATION ÉCONOMIQUE DE LA FABRIQUE DE LA VILLE

Le changement climatique et la prise en compte de l'enjeu écologique requestionnent l'étalement urbain. Ils impactent directement la manière de produire la ville avec le développement de nouveaux espaces pour accueillir les activités économiques, la transformation rapide des modes de consommation (développement du e-commerce, circuits courts, recherche de proximité), de travail (nomadisme, travail à distance, développement du coworking), de déplacements (mobilités douces). Autant d'évolutions qui se sont largement accélérées ces deux dernières années en réaction à la crise sanitaire.

Avec une croissance démographique toujours très dynamique (26 nouveaux habitants / jour), un taux de chômage au plus bas (6,4%), un record historique de transactions tertiaires, des pôles commerciaux majeurs qui réfléchissent à la mutation de leur modèle, des entreprises qui se tournent vers l'hydrogène, des projets d'investissements conséquents dans l'économie durable..., l'année 2021 restera une année charnière avec l'émergence rapide de nouvelles dynamiques de transitions qui vont structurer l'avenir et façonnent déjà le présent.

Une année 2021 marquée par la crise sanitaire et le maintien d'une dynamique économique très forte du territoire

La crise sanitaire n'a pas eu l'impact négatif redouté pour l'économie métropolitaine. Avec des indicateurs économiques favorables, elle marque même des signaux de surchauffe avec, notamment, des tensions fortes qui apparaissent sur les recrutements, l'inflation et les approvisionnements matières.

Les secteurs considérés comme les plus touchés par cette crise ont dès 2021 retrouvé des dynamiques très fortes (hôtellerie, événementiel, tourisme).

Le tertiaire connaît un record historique, avec 130 000 m² ayant fait l'objet de transactions en 2021, positionnant Nantes comme la 4^{ème} métropole française sur ce plan. Le déploiement du travail à distance n'a pour l'instant pas de répercussions sur la demande de bureaux qui reste à son plus haut niveau.

Une autre tendance observée, qui fait suite à la crise sanitaire, concerne les secteurs d'activité émergents, avec une évolution sensible des projets autour des transitions écologiques, sociétales et environnementales. La crise a sans doute accéléré le déploiement local d'initiatives dans ces secteurs, telles que les énergies renouvelables (dont les énergies marines), les nouvelles propulsions, l'économie circulaire ou l'alimentation.

Outre ces secteurs d'activités à impact positif, dit « natifs », de nombreuses entreprises ont profité de ce contexte pour repenser leurs modèles économiques en développant de nouveaux produits plus responsables et durables et en intégrant une dimension RSE interne beaucoup plus forte.

Déploiement de la ville productive

L'année 2021 a également été le révélateur des difficultés, pour les entreprises relevant du champ des activités productives (industrie, artisanat, commerce de gros, logistique), à trouver les surfaces foncières et immobilières nécessaires à leur développement. Les capacités foncières en zone d'activités sur le territoire métropolitain ne permettent en effet plus de répondre aux besoins actuels. Le stock de locaux d'activités s'est réduit de 260 000 m² disponibles en 2016 à moins de 70 000 m² en 2021.

Le début de la commercialisation de la zone d'activité de la Belle-Etoile à Carquefou devrait permettre de créer une offre très attendue pour les entreprises. Le travail engagé, dans le cadre de l'alliance des territoires, à propos du foncier économique, de la logistique et du déploiement des tiers lieux doit permettre d'offrir de nouvelles conditions d'accueil pour les entreprises en quête de solutions.

Dans ce contexte, 2021 a vu se développer de manière toujours plus soutenue des projets de villages artisanaux ou industriels par les opérateurs immobiliers qui constituent des réponses aux besoins exprimés. Ces projets denses et verticaux permettent de limiter la consommation foncière (donc de

réduire les coûts), comme de penser des espaces plus sobres et économes pour les entreprises.

Le Patrimoine Immobilier Économique Métropolitain (PIEM)

Afin d'assurer un parcours résidentiel adapté à toutes les entreprises, Nantes Métropole propose une offre immobilière économique publique. Le nouveau contrat de délégation de service public se déploie suite à son renouvellement fin 2020 avec Nantes Métropole Aménagement.

L'offre immobilière de Nantes Métropole est axée sur le soutien à la création et au développement d'entreprises et l'appui à certaines filières stratégiques, avec notamment 8 pépinières et hôtels d'entreprises (Nantes Créatic, Rezé Créatic, Couëron Créatic, Hub Créatic, Mallève Bureaux, Mallève II, Bio Ouest Île de Nantes 1). Cela représente :

- 23 393 m² de surface locative ;
- 234 locataires, 868 emplois ;
- 52 nouveaux locataires en 2021, dont 31 créateurs d'entreprises ;
- 92,40 % de taux d'occupation.

Le commerce résiste à la crise

Comme l'an passé, 2021 a été une année très particulière pour les commerces du territoire avec un 3^{ème} confinement et une nouvelle période de fermeture pour de nombreuses activités. Dans ce contexte, Nantes Métropole a poursuivi des actions pour favoriser la reprise durable des activités commerciales. Cela s'est manifesté par le soutien au déploiement de la plateforme locale de vente « Ma Ville Mon Shopping », la mise en place d'une action d'accompagnement des commerçants à la transition digitale (dispositif partenarial « community manager partagé ») ou des dispositifs de communication grand public pour promouvoir une consommation locale.

La Métropole a également poursuivi ses interventions pour l'attractivité du centre-ville (réflexion collective sur le centre-ville de demain, validation d'un plan d'actions partenarial...), en faveur du développement du commerce de proximité (étude économique menée à Rezé Château, appel à projets sur le centre commercial du Breil à Nantes...) et en matière de renouvellement urbain des polarités commerciales majeures (lancement d'un projet urbain privé structurant sur Paridis, études urbaines menées sur la route de Vannes et secteur St Seb'boulevard / Frêne Rond).

L'observatoire des locaux commerciaux réalisé fin 2021 ne permet pas d'identifier des signaux négatifs liés à la crise sanitaire. Le taux de vacance estimé à 6 % sur les 9 500 locaux recensés est relativement bas (10 % en moyenne dans les métropoles). Cela démontre une dynamique commerciale positive malgré une certaine tension du marché.

A l'échelle métropolitaine, l'offre commerciale est globalement équilibrée, avec une forte polarisation et un taux de commercialité de 72 %. Il est à noter toutefois certaines disparités entre les territoires de l'agglomération.

Fin 2021, les indicateurs restent positifs à l'échelle du centre-ville, avec un taux de vacance faible (6 % dont 3% de locaux disponibles) et un taux de commercialité élevé (faible part de services non marchands).

La stratégie actée sur le centre-ville est de marquer sa différence, sa singularité en travaillant sur l'offre commerciale ainsi que sur la destination Nantes Centre-Ville, mixant shopping, culture et patrimoine.

Sur le plan commercial, la différenciation passe, d'une part, par l'émergence de petits concepts indépendants et d'enseignes dont la concentration spatiale crée une identité particulière et démarque le centre-ville de Nantes de la périphérie ; d'autre part, par l'accueil d'enseignes nationales ou internationales leaders sur leur marché et exclusives sur la métropole.

Le taux de renouvellement de l'offre représente en moyenne 7 % de l'offre commerciale. L'année 2021 est marquée par un taux de renouvellement plus faible qu'en 2019 et avant la crise sanitaire. On dénombre 76 reprises de locaux en 2021 contre 178 en 2020 et une moyenne autour de 130 avant 2019.

Ces nouvelles implantations se répartissent sur l'ensemble du centre-ville avec une concentration plus marquée cette année sur les axes principaux (notamment rue Crébillon, secteur Marne-Verdun). Une vigilance est portée sur la rue Contrescarpe qui connaît un fort taux de rotation depuis 3-4 ans. Ces

nouveaux concepts et enseignes répondent pleinement aux attentes des consommateurs (bio, éthique, made in France, sur-mesure, durable...).

UNE ALLIANCE DES TERRITOIRES INCONTOURNABLE SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE

L'alliance des territoires est fondée sur la nécessité des territoires de faire ensemble et prendre en compte les interdépendances qui les lient. Si la Métropole irrigue les territoires voisins de ses ressources (capitaux, compétences, services marchands et non marchands, offre de formations, loisirs, soins, grands équipements...), elle tire aussi son dynamisme, son identité et sa qualité de vie de la production agricole et énergétique des territoires limitrophes et leurs atouts (patrimoine, paysages, littoral).

Il s'agit de reconnaître l'interdépendance entre les zones urbaines, péri-urbaines et rurales pour travailler ensemble les enjeux et progresser tout en préservant l'autonomie de chaque territoire. L'objectif est de dépasser les frontières administratives pour répondre au mieux aux questions qui touchent la vie quotidienne des habitants (exemple les trajets domicile travail) et pour accompagner les transitions en les appréhendant à la bonne échelle, au-delà du périmètre métropolitain.

Nantes Métropole conduit ce dialogue inter territorial – « l'alliance des territoires » – dans une logique de réciprocité, de partage des richesses et de cohésion territoriale et dans le but de construire des complémentarités vertueuses à l'échelle de l'aire urbaine. Ce dialogue avec les territoires voisins est conduit dans le respect des équilibres territoriaux (emploi, habitat, mobilités) d'une part, dans une logique de partage de ressources (alimentaires, énergétiques) d'autre part. Il s'agit de coproduire l'action publique pour répondre au mieux aux besoins des habitants, usagers et acteurs socio-économiques, par le partage des stratégies, les échanges de pratiques et l'élaboration d'opérations communes. Ainsi, peuvent converger les stratégies territoriales à une échelle plus large pour répondre au défi énergétique et climatique.

La politique publique « Économie et emploi responsables », directement liée à l'impératif d'« Alliance des territoires », vise à réussir le changement d'échelle concernant la politique d'accueil des entreprises et des emplois pour aller vers un rééquilibrage. La perspective de sobriété foncière et d'adaptation au changement climatique ainsi que la volonté de mieux répartir les emplois sur le territoire imposent d'appréhender le parcours résidentiel des entreprises et la gestion du foncier à vocation économique au-delà de l'échelle métropolitaine. Aussi, 2021 a été marqué par le travail d'élaboration (finalisé ou en cours) de feuilles de route co-construites avec les territoires voisins.

Pôle équilibre territorial et rural du Pays de Retz

La feuille de route élaborée avec le Pôle équilibre territorial et rural du Pays de Retz a été finalisée et adoptée en 2021. Elle s'organise autour de 6 axes stratégiques :

- faciliter l'implantation et le parcours des entreprises sur un territoire élargi en construisant une offre globale cohérente ;
- améliorer la qualité des zones d'activités ;
- favoriser le développement des politiques d'animation dans les zones d'activités ;
- identifier les problématiques observées et enjeux communs au niveau logistique ;
- développer le potentiel des espaces de coworking et tiers-lieux pour dynamiser l'économie, favoriser les synergies, réduire les déplacements et développer le lien social ;
- renforcer la culture de coopération dans une démarche prospective et d'amélioration continue en s'acculturant collectivement aux mutations économiques.

Les rencontres techniques seront planifiées en 2022 pour sa mise en œuvre.

Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire

Au sein du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire, l'élaboration d'une feuille de route a également été engagée avec les vices-présidents « économie » des EPCI concernés. L'intervention du Pôle Métropolitain est centrée sur la consolidation de la vision stratégique, le partage d'ambitions et de

valeurs en faveur de l'accueil efficace et équitable des emplois. Les travaux menés doivent permettre d'identifier les expérimentations souhaitables sur les zones d'activités et dans les centralités.

Les problématiques ont d'ores et déjà été ciblées :

- favoriser l'interconnaissance du tissu urbain économique et des dynamiques économiques pour mettre à l'agenda collectif la coordination des stratégies territoriales ;
- optimisation de l'usage du foncier (centralités et zones d'activités) dans une perspective de sobriété foncière et d'adaptation au changement climatique ;
- amélioration de la répartition des emplois sur le territoire.

Des actions ont été fléchées :

- mieux se connaître, partager les stratégies, notamment autour du devenir du Grand Port maritime et des activités « carbonées » ;
- identifier ensemble les fonciers disponibles en densification, recyclage, extensions mesurées et mutualiser des connaissances voire porter une action commune sur la problématique des mutations urbaines des zones d'activités ;
- organiser des temps d'acculturation sur les divers types de logistiques (industrielle, urbaine, e-commerce) et leurs enjeux, avant définition d'un cap commun ;
- présenter aux communautés de communes l'outil Nantes Saint-Nazaire Développement (ses métiers : marketing territorial du territoire au niveau national et international, prospection externe d'entreprises et de talents, salons... ; son fonctionnement et ses moyens). Chaque communauté évaluera l'intérêt ou non d'aller plus loin sur tout ou partie des métiers de Nantes Saint-Nazaire Développement.

2022 permettra de préciser le volet opérationnel des actions à mener et de les lancer.

Communauté de Communes Erdre et Gesvres

Si le Pôle Métropolitain reste le lieu privilégié des échanges sur les grandes stratégies économiques (densification des parcs d'activités économiques ; télétravail / coworking / tiers lieux ...), les échanges bilatéraux entre Nantes Métropole et la CCEG s'avèrent néanmoins intéressants sur certains sujets (foncière rez-de-chaussée, commerce, amélioration de la qualité des zones d'activité, écoconstruction, logistique...). Après les premiers contacts pris en 2021, l'objectif est d'aboutir à la formalisation d'actions partagées en 2022 dans le cadre d'une convention de partenariat.

Pôle métropolitain Loire Bretagne

Au sein du PMLB, dans le champ de l'économie, deux temps politiques entre les élus ont permis d'échanger sur les expériences, l'évaluation du contexte de crise sanitaire, les mesures de soutien et actions de relance économique mises en place par les uns et les autres. Dans une visée plus prospective, il s'agit d'évaluer les conséquences de la crise sanitaire sur les stratégies de développement économiques des grandes villes de l'Ouest. A noter, le report des salons professionnels (Simi et MIPIM prévus en 2021) auxquels participe le PLMB en 2022.

LES GRANDS PROJETS D'ÉQUIPEMENTS

Afin de poursuivre sa politique ambitieuse de développement urbain et de rendre son territoire toujours plus attractif aux niveaux national et international, Nantes Métropole se dote de grands équipements qui contribuent à son dynamisme.

La nouvelle gare de Nantes

Sixième gare de France en région, la gare de Nantes et son pôle d'échange multimodal ont poursuivi en 2021 leur transformation initiée en septembre 2017.

Si 11 millions d'usagers l'empruntent aujourd'hui chaque année, son affluence atteindra 25 millions de voyageurs d'ici 2030. Face à cet usage croissant des installations et pour prendre en compte les enjeux urbains et d'intermodalité afférents, la gare a fait l'objet d'une modernisation en profondeur. Elle a également bénéficié d'un agrandissement afin de gagner en ergonomie et offrir aux voyageurs des services et un niveau de confort bien supérieurs.

Alors que la nouvelle mezzanine et les bâtiments nord et sud rénovés ont été ouverts au public en novembre 2020, la SNCF et Nantes Métropole ont poursuivi en 2021 le réaménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM) de la gare de Nantes (en partenariat avec l'État, la région des Pays de la Loire, le département de Loire-Atlantique et avec un financement FEDER – fonds européen de développement régional – de l'Union européenne) afin d'accueillir les usagers de tous les modes de transports dans les meilleures conditions.

Côté nord, la base chantier de la SNCF a laissé place à la Cyclo Station. Inaugurée le 15 novembre 2021, elle offre près de 700 places vélos en libre service abritées et sécurisées, un service de gonflage et réparation, ainsi que 40 bornes BiclooPlus. Cet équipement permet désormais de passer plus facilement d'un mode de déplacement à un autre.

Côté sud, la Métropole a accompagné les études et travaux menés par la SNCF dans l'optique de libérer les emprises nécessaires pour le pôle d'échanges et l'achèvement de la ZAC du Pré-Gauchet. Le dernier bâtiment technique lié à la gare - le centre télécom de SNCF-Réseau, a ainsi pu être démoli au printemps 2021, suite à son repositionnement au cœur de la ZAC du Pré-Gauchet.

Cette étape importante a marqué la fin des opérations de libération des emprises ferroviaires jouxtant la gare, au profit de la modernisation de ces installations techniques et du développement d'un nouveau quartier mixte et attractif. Elle a aussi permis d'engager des travaux de reconfiguration des espaces publics attenants à la gare sud, en particulier le prolongement du boulevard de Berlin et l'aménagement du parvis qui sera livré en 2022, avec la nouvelle station TAN « Gare Sud ».

Enfin, le projet architectural du futur bâtiment du PEM Sud a été choisi. Il comprendra notamment, au cœur d'un bâtiment mixte (bureaux et équipements publics), des stationnements vélos, un espace taxis, l'accueil de la gare routière et des services de location de voitures.

Parking relais (P+R) Neustrie

Dans le cadre de la politique de déplacements de Nantes Métropole, le Conseil métropolitain a approuvé en octobre 2016 la réalisation d'un P+R en ouvrage à Bouguenais, au terminus de la ligne 3 du tramway (Neustrie). Le chantier a démarré au printemps 2019 et a été finalisé en janvier 2021.

Ce nouvel équipement, directement connecté aux quais des bus et tramways, offre aux usagers 949 places auto, contre 314 précédemment. Il abrite également 50 places vélos sécurisés BiclooPark, 20 places motos et 10 bornes de recharge électriques.

Bâtiment universitaire rue Bias

Dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER), Nantes Métropole porte la maîtrise d'ouvrage d'un bâtiment universitaire santé situé 10 rue Bias à Nantes. Inscrit au schéma directeur des formations universitaires, il permettra notamment d'accueillir les étudiants de PASS (Parcours d'Accès Spécifique Santé) et de l'UFR de Pharmacie, les utilisateurs de la bibliothèque universitaire Santé, les

doctorants et enseignants-chercheurs ainsi que du personnel administratif de l'Université et toutes personnes lors des événements (type L). Après des études de conception du projet menées en 2018, la livraison du bâtiment est prévue pour l'été 2022.

Projet de transfert des installations ferroviaires de Nantes-État

Actuellement implantées à l'ouest de l'Île de Nantes sur 15,8 ha, les installations ferroviaires de Nantes-État vont être transférées. L'objectif est ainsi d'optimiser le fonctionnement du système ferroviaire de l'agglomération en positionnant cette activité sur le site de Nantes Blottereau.

Dans le même temps, le projet maintiendra une capacité de retournement des trains sur la voie ferrée le long de la route de Pornic, sur les communes de Bouguenais et Rezé, tout en améliorant la qualité fonctionnelle de cette ligne qui dessert le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire.

Par ailleurs, ce chantier vise à libérer les emprises ferroviaires situées au cœur même de la future centralité métropolitaine pour permettre l'aménagement de la ZAC sud-ouest et, de la sorte, lutter notamment contre l'étalement urbain.

D'un coût global d'environ 118 M€, cofinancé par l'État, SNCF Réseau, la Région et Nantes Métropole (86 M€), le transfert est prévu pour fin 2022.

Le CHU et le quartier de la santé

Le CHU et le quartier de la santé visent à doter la Métropole d'un hôpital public du XXI^e siècle au sein d'un grand site dédié à la santé, lequel accueillera sur un même secteur très accessible : soins, enseignement supérieur (avec la future faculté de santé regroupant médecine, école de kiné et d'infirmière, paramédical) et recherche (IRS2 et biotech existants et futur IRS2020).

Nantes Métropole, en lien avec la SAMOA et sa maîtrise d'œuvre, a contribué à :

- la préparation de l'assiette foncière (déconstruction des hangars portuaires et du MIN transféré à Rezé, voie provisoire...);
- la définition du projet urbain du sud-ouest de l'Île de Nantes, notamment grâce aux travaux de la nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre désignée (Jacqueline Osty, Claire Schorter) qui viennent intégrer le futur CHU dans la figure paysagère de l'île;
- la mise au point des interfaces entre le projet du futur CHU sur l'Île de Nantes (permis de construire obtenu mi-2019; début du chantier en septembre 2020) et le futur quartier; le même travail est engagé avec la Région, l'Université, le CHU et l'État pour la future faculté de santé en face du futur CHU;
- l'engagement des projets d'accessibilité et d'espaces publics qui les accompagnent (ligne tramway, doublement du pont Anne de Bretagne, parkings...).

AMÉNAGER UNE VILLE DURABLE ET ACCESSIBLE POUR TOUS

Pour assurer le développement équilibré de son territoire, renforcer les centralités et maîtriser l'étalement urbain, Nantes Métropole prépare la ville de demain. Pour ce faire, elle inscrit l'agglomération dans une aire de développement élargie.

Le lancement de la première modification du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm)

Le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) a été approuvé le 5 avril 2019 en Conseil métropolitain. Il s'agit d'un document nécessairement évolutif pour accompagner le développement et l'aménagement du territoire métropolitain.

La première procédure de modification du PLUm a été engagée en avril 2021 afin de prendre en compte les besoins d'évolution liés aux projets et procéder aux différentes corrections ou actualisations du document. Il s'agit notamment de tenir compte du retour d'expérience de sa mise en œuvre et d'intégrer des évolutions législatives ou réglementaires.

L'approfondissement du projet de territoire pour tendre vers l'objectif du Zéro Artificialisation Nette

La Métropole s'inscrit dans une démarche graduelle pour mettre en œuvre le projet d'aménagement du territoire de demain. Il s'agit d'une part d'inclure les inflexions du mandat liées à la prise en compte des enjeux environnementaux, d'autre part, de répondre à la nécessité de retrouver des capacités de produire des logements compte tenu des dynamiques démographiques observées.

Dans ce contexte, le but est d'accompagner la dynamique territoriale et de répondre aux besoins des communes, avec l'objectif de préserver les espaces naturels et agricoles, reconquérir la biodiversité. Par conséquent, la mise en œuvre du principe de renouvellement de la ville sur elle-même doit être approfondie.

Cette ville plus intense doit pour autant rester désirable et agréable pour ses habitants : les modalités pour en définir les conditions seront au centre du grand débat citoyen de 2023.

Le pilotage d'opérations d'aménagements en ZAC : près de 40 % de la production de logements

De compétence métropolitaine, le recours à la procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) permet à la Collectivité de maîtriser le foncier, de construire les infrastructures nécessaires, d'atteindre ses objectifs en matière de logement social et de logement abordable en cohérence avec le PLH 3 de Nantes Métropole. Elle permet également de favoriser l'innovation, la qualité architecturale et environnementale, par le biais de cahiers des charges établis par les urbanistes, les aménageurs et les collectivités.

En contribution à la feuille de route transition écologique, Nantes Métropole souhaite développer, sur le mandat, l'essor du bois et des matériaux biosourcés. Il s'agit d'atteindre un objectif de 20 % des constructions en bois sur le territoire métropolitain en 2025 et le porter à 30 % dans les opérations publiques d'aménagement (ZAC). Un appel à manifestation d'intérêt bois et matériaux bio sourcés avait été lancé en partenariat avec Atlanbois afin de soutenir plusieurs projets innovants et favoriser le développement de la filière (il n'a pu toutefois aboutir en raison des élections municipales et des changements d'équipes).

Les principales actions de 2021 sont :

- ZAC Doulon-Gohards à Nantes : enquête publique unique pour l'autorisation environnementale, la DUP (Déclaration Utilité Publique) et l'enquête parcellaire, poursuite

des travaux de l'école, mise en production de 3 fermes urbaines et poursuite des travaux, dépôt du permis de construire (200 logements) du 1^{er} fragment Vallon des Gohards Nord ;

- ZAC Mellinet à Nantes : poursuite des travaux d'aménagement du site et de l'école, livraison de la première tranche du parc Anna Philip, livraison de 108 logements ; poursuite des études et validation de 5 projets immobiliers (342 logements) avec une attention forte portée au volet bas carbone des constructions et à la mise en œuvre d'un système constructif très innovant (structure bois, remplissage en béton de chanvre, enduit à la chaux en finition) ; inauguration de la Maison du Projet ; engagement de la concertation en 2021 concernant l'aménagement de la place du 51^e Régiment d'Artillerie ;
- ZAC Champ de Manœuvre à Nantes : les aménagements définitifs de plusieurs voies sont en cours de finalisation, dont le cours central et le mail. La nouvelle école sera livrée en septembre 2022 et les premiers habitants du quartier arriveront début 2023 ;
- ZAC boulevard de la Baule à Saint-Herblain : le boulevard Charles Gautier présente son nouveau visage, urbain et apaisé, avec l'achèvement de l'aménagement des espaces publics et des espaces verts pour favoriser l'émergence de cette nouvelle vie de quartier, réunissant riverains, nouveaux habitants et usagers. Les aménagements des mobilités et des espaces verts sont naturellement essentiels, tout comme la mixité dans les usages et les populations au cœur des différents programmes. Si le boulevard Charles Gautier se veut vert et apaisé, il est aussi actif, utile et habité. Du côté du pôle santé d'envergure régionale, le site accueille dorénavant toutes les activités dont l'institut ophtalmologique Sourdille depuis fin 2019. La diversité des expertises médicales est au cœur de l'identité de l'établissement Santé Atlantique ;
- ZAC Cœur de Ville aux Sorinières : sur près de 2 ha de friches en plein cœur du centre bourg, ce projet de renouvellement urbain prévoit la construction de 185 logements, la création d'une nouvelle offre commerciale, d'un supermarché de proximité et d'une nouvelle place publique. Le chantier des logements sur l'îlot sud a connu une belle avancée opérationnelle en 2020, les premiers travaux de la nouvelle place ont débuté fin 2021 ;
- poursuite de la commercialisation pour l'ensemble des opérations : Ouest centre-ville et Métairie (Couëron), Vallon des Garettes (Orvault), La Jaguère (Rezé), Les Indulgences (Sainte-Luce-sur-Loire), Les Ormeaux (Bouaye), Les Vignes (Les Sorinières), Les Perrières (La Chapelle-sur-Erdre), La Fleuriaye, Le Verger et Moulin Boisseau (Carquefou), Erdre Porterie et Bottière Chénaie (Nantes), rue du Moulin (Nantes) ;
- le secteur de renouvellement urbain Halvêque-Beaujoire-Ranzay : grand site de développement économique métropolitain autour de la route de Paris, il est positionné comme le grand pôle d'affaires dans une stratégie de rééquilibrage de développement tertiaire vers l'Est. Le projet comprendra la mutation nécessaire des 2 grands pôles commerciaux Paridis et Beaujoire en quartiers urbains mixtes autour de la route de Paris qui deviendra l'axe principal du renouvellement urbain du secteur. Les activités industrielles du quartier Haluchère-Batignolles seront conservées ;
- les études urbaines : la poursuite de l'étude de reconversion du site de l'IUT Joffre ; l'engagement de la consultation de l'étude urbaine globale sur le secteur Stalingrad / Dalby / Allonville à lancer en 2022 ; la poursuite de l'étude urbaine Nantes sud ; la poursuite de l'étude de programmation urbaine, économique et mobilités route de Vannes à Nantes, Orvault et Saint-Herblain pour définir à terme la stratégie de renouvellement urbain de l'axe depuis Beauséjour jusqu'à Cholière-Marcel Paul. Cette étude de programmation urbaine doit envisager le renouvellement de l'axe de façon globale (éviter une mutation par opportunité) tout en affirmant et consolidant une qualité urbaine paysagère et commerciale de part et d'autre de l'axe. Elle s'articule avec les autres politiques publiques (notamment déplacements et en particulier le schéma directeur des itinéraires cyclables). Des scénarios de plan guide sont étudiés pour chacune des séquences ;
- une étude de stratégie et de programmation urbaine du quartier du centre Atlantis a pour objectif de définir les conditions de l'émergence d'une centralité sur le secteur. Il s'agit de réfléchir au devenir de ce quartier afin de déterminer une stratégie de développement urbain et permettre le renouvellement à moyen et long termes .

En 2019, ont aussi pris effet sur la Métropole de nouveaux conventionnements avec l'Agence nationale pour le Renouvellement urbain (ANRU) :

- ZAC Bottière Pin-Sec à Nantes : démarrage des travaux sur le cœur de quartier par la démolition partielle et la requalification du centre commercial et par la construction de nouveaux logements ; poursuite des travaux de restructuration et d'extension de l'école Urbain le Verrier et des aménagements des rues Champollion et Valenciennes, sur le secteur Pin Sec ; concrétisation des études pré-opérationnelles sur les espaces publics et requalification du secteur Souillarderie-Basinerie-Becquerel avec le projet du pôle d'équipements publics ; poursuite des études préalables à la création d'un tiers-lieu sur le cœur de quartier ; mise en service de la Maison du projet depuis septembre 2020 et poursuite des ateliers de dialogue citoyen ;
- ZAC du Grand Bellevue à Nantes et Saint-Herblain : ce projet de renouvellement urbain s'étend sur 61 ha et doit permettre la création d'environ 1 000 logements. Sont attendus très prochainement une maison de santé et un équipement sportif ou encore un pôle artisanal. La maîtrise d'œuvre est désignée : Devillers et Associés. La préparation de l'AVP (étude d'avant projet) est en cours ;
- projet global Nantes Nord : étude d'impact et dossier de DUP déposés et instruits ; création de la ZAC fin 2021 ; poursuite des études réglementaires et techniques ; élaboration du dossier Loi sur l'Eau, diagnostic ESSP (étude de sécurité et sûreté publique), finalisation des AVP d'espaces publics sur Bout-des-Pavés/Chêne-des-Anglais ; avancement du projet de renouvellement du centre commercial Boissière (négociations par l'aménageur et délivrance du permis de construire tranche 1) ;
- Dervallières à Nantes : le projet s'inscrit dans un nouveau conventionnement ANRU à l'échelle régionale. Les aménagements des espaces publics aux abords du Grand Watteau ont débuté fin 2020 pour une livraison à l'été 2021. Dans la continuité du réaménagement du grand Watteau, une étude a été lancée par NMH concernant la réhabilitation des immeubles attenants sur le secteur Lorrain de la Tour. Enfin, dans le cadre de la concession d'aménagement sur le périmètre de la place des Dervallières, l'équipe de maîtrise d'œuvre - groupement MAP paysagistes / Ville Ouverte / A2I Infra a été retenue en 2020.

La Métropole se mobilise également sur d'autres quartiers prioritaires de la politique (QPV) de la ville en lien avec les communes concernées :

- Plaisance à Orvault : validation d'un plan guide dans le cadre d'une démarche dialoguée avec la population et les acteurs du quartier ;
- Breil à Nantes : poursuite des études urbaines sur le devenir de la place du Breil ;
- Château Rezé à Rezé : secteur de renouvellement urbain de ce QPV, les études pré-opérationnelles ont été engagées afin de finaliser la phase AVP lors du 1^{er} semestre 2021.

Chiffres clés 2021

- 42 périmètres d'opérations d'aménagement métropolitaines à vocation d'habitat.
- 17 périmètres d'opérations d'aménagement à vocation développement économique.

CENTRALITÉ MÉTROPOLITAINE

Le cœur de la Métropole poursuit son développement. L'ambition est d'y inventer un nouveau cœur d'agglomération pour bâtir une métropole européenne nature, intense, à taille humaine, conviviale, économe en espace et rayonnante autant culturellement qu'économiquement.

Cette ambition renouvelée se traduit par une intensification et une multiplication des grands projets, de même que par une place désormais centrale accordée au fleuve et à la nature en ville : un engagement qui vient systématiquement nourrir et structurer les intentions de la collectivité, des aménageurs et des maîtres d'œuvre. La vision pour la centralité est désormais globale, mais elle veille à cultiver les singularités de chaque espace et quartier. Il s'agit de bâtir une ville agréable à vivre au quotidien pour ses habitants et salariés, à fréquenter pour les habitants de l'agglomération et à découvrir pour ses visiteurs.

Ce sont à terme 300 hectares qui sont à réinventer dans la centralité nantaise. Pour y parvenir, les atouts sont nombreux : une politique de mobilité ambitieuse qui porte entre autres deux lignes de tramway et une ligne de Busway, ou encore le projet d'élargissement du pont Anne de Bretagne à l'horizon 2026.

L'île de Nantes

L'île de Nantes est l'objet d'un important projet urbain dont l'ambition est de consolider le cœur d'agglomération en le dotant de toutes les fonctions urbaines : habitat, activités économiques, commerces, équipements publics, services de proximité. Il est piloté par Nantes Métropole et confié à la SAMOA.

Le développement de l'île se concentre actuellement sur sa partie sud-ouest. Les transferts du Marché d'Intérêt National (MIN) en avril 2019 et du faisceau ferroviaire, en 2022, participent de ce mouvement. À terme, ce secteur accueillera un authentique quartier de ville, ainsi qu'un pôle dédié à la santé intégrant le futur CHU, des instituts de recherche et la faculté de santé.

L'équipe, organisée autour de Jacqueline Osty et Claire Schorter a défini les intentions qui présideront aux grandes orientations du projet urbain pour les 20 prochaines années : déploiement d'un système de parcs et de la figure paysagère, nouvelle structuration des déplacements, diversité des façons d'habiter, de travailler, d'étudier, de se divertir, de se cultiver. Ce développement a pour socle le manifeste d'une île durable : l'île des communs, l'île des mobilités complices, l'île résiliente et l'île du bien-être (favoriser la santé et le bien-être avec la nature, la pause et la solidarité). Le projet urbain participe pleinement aux deux marqueurs que sont la transition écologique et l'égalité.

Le nouveau quartier République, qui intègre 20 ha à urbaniser et dont le chantier a débuté en 2021, sera le fer de lance d'une nouvelle ambition urbaine : une nature offrant aux futurs habitants et actifs un cadre de vie atypique et doux.

À terme, le sud-ouest devrait comprendre :

- près d'1 million de m² construits ;
- 350 000 m² d'équipements structurants (futur CHU et programmes annexes, FAC, EFS, ...) et environ 20 000 m² d'équipements de proximité (groupe scolaire, gymnase, éco-point, locaux associatifs...);
- 360 000 m² de logements (à raison de 6 000 logements pour 12 000 nouveaux habitants);
- 230 000 m² de bureaux, d'activités, de services et de commerces.

Nouveau CHU : en 2021, les travaux de terrassement ont été effectués. De nouvelles voiries temporaires de contournement ont été réalisées.

Les équipements : un projet phare a été livré en 2021 : les « 5 Ponts », opération mixte et solidaire comprenant : accueil de jour, halte de nuit et centre d'hébergement pour les sans-abris ; logements familiaux, bureaux, restaurant social et ferme urbaine placée sur le toit. A proximité, le projet O'Slow a également été livré, comprenant une résidence étudiante du CROUS de 120 logements. Au sein du nouveau quartier République, le permis de construire du village social de la croix rouge, « La maison

d'Henry », a été accordé en 2021 et le chantier démarrera en 2022.

Le Quartier de la Création : largement engagée, la réhabilitation du site des halles Alstom se poursuit. L'année 2021 a été marquée par la livraison de la Halle 6 Est dans le quartier de la création, hôtel d'entreprises numériques et créatives de 6 000 m² de surface plancher.

La Prairie-au-Duc : à l'ouest de l'île de Nantes, le nouveau quartier continue son développement avec le début du chantier de l'opération « Fusion » (59 logements et auberge de jeunesse de 47 chambres), le lancement de consultations pour des programmes mixtes à l'extrémité Ouest du boulevard (îlots E et J, environ 25 000 m² SP) ou encore la poursuite du chantier de l'école de Design Nantes Atlantique dont la livraison est prévue en 2022.

La mise en œuvre de nouvelles opérations emblématiques : leur développement se poursuit dans le secteur diffus avec la mise en chantier de près de 300 logements en 2021, ou encore l'extension du centre commercial Beaulieu.

De nouveaux espaces publics : le système de parcs du sud-ouest de l'île de Nantes est entré en phase opérationnelle en 2021 avec le lancement des études de conception des jardins de l'Estuaire, qui feront l'objet d'un dialogue citoyen.

Le centre historique

Le secteur Feydeau-Commerce se dessine

Site emblématique du centre historique de Nantes, le secteur Feydeau-Commerce qui s'inscrit dans le vaste projet de restructuration du parcours de la gare à la Loire bénéficie d'un remodelage important. Le réaménagement de ce secteur de 27 000 m² offrira des espaces piétons généreux et renforcera la présence de la nature en ville. Les travaux sont en cours depuis 2018. Les premières réalisations significatives ont été livrées en 2020.

Un centre historique qui poursuit sa mutation

- **La mutation du site de l'ancienne Maison d'arrêt**

Après de premières livraisons en 2020 pour le parking Descartes et les premiers logements des Bâtiments A et C, le reste de l'opération a été livrée au premier trimestre 2021 dont le multi-accueil « La Boîte à Musique » qui a ouvert ses portes en juin 2021. L'ensemble de l'opération a fait l'objet d'une inauguration en présence de Mme La Maire-Présidente le 21 septembre 2021.

Ainsi, ce nouveau quartier ouvert sur la ville et la nature est composé de 154 logements dont 77 logements locatifs sociaux (dont 12 logements relevant de l'habitat inclusif), d'un multi-accueil petite enfance de 40 places et d'un lieu de restauration doté d'une salle de spectacle autour d'un espace central paysagé ouvert au public en journée.

Un espace public, mail Harouys, au nord de l'opération aménagé en verger constitue un espace de respiration et une continuité végétale avec le square Faustin Hélie. Le percement d'une nouvelle entrée au square à partir du mail Harouys est en cours d'étude afin d'assurer une continuité piétonne entre les deux espaces verts.

- **La Tour Bretagne**

Ce bâtiment IGH vieillissant connaît des dysfonctionnements et une certaine obsolescence. Néanmoins, son caractère emblématique et sa localisation très centrale justifient un projet de requalification complète et de restructuration importante du bâtiment.

Avant de se lancer dans un tel projet, le conseil syndical, constitué des principaux propriétaires de la Tour dont Nantes Métropole, s'est accordé pour lancer une étude exploratoire de faisabilité technique d'évolution de la Tour. Cette première approche exploratoire menée en 2019 s'est poursuivie courant 2020 avec des diagnostics complémentaires et des études techniques plus approfondies qui ont permis de stabiliser la connaissance technique du Bâtiment en vue de l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre.

L'année 2021 a été aussi l'occasion d'approfondir les réflexions sur la programmation du projet de réhabilitation de la Tour.

Autres projets divers

- **Abords Mairie**

La réflexion engagée dans le cadre de l'étude Abords Hôtel de ville qui s'est achevée en 2020 s'est poursuivie en 2021. Un groupe de travail piloté par la Direction Territoriale d'Aménagement (DTA), avec les autres services concernés (DEP et DNJ), a permis de faire émerger des orientations programmatiques et un calendrier qui seront soumis à arbitrage en 2022.

- **La mutation du site « Notre Dame du Bon Conseil »**

Un travail d'accompagnement du projet d'initiative privée est mené par la collectivité. Il porte sur la programmation du projet et l'aménagement des espaces publics attenants à l'opération. L'enjeu est de conclure un projet urbain partenarial (PUP). L'année 2021 a été consacrée aux études préalables qui se sont concrétisées par le dépôt du permis de construire en janvier 2022.

- **La rénovation du musée Dobrée**

Nantes Métropole est étroitement associée à l'avancée de ce projet porté par le Conseil Départemental de Loire-Atlantique sur la question de l'interface entre le site du musée et les espaces publics environnants. Une démarche de dialogue citoyen a été initiée fin 2020 et s'est déroulée sur le 1^{er} semestre 2021 pour l'aménagement de la place Jean V et de la rue Voltaire, toutes deux adjacentes. L'objectif était de s'appuyer sur l'expertise des habitants, des riverains de la place et de ses usagers pour alimenter la réflexion de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), Agence Paume, sur la définition du programme d'aménagement des espaces publics qui a été présenté aux habitants du quartier à l'automne 2021.

Petite-Hollande - Bords de Loire : le projet « Loire au Cœur »

L'agence TER est chargée de penser la transformation de l'hypercentre métropolitain sur la rive nord de la Loire à l'horizon 2030 entre le canal Saint-Félix et le Bas-Chantenay. On note parmi ses réalisations :

- **plan de cohérence** : suite aux workshops et aux ateliers du dialogue citoyen (2018-2019), une version 1 du plan de cohérence (rapports par thématiques et réalisation d'une cartographie de communication) a été présentée et validée lors du Comité de Pilotage fin 2020. Ainsi, les intentions du projet Loire au Cœur ont été déclinées sur différentes thématiques : paysagère, espaces publics, mobilités, attractivité économique, patrimoine, usages. Un support de communication a été réalisé en 2021 et sera diffusé, après validation par les élus, lors de la prochaine réunion publique (mars 2022) ;
- **quai de la Fosse** : les études préliminaires des espaces publics, en accompagnement du projet DNLT (De Nouvelles Lignes pour le Tramway), entre la future station tram Mémorial et la CCI, ont été finalisées à l'automne 2021. Ces études sont intégrées à l'AVP DNLT pilotées par la SEMITAN ;
- **pont Anne-de-Bretagne** : un accompagnement dans la définition et les intentions programmatiques du concours du pont Anne de Bretagne (2021-2022 / conduite de projet par la Direction de l'espace public). Le lauréat sera dévoilé à la rentrée 2022 ;
- **canal Saint-Félix** : les études préliminaires sur les quais Favre et Malakoff, autour du canal, ont été suspendues fin 2020. Afin d'initier de nouveaux usages et dans la perspective des premières orientations des études, une démarche d'aménagements transitoires et d'animation autour du canal Saint-Félix (quai Favre) a été initié au cours de l'été. Cette démarche devrait être prolongée en 2022 ;
- **Cité des Congrès** : les études sont suspendues sur ce périmètre concernant le projet d'extension ;
- **Gloriette Petite-Hollande** : suite à l'approbation du programme et de l'enveloppe financière de l'AVP Gloriette Petite-Hollande lors du Conseil métropolitain d'octobre 2019, les études d'avant projet ont été présentées et validées partiellement en 2021. Sur ce périmètre de près de 12 hectares, des études complémentaires ont été demandées concernant le square Daviais et le parvis de la Médiathèque, tandis que des espaces d'ombre ont été introduits sur l'esplanade ;

- **Périmètre de l'Hôtel Dieu** : le cahier des charges pour lancer des études techniques sur l'îlot Hôtel Dieu a été finalisé. Les études débuteront début 2022.

Autres grands projets de centralité

La nouvelle gare de Nantes

- Côté Nord, après l'ouverture au public en novembre 2020 de la nouvelle mezzanine et des bâtiments voyageurs nord et sud rénovés, la base chantier de la gare a laissé place à la réalisation de la « Cyclo Station » pour accueillir en sécurité les vélos et les Bicloo+ : livrée en septembre 2021. Elle parachève le réaménagement des espaces publics.
- Côté Sud, le réaménagement des espaces publics débuté en septembre 2020 par le haut du quai Malakoff devant l'hôtel s'est progressivement étendu à l'ensemble du parvis de la gare. Afin de maintenir continuellement les accès à la gare pour tous les modes de transports, cette vaste opération est menée par phases successives. Elle a nécessité de décaler en juillet, au sud de la cale Saint-Félix, le parking courte durée afin de transférer provisoirement au nord de la cale, face à la gare, la station taxis et le stationnement vélos. La première partie achevée, devant l'hôtel, a été livrée en septembre 2021. La deuxième partie, devant la gare, sera livrée en septembre 2022.
- En parallèle, à l'est de la gare les opérations de démolition d'anciens bâtiments SNCF se sont poursuivies jusqu'en juillet 2021 pour laisser place au futur pôle d'échanges multimodal (PEM) (qui sera construit de 2022 à 2025) et au prolongement du boulevard de Berlin pour relier directement la gare au nouveau quartier du Pré Gauchet. Sur ce secteur Est, la première partie de la future gare routière a été achevée en septembre. Les terrassements du boulevard de Berlin ont débuté. Ils seront réalisés en deux temps : un aménagement fonctionnel dans sa partie centrale pour créer la liaison piétonne, le site propre qui accueillera les lignes chronobus C5 et C3 et la ligne de bus 54 dès septembre 2022 ; puis en 2025, l'aménagement définitif jusqu'au pied des façades lorsque les immeubles riverains auront été construits.
- Enfin, le projet architectural du futur bâtiment hébergeant le pôle d'échanges multimodal (PEM) a été choisi en juillet 2021. Les études de conception avancent à un rythme soutenu afin de lancer le chantier en 2022.

ZAC Pré Gauchet / EuroNantes – Gare

La ZAC du Pré Gauchet est concédée à Nantes Métropole Aménagement, accompagné par une équipe de maîtrise d'œuvre emmenée par Gérard Pénot (Atelier Ruelle). L'avancement du projet s'est poursuivi à un rythme soutenu en 2021 avec les derniers chantiers de la phase 3 et la préparation de la phase 4 :

- la construction de l'îlot 3D (6 000 m² d'activités) et de l'îlot 4B (5 000 m² de logements et 16 000 m² d'activités avec en particulier l'implantation d'UCPA) et la préparation du chantier de l'îlot 8F (61 logements) ;
- la conception du projet de l'îlot Saupin Ouest (bassin nordique et 6 000 m² de logements et d'activités avec une forte présence du bois) ;
- le choix du projet pour l'îlot ABC du pôle d'échange multimodal (gare routière, places taxis, parking vélos, parking et services loueurs et 11 000 m² d'activités) et la conduite de la conception détaillée ;
- le choix de l'opérateur et le lancement de la consultation concepteur pour l'îlot 8D8E (un hôtel de 5 000 m², le parking public courte durée de la gare, 7 000 m² de logements et 4 000 m² d'activités).

Bas-Chantenay

Créée le 28 juin 2019, la ZAC du Bas-Chantenay est concédée à Nantes Métropole Aménagement. Elle ne couvre que 104 ha sur les 152 ha de la concession d'aménagement. Le programme de la ZAC comprend 90 000 m² d'activités, un volume de 1 000 logements et 10 000 m² d'équipements publics.

La maîtrise d'œuvre urbaine est confiée à un groupement dont le mandataire est l'agence RRA, avec Bernard Reichen comme architecte-urbaniste et l'agence Phytolab, paysagiste.

Les études et les travaux de l'année 2021 sont les suivants :

- secteur Carrière : poursuite des études d'aménagement d'espaces publics et des études de la transformation du bâtiment CAP 44 en Cité des Imaginaires ;
- secteur Dubigeon : poursuite des études urbaines sur le secteur et des études de restauration de l'estacade de la grue noire, dont le chantier démarrera à l'automne 2022 ;
- secteur usine électrique : livraison du bâtiment « Hôtel d'entreprise autour de la filière Maritime, nautique et fluviale » et achèvement partiel des travaux d'espaces publics sur le secteur. Nantes Métropole Aménagement est le maître d'ouvrage de cet édifice de 6 000 m² de bureaux et d'ateliers de prototypage déjà occupé à près de 60 % de sa surface.
- secteur du Bois-Hardy : reprise fin mai 2021 d'une seconde phase de concertation pour le devenir de ce coteau habité, avec un cycle d'ateliers tout au long de 2021 qui ont permis de co-construire un projet de quartier largement doté d'espaces verts appropriables par les habitants .
- tous secteurs : 2021 a aussi été une année de poursuite des négociations foncières préparatoires, d'accompagnement des mutations industrielles en conservant la vocation de production, d'accompagnement dans le diffus des mutations pour des bureaux ou des logements. Une démarche globale de stratégie environnementale a été menée à son terme, associant l'ensemble des services de Nantes Métropole. Les questions des mobilités, de la renaturation des sols, de l'adaptation au changement climatique, de la conservation du patrimoine ordinaire, de l'empreinte des activités de transformation sont autant de thèmes ayant prévalu dans la démarche (l'association de l'ensemble des acteurs interviendra dans un second temps en 2022).

Pirmil-les-Isles

Créée en juin 2018, la ZAC Pirmil-les-Isles est concédée à Nantes Métropole Aménagement, accompagné par une équipe de maîtrise d'œuvre conduite par Frédéric Bonnet (OBRAS). Cette opération sera un des laboratoires de la transition écologique sur le territoire métropolitain en développant à grande échelle de nouveaux modes de fabrique de la ville : davantage de place laissée à l'eau et la biodiversité, très forte présence de l'arbre régulateur climatique, aménagement et construction économes en énergie et bas carbone en travaillant dès la phase de conception avec les filières de l'économie circulaire et des matériaux alternatifs au béton.

Les objectifs d'aménagement intègrent la mise en valeur des qualités paysagères de ce site de bord de Loire, le renforcement de la trame verte en s'appuyant sur la présence de l'eau, la préservation du tissu résidentiel existant et des secteurs d'activités dynamiques et à forte concentration d'emplois.

L'ambition est de proposer de nouveaux quartiers à habiter, travailler et visiter au contact du fleuve et de la centralité. Il s'agit de fournir un bon niveau de services urbains, le tout conçu dans l'esprit « faubourg », mêlant mixité des fonctions et diversité des formes architecturales et urbaines. La desserte des nouveaux quartiers par les réseaux structurants de déplacements est une condition de réussite du projet : le tramway est déjà présent à Nantes (Pirmil) et programmé à Rezé (Basse Île).

Les deux secteurs opérationnels sont Pirmil à Nantes et Basse Île à Rezé. Le programme, inscrit au dossier de réalisation approuvé au conseil métropolitain du 13 décembre 2019, intègre :

- environ 240 000 m² d'espaces publics requalifiés ou créés, dont le parc de la Confluence à Pirmil et la création d'un parc des Berges à Basse-Île (4,2 ha d'espaces verts à Rezé et environ 1,8 ha d'espaces verts à Nantes) ;
- 1 000 logements créés à Nantes « Pirmil » et 2 300 logements à Rezé « Basse Île », dont 30 % de logements locatifs sociaux et 25 % de logements abordables ;
- environ 92 000 m² de surface de plancher d'activités, bureaux et commerces ;
- environ 8 000 m² de surface de plancher d'équipements publics de proximité à Rezé, dont un groupe scolaire et des équipements sportifs, associatifs, sociaux et dédiés à la petite enfance ;
- un emplacement identifié pour un éventuel équipement public supra communal.

L'année 2021 a permis d'achever le travail de sourçage et d'association des filières de l'aménagement et de la construction, afin de favoriser des processus innovants dans la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Les ateliers collaboratifs, suspendus par la crise sanitaire, ont également pu être menés à leur terme.

L'avant-projet global, désormais bien avancé, a confirmé les promesses du parti pris environnemental et paysager, ainsi que les grands équilibres du programme. Il a été coordonné avec les études de conception du tramway.

Une concertation innovante sur les usages de la ville de demain a été lancée lors de la réunion publique du 7 septembre 2021 : les enseignements en seront tirés en 2022 avant de lancer les consultations de la phase 1 de la ZAC, centrée sur le secteur rezéen de Basse-Île.

Enfin, Nantes Métropole a annoncé le lancement d'études pour la réalisation d'une piscine olympique métropolitaine (sur l'emplacement identifié pour un équipement supra communal).

LES PROJETS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les projets de renouvellement urbain en quartier politique de la ville s'articulent autour de 4 enjeux transversaux :

- la cohésion sociale ;
- le développement économique et l'emploi ;
- le renouvellement urbain et le cadre de vie ;
- les transitions.

A chaque fois, une attention particulière est portée aux modalités de dialogue avec les habitants.

Toutes ces dimensions sont consolidées au sein d'un projet global qui vise la transformation du quartier, afin d'améliorer les conditions de vie des habitants. Il s'agit à la fois de prendre en compte la diversité des échelles de temps (du court au long terme) et d'articuler l'intervention des collectivités, des bailleurs, des associations, en lien avec les initiatives des habitants.

Quatre projets soutenus par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)

Grand Bellevue

Engagé sur les communes de Nantes et Saint-Herblain, le projet du Grand Bellevue a pour objectif de répondre à l'ensemble des défis concernant l'urbanisme, l'économie, la cohésion sociale, le cadre de vie et les transitions, pour faire de ce secteur un quartier durable, actif et populaire.

L'année 2021 a été marquée par :

- l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC, ainsi que des études pour les secteurs Mendès-France, Bois Hardy, Moulin Lambert et Moulin des Hiorts ;
- la poursuite du relogement des ménages habitant des immeubles voués à la démolition sur les secteurs de la Bernardière à Saint-Herblain, Lauriers-Bois Hardy et Moulins à Nantes ;
- l'approfondissement des études pour l'implantation d'un nouveau complexe sportif (volets paysager et hydraulique) ;
- l'aménagement du parvis devant le collège Ernest-Renan à Saint-Herblain ;
- sur le secteur Mendès-France : la poursuite de l'opération de réhabilitation par CDC Habitat Social avec la livraison d'un premier ensemble (Toulouse) et l'aménagement d'une crèche intercommunale en rez-de-chaussée ; l'engagement du projet de reconfiguration de la place Mendès-France avec la poursuite des discussions avec les commerçants concernés par la démolition en vue de leur relogement ou de leur départ ; l'engagement d'actions pour la gestion en phase transitoire de la place Mendès-France : action coordonnée de lutte contre la prolifération des rats, embellissement des rideaux de fer par la mobilisation d'une coopérative jeunesse intercommunale, installation d'ateliers d'artistes dans les anciens commerces ; la réalisation d'un documentaire sur la Mémoire de la place Mendès-France par Café Prod ;
- sur le secteur Lauriers - Bois Hardy : la démolition du linéaire de la Saône (Nantes Métropole Habitat) ; la livraison du square Michelle Palas, autour de la Maison des Habitants et du Citoyen de Bellevue, qui a donné lieu à une inauguration festive en septembre ; l'achèvement des travaux pour la maison pluriprofessionnelle de santé et les espaces publics d'accompagnement ; l'engagement des travaux pour la réhabilitation et l'extension du groupe scolaire Alain Fournier ;
- en parallèle, dans le cadre de la démarche ANRU+ « Bellevue en transitions », l'année a été consacrée à la mise en œuvre des projets portés par les acteurs associatifs : petite ferme urbaine, plateforme de valorisation des déchets organiques, marché alternatif de Bellevue,

tiers-lieu des transitions Plan B.

Enfin, les actions travaillées dans le cadre de la Cité éducative du Grand Bellevue mobilisant acteurs éducatifs et associatifs, parents d'élèves et institutions se sont déployées : ateliers de pratiques artistiques et culturelles, actions de soutien à la parentalité, distribution de matériel, travail sur la santé et le bien-être.

Bottière-Pin Sec

Il s'agit pour Nantes Métropole de poursuivre la mutation du quartier prioritaire Bottière-Pin Sec sur le plan urbain, social et économique. Les objectifs sont de rendre le quartier agréable à vivre, accessible à tous et attractif, de diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins de chaque ménage, de développer l'activité économique et de dynamiser l'emploi.

Au cours de l'année 2021, de nombreux projets se sont poursuivis, notamment sur le cœur de quartier : ouverture en novembre du magasin Centrakor relocalisé, démolition de l'ancien magasin, préparation du projet du Cif (80 logements en accession et cellules d'activité en rez-de-chaussée), engagement des travaux de viabilisation et de dévoiement des réseaux, définition du projet d'installation provisoire pour le Magasin du Réemploi, discussions avec le collectif du Beau-Tiers Lieu pour la définition du projet.

En matière d'habitat, les opérations de relogement pour les ensembles Basinerie-Becquerel-Souillarderie et 76 rue de la Bottière ont été quasiment finalisées en 2021, l'étude de programmation et la constitution du groupe d'habitants pour l'opération d'habitat participatif de la Riveterie ont été engagées. Enfin, les opérations d'auto-réhabilitation accompagnée de logements, pilotées par les Compagnons bâtisseurs sur le secteur du Pin sec, se sont poursuivies.

S'agissant de la concertation, des ateliers se sont déroulés en amont de l'aménagement de la rue Champollion, des ateliers et une balade exploratoire ont été organisés en lien avec l'élaboration d'un plan guide « jeux et jardins ». Enfin, de nouvelles journées du projet global se sont tenues en juin.

Les travaux d'extension et de réhabilitation de l'école Urbain Le Verrier se sont poursuivis avec la réalisation de la nouvelle restauration scolaire, l'extension et la restructuration de la maternelle et de l'élémentaire et la rénovation des cours. L'aménagement de la rue Champollion et d'une partie de la rue de Valenciennes a également été engagé.

Nantes-Nord

Lancé en 2016, le projet global de Nantes-Nord a été préfiguré dans une logique intégrée conjuguant actions sur le cadre de vie, le développement économique, l'emploi et le vivre ensemble. A cette exigence globale de cohésion sociale s'est ajoutée une ambition de dialogue à tous les niveaux.

Le dossier de création de la ZAC Nantes-Nord a été adopté en octobre 2021 ; dans ce cadre, l'approfondissement des études réalisées par le groupement Germe et Jam a permis d'affiner la prise en compte de la présence de l'eau et du patrimoine arboré, constituant une véritable épine dorsale reliant les espaces naturels du quartier.

S'agissant de la maison de santé pluriprofessionnelle, suite aux travaux d'accompagnement des espaces publics amorcés au 1^{er} semestre, le chantier a été engagé en septembre. Les négociations avec les commerçants en vue de la démolition du centre commercial de la Boissière se sont poursuivies.

Une nouvelle édition du « Printemps du projet global » a été organisée en mai 2021. Elle a donné lieu à une réunion publique en octobre. Pendant cette période, une démarche participative a été initiée sur la future centralité du Chêne des Anglais, afin d'identifier les atouts et contraintes du secteur, ainsi que les attentes relatives au fonctionnement d'un centre de quartier.

Le relogement des habitants du 8 rue Samuel de Champlain s'est poursuivi tandis que celui des habitants du site Vancouver a été engagé en juin. Sur le secteur du Chêne des Anglais, les 200 logements (2 et 4 rue Samuel de Champlain réhabilités par Vilogia) sont livrés depuis juillet 2021. Enfin, les 198 logements du 3 et 5 rue de Québec dans le secteur du Bout des Pavés ont été livrés en septembre.

Dervallières

Le quartier des Dervallières poursuit sa mue, sur la base d'un plan-guide qui s'articule autour des objectifs suivants : se déplacer et se repérer dans le quartier, se rassembler et occuper les espaces ouverts, diversifier et faire monter en qualité l'offre de logements et de services.

En 2021, le schéma directeur pour le réaménagement de la place des Dervallières a été établi : l'objectif est de ménager des vues vers le parc, ré-adresser le pôle Asseray sur la place et repositionner les commerces dans un linéaire continu, créer des espaces publics piétonniers, plantés et animés propice à l'organisation d'événements visant une appropriation large des habitants.

En parallèle, la démarche « métamorphose » d'accompagnement de la transformation de la place est mise en œuvre avec les habitants pour préfigurer les nouveaux espaces, tester de nouveaux fonctionnements et accompagner le chantier de construction :

- un opérateur, Maison Familiale de Loire-Atlantique, filiale d'Atlantique Habitations, a été désigné pour la construction de l'îlot central qui abritera commerces en rez-de-chaussée et logements et d'un second îlot accueillant activités associatives en rez-de-chaussée et logements dans les étages ;
- l'offre de services de proximité, au sein du pôle Daniel Asseray, a fait l'objet d'une redéfinition pour une mise en œuvre en 2022 ;
- le relogement des ménages sur le secteur Lorrain de la Tour s'est poursuivi, en vue de l'opération pilotée par Nantes Métropole Habitat combinant requalification et démolition, prévue en 2022 ;
- les travaux d'espaces publics autour de l'immeuble du Grand Watteau, incluant la réalisation d'une aire de jeu pour les 2-10 ans, ont été engagés pour une livraison au printemps 2022 ;
- enfin, le projet de ferme urbaine dans le Parc des Dervallières a été retenu par l'ANRU dans le cadre de l'appel à projets « Quartiers fertiles ».

Trois autres projets de renouvellement urbain

Château à Rezé

Avec le projet de renouvellement urbain, l'objectif est de faire du Château un quartier agréable à vivre et attractif, un quartier durable inscrit dans la transition écologique, un quartier accueillant et solidaire, un quartier ouvert à tous et pour tous.

Les études ont été poursuivies, avec notamment une étude « Genre » sur l'espace public, une étude de programmation économique, et la poursuite de l'étude de sûreté et sécurité publique. Une réunion publique a été organisée en juin, afin de présenter les grandes caractéristiques et évolutions du projet (phase de concertation), laquelle s'est traduite par la formalisation d'un avis citoyen en fin d'année. En parallèle, la réhabilitation de l'immeuble Pontchâteau par Atlantique Habitations a été poursuivie.

Quartier Plaisance à Orvault

Le projet global pour le quartier Plaisance s'articule autour des objectifs suivants : améliorer le cadre de vie des habitants, la qualité du parc de logements et sa diversité pour plus de mixité sociale, requalifier les espaces publics et renforcer l'offre d'équipements publics et de commerces.

L'année 2021 a été marquée par l'adoption de l'intérêt métropolitain pour le projet Plaisance et la définition d'une concession d'aménagement confiée à Nantes Métropole Aménagement. Une réponse à l'avis citoyen a été partagée avec les habitants en juillet. Le programme de réhabilitations a été recalé avec Atlantique Habitations. Pendant l'été, un terrain d'aventures mis en œuvre par les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA) a permis d'investir l'emprise du Trioux.

Quartier du Breil à Nantes

L'étude urbaine engagée sur le cœur de quartier (à l'intérieur de la maille urbaine constituée des rues du Breil, Feyder, des Primevères et Boulevard Pierre de Coubertin) a été poursuivie, en s'appuyant notamment sur le carnet du dialogue citoyen réalisé en 2020. Parmi les enjeux identifiés comme axes directeurs du projet :

- poursuivre le soutien à la vie associative ;
- investir et transformer la place Jules Noël ;
- engager avec les acteurs et les habitants une réflexion sur l'avenir de l'église Saint-Luc ;
- renforcer l'offre de santé pour le quartier ;
- accueillir une crèche et un espace départemental des solidarités au sein du quartier ;
- redynamiser le centre commercial.

Sur ces bases, un temps d'échange avec les habitants a été organisé sur l'espace public début juillet.

Pendant l'été, une première étape a été franchie sur la place Jules Noël, avec l'activation du « carré gris », investi par le collectif d'architecture GRU en lien avec les acteurs du quartier. A noter également l'organisation d'un temps festif « Miam Breil ».

A l'automne, le dispositif « Ma boutique à l'essai » a été lancé pour trois cellules vacantes dans le cadre de la démarche de dynamisation du centre commercial.

PRODUIRE DES LOGEMENTS POUR TOUS

Avec 656 275 habitants (2018), Nantes Métropole confirme son rang de 6^e agglomération française par sa croissance démographique. Pour accueillir les nouveaux habitants, elle mène une politique active qui trouve sa source dans le Programme Local de l'Habitat (PLH).

La politique de peuplement métropolitaine

Afin de faciliter l'accès au parc social et la mobilité résidentielle des locataires, la Métropole s'est dotée depuis 2013 d'une conférence intercommunale du logement (CIL) qui réunit les 24 communes, les bailleurs sociaux, l'État et « Action Logement », acteur majeur du logement social en France. Cette conférence s'est élargie en 2016 aux acteurs associatifs intervenant dans le champ du logement.

Pour mémoire, le 17 octobre 2016, le conseil métropolitain a adopté le document d'orientations stratégiques de la CIL métropolitaine. Ce document est structuré autour des trois enjeux suivants : la fluidification des parcours résidentiels des ménages ; l'équilibre territorial ; l'équité de traitement de l'ensemble des ménages et l'égalité d'accès au logement locatif social. Les orientations sont déclinées dans deux documents (validés par la CIL) fixant les objectifs, les engagements des partenaires et le programme de travail 2017-2022 :

- la « convention intercommunale d'attributions » : fusion de l'accord collectif intercommunal (ACI), de la convention d'équilibre territorial (CET) et de la charte métropolitaine de relogement, approuvée en conseil métropolitain du 10 février 2017 après avis favorable du comité responsable du plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD) et du préfet ;
- le « plan partenarial de gestion de la demande locative sociale et d'information des demandeurs » (PPGDLSID), approuvé en conseil métropolitain du 26 juin 2017 après avis des communes et du préfet.

La loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 est venue apporter des précisions sur la définition des politiques d'attribution mises en œuvre par les conférences intercommunales du logement. Si les documents constitutifs de la CIL de Nantes Métropole s'inscrivent dans l'esprit de la loi Égalité et Citoyenneté, certaines précisions ont néanmoins été ajoutées, notamment concernant les objectifs de rééquilibrage de l'occupation sociale.

Aussi, suite à un travail commun au sein de la CIL de Nantes Métropole, les documents cadres (document d'orientations stratégiques et convention intercommunale d'attributions (CIA)) ont été modifiés (priorisation des fiches actions) puis présentés et validés en janvier 2018. Ils ont été approuvés par le conseil métropolitain de décembre 2018. Le plan partenarial nécessitant préalablement l'avis des communes et de l'État a été approuvé en juin 2019.

Au 31 décembre 2021, 35 833 ménages ont fait une demande de logement social dans la métropole pour 5 930 attributions réalisées en 2021.

Le programme de travail de la CIL s'inscrit dans la durée afin de répondre aux enjeux identifiés. Ainsi en 2021, les groupes de travail se sont poursuivis avec pour objet :

- les diagnostics et définitions de stratégies d'attributions dans les quartiers politique de la ville (QPV) concernés par des opérations de renouvellement urbain. La démarche a été finalisée pour les quartiers de Plaisance à Orvault, Château à Rezé, Bottière Pin Sec à Nantes. Elle doit être confirmée par l'État et Action Logement.
- l'expérimentation de la location active (prolongée d'une année en raison de la crise sanitaire en 2020) ;
- les suivis des attributions en faveur des ménages prioritaires ;
- l'évolution des loyers post réhabilitation : l'objectif de cette démarche est de définir un niveau de loyer maximum dans les logements réhabilités afin de garantir leur accessibilité aux locataires du parc

social.

En novembre 2019, la Loi Elan est venue apporter des évolutions concernant les pratiques de gestion et d'attribution des logements sociaux. Il s'agit de la cotation de la demande de logement social et la gestion en flux dont la mise en œuvre devait être rendue opérationnelle fin 2021 (mais finalement reporté à fin 2023). A cet égard, un nouveau groupe de travail dédié à la cotation de la demande de logement social s'est réuni en 2021 sur la base de l'approbation de la CIL plénière de décembre 2020. Il s'est scindé en deux groupes, l'un technique, l'autre politique, dans le cadre d'une démarche itérative ayant permis la constitution d'une première grille de cotation validée en CIL plénière de janvier 2022.

Un bilan des réalisations 2020-2021 a été effectué en CIL plénière du 25 janvier 2022, validant le programme de travail pour l'année 2022. Ce dernier prévoit la poursuite des groupes de travail en cours sur les publics prioritaires, les stratégies de peuplement en quartiers prioritaires, l'évolution et l'extension de la location active à tous les quartiers prioritaires, la poursuite du travail sur la cotation de la demande de logement social avec notamment le test de la grille et la construction de la communication autour de la cotation. Le programme prévoit la création d'un nouveau groupe de travail dédié à la gestion en flux.

Les orientations du programme local de l'habitat (PLH) 2019-2025

Suite au conseil métropolitain de décembre 2016, les années 2017 et 2018 ont été consacrées à l'élaboration du projet de PLH 2019-2025 : diagnostic et enjeux, orientations stratégiques. Ces deux phases ont été ponctuées :

- d'analyses statistiques sur les évolutions socio-démographiques du parc de logements de la Métropole ainsi que des marchés de l'habitat, en lien avec l'Agence d'Urbanisme AURAN ;
- d'études spécifiques (logement des plus démunis, logement des personnes en situation de handicap) ;
- de rencontres avec les partenaires de l'habitat dans le cadre d'une série de 10 tables rondes ;
- de réunions avec les communes de la Métropole.

Le nouveau PLH a ainsi été arrêté au conseil métropolitain de juin 2018 et après avis des 24 communes et de l'État. Il a été définitivement approuvé lors du conseil métropolitain de décembre 2018.

Ce 3^e PLH vient conforter les ambitions quantitatives de la politique de l'habitat et s'attache à développer des réponses plus qualitatives aux nouveaux enjeux métropolitains et adaptées à la diversité des besoins actuels et futurs des habitants. À cet effet :

- un accent a été mis sur le parc existant dans la réponse aux besoins en logements avec des ambitions plus soutenues en matière énergétique (réhabilitation énergétique de 5 000 logements / an) et démographique (adaptation aux attentes des ménages, en particulier adaptation au vieillissement et au handicap dans le parc privé et dans le parc social) ;
- la construction neuve doit permettre de répondre aux besoins non couverts. Le cap fixé est celui d'une production annuelle d'au moins 6 000 logements neufs par an ;
- le PLH réaffirme une volonté de diversification de l'offre de logements neufs pour accompagner les parcours résidentiels des habitants avec le maintien des objectifs qualitatifs annuels du PLH (2 000 logements sociaux, 500 locatifs abordables, 700 à 800 logements en accession abordable) et la création de nouveaux « produits logements » pour compléter les réponses et fluidifier les parcours résidentiels : les logements sociaux à loyer accessible et l'accession intermédiaire (250 / an) ;
- la réponse aux besoins en logement pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap doit s'appuyer sur une diversité de réponses allant de l'adaptation du parc existant à la production de logements adaptés en diffus ou regroupés ;
- doit être mise en œuvre une politique du logement en premier lieu pour les ménages les plus précaires. Priorité donnée au « logement d'abord ».

Un rythme de production soutenu qui permet de dépasser les objectifs du PLH

Le PLH fixait pour la période 2010-2016 des objectifs de construction de 4 500 à 5 000 logements par an. Ils ont été dépassés : la construction moyenne 2010-2015 a été de 7 500 logements autorisés par an. La modification du PLH, approuvée pour la période 2014-2018, avait porté les objectifs de 5 500 à

6 000 logements neufs par an, ce qui correspond à un niveau de production mesuré et équilibré. A noter : entre 2014 et 2018, près de 7 300 logements ont été autorisés en moyenne par an.

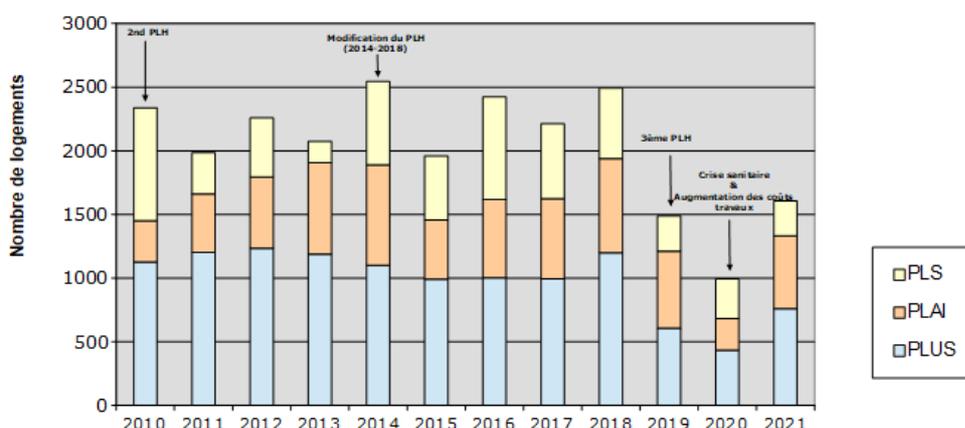
Le nouveau PLH confirme un objectif de 6 000 logements neufs par an pour la période 2019-2025. Le territoire métropolitain est marqué depuis 2019 par un ralentissement de la production de logements neufs, avec 6 610 logements autorisés en 2019, 4 100 en 2020 et 4 800 en 2021.

Une offre locative sociale forte qui se maintient

En 2021, 1 333 logements locatifs sociaux (prêt locatif à usage social (PLUS) et prêt locatif aidé d'intégration (PLA-I) dont PLUS et PLA-I ANRU) ont fait l'objet d'une décision de financement. Cela représente un volume financier d'aides directes de 11,526 M€ pour Nantes Métropole (dont 3,763 M€ pour les logements accessibles).

Au total, ce sont 1 547 logements locatifs sociaux financés par an en moyenne depuis 2010 (l'objectif étant de 1 800 à 2 000 logements par an).

Programmation de logements sociaux et locatifs abordables de 2010 à 2021



Source : Direction Habitat

Le logement abordable, une offre en progression

Le locatif abordable PLS (prêt locatif social)

Il sert à produire des logements dédiés pour les étudiants, les personnes âgées, les personnes handicapées mais également des logements familiaux.

273 logements PLS ont fait l'objet d'une décision de financement en 2021 (48 % sont des logements dédiés et 52 % des logements familiaux).

Depuis 2010, la moyenne annuelle des logements locatifs PLS agréés est de 484 logements pour un objectif initial de 500.

PROGRAMMATION 2021 total									
Vocations	PLUS	PLA I	PLUS ANRU	PLA I ANRU	PLS	TOTAL	%	PSLA	OFS
Logement familial	618	289	46	74	133	1160	72 %	123	96
Logement familial - personnes âgées	64	24	0	0	8	96	6 %	0	0
Logement familial - insertion	0	22	0	0	0	22	1 %	0	0
Logement familial - ASV /pers. Hand	2	11	0	0	0	13	1 %	0	0
Logement familial - jeunes - de 30 ans - ELAN	0	0	0	0	0	0	0 %	0	0
EHPAD / résidence autonomie / résidence services	30	0	0	0	29	59	4 %	0	0
Foyer pour personnes handicapées	0	0	0	0	29	29	2 %	0	0
FJT / Jeunes salariés / Apprentis	0	50	0	0	0	50	3 %	0	0
Résidence étudiante	0	0	0	0	74	74	5 %	0	0
Structure d'accueil (maison relais...), d'insertion, GDV	0	103	0	0	0	103	6 %	0	0
TOTAL	714	499	46	74	273	1606	100 %	123	96

1333

Source : DH - Parc Social

L'accession abordable

Ce dispositif permet aux ménages avec des revenus moyens (plafonds de ressources PSLA) de trouver sur le territoire de Nantes Métropole une offre compatible avec leurs capacités financières : autour de 2 800 à 3 000 € / m² habitable en BRS et 3 000 à 3 200 € / m² habitable en PSLA alors que les prix du marché libre se situent au-delà de 5 000 € / m². Le PLH fixe un objectif de 800 logements par an.

En moyenne annuelle, depuis 2010, 459 logements abordables ont été autorisés. La programmation de logements abordables à réaliser dans le cadre des zones d'aménagement concerté (ZAC) en cours constitue l'essentiel de la production des logements en accession abordable.

Ces logements sont produits par des acteurs sociaux (bailleurs sociaux et coopératives) grâce au prêt PSLA et à la TVA minorée au sein des QPV et dans un périmètre alentour de 300 m.

Par ailleurs, l'organisme de foncier solidaire (OFS) de Loire-Atlantique, « Atlantique Accession Solidaire », porté par le département, la CARENE, Nantes Métropole et 14 bailleurs et coopératives d'HLM, a été constitué pour développer une nouvelle offre de logements en accession abordable (avec dissociation du foncier et du bâti), plus attractive et pérenne.

En 2021, 219 logements abordables ont été validés : 96 logements en OFS et 123 en PSLA. S'y ajoute la vente par les bailleurs sociaux de logements issus de leur patrimoine : 221 logements vendus en 2021 à des prix abordables, prioritairement aux occupants ou locataires d'HLM (75 % des ventes).

La réponse aux besoins spécifiques en logement

Parmi les logements locatifs sociaux et abordables financés en 2021, certains répondent à des besoins spécifiques :

Des logements pour les étudiants/jeunes actifs

- 50 logements en Foyer Jeunes Travailleurs (FJT) à la Chapelle-sur-Erdre avec l'association Édit de Nantes.
- Une résidence étudiante de 74 logements en PLS à la Joliverie dans la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire.

Des logements pour les personnes âgées

- 18 logements sociaux fléchés pour les personnes âgées à Bouaye.
- 16 logements sociaux fléchés pour les personnes âgées aux Sorinières.
- 59 logements en résidence autonomie sur l'Île de Nantes (PLUS et PLS) dans une opération portée par La Croix Rouge.
- 20 logements sociaux fléchés pour les personnes âgées à Nantes.
- 26 logements sociaux fléchés pour les personnes âgées à Sainte-Luce-sur-Loire.
- 8 logements sociaux fléchés pour les personnes âgées à Saint-Herblain.
- 6 logements sociaux fléchés pour les personnes âgées à Saint-Sébastien-sur-Loire.
- 2 logements sociaux fléchés pour les personnes âgées à Vertou.

Des logements et hébergements pour les ménages en situation de handicap

- 3 logements sociaux fléchés pour des personnes handicapées à la Chapelle-sur-Erdre.
- 7 logements sociaux fléchés pour des personnes handicapées aux Sorinières.
- 3 logements sociaux fléchés pour des personnes handicapées à Nantes.
- 29 logements en PLS dans un foyer pour personnes handicapées à Orvault.

Des logements et hébergements pour les ménages défavorisés

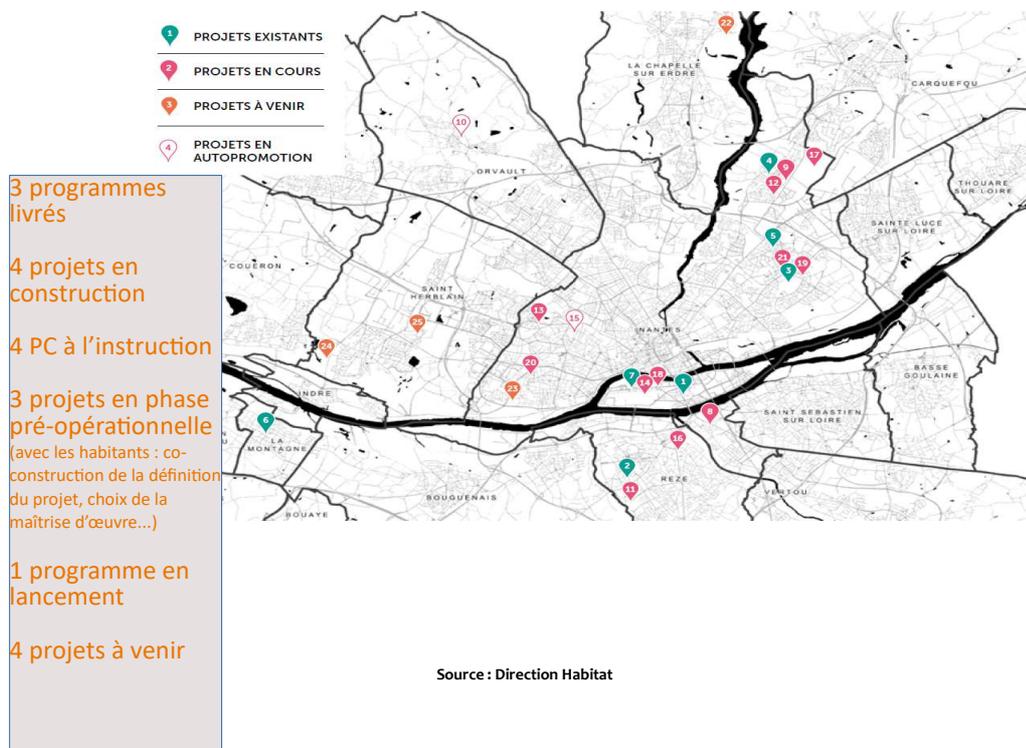
- 4 logements sociaux financés pour des ménages défavorisés à Bouaye.
- 8 logements sociaux financés pour des ménages défavorisés dans le projet de résidence porté par La Croix Rouge sur l'Île de Nantes.
- 25 logements sociaux financés dans le cadre d'une nouvelle résidence sociale dans la ZAC

- Mellinet à Nantes.
- 4 logements sociaux financés pour des ménages défavorisés à Nantes.
- 3 logements sociaux financés pour des ménages défavorisés gérés par l'Adapei aux Sorinières.
- 29 logements sociaux dans une structure d'accueil gérés par Habitat et Humanisme à Nantes.
- 3 logements sociaux financés pour des ménages défavorisés à Vertou.
- 25 logements sociaux dans une structure d'accueil gérés par l'Association Saint-Benoît Labre à Vertou.
- 24 logements sociaux dans une pension de famille / structure d'accueil gérée par les Petits Frères des Pauvres à Vertou.
- A cette programmation, s'ajoute la mise à disposition de biens métropolitains ou de l'État pour des publics précaires ou sans solution de logements : maison pour femmes victimes de violences rue de la Béraudière, maison route de Clisson à Saint-Sébastien-sur-Loire pour un ménage à la rue (Chez Soi d'Abord), maison à Orvault pour des migrants d'Europe de l'Est...

L'initiative métropolitaine pour l'habitat participatif

L'initiative métropolitaine pour l'habitat participatif a été lancée début 2016. Une vingtaine de sites sont identifiés. Il s'agit de développer une nouvelle façon d'habiter son logement en associant les futurs occupants, de la conception du programme à la mise en service et la gestion future des locaux ou espaces partagés.

Une première opération issue de l'initiative a été livrée en 2020, deux autres début 2021. En tout, 6 projets sont actuellement en cours de construction : 4 ont un permis de construire en cours d'instruction, 4 sont en étapes pré-opérationnelles dont 3 associant des collectifs d'habitants.



L'amélioration du parc privé et social existant

Engagées depuis 2010, des actions d'animation « climat » sont à l'œuvre en réponse aux enjeux d'amélioration énergétique du parc existant et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (50 % d'ici 2030). Nantes Métropole a ainsi développé un dispositif d'accompagnement pour les

copropriétés qui envisagent des travaux d'économie d'énergie. Ce dispositif s'appuie sur une équipe de chargés de mission transition énergétique qui apporte une méthodologie de projet aux conseils syndicaux et aident les copropriétaires à identifier les financements auxquels ils peuvent prétendre.

Par ailleurs, pour adapter les logements, lutter contre l'insalubrité, la précarité énergétique et maintenir des loyers accessibles dans les logements privés, Nantes Métropole pilote les deux Programmes d'Intérêt Général (PIG) enclenchés.

Le lancement en 2018 d'un nouveau dispositif complet d'aides financières « Mon Projet Renov » fait suite au vote de la feuille de route Transition Énergétique, avec la mobilisation d'un budget de 56 M€ sur la période 2018-2025.

En application des objectifs de réhabilitation issus de la feuille de route pour la transition énergétique (inscrits au PLH), l'année 2021 a été marquée par :

- le démarrage opérationnel des deux PIG :
 - **un PIG Mon Projet Renov « ménages »** dont le suivi animation a été confié à SOLIHA avec une ambition de 3 400 logements rénovés en 5 ans sur différents volets : lutte contre la précarité énergétique, lutte contre l'habitat indigne et maintien à domicile ;
 - **un PIG Mon Projet Renov « copropriétés »** dont le suivi-animation a été confié à Citémétrie. Destiné aux copropriétés souhaitant engager un projet de rénovation énergétique ambitieux, il s'agit d'intensifier la mobilisation des petites copropriétés (notamment celles gérées bénévolement) en soutenant les syndicats dans l'ingénierie financière des projets de travaux et en renforçant l'accompagnement social des ménages ANAH (propriétaires bailleurs et occupants). L'objectif visé est la rénovation énergétique d'au moins 750 logements en copropriété par an, soit 3 750 logements sur 5 ans et l'accompagnement de 100 à 150 copropriétés.
- La poursuite de l'étude pré-opérationnelle relative à la mise en place d'un dispositif de traitement des copropriétés en difficulté pour « Les Rochelets » à Nantes.
- l'amélioration du parc social existant, pour accompagner les nouveaux objectifs du PLH. Une aide à la réhabilitation énergétique du parc social a été mise en place en juillet 2019 pour les années 2019, 2020 et 2021 :
 - en 2019, 4 opérations de réhabilitation énergétique ont ainsi bénéficié de subventions à Orvault, Rezé et Nantes, pour 328 logements ;
 - en 2020, 7 opérations ont été financées pour un volume de 770 logements à Nantes, Vertou et Saint-Herblain.
 - En 2021, 3 opérations ont été financées pour un volume de 295 logements à Rezé et Orvault.

Chiffres clés 2021

- 8 quartiers concernés par l'expérimentation « location active ».
- 1 333 logements financés en PLUS (Prêt locatif à usage social) et PLA-I (Prêt locatif aidé d'insertion).
- 273 logements PLS (prêt locatif social).
- 123 logements agréés PSLA (prêt social location accession).
- 96 logements en Bail Réel Solidaire via l'Organisme de Foncier Solidaire « Atlantique Accession Solidaire » validés (premiers programmes de l'organisme de foncier solidaire « Atlantique Accession Solidaire »).
- 550 logements ont bénéficié de subventions pour l'amélioration de l'habitat privé.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

La Métropole est mobilisée dans l'accompagnement social lié au logement et engagée dans le champ de la prévention face à la précarité énergétique. Grâce au fonds de solidarité logement (FSL), au service local d'intervention médiation énergie (SLIME) et au plan « Logement d'abord », elle aide individuellement les ménages locataires du parc social ou privé rencontrant des difficultés à accéder au logement ou à s'y maintenir. Il s'agit également de soutenir des personnes confrontées à des situations de précarité énergétique.

Le fonds de solidarité logement (FSL) : outil essentiel en faveur du maintien dans le logement

Cet outil du programme local de l'habitat (PLH), intégré à la feuille de route « transition énergétique », vise à :

- prévenir et traiter la situation des personnes pour qui l'accès au logement et le maintien dans un logement représente un obstacle financier ;
- soutenir les ménages les plus vulnérables au niveau énergétique et prévenir les situations problématiques ;
- devenir un outil majeur au service de la solidarité concernant les habitants des 24 communes de la Métropole.

Le Service d'intermédiation énergie (SLIME) : outil complémentaire du FSL pour repérer des situations de précarité énergétique

Il vise à renforcer la lutte contre la précarité énergétique en proposant gratuitement des visites de diagnostic socio-technique à domicile (« aller-vers ») pour les ménages métropolitains les plus fragiles et en difficulté face à l'énergie. Complémentaire de l'aide financière, le SLIME permet de mieux cerner les enjeux énergétiques des parcs de logement sur le territoire.

Le FSL en 2021, c'est :

- plus de 8 900 demandes traitées en 2021 (toutes aides confondues), soit une augmentation de 27 % par rapport à 2020 ;
- plus de 7 300 demandes accordées en 2021, soit une augmentation de 25 % par rapport à 2020 ;
- 5 580 ménages aidés pour un montant de 2,166 M€ ;
- une aide moyenne de 388 € ;
- une aide exceptionnelle Covid « phase 2 » qui s'est poursuivie jusqu'en novembre 2021 pour un montant de 451 000 € : 476 ménages métropolitains bénéficiaires pour un montant moyen perçu de 948 €. Pour la plupart, les ménages aidés n'avaient jamais sollicité le FSL. Ils ont subi une perte ou baisse de leurs revenus en raison de la crise sanitaire.
- un travail partenarial, co-construit avec les acteurs et opérateurs de l'accompagnement social, pour « rénover » le cadre juridique et contractuel des mesures d'accompagnement social. Il s'agit ainsi de mieux répondre aux besoins des personnes vulnérables en adaptant l'accompagnement aux situations sociales et soutenir plus de ménages.

Le SLIME en 2021, c'est :

- 442 visites effectuées ;
- une moyenne de 40 visites à domicile réalisées chaque mois ;
- 32 000 € de petits équipements distribués ;
- une majorité de locataires du parc social (76,5%) ;
- une majorité de personnes seules et d'adultes avec enfants ;
- l'ouverture d'un guichet unique le 4 octobre 2021 pour permettre :
 - la centralisation de l'ensemble des demandes de visites à domicile Énergie-SLIME ;
 - une gestion plus fluide des demandes et une meilleure répartition entre opérateurs des visites de diagnostic socio-technique ;
 - une réactivité plus importante pour les habitants ;
 - l'orientation et le conseil des ménages et des partenaires sur les visites à domicile Énergie-SLIME.

Le « logement d'abord »

Le « plan pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme » est une politique publique nationale dans laquelle Nantes Métropole s'est engagée dès 2018 en signant une convention pour une mise en œuvre accélérée.

En 2021, le plan d'actions s'est poursuivi pour favoriser l'accès au logement des publics concernés. La plateforme du « logement d'abord » a permis un examen des situations individuelles complexes avec un travail partenarial entre les agents du FSL et les agents du SIAO 44. Dans ce cadre, un outil d'analyse partagé est utilisé pour mieux connaître les situations et accompagner les parcours des personnes sans-abri et vulnérables en matière de logement sur le territoire. Une commission pluridisciplinaire s'est réunie (à 8 reprises) pour définir une orientation vers le logement pour des ménages à situation complexe.

Enfin, un nouveau dispositif métropolitain a été mis en place pour soutenir les opérations communales de mise à l'abri : fonds métropolitain dédié, validation d'un règlement intérieur et soutien aux 4 premiers projets présentés sur les communes de Bouguenais, Rezé et Nantes. Ce sont des projets divers pour répondre aux besoins spécifiques de publics variés. Le dénominateur commun est le besoin d'hébergement ou de mise à l'abri avec l'expérimentation de nouvelles solutions concrètes à déployer (cofinancement avec l'État notamment).

ACCUEILLIR LES GENS DU VOYAGE

Depuis de nombreuses années, Nantes Métropole agit pour améliorer les conditions d'accueil des gens du voyage. Jusqu'au 31 décembre 2016, elle s'appuyait sur un Syndicat Mixte.

Les obligations légales d'accueil sont reprises dans le cadre du schéma départemental renouvelé fin 2018 pour la période 2018-2024. Ce document fixe également des orientations en matière d'habitat pour les gens du voyage en ancrage territorial et en matière d'accès aux droits.

Améliorer l'offre d'accueil en réalisant de nouvelles aires

Le territoire métropolitain dispose de 18 aires d'accueil permanentes pour une capacité totale de 228 emplacements.

Au regard des besoins en stationnement identifiés dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, 4 aires d'accueil restent à construire pour offrir 27 emplacements supplémentaires.

Accueillir les grands passages estivaux

Les grands passages estivaux réunissent ponctuellement de grands groupes de voyageurs (50 à 200 caravanes) qui se déplacent ensemble pour des raisons familiales ou religieuses. L'État conduit ce dispositif d'accueil en coordonnant et autorisant le stationnement des grands passages estivaux.

Nantes Métropole participe, quant à elle, à travers la mise à disposition d'un site aménagé loué sur le domaine du Grand Port Maritime. Elle assure par ailleurs la gestion des accès, la collecte des déchets et la médiation nécessaire à l'accueil des différents groupes.

Développer une offre d'habitat en faveur des gens du voyage en ancrage territorial

Dans le cadre de son programme local de l'habitat (PLH), Nantes Métropole poursuit son engagement en matière de développement de l'habitat adapté, notamment au regard des ménages recensés dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Dans ce contexte, Nantes Métropole a initié en 2011 une démarche visant, d'une part, à améliorer la connaissance des lieux et des situations d'ancrage territorial, d'autre part, à développer une offre d'habitat adapté aux besoins des familles.

Favoriser l'accès aux droits et à la citoyenneté

On note en 2021 :

- le lancement du projet de recueil de témoignages sur Nantes Est, une initiative participative et mémorielle sur ce territoire ;
- la poursuite du partenariat entre le groupement de récupérateurs de métaux issus de la communauté des gens du voyage et la déchèterie de Rezé pour la 6^e année ;
- la poursuite des missions de médiation sociale sur les terrains familiaux de la Ville de Nantes et sur les aires d'accueil de l'agglomération (passages réguliers, accompagnements individuels) ainsi que la mise en œuvre de l'action Aparthé / café convivial. Cette médiation permet notamment de favoriser le lien social et l'accès aux droits. Une attention particulière a été portée aux situations économiques des familles et à la scolarisation des enfants.

Changer le regard porté sur les gens du voyage

Les associations SRI et ADGVC, soutenues dans leur fonctionnement par Nantes Métropole, ont poursuivi leurs actions d'accompagnement. Ces associations travaillent notamment en lien avec l'événement « Tissé Métisse » (fête se déroulant chaque année à la Cité des Congrès) en coordonnant un groupe dédié à la lutte contre les préjugés à l'encontre des gens du voyage.

AGIR POUR L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE : UNE ACTION VOLONTARISTE ET CONCERTÉE

L'ambition de Nantes Métropole est de construire une société inclusive pour toutes les personnes en situation de handicap, en préservant leur autonomie et le plein exercice de leur citoyenneté. La direction égalité intervient dans l'ensemble des politiques publiques de Nantes Métropole en impliquant les directions et les services.

Renforcer les instances de concertation de la Métropole

La Commission Métropolitaine de l'Accessibilité Universelle (CMAU)

Officiellement renouvelée le 21 octobre 2021 sous la présidence de la conseillère métropolitaine en charge de l'accessibilité universelle, elle donne corps à l'accessibilité universelle. Elle rassemble les associations représentant les personnes en situation de handicap, mais aussi les représentants des personnes âgées, du monde économique et du monde académique ainsi que des élus métropolitains.

La CMAU se réunit en plénière et en ateliers thématiques (transports, espaces publics, grands projets urbains...).

Le Groupe d'accessibilité universelle 24 (GAU 24)

Composé de maires et d'élus en charge de la politique handicap dans les 24 communes de la Métropole, il a pour objectif de partager les politiques métropolitaines et communales en matière de handicap et d'accessibilité.

Des associations de personnes en situation de handicap ont intégré le comité des partenaires de la mobilité installé en 2021.

Améliorer l'accessibilité de la Métropole

- **Garantir la continuité piétonne avec des trottoirs sans obstacles** : le schéma directeur d'accessibilité identifie 600 km d'itinéraires à aménager en priorité répartis sur l'ensemble des 24 communes. Il s'agit au cours de ce début de mandat de connaître l'état d'accessibilité de ces cheminements piétons et de définir une programmation pluriannuelle des travaux afférents.
- **Proposer des transports en commun et à la demande accessibles à toutes et tous** : avec 100 % des véhicules du réseau de transport en commun, 80 % des arrêts de bus et 100 % des arrêts de tram accessibles, le réseau nantais de transport en commun figure parmi les plus accessibles de France.

La délégation de service public 2019-2026 qui engage la Semitan avec la Métropole fixe des objectifs en matière d'accessibilité. Ainsi, le déploiement de la formation des conducteurs à l'accueil des personnes en situation de handicap (co-construite avec les membres de la CMAU) a continué en 2021. La concertation avec les membres de la CMAU s'est poursuivie concernant l'amélioration des nouveaux véhicules Proxitan et les nouveaux trams.

Le projet de la Gare de Nantes et de ses abords continue de faire l'objet d'une attention particulière. La concertation avec les membres de la CMAU est régulière. L'accessibilité des cheminements et des arrêts de transports en commun pendant les travaux de la place du Commerce a aussi fait l'objet d'une concertation. Enfin, la CMAU a aussi été associée au choix de la maîtrise d'œuvre pour l'élargissement du pont Anne de Bretagne.

- **Accueillir les usagers et usagères dans des locaux adaptés** : cela s'inscrit dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) portant sur près de 200 établissements recevant du public (ERP) et Installations Ouvertes au Public (IOP). 166 ERP ont été rendus accessibles depuis 2015, ce qui porte à 85 % le taux d'accessibilité du patrimoine bâti de Nantes Métropole.

Par ailleurs, un guide pour une signalétique universelle a été réalisé en partenariat avec les usagers et les associations, ainsi qu'un catalogue de pictogrammes visant à faciliter le repérage de tous les publics dans les locaux.

Agir pour un habitat inclusif

Nantes Métropole participe au chantier lancé par l'Union sociale pour l'habitat (USH) afin de recenser les logements accessibles et adaptés dans le parc social, aux côtés des associations de personnes en situation de handicap. Cette démarche a abouti à un premier recensement en 2021 et doit permettre une évolution des modalités de traitement concernant les demandes de logement social, en prenant mieux en compte le niveau d'adaptation de la personne demandeuse.

La Collectivité finance également des opérations neuves de logements inclusifs et d'adaptation de logements anciens.

En outre, Nantes Métropole apporte son soutien aux associations gérant des établissements, notamment par la mise à disposition de locaux et de terrains.

Enfin, la direction égalité contribue au changement de regard en proposant une offre de service permettant d'animer des actions de sensibilisation avec des mises en situation (combinaison de simulation du vieillissement, parcours en fauteuil, expositions...).

SE MOBILISER POUR L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

Accentuer la solidarité vis à vis des quartiers populaires, corriger les décrochages, soutenir les initiatives sont les enjeux que porte la Collectivité sur le champ de la politique de la ville. L'année 2021 a été l'occasion de travailler collectivement à la définition d'une feuille de route partagée entre la Métropole et les communes jusqu'en 2026. Il s'est aussi agi de poursuivre et amplifier la mobilisation en direction des quartiers populaires, ainsi que les collaborations avec les acteurs et habitants des quartiers.

La question de la mobilisation renforcée de l'ensemble des politiques publiques de la Métropole et des villes a fait l'objet d'attentions particulièrement marquées. Il s'agit de prendre en compte ces quartiers en décrochage sur de nombreux plans (éducation, emploi, niveau de vie...) dès la définition des politiques publiques afin d'améliorer concrètement la situation des habitants.

Une feuille de route partagée pour la Politique de la ville

L'année 2021 a été l'occasion d'échanges nourris entre le vice-président à la politique de la ville, les adjoints à la politique de la ville des quatre communes concernées (Nantes, Saint-Herblain, Rezé, Orvault), ainsi qu'avec les vice-présidents en charge des principales politiques publiques impliquées dans les quinze quartiers prioritaires politique de la ville de la Métropole.

Ce travail collectif a permis d'aboutir à une feuille de route partagée entre Métropole et communes pour la période 2020-2026, avec un cap commun : améliorer les conditions de vie des habitants ; favoriser l'émancipation des habitants et leur donner les moyens de choisir leur parcours de vie ; contribuer à changer l'image des quartiers populaires. Cette feuille de route s'articule autour de quatre priorités partagées :

- **des quartiers qui tissent des liens et ouvrent le champ des possibles** : soutenir le lien social et les initiatives, rendre les espaces publics agréables, sécurisés et propres, favoriser l'émancipation et renforcer l'accès aux droits dès le plus jeune âge et tout au long de la vie ;
- **des quartiers mobilisés pour l'emploi et l'activité** : renforcer les actions pour l'emploi des jeunes des quartiers, mieux toucher les publics pour mobiliser tous les dispositifs d'accompagnement vers et dans l'emploi, faire le lien entre les habitants des quartiers populaires et les employeurs, soutenir l'entrepreneuriat, maintenir et développer le commerce, mettre en œuvre une action de prospection proactive visant l'installation de nouvelles entreprises ;
- **des quartiers connectés et solidaires à la fois** : réduire la fracture numérique et accompagner la montée en compétence des habitants et des acteurs locaux en mobilisant trois leviers : une connexion abordable, un équipement numérique de base, un accompagnement des foyers vers l'autonomie dans les démarches, le suivi scolaire, la vie sociale... ;
- **des quartiers engagés dans la transition solidaire et écologique** : travailler à la pérennisation des modèles économiques et du mode de financement des projets porteurs de transitions (caractérisés par une dimension centrale de médiation et d'accompagnement social) ; structurer des filières et des outils (plateformes, lieux de stockages, ressourceries, centres de santé...) ; encourager l'évolution des usages et des pratiques ; inviter les habitants à devenir acteurs de la transformation de leur cadre de vie ; renforcer la place de la nature dans les projets globaux ; accompagner les réhabilitations des bailleurs dans le parc social.

Une gouvernance ouverte réaffirmée pour le contrat de ville

La Métropole assure le pilotage du contrat de ville avec l'État, en veillant particulièrement à la mobilisation des partenaires et à l'association des acteurs associatifs et des habitants :

- s'agissant du contrat de ville, le 2nd semestre 2021 a permis à la Métropole et aux quatre villes concernées de définir la méthode d'évaluation du contrat, lequel est prolongé jusqu'en 2022. Cela s'est fait en lien avec l'État, les acteurs associatifs, les conseils citoyens et les bailleurs au sein du comité de pilotage ;
- s'agissant des conseils citoyens : conformément aux orientations posées en début de mandat, Nantes Métropole a renforcé la mission d'accompagnement des conseils citoyens confiée à Résovilles. 3 conseils citoyens ont ainsi pu être relancés ou renouvelés, à Plaisance, aux Dervallières et à Bottière-Pin Sec . Cette démarche allie mobilisation de volontaires, tirage au sort et porte une attention particulière aux dynamiques de constitution d'un véritable collectif au sein de chaque conseil citoyen.

L'appui aux initiatives locales

Les dynamiques qui ont émergé du fait de la crise sanitaire se sont poursuivies et amplifiées :

- en matière de solidarité alimentaire, la petite ferme urbaine à Saint-Herblain a poursuivi ses actions et expérimentations. S'agissant de la ferme des Dervallières, le montage du projet a été défini. Sur un autre registre d'action, l'association VRAC, soutenue par la Métropole, a déployé son action à partir de mai 2021 sur les quartiers Bellevue (Nantes et Saint-Herblain), Breil, Dervallières et Bottière en lien avec un réseau de partenaires. En 8 mois, 25 épiceries éphémères ont ainsi été mises en place et 17 animations autour de l'alimentation ou la découverte de producteurs ont été organisées ;
- à la suite des actions déployées dans l'urgence lors de la crise sanitaire, plusieurs associations se sont constituées en collectif (la Maison du Libre) pour structurer une action de lutte contre la fracture numérique. La Métropole a soutenu l'action de ce collectif, qui a engagé son action dans les quartiers sur la base des trois piliers identifiés à l'issue de la crise sanitaire :
 - organisation des flux pour la récupération et le reconditionnement de matériels informatiques, avec deux expérimentations menées en zones d'activités avec des réseaux d'entreprises pour récupérer le matériel ; le reconditionnement est ensuite opéré par des acteurs associatifs ;
 - accompagnement des bailleurs dans la définition et la mise en place de la démarche « connexion à bas coût » ;
 - coordination et appui aux acteurs de la médiation numérique, auxquels se sont adjoints de conseillers numériques nouvellement recrutés (financement État et collectivités) ;
- la démarche « A nous les espaces publics », qui a permis de soutenir des actions d'amélioration et d'appropriation de l'espace public, menées avec les habitants : fresque au Ranzay, animations artistiques sur la place des Dervallières par la Luna, Atelier de peinture des blocs pour la place François Mitterrand à Rezé avec Solid'Art international, investissement du « carré gris » au Breil par le collectif d'architecture GRU, terrains d'aventures au Sillon de Bretagne et à Plaisance (Céméa)... ;
- l'appel à projet du « contrat de ville », copiloté par Nantes Métropole et l'État en lien avec les villes concernées, a permis de soutenir en 2021 près de 350 projets portés par des associations très implantées sur les territoires prioritaires et participant au renforcement du lien social, de l'éducation, de l'insertion, de l'amélioration du cadre de vie, de la santé... Le nombre de projets a augmenté (+5%), tout comme le volume global de financements sollicité (+9%). Cela est aussi une conséquence de la crise sanitaire. Par ailleurs, en 2021, les actions estivales ou en faveur du numérique, de la solidarité alimentaire et l'agriculture urbaine, de la réussite éducative et des inégalités scolaires ont connu un fort développement. Au total, le soutien aux projets a représenté en 2021 (hors programme de réussite éducative et cordées de la réussite) :
 - 1,5 M€ financés par l'État ;
 - 1,425 M€ financés par les collectivités (Ville de Nantes : 860 000 € ; Nantes Métropole : 400 000 € ; département de Loire-Atlantique : 108 000 € ; villes de Saint-Herblain, Rezé et Orvault : 55 000 €) ;
 - 351 000 € financés par la Caisse d'Allocations Familiales ;

- 242 000 € financés par les bailleurs .

Une observation de la perception des habitants des quartiers populaires : nouvelle édition du Baromètre Cadre de vie

Cette enquête sur le temps long réalisée vise à mesurer la perception par les habitants de l'évolution de leur cadre de vie. Elle a été réalisée auprès de plus de 2 500 habitants métropolitains (150 par quartier sur 18 secteurs définis) et a fait l'objet de 300 sollicitations (questionnaires) auprès d'habitants hors QPV (quartier prioritaire de la ville). Cette enquête menée en mai 2021 (au sortir du 3ème confinement) est la 4^{ème} vague du Baromètre GUSP (Gestion urbaine et sociale de proximité) après celles de 2012, 2014 et 2018 .

Les chiffres de mobilité résidentielle, comme ceux des taux de rotation au sein du parc social, sont globalement en baisse dans les quartiers populaires de la métropole, démontrant moins de fluidité dans les parcours résidentiels. Il demeure que le renouvellement des habitants des quartiers reste important : 44 % des répondants résident dans leur quartier depuis moins de 5 ans.

72 % des habitants des quartiers trouvent leur cadre de vie agréable. Ce chiffre est moindre que hors QPV (92 %). Cette édition 2021 du Baromètre GUSP confirme que la situation en matière de sécurité constitue le premier facteur jouant sur le sentiment de qualité de vie dans le quartier. Globalement, 38 % des habitants disent se sentir exposés à titre personnel à des problèmes d'insécurité ou d'incivilité au sein de leur quartier, dont 17 % « très fortement ».

2/3 des habitants déclarent que l'animation et le caractère « vivant » constituent des atouts des QPV. Dans l'ensemble, les habitants sont assez enclins à considérer qu'il est facile de trouver des activités pour soi et sa famille (56 %) et que la vie associative et culturelle est très développée dans leur quartier (55 %).

Il apparaît que les interactions sociales diminuent sensiblement dans les résultats de ce baromètre (36 % des répondants disent « ne connaître et ne discuter avec personne ou pratiquement personne » au sein de leur quartier – contre 27 % en 2018), l'impact du contexte sanitaire étant manifeste. Toutefois, on note aussi une amélioration de la qualité des relations entre habitants. En effet, 69 % des personnes estiment qu'elles sont assez bonnes ou très bonnes, avec une tendance assez favorable (57 % en 2018).

65 % des personnes interrogées disent aimer se promener dans leur quartier et 76 % estiment qu'il y a beaucoup d'espaces verts. Par ailleurs, les habitants considérant que la qualité de vie s'est améliorée dans leur quartier citent en premier lieu comme facteurs de cette amélioration l'aménagement des espaces publics, l'embellissement du quartier, les espaces verts, jardins partagés, parcs et aires de jeux , ainsi, on note :

- 69 % des habitants se déclarant satisfaits de l'entretien et de la propreté des espaces publics dans leur quartier (30 % d'insatisfaits). En tendance, ce niveau de satisfaction est en légère baisse depuis 2012 (- 4 points). Ces chiffres sont assez proches de ceux relevés hors QPV (73 % de satisfaits – 27 % d'insatisfaits). Les sujets remontés librement par les répondants mettent particulièrement en avant les dépôts sauvages de déchets et des problématiques liées aux spécificités de la collecte des encombrants et aux colonnes enterrées.
- environ 3/4 des répondants trouvent leur immeuble « agréable » ou « très agréable » et sont satisfaits de l'entretien des parties communes, ces chiffres étant à un niveau stable depuis 2012. Le principal point négatif des logements étant le bruit, 43 % des habitants estimant que leur logement les protège mal du bruit (dont 18 % très mal).

Ces éléments sont partagés avec les partenaires de la politique de la ville (État, bailleurs en particulier). Ils constituent une base de travail essentielle pour la définition des actions de gestion urbaine et sociale de proximité.

AGIR POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Vecteur de cohésion sociale à l'échelle métropolitaine, l'égalité entre les femmes et les hommes est un véritable enjeu pour le territoire. Nantes Métropole est d'ailleurs adhérente à la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale depuis le 13 avril 2015.

Cette volonté se traduit par une attention particulière portée sur cette question, avec une mise en mouvement dans les politiques publiques de la Métropole.

Plusieurs actions ont ainsi été mises en œuvre en 2021 dans des domaines variés : emploi, développement économique, lutte contre les violences, commande publique, gestion des ressources humaines...

Favoriser l'entrepreneuriat féminin sur le territoire

La Métropole s'est engagée à soutenir l'entrepreneuriat féminin en donnant aux femmes les moyens d'agir. Aujourd'hui en effet, seules 32 % des entreprises sont créées par des femmes en France. Face à ce constat, Nantes Métropole a déployé depuis 2017 une feuille de route pour appuyer une série d'actions en faveur de l'égalité dans l'entrepreneuriat.

Le soutien aux réseaux d'acteurs de la création facilite également les parcours des porteuses de projets de création ou de reprise : accompagnement, financement, hébergement et développement. En 2021, le dispositif « Osez entreprendre » continue d'accompagner et financer la création d'entreprises dans les quartiers populaires de Nantes.

Appuyer les initiatives pour l'égalité salariale

Les ateliers #NégoTraining développés par la plateforme RSE de la métropole nantaise et pilotés par la chaire RSE d'Audencia permettent aux femmes de gagner en confiance et de mettre en pratique des stratégies efficaces pour faciliter la négociation de leur salaire. En 2021, 58 ateliers ont été organisés dont 33 en ligne bénéficiant à 579 femmes.

Le soutien des associations de lutte contre les violences faites aux femmes

Nantes Métropole soutient les associations qui luttent contre les violences faites aux femmes. Ces structures viennent en aide aux victimes de violences conjugales, familiales, d'inceste et de violences sexuelles. Elles proposent un accompagnement afin que les femmes soient prises en charge et puissent sortir du cycle de la violence, de la peur et de la culpabilité. Ces associations développent également des actions de sensibilisation et d'information auprès du grand public, des professionnels, des institutionnels et des actions auprès des auteurs de violences. En 2021, compte-tenu de l'augmentation du nombre de violences conjugales et intra-familiales, la Métropole a renforcé le soutien accordé à ces associations.

Faire progresser l'égalité femmes-hommes grâce à la culture et au sport de haut niveau

Les équipements culturels métropolitains (musée d'arts, musée Jules Verne, château des ducs de Bretagne...) développent une programmation soucieuse de mettre en valeur les femmes dans l'histoire de Nantes, en particulier lors des Journées européennes du Patrimoine et du Matrimoine.

Le soutien aux clubs féminins de haut niveau encourage la pratique sportive pour toutes. La rénovation des équipements sportifs métropolitains prend en compte les enjeux de mixité (vestiaires) pour faciliter la pratique sportive des femmes.

L'égalité professionnelle au cœur de la gestion des ressources humaines de la collectivité

Les enjeux en matière d'égalité professionnelle femmes/hommes sont portés par la démarche « Égalité au travail, diversité et mixité » menée au sein des services municipaux et métropolitains. La charte interne diffusée à l'ensemble des agents en rappelle les principaux objectifs :

- agir pour l'égalité de toutes et tous au sein des services ;
- tendre à ce que les services reflètent la diversité de la population ;
- assurer, au-delà des seules garanties statutaires et à compétences égales, une réelle égalité professionnelle femmes/hommes en favorisant une meilleure mixité dans les emplois et niveaux de responsabilité.

La démarche de double labellisation Diversité – Égalité qui mobilise l'ensemble des acteurs permet un engagement à l'amélioration continue afin de garantir et promouvoir l'égalité réelle de toutes et tous. Suite à un audit sur site mené par AFNOR Certification du 14 au 22 octobre 2019, la Métropole, la ville de Nantes et son CCAS ont confirmé l'obtention de leur label diversité et obtenu pour la première fois le label Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Quelques actions phares menées par la Ville et Nantes Métropole en matière d'égalité professionnelle femmes/hommes :

- ouverture d'une nouvelle concertation en vue d'adopter un plan d'actions égalité et mixité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- mise en place du dispositif SASS (Signalement des agissements sexistes et sexuels) au travail en avril 2021, qui permet de recueillir et de traiter tout signalement pour agissement sexiste, violences sexuelles et harcèlement sexuel au travail. La structuration du dispositif est issue des propositions du Conseil consultatif interne égalité diversité mixité qui associe représentants du personnel et agents volontaires ;
- élaboration d'une campagne de communication pour lutter contre les stéréotypes et les préjugés à partir d'une websérie destinée à déconstruire les représentations, notamment liées au genre. Créée par et avec les agents du Conseil consultatif interne égalité diversité mixité, cette websérie est diffusée depuis 2022 ;
- guide du recrutement : rappel des principes de non-discrimination et de promotion de l'égalité et de la mixité professionnelle (féminisation des intitulés des postes, diversification des viviers de recrutement, sensibilisation des jurys à la lutte contre les stéréotypes et préjugés...);
- promotion des métiers de la fonction publique territoriale (forums emplois, accueil stagiaires/apprentis...) : 302 stagiaires accueillis à Nantes Métropole en 2021, dont 133 femmes ; 12 apprentis au 31 décembre 2021, dont 3 femmes ; 7 nouveaux contrats d'apprentissage ont été conclus, dont 2 pour des femmes (période 2021/2022) ;
- groupe de sensibilisation interne à la mixité diversité qui intervient dans les différents services (58 agents dont 32 femmes et 26 hommes en 2021) ;
- mesures favorisant l'exercice de la parentalité et assurant une meilleure articulation des temps de vie (PGJE, CESU, autorisations spéciales d'absence ...) ;
- poursuite de la déclinaison du protocole PPCR et du RIFSEEP qui contribuent à réduire certains écarts inhérents au statut. Ces mesures prises en faveur du déroulement de carrières et d'une meilleure rémunération ont notamment bénéficié aux agentes de catégories A, B et C ;
- animation du Conseil consultatif interne égalité diversité mixité, instance de dialogue sur les

enjeux d'égalité qui réunit organisations syndicales, agents volontaires (50 membres) et représentants de l'administration. Les propositions des groupes de travail (gestion des âges, prévention des agissements et violences sexistes au travail...) alimentent la politique RH ;

- dans le cadre de la relance du cycle de formation « Égalité au travail » et dans un format adapté au contexte sanitaire, 150 agentes et agents ont été formés en 2021. Plus de 6 000 agents ont à ce jour suivi ces sessions.

Quelques données chiffrées et extraits données sociales 2020 et 2021

- 3 841 agents (fonctionnaires ou contractuels recrutés sur emploi vacant) à Nantes Métropole au 31 décembre 2021, dont 1 445 femmes à 70 % sur la filière administrative et 24 % sur la filière technique.
- 24,57 % des femmes et 4,55 % des hommes sont à temps partiel au 31 décembre 2021.
- 4 015 jours de formation (hors préparation concours) ont été dispensés en 2020, dont 30,51 % auprès de femmes. 727 jours de formation dans le cadre de préparation concours ont été réalisés, dont 43,46 % par des femmes.
- En 2021, pour les agents permanents (fonctionnaires et contractuels recrutés sur poste vacant) on dispose des données suivantes :

Rémunérations mensuelles nettes moyennes			
	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	3 495,03 €	3 260,34 €	3 362,62 €
Catégorie B	2 331,87 €	2 197,31 €	2 268,49 €
Catégorie C	1 920,59 €	1 805,56 €	1 892,14 €
Global	2 237,73 €	2 416,53 €	2 303,28 €

A noter que la proportion de femmes en catégorie A est prépondérante. Les hommes sont, quant à eux, en très grande majorité représentés dans la catégorie C.

ACCUEILLIR LES MIGRANTS D'EUROPE DE L'EST ET RÉSORBER LES CAMPEMENTS ILLICITES

Le territoire de Nantes Métropole connaît depuis plusieurs années l'implantation de campements d'habitat précaire occupés de manière illícite par des populations migrantes roumaines, issues pour la plupart de la minorité rom.

Depuis 2018, Nantes Métropole pilote, aux côtés de l'État, du Département et des 24 communes, une démarche de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) visant à la résorption progressive de ces campements et à l'accompagnement vers l'insertion de leurs habitants. La mise en œuvre opérationnelle de ce dispositif est déléguée par marché public à l'association Saint-Benoît Labre.

L'année 2021 a été consacrée à la finalisation de ce projet et la préparation d'une feuille de route plus ambitieuse pour la suite, fondée sur les retours d'expérience positifs comme les insuffisances de la MOUS.

En 2021, la mission d'accompagnement social global de ménages issus de bidonvilles a été reconduite par avenant pour s'adapter au contexte exceptionnel de crise sanitaire et permettre la construction collective d'un acte 2 sur la politique publique de résorption des bidonvilles.

Les travailleurs sociaux de la MOUS ont accompagné les familles de manière globale sur :

- la recherche d'un habitat plus digne (logement, hébergement d'insertion) ;
- l'accompagnement dans les démarches d'insertion professionnelle (apprentissage du français, formation professionnelle, recherche d'un emploi) ;
- l'ouverture et le maintien des droits notamment à la protection sociale ;
- les enjeux de scolarité et d'inclusion scolaire.

Quelques données quantitatives sur la durée de la MOUS (2018-2021) :

- 146 ménages, soit 488 personnes dont 215 mineurs, ont intégré un accompagnement social contractualisé.
- 44 ménages ont accédé à un logement ou un hébergement.
- 31 ménages sont engagés dans un parcours en terrain d'insertion.

Au-delà de la MOUS, Nantes Métropole a poursuivi les actions engagées pour améliorer les conditions de vie dans les bidonvilles, notamment pour garantir le droit fondamental d'accès à l'eau (partenariat consolidé avec l'opérateur spécialisé Solidarités International et mobilisation active des directions métropolitaines concernées). La collectivité a également poursuivi le développement d'actions de médiation dans le champ de la santé ou la scolarité, domaines essentiels pour l'intégration des publics dans la vie locale.

Enfin, l'année 2021 a été essentiellement consacrée à la construction collective d'une feuille de route qui constituera l'acte 2 de cette politique publique pour aller au-delà des résultats, tangibles mais insuffisants, produits par le projet MOUS. L'ambition de cet acte 2 qui mobilise l'ensemble des parties prenantes, institutionnelles comme associatives, est d'inscrire cette action publique dans la durée, le droit commun et viser la résorption réelle des bidonvilles sur le territoire.

PLAN CLIMAT ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les objectifs climatiques de Nantes Métropole visent à réduire de 50 % par habitant les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport à 2003. A l'horizon 2050, les objectifs énergie-climat de Nantes Métropole sont renforcés avec l'ambition d'une métropole consommant 100 % d'énergies renouvelables (EnR) et atteignant la neutralité carbone. Ces objectifs ne seront atteints qu'en amplifiant la sobriété énergétique dans toutes les politiques publiques métropolitaines (efficacité énergétique, production d'EnR...).

Nantes Métropole contribue à sécuriser les approvisionnements en énergie et maîtriser les charges associées. Elle poursuit aussi ses efforts pour améliorer ses dispositifs d'animation territoriaux, développer les EnR locales et œuvrer pour une meilleure articulation entre ses réseaux d'énergie (électricité, gaz, chaleur).

Un engagement de longue date et reconnu

Nantes Métropole est engagée depuis de nombreuses années dans la lutte contre le changement climatique. Avec l'adoption de son premier Plan Climat dès 2007, elle est une des collectivités françaises pionnières dans ce domaine. En 2008, Nantes Métropole adhère à la Convention des Maires, mouvement européen des édiles engagés pour le climat et l'énergie. En 2015, elle obtient le label Cit'ergie, 5 ans après la ville de Nantes, elle-même une des premières collectivités labellisées en France. Élue Capitale Verte européenne en 2013, Nantes Métropole est reconnue au niveau international comme une référence sur les questions environnementales. Elle a ainsi accueilli la même année le Sommet Mondial des Maires sur le changement climatique.

Le Grand Débat Transition Énergétique, conduit en 2016 et 2017, a permis une concertation très importante des acteurs du territoire métropolitain (200 jours de débat, 53 000 participants). Il a abouti à la rédaction de la feuille de route de la transition énergétique, qui a elle-même alimenté le nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), adopté le 7 décembre 2018 par le Conseil métropolitain avec trois grands objectifs :

- réduction de 50 % du niveau d'émission de gaz à effet de serre par habitant d'ici à 2030 ;
- réduction de 50 % des consommations d'énergie finale par habitant d'ici à 2030 ;
- couverture de 20 % des consommations énergétiques par de l'énergie renouvelable locale en 2030.

L'évaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial

L'évaluation réglementaire à mi-parcours du PCAET engagée en 2021 est l'occasion de mesurer l'état d'avancement des actions en faveur des objectifs énergie-climat de la collectivité et d'évaluer les efforts qui restent à fournir.

Ainsi, les évolutions dans les actions engagées sont les suivantes :

- 10 % des actions sont achevées (réseau de chaleur Nord Chézine, schéma structurant vélo, busway 100 % électrique, coefficient de biotope dans le PLUm...);
- 65 % des actions identifiées sont en cours (rénovation énergétique de l'habitat privé, accompagnement des projets d'énergies renouvelables, promotion de l'intermodalité, réemploi / économie circulaire...);
- 20 % des actions sont encore en phase de cadrage ;
- 5 % des actions sont abandonnées sous leur forme initialement envisagée, soit parce qu'elles ont été expérimentées sans résultat probant, soit parce qu'elles ont été réorientées vers des actions jugées plus efficaces.

Au-delà de l'état d'avancement des actions, la politique climat-air-énergie de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes a été évaluée en parallèle dans le cadre de la démarche Cit'ergie. Pour rappel, Cit'ergie est un programme de management et de labellisation qui récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse sur la base d'un référentiel de 60 mesures exigeantes mises à jour régulièrement.

En 2021, avec une note de 77 %, Nantes Métropole et la Ville de Nantes sont labellisées Cit'ergie Gold. Nantes Métropole est ainsi le territoire européen le plus peuplé à se voir attribuer ce label d'excellence.

Cette consécration est le fruit d'une mobilisation de longue date de la Métropole et de la Ville autour d'actions climatiques. Malgré l'atteinte de ce niveau d'excellence, 17 nouveaux chantiers ont été identifiés et feront l'objet d'une attention particulière dans les mois à venir.

Enfin, le dernier inventaire BASEMIS® des émissions de gaz à effet de serre du territoire publié en 2020 montre qu'entre 2003 et 2018 :

- les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 24 % par habitant. Toutefois, l'augmentation continue du nombre d'habitants sur la période (+22 %) se traduit par une baisse des émissions du territoire de 8 % ;
- les consommations d'énergie ont diminué de 12 % par habitant. Toutefois, l'augmentation continue du nombre d'habitants sur la période (+22 %) induit malgré tout une augmentation des consommations d'énergie de 7 %.

La poursuite des dispositifs d'animation, conseils et accompagnements pour les particuliers

- déploiement du dispositif complet d'aides « Mon Projet Rénov » pour répondre à l'objectif « territoire zéro passoire énergétique » défini dans la feuille de route transition énergétique. Pour mémoire, un budget annuel de 7 M€ a été voté afin d'aider financièrement à la rénovation énergétique de 1 000 logements par an, que ce soit en maison ou en copropriété. Ces aides sont renforcées pour les ménages aux revenus modestes ;
- mise en place de la nouvelle plateforme territoriale de rénovation énergétique France Rénov animée par l'Association Ligérienne d'Information et de Sensibilisation à l'Énergie et à l'Environnement (Alisée) avec 3 200 contacts en 2021 (2 521 contacts en 2019) et 270 demi-journées de permanences fréquentées à 95 % ;
- mise en place des 2 programmes d'intérêt général (PIG) Mon Projet Rénov copropriétés et ménages pour la période 2021-2025 animés par Soliha et Citémétrie avec des objectifs ambitieux de rénovation énergétique de 150 copropriétés et plus de 4 000 logements ;
- lancement d'une démarche collective de rénovation énergétique groupée dans le quartier du Bois Raguenet à Orvault (650 logements) : réunion publique, thermographie des logements, 30 audits énergétiques.

L'accompagnement à la rénovation énergétique des maisons et copropriétés

Nantes Métropole a poursuivi l'accompagnement de la rénovation énergétique défini dans la feuille de route. Ainsi, en 2021, notons :

- le financement de 33 audits et 13 maîtrise d'œuvre pour des projets BBC (bâtiment basse consommation) en copropriété et de 112 audits pour des projets BBC en maison ;
- les aides aux travaux de rénovation énergétique pour 694 logements privés dont 280 logements BBC en copropriété, 17 maisons avec un projet BBC et 212 projets pour des ménages sous conditions de ressources Anah (Agence Nationale de l'Habitat) ;
- un engagement total de plus de 4 M€ de subventions Mon Projet Rénov pour des études ou travaux concourant à la rénovation énergétique des logements et copropriétés.

Bilan global

Depuis 2011, 401 copropriétés (22 600 logements) ont été accompagnées par Nantes Métropole ; 53 d'entre elles ont voté des travaux de rénovation énergétique, soit 4 145 logements dont 1 750 logements BBC.

Depuis le démarrage de l'accompagnement auprès des maisons individuelles en 2018, 274 audits ont été réalisés et 49 maisons ont été rénovées BBC.

La rénovation énergétique des logements sociaux et du parc tertiaire

Concernant les logements sociaux, un premier dispositif d'aides directes de la Métropole, éconditionné par l'atteinte d'un niveau de performance ambitieux, est en vigueur depuis 2019 avec :

- une aide de 5 000 € par logement, plafonnée à 50 % du coût des travaux énergétiques, pour les opérations qui atteignent, après réhabilitation, un niveau de performance énergétique <

à 64 kWh/m²/an, correspondant au niveau BBC rénovation -20 % ;

- une aide de 10 000 € par logement, plafonnée à 50 % du coût des travaux énergétiques, pour les opérations qui atteignent, après réhabilitation, un niveau de performance énergétique < à 50 kWh/m²/an, correspondant au niveau BBC Energie.

Ce dispositif s'est traduit par le financement en 2021 de 3 opérations :

- la résidence Talèves à Orvault de 84 logements atteignant après travaux un niveau BBC rénovation -20 % ;
- la résidence Guérande à Rezé de 40 logements atteignant après travaux un niveau BBC rénovation -20 % ;
- la résidence Penfeld à Orvault de 84 logements atteignant après travaux un niveau de performance énergétique < à 50 kWh/m²/an.

En décembre 2021, le Conseil métropolitain a complété le dispositif d'aides existant en ajoutant des subventions possibles pour les opérations rattachées au programme EnergiSprong.

Ce programme, porté par l'Union Sociale de l'Habitat des Pays de la Loire, consiste à déployer la rénovation énergétique à un grand nombre de logements sociaux grâce à des groupements de commandes entre les opérateurs sociaux. L'objectif est de garantir un niveau « Énergie 0 » pour lutter contre la précarité énergétique des ménages.

Pour les bâtiments tertiaires, un diagnostic avait été conduit en 2019 par l'AURAN (Agence d'urbanisme de la région nantaise) dans le cadre du Schéma Directeur de l'Énergie pour identifier les consommations du parc tertiaire et cibler les typologies de consommateurs.

Un dispositif d'animation territoriale a ensuite été élaboré afin d'accompagner les propriétaires, occupants et gestionnaires des bâtiments tertiaires de plus de 1 000m² dans la mise en œuvre des obligations réglementaires issues du décret n°2019-771 du 23 juillet 2019. De la sorte, il s'agit de conduire à des diminutions des consommations énergétiques de 40 % à horizon 2030 et de 60 % à horizon 2050. Ce dispositif est déployé par l'association Novabuild, avec le soutien de Nantes Métropole et de l'Institut Français pour la Performance Énergétique du Bâtiment (IFPEB).

Concernant les bâtiments tertiaires de moins de 1 000m², un dispositif d'accompagnement est proposé dans le cadre de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique et animé par Alisée.

Une politique publique de l'énergie volontaire

Au-delà des seuls objectifs de réduction de gaz à effet de serre, Nantes Métropole doit garantir aux acteurs du territoire de l'énergie disponible de manière pérenne dans un contexte énergétique en forte mutation. Sa politique publique de l'énergie se décline selon deux orientations stratégiques afin de mettre en œuvre la transition énergétique.

Développer et optimiser les services publics de l'énergie au plus près des usagers, c'est-à-dire :

- renforcer l'ambition concernant la transition énergétique ;
- optimiser la gestion des services publics de distribution d'électricité et de gaz ;
- poursuivre le développement de la chaleur renouvelable à tarif maîtrisé ;
- garantir des services publics proches des usagers.

Réduire l'empreinte énergétique du territoire, consommer moins et produire plus d'énergie en :

- assurant la maîtrise technique et financière des énergies au niveau du patrimoine des collectivités (exemplarité) ;
- améliorant la qualité énergétique des logements existants ;
- atteignant les objectifs du PCAET dont 50 % d'énergies renouvelables locales dans les consommations du territoire à 2050 (20 % à 2030) et réduire la consommation finale d'énergie par habitant de 50 % entre 2003 et 2030.

Pour mettre en œuvre ces deux axes stratégiques, les actions suivantes se sont concrétisées en 2021 :

- la poursuite d'un travail collaboratif avec l'AURAN, les directions de l'urbanisme, des

déplacements, de l'habitat, du développement économique et de la logistique pour l'élaboration d'un Schéma Directeur de l'Énergie permettant d'identifier les scénarios de production d'énergies renouvelables (EnR) et de réduction des consommations d'énergie du territoire nécessaires à l'atteinte des objectifs du PCAET ;

- la poursuite de l'action de Nantes Métropole pour faire émerger le principe d'autorité organisatrice de l'énergie, condition nécessaire à la réussite de la transition énergétique :

- **de la distribution de l'électricité**, c'est-à-dire son acheminement sur les réseaux basse et moyenne tensions allant des postes-sources (interface avec le réseau de transport d'électricité) jusqu'aux compteurs des clients. Cette activité est concédée par Nantes Métropole à Enedis (ex-ERDF) et représente 2 992 GWh d'électricité distribuée en consommation, 5 939 km de réseau, 393 688 points de livraison et plus de 3 434 points de production dont 3 399 photovoltaïques. L'année 2021 a été marquée par le lancement des négociations pour un nouveau contrat de concession et de la distribution d'électricité. Il s'agit de renouveler et unifier les 4 contrats existants en un seul et unique à l'échelle de toute la métropole, sur la base du modèle négocié par France Urbaine, la FNCCR, ENEDIS et EDF au niveau national. Le contrat doit intégrer les enjeux locaux du territoire et s'accompagne d'une convention cadre de transition écologique ambitieuse ;

- **de la distribution de gaz**, à savoir son acheminement sur les réseaux basse et moyenne pression allant des postes-sources (interface avec le réseau de transport gaz) jusqu'aux compteurs des clients. Cette activité est concédée par Nantes Métropole à GRDF et représente 3 430 GWh de gaz distribué, 2 354 km de réseau et 192 217 points de livraison raccordés actifs.

Des réseaux de chaleur en expansion

Trois objectifs :

- donner l'accès au plus grand nombre à une énergie sûre et aux coûts maîtrisés : en 2021, plus de 37 000 logements sont raccordés aux réseaux de chaleur dont la moitié des logements sociaux de la Ville de Nantes ;
- permettre le développement des énergies renouvelables produites localement ;
- réduire les gaz à effet de serre (45 700 de CO₂/an en 2021, soit 10 % de l'objectif global du Plan Climat Énergie Territorial).

Les aménagements réalisés :

- **le réseau de chaleur Centre Loire** : fin 2020, le linéaire total de ce réseau atteint 80 km, soit 61 km d'extension depuis 2012. Ce réseau est alimenté en priorité par la chaleur issue de l'incinération des déchets du centre de traitement et de valorisation de la Prairie de Mauves (par le bois et le gaz en appoint / secours si nécessaire). Pour cela, la chaufferie de Malakoff (30 MW bois) est relayée par la chaufferie Californie (8 MW bois). Actuellement, le réseau dessert 19 600 logements et de nombreux équipements, avec un taux d'énergies renouvelables et récupérables à hauteur de 80,5 %. Les extensions et accès au réseau vont se poursuivre dans les prochaines années : ce taux devrait atteindre l'objectif de 84 %;
- **le réseau de chaleur Bellevue** : exploité par la société Nadic (DALKIA), il dessert fin 2020 plus de 9 962 logements à l'Ouest de Nantes et à Saint-Herblain, pour un linéaire total de 25 km de canalisations. La chaleur est produite par une chaufferie bois de 13 MW mise en service en 2013. Elle assure une alimentation du réseau par plus de 55 % d'énergies renouvelables ;
- **le réseau de chaleur de la ZAC de la Noë à Saint-Jean-de-Boiseau** : exploité par NOVAE (IDEX), il est alimenté par une chaufferie bois qui couvre en moyenne 60 % des besoins en chaleur et dessert 140 logements. Sa gestion est intégrée depuis 2018 dans la nouvelle délégation de service public Nord Chézine ;
- **le réseau de chaleur sur la ZAC de la Minais à Sainte-Luce-sur-Loire** : exploité par IBEM (IDEX), il est alimenté par une chaufferie bois qui couvre plus de 60 % des besoins en chaleur et dessert 250 logements. Une commission permet des échanges réguliers entre usagers et exploitant, dans une perspective d'amélioration permanente du service ;
- **le réseau Nord Chézine** : exploité depuis 2017 par NOVAE (IDEX), il est alimenté en grande

partie par l'usine de traitement et de valorisation des déchets Arc en Ciel. Le réseau s'étend dans les quartiers Nord de Nantes (Bout-des-Landes, Bout des Pavés, Boissière...), à Orvault et Saint-Herblain. A fin 2020, 30,3 km de réseau ont été déployés et 6 787 logements alimentés en chaleur.

A noter que la poursuite du développement des réseaux de chaleur à l'horizon 2030 est en cours d'analyse avec la réalisation du Schéma Directeur des Réseaux de Chaleur. Il sera achevé courant 2022 et permettra :

- d'affiner le potentiel de développement de nouveaux réseaux de chaleur ;
- de densifier et d'étendre les réseaux de chaleur existants ;
- d'identifier les sources de chaleur mobilisables pour répondre aux nouveaux besoins.

Un territoire producteur d'énergies renouvelables

Le plan d'actions Énergies Renouvelables (EnR) permettra l'augmentation significative de la production d'énergies renouvelables locales tout en réduisant la consommation des énergies fossiles fortement émettrices de CO₂.

En 2018, la Métropole s'est fixée un objectif ambitieux d'atteindre 50 % d'énergies renouvelables et de récupération locales dans la consommation énergétique du territoire en 2050. Dans le cadre de leur nouveau mandat, les élus métropolitains ont toutefois souhaité porter l'objectif de consommation à 100 % d'énergies renouvelables (soit la neutralité carbone).

En avril 2021, le Schéma Directeur des Énergies (SDE) a été approuvé en Conseil métropolitain permettant de flécher les niveaux de production à atteindre par type d'énergies renouvelables et selon les cibles (exemple : toitures solaires de grande surface) pour parvenir à 50 % d'énergies renouvelables et de récupération d'ici 2050 (étape intermédiaire en 2030). Dans ce schéma, il est prévu de s'allier avec d'autres territoires pour respecter ces desseins.

L'année 2021 a été marquée par la poursuite du plan « Soleil » qui vient renforcer les actions déjà engagées depuis plusieurs années sur la filière solaire :

- renouvellement d'un cadastre solaire en ligne pour une mise en ligne d'ici à mi 2022 ;
- réalisation des études de faisabilité du projet « 100 % toitures utiles privées » sur 15 grandes installations en toiture de solaire, de végétalisation ou d'agriculture urbaine sur les plus grandes toitures du territoire, en partenariat avec la SPL LAD ;
- accompagnement de collectifs de citoyens porteurs de projets d'énergies renouvelables.

Par ailleurs, Nantes Métropole a également porté son action sur les autres filières d'énergies renouvelables, en particulier sur la chaleur renouvelable avec la poursuite du contrat d'objectif COTER engagé en 2018 financé par l'ADEME visant au développement de la chaleur renouvelable auprès des secteurs privé et public (bois énergie, chaleur de récupération, solaire thermique, géothermie). De manière ambitieuse, sont ciblés 18 projets permettant de produire 573 tep (tonnes d'équivalent pétrole) d'énergies renouvelables sur 3 ans.

Des collectivités exemplaires indépendamment de leur taille

Poursuite du dispositif de Conseil en Énergie Partagé (CEP) pour les collectivités, engagé depuis le 1^{er} janvier 2018. Le but est d'accompagner les collectivités de moins de 10 000 habitants de la Métropole avec la mutualisation d'un poste de conseiller énergie sur des missions opérationnelles pour :

- le bilan énergétique, analyse et suivi des consommations du patrimoine des collectivités ;
- l'analyse des bâtiments et préconisations d'actions pour réduire les consommations ;
- l'accompagnement des projets des collectivités en lien avec la maîtrise de l'énergie ;
- la sensibilisation et la formation des équipes communales aux problématiques énergétiques et aux usages du patrimoine public.

Sur les 13 communes éligibles, 9 se sont engagées depuis 2018 dans la démarche : Basse-Goulaine, Bouaye, Brains, Indre, La Montagne, Les Sorinières, Mauves-sur-Loire, Saint-Aignan-Grandlieu et

Sautron. En 2019, 3 nouvelles communes de moins de 10 000 habitants ont demandé leur adhésion au dispositif : Le Pellerin, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Léger-les-Vignes. A ce jour, les 13 communes éligibles sont adhérentes. Thouaré-sur-Loire a également rejoint le dispositif.

Les communes adhérentes, qui ne disposent pas de la compétence énergie en interne, sont accompagnés sur leurs projets. Entre 2018 et 2021, ce sont plus d'une quarantaine de projets qui ont été suivis par le dispositif de CEP. Enfin, à noter depuis 2021, l'appui à la mise en œuvre du Décret Eco-Energie Tertiaire devient un sujet central pour les communes bénéficiant du dispositif.

L'optimisation de l'éclairage public, des panneaux lumineux et des commerces

En 2021, Nantes Métropole a poursuivi sa démarche d'optimisation énergétique de l'éclairage public et a atteint son objectif de 30 % de réduction de la consommation électrique de son éclairage public depuis 2016. En appliquant le principe « éclairer juste » (sobriété énergétique), elle a continué son travail sur l'adaptation de l'éclairage en fonction des usages. Une baisse des niveaux de luminosité dans certaines zones a été mise en œuvre, le cas échéant, avec :

- le remplacement des luminaires par du matériel plus performant de type LEDs ;
- la poursuite des coupures totales d'éclairage dans certains quartiers avec les communes qui le souhaitent (à ce jour, 20 communes se sont engagées) ;
- l'éclairage restreint au cœur de la nuit : uniquement pour les axes structurants, le centre bourg et les zones d'activités.

Dans le même temps, Nantes Métropole assure une veille technique pour des solutions innovantes d'éclairage (leds, détection de présence...).

Le Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière est désormais finalisé.

A noter :

- Une étude du CEREMA, en collaboration avec les services de Nantes Métropole, a permis de définir la méthode d'élaboration d'une trame noire en prenant en compte l'effet des zones éclairées sur la biodiversité afin de réaliser des actions de préservation de la faune et de la flore.
- Suite au nouveau marché attribué en 2017 à JCDecaux (Communes de Nantes, Rezé, Saint-Herblain, Saint-Sébastien, Orvault, Sautron et La Chapelle-sur-Erdre), le nombre de mobiliers urbains de communication métropolitains (entre 2m² et 8m²) a diminué de 12 % (au total, 840 mobiliers de communication, contre 952 auparavant).
- Une sensibilisation sur la maîtrise des consommations d'énergie dans les commerces et entreprises est en cours de définition. Il s'agit de mettre en avant la problématique de l'éclairage et des enseignes lumineuses (nouvelle réglementation relative à la limitation de la pollution lumineuse de décembre 2018).

Chiffres clés 2021

- Sur le territoire, fin 2020, 5 939 km de réseaux électriques, 2 354 km de réseaux gaz et 145 km de réseaux de chaleur.
- Plus de 37 600 logements (11 % des logements du territoire) raccordés à l'un des 7 réseaux de chaleur en 2020.
- 69 %, c'est la part de chaleur renouvelable et récupérable distribuée via les réseaux de chaleur (bois et déchets) en 2020.
- 54 % de la chaleur distribuée en 2020 concerne les logements et 46 % des équipements publics et privés.
- La production photovoltaïque sur le territoire a été multipliée par plus de 2,5 entre 2017 et début 2021, grâce aux installations de grandes tailles mises en œuvre (centrales MIN, Tougas, Urbasolar à Saint-Aignan de Grand Lieu et ombrières du Zénith).

- 8,1% de la consommation finale d'énergie du territoire sont issus des énergies renouvelables et de récupération à fin 2020.

DÉPLACEMENTS URBAINS : LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DU PDU

Succédant au plan 2010-2015, le PDU 2018-2027 « perspectives 2030 » a été adopté par le conseil métropolitain le 7 décembre 2018. Il constitue la feuille de route de la politique de déplacements dont la mise en œuvre est continue. Plusieurs démarches ont été réalisées ou engagées en 2021 pour atteindre les objectifs du PDU.

Parmi les faits marquants de 2021, on peut noter :

- la mise en œuvre de la gratuité des transports en commun le week-end et la baisse de 20 % des abonnements. La gratuité concerne aussi les parkings-relais à accès contrôlé, soit près de 5 000 places ;
- l'approbation du Schéma Directeur des transports en commun à horizon 2035. Il intègre les conclusions de la concertation pour le développement de nouvelles lignes de tramway qui s'est achevée en 2021. Ont ainsi été validés la mise en service, d'ici 2027, notamment de 2 nouvelles lignes de tramway, d'une nouvelle ligne de busway à vocation électrique, le prolongement des lignes C9, C7 et C20. Ce schéma intègre également d'autres évolutions importantes pour améliorer le maillage du territoire : connexion L1 et L2, transformation de la L54 en Chronobus, prolongation de la L4, nouvelle navette fluviale, améliorations de différentes lignes ;
- l'approbation du Schéma Directeur d'aménagement d'itinéraires cyclables, adossé au référentiel des aménagements cyclables. Le SDIC définit les axes prioritaires à aménager pour contribuer à atteindre les objectifs de part modale fixés pour le vélo à l'horizon 2030. Il s'agit de constituer un véritable réseau vélo métropolitain défini en concertation avec les communes de la Métropole. D'ici 2026, 50 kilomètres de réseau magistral ou structurant seront aménagés ;
- une nouvelle réglementation des livraisons dans le centre-ville nantais pour favoriser l'utilisation de véhicules propres. Dans les aires piétonnes, les zones rouges de stationnement et la Zone à Trafic Limité, les véhicules de livraison « propres » (électrique, GNV, hydrogène) bénéficient de créneaux de livraison étendus par rapport aux autres véhicules ;
- une modification des modalités de stationnement sur Nantes, avec une extension de la zone de stationnement payant et une révision de la tarification horaire, afin de favoriser la rotation pour améliorer l'accessibilité au centre-ville tout en facilitant le stationnement des résidents des secteurs concernés ;
- la poursuite du déploiement de la ville apaisée dans les communes de la Métropole ;
- la poursuite de l'adaptation de l'offre de transport en commun en lien avec la crise Covid ;
- pour favoriser la mobilité fluviale, le lancement de l'appel à projets « Flots », qui a permis de retenir 8 projets qui favorisent les déplacements et les services sur la Loire ;
- l'arrivée d'un second opérateur d'auto-partage ;
- la réalisation d'études, parmi lesquelles :
 - la validation du schéma directeur d'accessibilité tous modes du secteur de l'aéroport de Nantes Atlantique par l'ensemble des partenaires (État, Région, Département, Métropole, communautés de communes...);

- les études circulatoires, les études et travaux d'aménagement sur le périphérique et les voiries structurantes (notamment voies réservées au covoiturage et aux transports en commun);
- l'accompagnement d'un projet de navettes autonomes porté par la SNCF sur l'ancienne voie ferrée Doulon-Carquefou ;
- les études de déplacements et de stationnement à diverses échelles avec notamment, l'étude du quadrant Nord Est qui s'est achevée en 2021 ; des études sont en cours sur la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire et de Couëron et sur le plan d'accessibilité « tous modes » à la centralité nantaise ;
- Le lancement des réflexions sur la mise en œuvre d'une Zone à faibles émissions mobilité (ZFEm);
- les études ferroviaires, en lien avec la Région (nœud ferroviaire de Nantes, axe Nantes-Angers-Sablé, liaison ferroviaire Nantes-Rennes).

DES RÉSEAUX DE DÉPLACEMENTS ORGANISÉS, COMPLÉMENTAIRES ET ACCESSIBLES

Nantes Métropole dispose d'un réseau de transports publics performant et coordonné avec les réseaux Tan, Aleop et TER pour desservir au mieux l'ensemble des communes de l'agglomération.

Plus de 116 millions de voyages ont été réalisés sur le réseau au titre de l'année 2021, soit une baisse de 21 % de la fréquentation due à la crise sanitaire par rapport à 2019 (dernière année avant Covid) . L'offre kilométrique est également en baisse pour la même raison, atteignant 28,73 millions de km par rapport à 2019 .

Les faits marquants de l'année 2021

- Un impact Covid encore important en 2021 :
 - la fréquentation du réseau enregistre 116,12 millions de voyages en 2021 (- 21,8 % par rapport à 2019) ;
 - une perte de recettes estimée à 12,6 M€ par rapport à 2020 ;
 - des difficultés rencontrées pour recruter les personnels de conduite nécessaires à l'exploitation du réseau. L'absentéisme a été amplifié par les arrêts maladie liés à la crise sanitaire sans possibilité de remplacement.
- Une évolution de l'offre en septembre 2021 :
 - elle correspond principalement à la refonte de la desserte sur les territoires du sud ouest (création des lignes 38 et 118, modification des lignes 8 et 98) ;
 - autres adaptations d'offre à mentionner :
 - amélioration de l'amplitude de la ligne E1 ;
 - modification de l'offre de la ligne 91 en service de nuit ;
 - amélioration de fréquence sur la ligne 28 ;
 - expérimentation d'une navette sur Indre permettant la desserte du marché ;
 - prolongement de l'expérimentation de la liaison fluviale sur l'Erdre entre la Chapelle-sur-Erdre et Carquefou ;
 - optimisation de l'offre en jour vert (modification du calendrier commercial en mai et ajustement de l'heure de pointe sur les lignes C1, C2 et C4) et jaune, hors samedi gratuit (ajustement de l'offre sur les lignes 2, 3, 4 et 5) ;
 - suspension de l'augmentation de fréquence sur la ligne C1 mise en œuvre en 2020.
- validation du schéma directeur d'accessibilité tous modes secteur aéroport, avec notamment la décision de réaliser une halte ferroviaire sur la ligne Nantes / Sainte-Pazanne et la création d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre l'aéroport et la gare de Nantes ;
- rénovation du tramway ligne 1 Feydeau-Commerce réalisée durant l'été 2021 ;
- poursuite de projets structurants pour améliorer la desserte, le maillage et l'accessibilité des territoires :
 - acquisition de 61 nouvelles rames de tramway de plus grande capacité (+20 %) et 100 % accessibles. Alstom a été retenu comme constructeur des nouvelles rames afin de remplacer les 46 plus anciennes et accompagner les projets de développement du réseau. En parallèle,

l'opération d'adaptation des infrastructures et des CETEX existants a été engagée afin de permettre à ces nouvelles rames plus longues de circuler sur le réseau ;

- prolongement connexion L1-L2 Phase 2 / CETEX Babinière : poursuite des études pour le prolongement du tramway de la ligne 1 de Ranzay à Babinière, la réalisation du nouveau CETEX tramway (pour l'accueil des nouvelles rames de tramway en cours d'acquisition) et la construction d'un nouveau P+R en ouvrage de 550 places ;

- développement de nouvelles lignes de tramway : suite à la concertation qui s'est tenue de fin 2020 à début 2021, approbation d'un schéma directeur transports collectifs à l'horizon 2035 ;

- transfert des installations ferroviaires de Nantes État : poursuite des travaux entamés au printemps 2020 visant à libérer le site de Nantes État (environ 16 ha) des équipements ferroviaires afin de permettre la réalisation du projet urbain de la ZAC Sud Ouest de l'Île de Nantes et notamment la mise en place des nouvelles infrastructures de tramway ; transfert prévu pour la fin 2022.

- poursuite des études sur la création de voies réservées au covoiturage et aux transports collectifs sur la métropole :

- secteur route de Pornic, boulevard de la Vendée ;

- expérimentation prévue en 2022 sur le secteur de la Prairie de Mauves.

- poursuite de la mise en œuvre des projets d'aménagements sur le périphérique validés en 2016 (concertations concernant le pont de Bellevue et le tronçon entre les portes de l'Estuaire et d'Atlantis) ;

- lancement des travaux de réaménagement de la porte de Gesvres avec livraison prévue en 2024.

Chiffres clés 2021

- 3 lignes de tramway (réseau de 45 km).
- 1 ligne de busway (12 km).
- 8 lignes Chronobus (réseau de 84 km).
- 44 lignes de bus sillonnent l'agglomération.
- 3 lignes de Navibus (Erdre et Loire).
- La fréquentation du réseau TAN enregistre 116,12 millions de voyages.
- Covoit'Tan : 1 941 inscrits fin 2021. En 2021 : 784 abonnés Libertan transportés ; 8 887 trajets réalisés.

FAVORISER UNE MOBILITÉ DE PROXIMITÉ, DOUCE ET APAISÉE

La construction d'un espace public apaisé et de qualité à l'usage des piétons et des cyclistes est un moyen de donner la priorité aux déplacements de proximité et de répondre aux enjeux de transition écologique et de santé publique.

En 2021, Nantes Métropole a continué d'accompagner la promotion des modes actifs (vélo et marche).

Une limitation de la circulation motorisée

La gestion de la circulation est un levier important pour changer les comportements et favoriser une meilleure cohabitation / mobilité entre les différents usagers de la route en milieu urbain.

Pour ce faire, il s'agit de :

- rendre la circulation moins dangereuse grâce, notamment, à la modération des vitesses ;
- laisser plus de place aux modes actifs (cycles, piétons).

En 2021, le débit moyen global de circulation sur l'agglomération a baissé de 10 % par rapport à 2019 (+12% entre 2020 et 2021). Le temps moyen de parcours a baissé de 11 % le matin et de 12 % le soir par rapport à 2019. Cette baisse de trafic est due à la mise en place de périodes de restrictions pendant la pandémie de Covid, au développement du télétravail et aux changements de comportements induits.

A cet égard, la crise sanitaire a conduit Nantes Métropole à accélérer le développement de mesures en faveur de la pratique de la marche et du vélo en ville.

Dans ce sens, une étude stratégique a été lancée sur l'extension des aires piétonnes et de la zone à trafic limité dans le centre-ville de Nantes afin de proposer des réalisations pouvant être mises en œuvre dans le mandat actuel et le mandat prochain.

Enfin, les réflexions autour de la mise en place d'une ZFEm (Zone à Faibles Émissions mobilité), une obligation réglementaire qui s'appliquera à la Métropole à partir de 2025, ont été engagées.

Des actions en faveur du vélo en 2021

- validation en février du schéma directeur des itinéraires cyclables, adossé au référentiel des aménagements cyclables. Le SDIC prévoit la réalisation de 50 km de voies magistrales d'ici 2026, pour lesquelles les études de faisabilité sont en cours ;
- réalisation de 33 km d'aménagements sur le territoire métropolitain, portant la longueur totale des continuités cyclables à 782 km dont 131 km de pistes cyclables, 70 km de pistes cyclables bidirectionnelles et 339 km de bandes cyclables. On peut noter par exemple la livraison et le jalonnement du nouveau tronçon de l'itinéraire Loire à Vélo / Vélodyssée entre Rezé et Bouguenais par le port à bois de Cheviré ;
- en matière de stationnement vélo on compte 540 nouvelles places dédiées sur l'espace public ; 954 nouvelles places abritées dont 700 places à la Cyclostation gare Nord et 300 places parking Commerce suite à sa rénovation, pour un total de 20 838 places vélo sur l'espace public métropolitain et 4 376 places abritées ;
- poursuite du dispositif d'éco-mobilité scolaire, dont l'objectif est de limiter l'utilisation de la voiture pour les déplacements domicile-école au profit des modes alternatifs : marche à pied, vélo, trottinette, transport en commun. Il inclut notamment la réalisation d'un diagnostic des aménagements à réaliser pour favoriser et sécuriser les conditions d'accès (jalonnement, accessibilité, apaisement, stationnement vélo à l'extérieur de l'école...). En septembre, 10 nouvelles écoles sont entrées dans le dispositif, lequel a fait l'objet d'une évaluation avec l'ensemble des partenaires ;
- les services de location vélo longue ou courte durée continuent de séduire :

- le nombre d'abonnés à « Bicloo Plus » s'établit à plus de 36 000, avec une flotte de 1 230 VLS (Vélo Libre-Service) dans 125 stations ;
- le nombre d'abonnés à la location moyenne et longue durée à « Mon Bicloo » a atteint 1 741 avec une flotte de vélo de 2 190 (cargo, pliant, classique avec pour chaque catégorie du VAE ou du mécanique) ;
- démarrage d'une expérimentation d'un hub de mobilité à La Chantrerie destinée à tester des solutions pour effectuer le dernier kilomètre en mode actif depuis les arrêts des lignes C6 et E5. Il s'agit d'implanter des services de vélos et trottinettes électriques de façon pertinente en relais d'une ligne structurante de transport collectif et ainsi répondre aux besoins de mobilité interne dans un quartier en forte croissance ;
- Nantes Métropole a reçu en 2021 le prix « Talents du Vélo » dans la catégorie « Pédagogie ». Il récompense ses actions en matière d'accompagnement à la pratique des mobilités actives, en particulier via le dispositif « éco-mobilité scolaire » et les actions de communication associées.

Des actions en faveur des piétons

De nombreux aménagements ont permis d'augmenter, améliorer et sécuriser les continuités piétonnes sur les communes de la Métropole, dans le cadre de requalifications de voirie, de projets de renouvellement urbain, d'espaces publics ou d'infrastructures.

En outre, en 2021, 8 rues du centre-ville de Nantes ont été définitivement piétonnisées dans le cadre de la démarche d'urbanisme tactique et 12 rues ont été rendues temporairement piétonnes durant la période printemps-été. Ces mesures ont notamment permis de continuer à soutenir l'activité des cafés et restaurants impactés par la crise en libérant de l'espace public pour leur terrasses et ont également facilité l'émergence d'activités entretenant la vie de quartier. Plusieurs secteurs limitrophes du plateau piétonnier ont par ailleurs été maintenus en zone de rencontre temporaire.

Améliorer la sécurité routière et favoriser la prévention auprès des scolaires

Apaiser la ville, c'est aussi sensibiliser à la sécurité routière. La Métropole œuvre ainsi au quotidien auprès de ses 24 communes (en lien avec les services de l'État, du conseil départemental, des forces de l'ordre, du service départemental d'incendie et de secours de Loire-Atlantique, de l'Éducation nationale et du secteur associatif) en vue de réduire l'accidentalité sur son territoire. En ce sens, la Métropole a mis en place un dispositif de suivi de l'accidentologie sur l'agglomération.

Avec ses partenaires, elle participe également au développement de campagnes de prévention auprès des scolaires et intervient régulièrement auprès de la population.

Chiffres clés 2021

- 780 km d'aménagements cyclables.
- Plus de 25 000 places vélo sur l'espace public métropolitain et près de 5 000 places abritées.
- 3 772 km de voirie (tous types de voie confondus).
- Aires piétonnes urbaines : 25 km
- Zone 30 km/h / Section 30 : 1 449 km. Parmi ces zones : Indre, Bouaye et Nantes en quasi totalité.
- Zone de rencontre (voies sur lesquelles les piétons sont prioritaires) : 48 km.
- Zone à trafic limité (ZTL) : 1,5 km.
- 217 accidents corporels (chiffre provisoire), 13 décès. Il est à noter que le bilan 2021 est encore impacté par la crise sanitaire et par ses effets sur le volume de déplacements.

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT DE MOBILITÉ

Développer une mobilité plus respectueuse de l'environnement implique de sensibiliser les usagers aux impacts de leurs choix de déplacements, de leur donner envie d'adopter de nouvelles pratiques et de les accompagner dans ce changement de comportement. Pour ce faire, Nantes Métropole informe, conseille et soutient les différents publics en accord avec leurs besoins.

Les aides à l'achat de vélos

Depuis 2010, pour renforcer la pratique du vélo sur son territoire, Nantes Métropole incite les particuliers et les entreprises de la Métropole à acquérir des vélos classiques ou à assistance électrique. En 2021, la Métropole a ainsi subventionné l'acquisition de 674 vélos se répartissant ainsi : 275 vélos familiaux (cargo), 172 vélos à usage professionnel et 227 VAE acquis par des particuliers (mesure post-Covid), pour un montant global de subvention de 173 000 €.

L'accompagnement des entreprises

Un déplacement sur quatre dans l'agglomération est lié au travail. Or, ce trajet domicile-travail est aussi en moyenne le plus long de la journée et celui qui détermine en grande partie les modes de transport utilisés pour effectuer les autres déplacements quotidiens. Il est donc important d'agir en ce domaine.

Aussi, depuis 2004, Nantes Métropole accompagne les employeurs et leurs salariés pour trouver les solutions de mobilité les plus adaptées. L'objectif est de réduire l'utilisation de la voiture « solo » et de développer le recours à la marche, au vélo, aux transports publics et à la voiture partagée.

Le dispositif de soutien de la Métropole aux démarches de plans de mobilité est composé de 4 piliers :

- l'assistance-conseil ;
- les réductions sur le prix des services de mobilité pour les salariés et les employeurs ;
- l'information et animation à destination des salariés ;
- la formation de référents mobilité chez les employeurs.

Depuis 2018, une nouvelle formule d'accompagnement des employeurs a été adoptée. Elle propose des dispositifs sur-mesure en fonction du niveau d'implication souhaité par chaque structure dans la promotion de la mobilité durable auprès de ses salariés. 3 niveaux existent :

- pack 1 : avantages-information ;
- pack 2 : événementiels et animations ;
- pack 3 : expertise / études en mobilité.

Au total, fin 2021, 894 employeurs (+ 143 / 2020), totalisant près de 159 000 salariés (+ 5 000 / 2020), étaient engagés dans une démarche pack mobilité (74 % étant dans le pack 1).

En complément de ce soutien individuel aux employeurs sur la mobilité durable, Nantes Métropole poursuit ses actions à l'échelle des pôles d'activité. L'enjeu est de dessiner une mobilité plus responsable s'agissant de l'accès aux lieux de travail, et ce, en amenant les employeurs et la Collectivité à déployer des actions conjointes.

En 2021, cela s'est traduit en particulier par la signature de la charte Chantrierie mobilité durable et l'engagement d'une démarche de concertation mobilité sur les Hauts de Couëron et Pan-Loup.

Les actions de sensibilisation au changement de comportement

Nantes Métropole réalise en continu, avec ses partenaires associatifs ou opérateur de mobilité, des

actions et manifestations à destination des salariés, des scolaires ou du grand public.

Ainsi en 2021, ont été réalisés :

- plus de 80 animations en entreprises ;
- 48 animations grand public (dans les communes, sur les marchés, auprès des étudiants, dans les centres socio-culturels...) dans le cadre de l'opération Mai à vélo notamment ;
- 64 animations auprès de 40 classes de 21 écoles réparties sur 9 communes de la Métropole, dans le cadre du dispositif d'éco-mobilité scolaire mis en œuvre avec les associations. A ces animations s'ajoute la réalisation du défi ludique européen « Émile le serpent mobile » (1 186 élèves de 57 classes dans 8 écoles de 6 communes). Les écoles concernées se voient également proposer des animations spécifiques, comme :
 - SécuriTan, une animation d'éducation à la sécurité et à la citoyenneté qui a concerné 243 élèves dans 4 écoles. Elle est proposée aux classes de CM2 des établissements desservis par des circuits de transports scolaires ;
 - des cours de vélo pour les CM1, ainsi que des temps forts de sensibilisation à l'éco-mobilité organisés pour les parents et les enfants. En 2021, 18 classes de 8 écoles réparties sur 8 communes étaient engagées dans ce dispositif (soit 457 élèves et 2 animations de temps forts).
- 1 événement (l'arbre de Noël du Comité des œuvres sociales de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole) et 5 lieux culturels de l'agglomération (le 23, l'Odyssée, la salle Paul Fort, le Chronographe et la bibliothèque de Sautron) ont bénéficié du dispositif d'accompagnement des éco-événements, comprenant notamment la promotion de la venue à vélo (parkings provisoires, marquage de vélo...).

La mise à disposition d'outils d'information multimodaux et l'ouverture des données

Afin de favoriser l'accès aux modes de déplacements alternatifs à la voiture « solo », Nantes Métropole poursuit le travail engagé, avec différents partenaires régionaux ou nationaux, via la mise à disposition d'outils d'information sur les déplacements pour le grand public :

- [Destineo](#), un système d'information multimodal porté par la Région Pays de la Loire (y compris les départements) et 11 autorités organisatrices de mobilité comme Nantes Métropole et la CARENE. Ce calculateur est intégré aux outils numériques de la SEMITAN et de la Métropole (sites Internet et applications mobiles dont « Nantes Dans Ma Poche ») pour permettre aux internautes de préparer leurs voyages, de connaître l'horaire de passage des bus et trams aux arrêts souhaités, avec des informations en temps réel ;
- [Géovélo](#), un calculateur d'itinéraires spécifique au vélo et multicritères (rapidité, sécurité, tourisme...). Il informe les utilisateurs de la localisation et des disponibilités en temps réel des stations de vélos en libre-service bicloo. Les aménagements cyclables et les stationnements vélos sont également intégrés dans l'outil, lequel offre aux utilisateurs une cartographie contributive pour corriger et enrichir ces informations ;
- [Ouestgo](#), le service de covoiturage, public, gratuit, interrégional, solidaire et en open-source. Cet outil de mise en relation a été développé et animé dans le cadre d'un partenariat avec 5 autres grandes collectivités territoriales de l'Ouest ;
- CovoitTan, une application de mise en relation qui permet de covoiturer avec son abonnement de transport en commun et de rémunérer les chauffeurs ;
- e-démarche mobilité qui permet de s'abonner aux services de transports collectifs de façon dématérialisée ;
- 98 jeux de données « Mobilité » mis à disposition via la plate-forme data.nantesmetropole.fr, laquelle a favorisé l'émergence d'applications locales dont certaines sont plébiscitées par les Nantais, comme [Naonedbus](#) ;

- un partenariat avec la plate-forme d'accès nationale [transport.data.gouv](https://transport.data.gouv.fr) pour favoriser une plus grande réutilisation des données et faire connaître plus largement aux usagers l'offre de mobilité de la Métropole. Ce partenariat permet également d'enrichir les jeux de données et de garantir leur qualité.

Chiffres clés 2021

- 894 employeurs engagés dans une démarche pack mobilité, soit près 159 000 salariés impactés.
- 674 vélos subventionnés pour un montant de 173 000 €.
- 98 jeux de données « Mobilité » mis à disposition via la plate-forme data.nantesmetropole.fr.
- 128 animations de sensibilisation au changement de comportement sur les 24 communes de la Métropole.

UNE OFFRE DE STATIONNEMENT QUI S'ÉTOFFE

Le stationnement est l'un des leviers de la politique des déplacements de Nantes Métropole. Il constitue un outil de régulation de l'usage de la voiture sur le territoire. Afin de libérer l'espace public des voitures, le stationnement en parking-relais et parking couvert est favorisé.

Parc-relais : l'offre se poursuit autour du réseau de transports collectifs

Couverts ou en surface, à accès libre ou contrôlés, les parcs-relais (P+R) permettent aux automobilistes, conducteurs de deux-roues motorisés et même aux cyclistes (aménagement de stationnements vélo sécurisés) de laisser leur véhicule et de terminer leur parcours en transport en commun.

En 2021, le P+R Neustrie a été livré, le P+R Recteur Schmitt a été rénové et les travaux d'extension du P+R Duguay-Trouin ont démarré.

De plus, la création du P+R Porte de l'Estuaire, liée à l'extension de la ligne C20 jusqu'à la gare maritime, est en préparation. Deux nouveaux équipements (ouvrages de grande capacité) sont programmés (horizon 2025-2026) à l'emplacement des P+R Babinière et Bourdonnières.

Début 2021, 62 P+R sont répartis sur le territoire métropolitain. Cela correspond à 8 666 places de voitures et 1 346 places de vélos, soit un total de 10 016 places de stationnement.

A noter, depuis avril 2021, en lien avec la gratuité des transports en commun le week-end, les parkings-relais sont également gratuits.

Les parcs de stationnement dans le centre-ville de Nantes

Le parking Commerce a été modernisé. Il a été rendu accessible aux PMR et est doté d'un parc vélo sécurisé élargi à 300 places. 10 bornes de recharge pour les véhicules électriques sont également disponibles.

Sur l'Île de Nantes, les travaux de construction du parking des Nefs se poursuivent pour une ouverture fin 2022. Ce nouvel équipement public offrira 501 places de stationnement au cœur du quartier de la création.

En complément de cette offre, le stationnement réglementé sur voirie sera modifié (extension du périmètre et révision de la tarification) à partir de fin 2022 afin de favoriser la rotation des véhicules, de favoriser l'accès au centre-ville et de réguler la place de la voiture sur l'espace public.

En 2021, la fréquentation des parcs en ouvrage et en enclos a continué à être perturbée par les confinements liés à la crise sanitaire. Une baisse de 17 % des visiteurs a été observée pour l'ensemble des P+R (36 % en 2020) et de 27 % pour les parkings (33 % en 2020).

Les aires de covoiturage

En 2021, 4 aires de covoiturage totalisant 88 places ont été aménagées ou signalisées, ce qui porte à 31 le nombre d'aires de covoiturage officielles sur le territoire métropolitain, pour un total de 1 307 places.

A noter, les nouveaux parkings et P+R en ouvrage intègrent des bornes de recharge pour véhicules électriques. Fin 2021, 215 bornes de recharge sont disponibles dans les parkings publics du centre-ville, de la gare et les P+R Neustrie et Porte de Vertou.

Chiffres clés 2021

- 62 P+R offrant 10 016 places de stationnement dont 1 365 pour les vélos.
- 17 parkings en ouvrage et 13 parcs en enclos, soit 9 173 places de stationnement en centre-ville de Nantes dont 1 569 places pour les vélos.

- 215 points de recharge pour véhicules électriques.
- 31 aires de covoiturage avec au total 1 307 places.

RÉDUIRE, TRIER, COLLECTER, VALORISER LES DÉCHETS

Nantes Métropole assure la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) pour les 24 communes du territoire.

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) sont par définition les déchets produits par les habitants, ainsi que les déchets des professionnels et administrations lorsque ces derniers sont assimilables aux déchets ménagers, eu égard à la quantité produite et à leur nature.

La Politique Publique Déchets, au service de la transition écologique

Validée fin 2021, les deux objectifs phares de la politique déchets sont issus du Grand Débat et de la feuille de route Transition énergétique :

- d'ici 2030, réduire de 20% les déchets ménagers et assimilés (DMA) par rapport à 2010 (en kg/hab/an, hors gravats) ;
- atteindre 65% de valorisation matière des DMA d'ici 2025 (hors gravats et déchets dangereux).

Nantes Métropole décline son plan d'action Déchets en **3 axes stratégiques** :

- Nantes Métropole, territoire sobre en ressources et engagé : réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés, lutter contre les gaspillages ;
- Nantes Métropole, territoire moteur de l'économie circulaire à toutes les échelles : améliorer la valorisation matière des déchets à travers le recyclage et la valorisation organique ;
- Nantes Métropole, collectivité exemplaire dans la mise en œuvre du service public Déchets : proposer un service de qualité en maîtrisant l'impact environnemental des activités et en assurant la sécurité des agents et des usagers.

Un engagement à tous les niveaux :

Du 12 au 15 octobre 2021, la Direction des déchets a été auditée par l'AFNOR (Association Française de Normalisation), laquelle a approuvé le renouvellement de sa certification ISO 9001 (management de la Qualité), la certification immédiate pour l'ISO 14001 (Environnement) et l'ISO 45001 (Santé / Sécurité au Travail).

Nantes devient ainsi la première métropole à être certifiée sur l'ensemble du cycle des déchets.

L'objectif de cette démarche de triple certification est de valoriser ce qui est réalisé par l'ensemble des services de la direction des déchets, afin d'assurer la qualité du service à l'utilisateur, améliorer l'impact environnemental des activités et assurer la sécurité des agents et des usagers du service public déchets. Cela passe par la mise en œuvre du plan d'actions en 2021.

Un nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Un nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés pour la période 2021-2026 a été adopté en décembre 2021. Il est issu d'un travail de diagnostic avec les communes, les structures du territoire concernées et de 4 ateliers thématiques prospectifs (60 participants). 154 propositions ont été déposées lors de la consultation publique à l'été 2021. Elles concernent notamment la réduction des déchets alimentaires avec le compostage, la limitation des emballages et des plastiques jetables ou encore la sensibilisation des publics et l'engagement des industries, entreprises, commerces et administrations.

L'objectif de réduction de 20 % des déchets d'ici 2030 a été réaffirmé. Sont notamment ciblés les déchets alimentaires, les emballages et plastiques jetables ou encore les textiles et les objets pouvant bénéficier d'une seconde vie.

Le programme comprend ainsi **8 grands axes**, déclinés en différentes actions :

1. Informer et sensibiliser à la prévention des déchets ;
2. Réduire le gaspillage alimentaire ;
3. Valoriser au plus près les déchets alimentaires et de jardin ;
4. Promouvoir une consommation sobre ;
5. Allonger la durée de vie des objets et leur réemploi ;
6. Devenir des collectivités exemplaires ;
7. Encourager les professionnels et organisateurs d'événements ;
8. Étudier des financements incitatifs.

Sensibilisation des publics à la réduction et au tri des déchets

En matière de sensibilisation des publics à la réduction et au tri des déchets, des animations adaptées à la crise sanitaire ont permis d'aller à la rencontre des habitants physiquement ou à distance :

- l'animation d'un « défi citoyen zéro déchet » (pour la 6^{ème} année), en parallèle des défis « énergie » et « alimentation ». Il a été organisé à 100 % en distanciel en raison de la crise sanitaire. De ce fait, le nombre de citoyens engagés a fortement diminué en 2021 avec 110 foyers participants représentant près de 300 personnes (contre 215 foyers inscrits en 2020, soit environ 800 personnes). Malgré un défi bousculé par la crise sanitaire, les participants ont réduit de 29 % leurs déchets en 3 mois (soit une baisse de 30 kg de déchets par personne et par an) ;
- la semaine européenne de réduction des déchets, sur la thématique du réemploi et de la réparation des objets : programme d'animations organisé en lien avec Ecopôle et son collectif d'une vingtaine d'associations, avec des ateliers pratiques, des visites, des stands d'information, sur tout le territoire métropolitain. Des villages d'animation ont par ailleurs été installés dans les galeries commerciales d'Atlantis (Saint-Herblain) et de Beaulieu (Nantes), avec plus de 600 personnes mobilisées. Au total, 1 500 personnes ont participé à cette semaine ;
- des interventions de l'équipe d'ambassadeurs et animateurs déchets ont pu se tenir lors de manifestations sur les quartiers et les communes. Au total, 249 animations ont rassemblé près de 4 800 habitants du territoire et 2 290 élèves dans les écoles (98 classes sensibilisées dont 11 classes ayant participé à un défi zéro déchet) ;
- l'accompagnement des professionnels, d'organisateur de festivals, d'événements dans une éco-démarche pour la 9^{ème} année. L'un des axes du programme métropolitain Éco-Événements est d'épauler 40 organisateurs dans la mise en œuvre d'événements zéro déchet. À noter, le site www.reseau-eco-evenement.net dédié à cet accompagnement et aux formations.

De nombreux rendez-vous ont naturellement dû être annulés une nouvelle fois en 2021 compte tenu du contexte sanitaire : les villages d'animation anti-gaspi alimentaire « Les Grandes tables de l'Agglo », les stands d'informations dans les lieux publics, certains festivals et événements. Ces dispositifs sont reportés en 2022.

Développement du compostage

Nantes Métropole renforce ses actions pour le **développement du compostage en proximité** des restes alimentaires et des végétaux :

- une aide au compostage et lombricompostage individuel : près de 21 000 foyers équipés avec les aides de la Métropole depuis 2010. En 2021, 1 271 nouveaux foyers ont bénéficié du dispositif et 311 collectifs d'habitants ont bénéficié de l'aide financière à l'achat d'un broyeur à végétaux ;
- pour conforter, développer et accompagner les projets citoyens de compostage collectif, 38 nouveaux sites installés en 2021, soit 304 composteurs accessibles à près de 5 600 foyers sur des espaces privés (copropriétés) ou publics ; 33 composteurs pédagogiques installés dans les écoles, 6 sur des places de village ;
- 15 opérations de sensibilisation au broyage de végétaux ont été menées auprès des habitants dont 8 organisées sur les communes et 7 sur les déchèteries et écopoints du territoire ;
- la direction déchets a piloté, pour la 5^e année, la collecte et le broyage des sapins sur les 11

quartiers nantais. En 2021, 8 319 sapins (soit 839 m³ de sapins) ont été collectés, broyés, puis utilisés par les espaces verts et jardins de la Ville. D'autres opérations de broyage de sapins ont été organisées à leur initiative sur les autres communes.

En complément du développement du compostage de proximité, la direction déchets expérimente depuis fin 2019 la **collecte séparée des déchets alimentaires** à Nantes Nord.

Démarrée sur un secteur pilote de 3 000 habitants, l'expérimentation a été élargie à tout le quartier Nantes Nord en novembre 2021 :

- 25 000 habitants sont concernés par la collecte des déchets alimentaires ;
- près de 8 000 foyers du quartier Nantes Nord ont été équipés de seaux à compost pour le tri des déchets au quotidien, dans le cadre d'une campagne d'information en porte à porte ;
- 200 points de collecte en apport volontaire ont été installés sur le quartier, libre d'accès 24h/24 et 7j/7 ;
- les déchets alimentaires collectés chaque semaine sont acheminés sur la plate-forme Terralys à Vallet pour être valorisés en compostage auprès d'agriculteurs locaux. Les déchets alimentaires ont ainsi une nouvelle vie et contribuent au développement d'une filière locale de valorisation organique ;
- les points de collecte sont nettoyés régulièrement dans le cadre d'une prestation dédiée ;
- 25 tonnes de déchets alimentaires ont été collectés et valorisés en compostage en 2021.

Prévention du gaspillage alimentaire

Le plan de prévention du gaspillage alimentaire s'est déployé en 2021 avec :

- l'expérimentation de récupération des denrées alimentaires, démarré sur le marché de Bellevue en décembre 2020, en partenariat avec la ville de Saint-Herblain, les 15 primeurs engagés et les associations locales, est un succès. Chaque semaine, 3 tonnes de déchets alimentaires sont détournées des ordures ménagères (soit 150 tonnes / an) : 1/3 est redistribué via des associations, le reste – non consommable – est valorisé en compostage. Cette initiative, animée par 8 jeunes du quartier en contrat d'insertion, bénéficie à une vingtaine de familles du quartier ;
- la sensibilisation de 20 classes pour réduire le gaspillage alimentaire ;
- la réalisation de nouveaux outils d'information, notamment : la carte « Aidalim » qui recense une dizaine de structures du don alimentaire en capacité de venir collecter les invendus alimentaires sur les événements ; l'Annuaire des acteurs et solutions pour réduire le gaspillage et la précarité alimentaire ;
- l'accompagnement des communes dans leurs actions de réduction du gaspillage alimentaire avec 8 premières villes qui ont démarré leur réflexion (diagnostics, pesées dans les restaurants scolaires) ; un premier partage d'expériences a eu lieu (séminaire du 15 octobre 2021 dans le cadre de la Journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire). Il a réuni 50 participants, services communaux, associations autour de l'Ademe et de l'Ansa (l'agence nationale des solidarités actives).

Les actions pour le développement du réemploi des objets sur les déchèteries et dans les quartiers se sont également poursuivies :

- des projets portés par le milieu associatif (une vingtaine de structures sont repérées sur le territoire : ressourceries® et associations de quartier, actions de médiations auprès des habitants, ateliers de réparation...) et une réflexion globale animée par le réseau des Ecosolies (soutenue financièrement par Nantes Métropole et France Active Pays de la Loire) pour accompagner le développement d'une filière réemploi et réparation sur le territoire ;
- la mobilisation des bailleurs sociaux, qui mettent à disposition des locaux pour le pré-tri, la collecte d'objets et encombrants, la mise en place de partenariats, l'implication d'habitants-ambassadeurs. Dans le cadre spécifique du partenariat entre Nantes Métropole

et Nantes Métropole Habitat, il n'y a pas eu d'ouverture de nouveaux locaux en 2021 (ce qui maintient à 20 le nombre de locaux ICI TRI sur la Ville de Nantes). Un bilan de fonctionnement des locaux existants a été réalisé en 2021 et il a été convenu d'un plan d'actions pour redynamiser le dispositif en 2022 (avant d'envisager tout nouveau projet).

Des déchèteries plus adaptées

En déchèteries, les actions de développement de nouvelles filières et de travaux de modernisation se sont poursuivies :

- déploiement de la collecte du polystyrène sur l'ensemble des déchèteries, écopoints et le marché de la petite Hollande ;
- développement de la collecte des huiles alimentaires sur les déchèteries de Rezé, Nantes et Saint-Herblain ;
- test avec Corépil de la collecte des batteries de mobilité (ex : vélos à assistance électrique) sur les déchèteries de Rezé et Nantes ;
- rénovation complète de l'écopoint de Chantenay, mise à disposition de nouveaux locaux pour les agents, création d'un espace réemploi et mise aux normes du réseau d'assainissement ;
- sécurisation de la déchèterie de la Prairie de Mauves ;
- mise en place d'une benne de collecte du mobilier professionnel au centre de tri des encombrants et renforcement des mesures de sécurité pour les apporteurs.

Collecte des déchets

Pour la précollecte, on note en 2021 :

- 5 514 180 sacs jaunes translucides et 16 485 780 sacs Tri'sac mis en circulation ;
- pour Tri'sac : 156 RDV de quartiers, 77 696 passages au comptoir du tri, environ 55 points relais dits de « dépannage » et 3 points de vente de sacs ;
- la distribution en porte-à-porte et 23 relais municipaux et métropolitains pour les sacs translucides ;
- 1 402 conteneurs enterrés (dont 79 installés en 2021), 1 160 points d'apport volontaire (PAV) aériens implantés sur la métropole dont 907 pour le tri du verre.

Focus sur l'extension des consignes de tri des emballages plastiques :

- le 1^{er} janvier 2021, l'extension des consignes de tri, qui permet la collecte de tous les emballages plastiques a été généralisée à l'ensemble du territoire. Pour accompagner ce changement, une trentaine d'agents du prestataire « Trait d'Union » ont réalisé une sensibilisation en porte à porte sur les secteurs concernés afin d'expliquer les nouvelles consignes aux habitants ;
- en parallèle du déploiement des extensions consignes de tri, la Collectivité s'est engagée à conteneuriser pour le compte des 13 communes utilisant les sacs jaunes translucides. Il s'agit d'améliorer les conditions de travail des agents. Une enquête terrain a été réalisée courant 2021 pour anticiper les livraisons, auprès des foyers, de bacs roulants (jaunes) destinés aux déchets secs collectés en sacs jaunes. La distribution des bacs roulants a commencé en mars 2022 sur les communes de Couëron, Indre et Saint-Herblain.

Vers une harmonisation de la collecte sélective en bacs et colonnes jaunes sur toute la métropole

- Une évaluation de Tri'Sac a été réalisée. Avec ce système qui concerne 220 000 Nantais, des sacs de couleurs (jaunes pour les déchets recyclables et bleus pour les ordures ménagères) doivent être déposés dans le même bac puis sont séparés par un capteur optique à l'usine Alcea. L'évaluation a démontré que la quantité de déchets recyclables (sacs jaunes) est plus faible en Tri'Sac que sur les autres secteurs : 17,2 kilogrammes par an et par habitant contre 51 kg/hab/an pour les autres secteurs nantais. Aussi dans une optique d'harmonisation avec

le reste du territoire, il sera proposé aux habitants en zone Tri'Sac une solution plus simple : les déchets recyclables seront déposés en vrac dans les bacs et colonnes jaunes. Les bacs et colonnes bleus seront dédiés aux ordures ménagères.

- Ce nouveau mode de collecte sélective sera mis en place à Nantes Nord à partir du premier semestre 2023. Les changements pour les autres quartiers nantais concernés par Tri'Sac seront mis en œuvre entre la fin de l'année 2023 et la fin du premier semestre 2024. Nantes Métropole fera coïncider l'arrêt de Tri'Sac avec l'arrivée de la collecte des déchets alimentaires sur les secteurs concernés.

Traitement et valorisation

Dans le cadre de la gestion des flux de déchets, dont la direction des déchets a la charge, les ordures ménagères, les déchets issus de la collecte sélective et le tout-venant sont traités dans les usines Arc-en-ciel 2034 et ALCEA (délégation de service public).

- **Arc-en-ciel (AEC) 2034** : unité de valorisation énergétique, centre de tri et production de combustible solide de récupération de Couëron.
Depuis octobre 2019, AEC 2034 a démarré le nouveau centre de tri. Celui-ci permet notamment de trier tous les emballages : 11 flux de matériaux recyclables sont produits en sortie d'usine.
- **ALCEA** : usine d'incinération, centre de séparation Tri'Sac et quai de transfert de la Prairie de Mauves.
- **La plate-forme de valorisation des déchets verts de Saint-Herblain**, appartenant à Nantes Métropole et exploitée dans le cadre d'un marché public, permet d'accueillir la majorité des déchets verts déposés par les habitants en déchèterie.

Les autres flux, issus notamment des déchèteries (amiante, gravats, bois, papiers...), sont traités dans le cadre de marchés publics.

Le verre collecté en point d'apport volontaire est repris et recyclé par OI Manufacturing.

Chiffres clés

- 326 292 tonnes collectées sur la métropole, soit 478,25 kg/hab.
- Hors déchets inertes, la baisse des déchets ménagers par habitant est de 6,36 % par rapport à 2010 (444 kg/hab).
- 135 683 tonnes d'ordures ménagères enregistrées, soit 198 kg/hab (baisse de 29 % par rapport aux 279,7 kg/hab en 2010).
- Faible augmentation (0,32%) s'agissant de la quantité d'emballages et papiers collectés (53,32 kg/hab/an en 2010 et 53,37 kg/hab/an en 2021).
- 17 % d'augmentation du verre recyclé (28 kg/hab/an en 2010 et 32,75 kg/hab/an en 2021).
- 5 312 tonnes de mobilier collecté (contre 3 448 tonnes en 2020).
- 303 équipements de compostage collectifs suivis par l'association Compos'tri.
- Près de 21 000 composteurs et lombricomposteurs individuels subventionnés depuis 2010.

LA GESTION DU CYCLE DE L'EAU

Nantes Métropole pilote la politique publique de l'eau sur les aspects eau potable, assainissement des eaux usées et pluviales et restauration des milieux aquatiques. C'est ce que l'on appelle le grand cycle de l'eau. Elle intervient pour les 24 communes de l'agglomération.

Depuis 2001, Nantes Métropole est autorité organisatrice des services publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement dont 640 000 habitants sont bénéficiaires. Elle a fait le choix de la mixité des modes de gestion de l'eau sur son territoire. Cela permet d'offrir une eau certifiée de grande qualité et un tarif unique pour tous les usagers.

L'accès à l'eau pour tous

La métropole de Nantes assure l'accessibilité de l'eau pour tous avec :

- un tarif unique de l'eau appliqué dans les 24 communes depuis 2006 ;
- un prix maîtrisé grâce à sa mixité des modes de gestion.

Pour renforcer la solidarité, Nantes Métropole a mis en place une tarification sociale depuis 2016 afin de favoriser l'accès à l'eau pour tous (« loi Brottes » du 15 avril 2013).

Ce droit garantit de ne pas consacrer plus de 3 % de ses revenus au paiement de sa facture d'eau pour une consommation raisonnée de 30 m³/an/personne. Le calcul de cette aide tient compte des revenus du foyer et de la composition familiale.

En 2021, plus de 7 427 foyers ont bénéficié de la tarification sociale de l'eau, pour un montant total de 472 506 € d'aides versées.

De plus, Nantes Métropole a engagé le déploiement d'un véritable réseau de fontaines publiques pour renforcer cet accès à l'eau pour tous sur le territoire. En 2021, 10 nouvelles fontaines ont ainsi été installées.

Usine de la Roche : 2^{ème} phase des travaux en cours

Construite dans les années 70, l'usine de l'eau produit environ 40 millions de m³/an (85 % de la consommation de la métropole et 45 % de la consommation de Loire Atlantique). Pour pérenniser la qualité et l'approvisionnement en eau dans les 40 prochaines années, Nantes Métropole a entrepris un grand chantier de modernisation à l'horizon 2023 pour un montant de 85 M€ HT.

Après la mise en service des premiers ouvrages fin 2017, la construction des derniers ouvrages s'est poursuivi en 2021 : les nouveaux filtres à sable, un procédé à lampes ultraviolet (qui constituera une protection supplémentaire contre les parasites), ainsi que le bâtiment de pompage des eaux traitées et un ouvrage de stockage des coagulants. Leur mise en service sera effective en 2023.

En parallèle du chantier, Nantes Métropole, en partenariat avec le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), poursuit son suivi de la qualité organoleptique de l'eau à travers son « Observatoire du goût de l'eau ».

Ainsi, chaque semestre, 11 habitants volontaires de la métropole goûtent des échantillons d'eau prélevés en différents points du territoire. L'expérience associe des mesures physiologiques (fréquence cardiaque, sudation et micro-circulation cutanée...) aux réactions sensorielles classiques via des capteurs. Le goût de l'eau évolue-t-il au fil des travaux ? Les résultats indiquent que l'eau potable de la métropole est toujours appréciée par les participants. Les échantillons les moins appréciés sont en général ceux ayant un goût de chlore plus marqué. Une étude complémentaire sur l'évolution du chlore dans l'eau et sa perception gustative est en cours sur 2021-2023.

Assainissement : mise en service du biogaz sur la station d'épuration de Petite Californie

Depuis juin 2021, la station d'épuration de la Petite Californie à Rezé produit du biogaz. Ce gaz, 100 % renouvelable, est fabriqué localement à partir des eaux usées grâce à une unité de méthanisation

entrée en fonctionnement après 10 mois de travaux. Un minimum de 50 % de la production locale est réservée aux besoins propres de Nantes Métropole. Ce système vient remplacer une installation de cogénération datant de 2011. La production est ainsi multipliée par 10 : 10,7 GWh de biométhane produits par an, soit l'alimentation en eau chaude et chauffage de 2 140 logements neufs ou 42 bus circulant au bio-GNV.

L'autosurveillance en assainissement renforcée

Dans l'optique de limiter les impacts sur le milieu naturel, des dispositifs d'autosurveillance ont été installés depuis 2018 sur 57 postes de refoulement et déversoirs d'orage, ainsi que 4 stations d'épuration. Il s'agit d'avoir une meilleure connaissance des dysfonctionnements des réseaux et ouvrages d'assainissement.

En 2021, une seconde campagne a débuté avec l'objectif d'installer une cinquantaine de nouveaux points de mesure afin de renforcer le suivi, mettre en place un diagnostic permanent et viser une gestion dynamique du système d'assainissement. Après cette phase d'étude, l'installation concrète des nouveaux points est prévue pour 2022-2023.

Poursuivre l'accompagnement de la gestion intégrée des eaux pluviales

Les futures constructions seront-elles raccordées au réseau d'assainissement collectif ou gérées en assainissement autonome ? Quelles mesures devront-elles être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols sur ma parcelle ? Les zonages des eaux usées et pluviales définissant ces règles ont été annexés au Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) et adoptés en avril 2019.

Dans le contexte d'un changement climatique pouvant se traduire par des épisodes de fortes pluies, la gestion des eaux pluviales, à partir des règles du zonage pluvial, a pour objectif de réduire les surfaces imperméabilisées. Cela se traduit par l'usage des revêtements perméables et la collecte des eaux pluviales là où elles tombent pour les restituer au milieu naturel, si possible par infiltration dans le sol. Afin de favoriser l'application de ces règles, un travail d'accompagnement via un appui technique, des formations et des outils d'informations comme les guides d'actions (à destination des professionnels et des usagers) s'est poursuivi en 2021.

En 2021, les études préliminaires pour réduire la problématique d'inondations sur le secteur de Grenouillis à la Chapelle-sur-Erdre ont été réalisées.

De nouveaux travaux de restauration des cours d'eau prévus

Construite autour d'une trame verte et bleue, Nantes Métropole est riche d'une diversité de milieux naturels souvent méconnue de ses habitants. C'est pourquoi une démarche cohérente et concertée de protection, de restauration et de valorisation des milieux aquatiques est mise en œuvre, renforcée par la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de la prévention des risques d'inondations) de Nantes Métropole depuis 2018.

Toujours en vue de l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques (objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)), des programmes de restauration sur les bassins versants du Charbonneau, du Cens et du Gesvres (pour les 6 années à venir) ont été approuvés début 2020. Les travaux intègrent des opérations de restauration hydromorphologique des cours d'eau, de rétablissement de la continuité écologique et d'effacement des plans d'eau.

En 2021, les études de maîtrise d'œuvre, la concertation locale et des outils de communication ont été réalisés préalablement à ces travaux afin d'informer et impliquer les acteurs concernés mais également les usagers des cours d'eau. Un programme d'actions sur la Grande Vallée de Bouguenais est également en cours depuis mi-2020, dont l'un des grands enjeux est la restauration de la fonctionnalité hydraulique sur différents secteurs. Des campagnes de lutte contre les espèces invasives comme la Jussie ont notamment été menées au cours de l'année sur ce site mais aussi sur les bassins Marais Nord Loire et Charbonneau.

L'étude AMAPI (« Ambitions pour les Milieux Aquatiques et la Protection des Inondations ») se poursuit afin de définir : les ambitions de la Métropole pour la restauration et préservation des milieux aquatiques du territoire ; le classement des ouvrages de protection contre les inondations au titre de la compétence GEMAPI. Cela doit aboutir à une feuille de route regroupant programmes et actions

sur ces thématiques à horizon 2033.

Révision du SDAGE Loire Bretagne : Nantes Métropole donne son avis

A l'issue d'un long processus de révision, le nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne 2022-2027 a été soumis à la consultation du public à compter du 1^{er} mars et jusqu'au 1^{er} septembre 2021. Nantes Métropole, en tant qu'acteur du territoire, a transmis un avis sur les orientations proposées.

Ce SDAGE fixe une nouvelle ambition pour la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Loire. Parmi les nouveautés, il introduit la notion d'Objectif Moins Strict (OMS) lorsque le bon état écologique d'un cours d'eau n'est pas atteignable à court terme. Sur un territoire urbain comme Nantes Métropole où beaucoup de cours d'eau sont artificialisés, les leviers sont parfois limités. Ce SDAGE renforce également les exigences sur la réduction des rejets d'eaux usées par temps de pluie. Il a été définitivement approuvé en comité de bassin le 3 mars 2022 et ses exigences doivent donc être prise en compte dans les actions de la politique de l'eau de la Collectivité.

Chiffres clés 2021

- 3,58 € TTC : prix unique au 1^{er} janvier 2022 du m³ consommé (pour une facture type de 120 m³) incluant notamment l'eau potable, l'assainissement et les taxes de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.
- 130 000 m³ d'eau/jour produits en moyenne par l'usine d'eau potable de La Roche en 2021.
- 2 grandes stations d'épuration intercommunales jugées conformes pour l'année 2021 : Tougas à Saint-Herblain (600 000 équivalents-habitants) et la Petite-Californie à Rezé-Bouguenais (180 000 équivalents-habitants).
- 600 km de cours d'eau et 400 km d'étiers de marais sur le territoire.

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

La diversité des espaces naturels et agricoles de la métropole nantaise contribue fortement à la qualité du cadre de vie des habitants. La préfiguration de cette « Métropole nature » a été définie dans le cadre du PLUm afin de préserver et améliorer le patrimoine naturel comme agricole et le fonctionnement des infrastructures écologiques, tout en répondant à ses obligations réglementaires et à ses besoins de développement. Cela passe également par la recherche d'une conciliation entre développement urbain, économique au niveau local (notamment agricole) et préservation de la biodiversité.

Afin d'assurer la préservation et la valorisation de ces espaces, Nantes Métropole mène une politique environnementale axée sur :

- la préservation de la biodiversité, des zones humides et de la trame verte et bleue ;
- l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau et la restauration des milieux aquatiques ;
- le développement de l'arbre et des forêts ;
- le maintien de l'agriculture ;
- la mise en œuvre d'une feuille de route alimentaire.

Préserver et reconquérir la biodiversité du territoire

Une des priorités de Nantes Métropole est de donner un cadre structurant, transversal et partagé de préservation et de reconquête de la biodiversité sur le territoire en accord avec le PLUm.

L'année 2021 a été marquée par :

- la réorganisation des services, avec la création de la Direction Nature et Jardins, regroupant les agents travaillant sur la thématique du vivant et du végétal. Deux services dédiés à la thématique de la biodiversité et de l'arbre ont été spécifiquement créés : « Recherche & Biodiversité » et « Arbres et canopée ». Ces services sont mutualisés entre la Ville de Nantes et la Métropole. La finalisation d'un Atlas de la Biodiversité métropolitaine est en cours ;
- la poursuite du travail avec des partenaires naturalistes (Ligue de Protection des Oiseaux, Bretagne Vivante, Groupe Mammalogique Breton, Groupe d'Étude des Invertébrés Armoricaux, le Centre Vétérinaire de la Faune Sauvage et des Écosystèmes et le Conservatoire Botanique National de Brest, Fédération de Pêche 44) afin de favoriser l'échange sur les connaissances, les pratiques et les savoir-faire. Ce groupe d'experts a accompagné le projet d'Atlas de la Biodiversité métropolitaine, en réalisant notamment des prospections naturalistes dans des zones où il n'y avait aucune donnée ;
- la préparation de la mise en œuvre de la stratégie métropolitaine territorialisée intitulée « éviter – réduire - compenser » (ERC), dans la continuité de la délibération du Conseil métropolitain du 13 décembre 2019 ;
- l'accompagnement de la prise en compte de la biodiversité et des zones humides dans les projets métropolitains ;
- l'animation d'un réseau des « stations réservoirs » de l'Angélique des estuaires et du Scirpe Triquètre pour lesquels des plans d'action ont été définis en termes de conservation. Un inventaire a été réalisé en 2020 (effets cumulés) ;
- la mise en place d'un réseau technique « Nature et Jardins » ; le rôle de la Direction Nature et Jardins est de venir en appui des villes en animant ce réseau. Les objectifs sont de porter une culture « espaces verts et naturels » et de développer des actions communes afin de porter la politique publique métropolitaine « Nature et Biodiversité ». Ce réseau s'articule autour de 3 à 4 journées d'échanges par an, des groupes de travail thématiques, ainsi que des formations et journées techniques.

Étendre la part de l'arbre et préserver les forêts urbaines

Depuis 2006, Nantes Métropole s'est engagée dans le développement d'un projet de forêts urbaines qui se déploie sur 1 400 ha d'espaces naturels et agricoles, répartis en 3 sites sur 8 communes de l'agglomération nantaise.

Le but de ce projet est de :

- favoriser la présence de l'arbre sur ces espaces sous différentes formes (boisement, haie bocage, verger), en lien avec les propriétaires publics comme privés et différents partenaires institutionnels ;
- développer des sites « puits de carbone » et des îlots de fraîcheur sur le territoire, s'inscrivant dans la feuille de route transition énergétique et contribuant au plan climat-air-énergie territorial (PCAET) ;
- offrir aux habitants des espaces de loisirs et de découverte de la nature à proximité des zones urbaines.

L'année 2021 s'est caractérisée par :

- la mise en œuvre du plan-guide « L'arbre et les forêts de demain », document fixant un cadre pour développer la place de l'arbre sur le territoire, à la fois sur les trois sites « expérimentaux » des forêts urbaines et sur d'autres secteurs de la métropole à horizons 2030-2050. Ce plan-guide, qui résulte d'une démarche de concertation avec les différentes parties prenantes du projet (propriétaires, agriculteurs, représentants d'usagers, professionnels forestiers et agricoles...), est structuré autour de 4 orientations : développer et valoriser les espaces boisés, découvrir les forêts, innover à partir de l'arbre, faire ensemble ;
- la poursuite d'un plan de gestion forestier sur un site d'environ 50 ha et des travaux de plantations et d'entretien sur les autres parcelles métropolitaines et communales ;
- la poursuite d'animations pédagogiques et de découvertes sur un cycle « Arbre-Bois-Forêts ».

Soutenir et développer l'agriculture...

Dès sa création, Nantes Métropole a considéré l'agriculture comme une activité économique essentielle au développement équilibré de l'agglomération. Elle a institué les partenariats nécessaires à la définition et à la mise en œuvre d'un plan d'actions partagé, avant de s'engager pour le renforcement de l'agriculture périurbaine dans les documents d'urbanisme.

En matière de production agricole, Nantes Métropole et ses partenaires que sont la Chambre d'agriculture, le GAB44, Cap44, Terres de Liens ont accompagné en 2021, via un appel à manifestation d'intérêt permanent, une trentaine de porteurs de projets, ce qui s'est concrétisé par une quinzaine d'installations.

Par ailleurs en 2021 :

- près de 160 000 € d'aides ont été versées directement à des exploitations agricoles au titre de l'installation ou du défrichage en promouvant en particulier le bio ;
- le déploiement de la démarche « Sensibio », menée par le GAB44 auprès de 20 exploitants agricoles, s'est poursuivi ;
- plusieurs expérimentations d'agriculture urbaine sont en émergence ou consolidation, avec un écosystème en constitution et des modèles économiques à renforcer, à l'image de plusieurs opérations conduites dans les quartiers nantais, parfois accompagnées par Nantes Métropole ;
- Nantes Métropole et la Chambre d'agriculture ont récolté les données nécessaires à l'actualisation des diagnostics portant sur les exploitations et les délaissés agricoles, ces derniers datant de 2016. Ces données feront l'objet d'une analyse puis restitution à l'été 2022.

...dans le cadre du projet alimentaire territorial (PAT)

La feuille de route du PAT de la métropole nantaise, adoptée en octobre 2018, a été complétée par suite d'un plan d'actions avec des objectifs chiffrés. Il sera décliné dans la politique alimentaire en 2022 qui définira notamment les actions phares à l'échéance de la fin du mandat.

En sus de la dimension productive, on peut retenir :

- des études d'approfondissement sur certains sujets :
 - dans le cadre du chantier la Conférence des EPCI de Loire Atlantique, un groupe de travail co-piloté par Nantes Métropole et la Communauté de Communes de Nozay avec l'appui du MIN et de l'AURAN, a posé en 2021 les bases d'une stratégie de filières pour un accès de tous à une alimentation de qualité ;
 - un premier diagnostic métropolitain sur les pratiques du PAT à l'école, en particulier en terme de restauration scolaire ;
- plusieurs dispositifs d'animation et de facilitation conduits en 2021 :
 - les « ateliers du PAT » pour partager entre élus, services métropolitains et communaux les enjeux et pratiques, avec notamment une séance tenue fin septembre 2021 qui a réuni une centaine d'élus et techniciens ;
 - les séances du Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation (CMAA) ; réuni à 4 reprises en 2021 (dont une séance à Rennes), des propositions sont attendues pour 2022 ;
 - dans le cadre du Plan de Relance de l'État, l'appui de Nantes Métropole à une vingtaine de projets portés par des associations ou collectivités dans le cadre du PAT ;
 - le renforcement de la coopération avec d'autres territoires (Pays de Retz, élaboration PAT du Conseil Départemental...) ;
 - enfin, la préparation des Assises Territoriales de l'Agroécologie et de l'alimentation durable que Nantes Métropole accueillera les 12 et 13 septembre 2022 s'est intensifiée.

Chiffres clés 2021

- 16 427 ha d'espaces naturels, soit 30,7 % du territoire, dont 9 250 ha de zones humides (issus du PLUm).
- 16 772 ha d'espaces agricoles exploités, soit 31,4 % du territoire (issus du PLUm).
- 241 exploitations agricoles générant 1 400 emplois directs.
- 5 zones Natura 2000 protégées à l'échelle européenne sur 7 062 ha, soit 13,5 % du territoire.
- 31 Znieff (Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique), dont 21 de type I (dimensions réduites et accueillant au moins une espèce déterminante ou un habitat écologique patrimonial) et 10 de type II (plus étendues, représentatives d'entités paysagères bien conservées).
- 154 espèces végétales remarquables (protégées, rares ou menacées), dont 88 liées aux zones humides et milieux aquatiques.
- 408 espèces animales.

PRÉVENIR LES RISQUES ET LES POLLUTIONS

Nantes Métropole exerce la compétence « Prévention des risques technologiques et naturels majeurs et lutte contre les pollutions ». À ce titre, elle développe depuis 2001 une approche globale et concertée des risques, pollutions et nuisances, basée sur des partenariats avec l'ensemble des acteurs locaux : les 24 communes, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), les services de l'État, les gestionnaires de réseaux et acteurs économiques, la société civile, les chercheurs. Depuis décembre 2014, Nantes Métropole est également compétente en matière de police spéciale des périls sur 8 communes de la Métropole dont Nantes.

Afin d'assurer la sécurité et la santé des habitants, les objectifs de Nantes Métropole sont :

- d'apprendre à vivre avec les risques et de réduire les vulnérabilités du territoire et de l'organisation ;
- d'améliorer les environnements favorables à la santé, la qualité du milieu de vie et de lutter contre les nuisances.

Vers un territoire résilient

La résilience d'un territoire est sa capacité à gérer des chocs et à la surmonter.

À Nantes Métropole, cette vision de la gestion des risques articulée autour de la notion de résilience passe notamment par :

- la prévention, via une politique d'urbanisme intégrant les risques ;
- l'anticipation, via une organisation de crise coordonnée entre la Métropole et ses 24 communes, en lien avec tous les acteurs concernés.

Mesures significatives :

- appui de Nantes Métropole aux 24 communes pour réaliser et faire vivre les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) : 22 communes ont arrêté leur PCS fin 2021 et les 2 autres sont en cours de production ;
- Plan d'Intervention en cas de Crise sur la métropole (PIC) : il permet aux services métropolitains de réagir rapidement en cas de situation exceptionnelle (problèmes de circulation routière, coupures d'eau, tempêtes, inondations, pollutions des milieux, déminages...);
- principe d'amélioration continue avec des exercices de simulation de crise, la formation des élus et des agents, la capitalisation des retours d'expérience qui permettent de consolider les réponses apportées aux événements exceptionnels et aux crises.

Des dispositifs dédiés à la gestion des risques et des crises

Nantes Métropole dispose de trois services spécialisés pour organiser son action sur le terrain :

- le Centre de Réception des Appels Institutionnels et d'Organisation Logistique (CRAIOL) : un numéro unique pour joindre Nantes Métropole 24 h/24 et 7j/7. Un opérateur répond aux sollicitations urgentes, analyse la demande et l'information (notion d'urgence, contexte, domanialité) et déclenche les actions nécessaires (demande d'intervention, de décision, information des services...). Il gère également les pics d'appels en cas d'événements importants et devient un soutien en cas de crise majeure ;
- le secteur Prévention et Gestion des Risques : une équipe qui anime / coordonne la préparation à la crise et les actions de prévention des risques du territoire, en transversalité avec de nombreuses directions. Elle intervient également sur le champ opérationnel, en appui à la coordination lors des événements exceptionnels (pandémie Covid, événements météo, mise à l'abri de populations vulnérables...) et sur les sinistres courants survenant sur le territoire nantais. Cette action est complémentaire de l'intervention des services de

secours ou des mesures d'urgence permettant la sauvegarde des populations sinistrées. En cas d'événement majeur affectant une commune de Nantes Métropole, elle viendrait si besoin en soutien de la collectivité concernée.

Les équipes du CRAIOL et du secteur Prévention et Gestion des Risques ont été particulièrement mobilisées en 2020 et 2021 dans le contexte de la pandémie de Covid, notamment concernant :

- la gestion logistique des équipements de protection sanitaire des agents dans les premiers mois de la pandémie ;
 - la coordination des Plans de Continuité d'Activité, des Plans de Reprise d'Activité, de la préparation aux vagues suivantes ;
 - l'animation d'un réseau Covid avec les 24 communes ;
 - la coordination du centre de vaccination de Nantes pour le compte de l'État.
- la Cellule Opérationnelle de Prévention des Risques Environnementaux (COPRE) : elle est composée d'une équipe opérationnelle de techniciens chargés de la lutte contre les pollutions (eau, air, sols) et de la prévention des risques industriels présents sur le territoire. Pivotal de partenariats exceptionnels avec les sapeurs-pompiers du SDIS 44 et la DREAL, la COPRE dispose de moyens d'intervention et d'investigation permettant une prise en compte et un traitement fluide et complet de toute atteinte environnementale affectant le territoire. A noter, depuis 2020 et par voie de conventionnement, l'activité opérationnelle de la COPRE a été étendue au territoire des 5 intercommunalités du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

En complément, sur le volet prévention du risque d'incendie, Nantes Métropole, aux côtés des sapeurs-pompiers et des maires, s'assure de la bonne couverture de ce risque et du bon état du réseau des 7 056 points d'eau incendie publics et 813 points d'eau incendie privés implantés sur l'agglomération.

Enfin, Nantes Métropole gère la fourrière intercommunale, déléguée par convention à la Société Protectrice des Animaux (SPA).

L'application locale de la directive européenne inondation

11 communes de la Métropole sont identifiées « Territoire à Risque Important d'Inondation » au titre de la directive européenne « inondation » : une stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) a été définie avec 50 acteurs locaux et adoptée en 2018. Un Programme d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI d'intention Loire aval 2018-2023) permet la mise en œuvre de 29 actions de la SLGRI, afin de réduire les impacts d'une inondation majeure de la Loire sur le territoire.

Risques émergents, pollutions et nuisances : contribuer à la santé des habitants

En matière d'air et de risques émergents, Nantes Métropole est associée aux démarches globales permettant d'améliorer la qualité des milieux de vie :

- Plan Régional Santé Environnement « 3 » et Plan Local d'Action Santé Environnement sur le territoire métropolitain ;
- Plan de Protection de l'Atmosphère avec une participation active aux études et aux travaux engagés par Air Pays de la Loire chargé de surveiller la qualité de l'air.

En matière de lutte contre le bruit, conformément à une directive européenne, Nantes Métropole a élaboré son projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement. Il s'agit d'un programme d'actions qui vise à anticiper, réduire et corriger les effets du bruit.

En matière d'implantation des antennes de téléphonie mobile sur son territoire, la Métropole met en œuvre, avec l'ensemble des acteurs concernés, la charte relative aux modalités d'implantation des stations radioélectriques. Il s'agit de permettre la poursuite du développement numérique du territoire, indispensable à son attractivité.

Vidéoprotection : participation à la sécurisation et gestion de l'espace public

Une coopération intercommunale pour rationaliser les moyens et optimiser le dispositif

Dans le cadre de la loi NOTRe et d'un schéma de mutualisation entre la Métropole et les 24 communes, un groupe de travail engagé avec 10 communes a identifié les besoins de couverture sur certains espaces publics en matière de vidéoprotection.

Au regard des réseaux existants et de l'impératif de protection des personnes et des biens, la mise en œuvre d'une démarche collective de mutualisation des moyens et des coûts est apparue nécessaire (complexité, pilotage dynamique).

C'est ainsi qu'il a été proposé aux communes volontaires, dans le cadre d'un service commun métropolitain, la création d'un Centre de Supervision Urbain métropolitain (CSU).

Ce dispositif vise le développement d'un système de vidéoprotection raisonné, cohérent, compatible et évolutif, tout en assurant l'implantation de caméras sur le territoire des communes intéressées. En adhérant au service commun, les collectivités participantes bénéficient d'une part, d'une assistance technique permettant la mise en œuvre de caméras, leur exploitation et leur maintenance, d'autre part, d'une mutualisation des coûts d'exploitation et de maintenance. Nantes Métropole participe également financièrement à la constitution des réseaux de caméras implantés sur leur territoire.

5 communes ont souhaité intégrer ce service commun :

- Nantes (138 caméras) ;
- Saint-Herblain (22 caméras) ;
- Rezé (12 caméras) ;
- Vertou (12 caméras) ;
- Basse-Goulaine (depuis 2021, avec un déploiement de 6 caméras prévu en 2022).

Un dispositif dévolu à la protection et gestion de l'espace public

La mise en œuvre du centre de supervision urbain métropolitain, créé le 16 avril 2018, s'inscrit dans le strict respect de la réglementation applicable en matière de vidéoprotection. De plus, si elle le souhaitent, les communes participantes peuvent créer une charte et/ou un comité d'éthique chargé de veiller à la protection des libertés individuelles.

Les caméras reliées au CSU sont exclusivement dédiées à la protection des espaces publics caractérisés par une délinquance significative et des flux importants de population (centralité, pôles transports et commerciaux). Des sites spécifiques à enjeux, du fait de leur configuration ou de leur situation de vulnérabilité particulière, peuvent également être équipés.

La vidéoprotection sur l'espace public répond aux objectifs suivants :

- améliorer la gestion des espaces publics et la sécurité des personnes et des biens ;
- répondre davantage aux demandes sociales de sécurité et de prévention ;
- lutter contre le sentiment d'insécurité ;
- aider les services de police et gendarmerie à la résolution d'enquêtes ;
- participer au secours aux personnes.

Une prise en charge globale, continue et partagée des difficultés de tranquillité publique

Les missions du CSU consistent à :

- recevoir les flux vidéo des caméras des communes. 15 opérateurs spécialisés pilotent 24h/24 et 7j/7 en direct les caméras ;
- prendre en charge globalement les préoccupations de tranquillité publique quel que soit le créneau horaire concerné ;

- travailler en lien étroit avec les forces de l'ordre (signaler des faits délictueux, effectuer des recherches) et contribuer au secours des personnes ;
- réaliser les extractions d'images sur réquisitions judiciaires (conservation de 15 jours) et renvoyer de manière continue les images à l'Hôtel de Police de Nantes.

Un dispositif complémentaire : la vidéoprotection des bâtiments publics

À la demande des communes, Nantes Métropole a lancé un marché en groupement de commandes visant à équiper en vidéoprotection les bâtiments publics. Ce marché a été notifié en décembre 2018.

16 communes (Basse-Goulaine, Bouguenais, Brains, Couëron, Indre, La Chapelle-sur-Erdre, Les Sorinières, Nantes, Orvault, Rezé, Saint-Aignan de Grand Lieu, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Léger-les-Vignes, Saint-Sébastien-sur-Loire, Sainte-Luce-sur-Loire, Vertou) ont adhéré à ce groupement.

Chiffres clés 2021

- 22 Plans Communaux de Sauvegarde et 1 Plan d'Intervention métropolitain en cas de crise.
- 14 538 appels traités par le CRAIOL (8 739 appels entrants, 5 799 appels sortants).
- 393 intentions, dossiers préventifs, avis et expertises de la COPRE.
- 1 553 contrôles débit / pression des hydratants.
- 31 hydrants installés, 196 hydrants renouvelés, 50 hydrants réparés ou déplacés.
- 74 procédures de péril engagées dont 23 ayant été suivies d'arrêtés.
- 430 supports de stations radioélectriques sur le territoire de Nantes Métropole (pylônes, châteaux d'eau, églises, immeubles).
- 5 comités techniques intercommunaux en charge de viser les projets d'implantation sur le territoire métropolitain.
- 695 stations radioélectriques (antennes des exploitants d'infrastructures radioélectriques).
- CSU :
- 82 904 vidéo-patrouilles effectuées par le CSU.
- 666 visionnages vidéo réalisés par les opérateurs du CSU sur demande des forces de l'ordre.
- 453 extractions d'images réalisées sur réquisition judiciaire.